

## **Atelier professionnel Master 2 Etudes du Développement Parcours ADEV**

**Université Paul Valéry - Montpellier 3**

**En partenariat avec l'Agence Nationale des Programmes  
de Développement Intégré au Sénégal**

**et le Master 2 ATDDL  
Université Cheikh Anta Diop, Dakar**

**2022**



*Aux Sénégalais.es qui ont gagné la Coupe  
d'Afrique des Nations le soir de notre arrivée*

# SOMMAIRE

Contributions, auteurs et remerciements	3
Chapitre 1. Introduction	4
Chapitre 2. État de l'art. Synthèses bibliographiques	9
Chapitre 3. Principaux résultats à l'issue du travail de terrain	89
Chapitre 4. Recommandations et conclusions	139
Annexes	148

## CONTRIBUTIONS, AUTEURS ET REMERCIEMENTS

Le Master 2 pluridisciplinaire « Etudes du développement (EDEV) », parcours Alter-développement et territoires, porté par l'Université Paul Valéry de Montpellier 3 (<https://www.master-edevmontpellier.fr>) a pour objectif de former des spécialistes des questions de développement avec et pour les pays du Sud, aussi bien dans les domaines de la coopération que de la recherche.

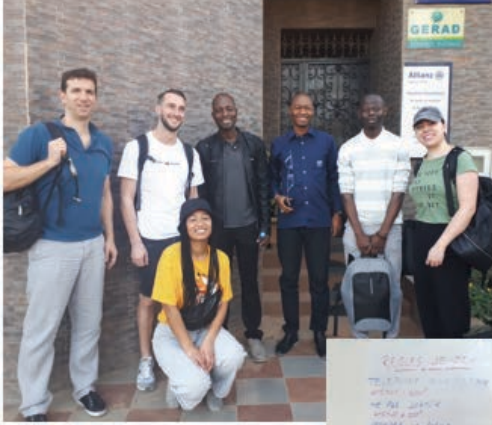
Le cursus de formation comprend un atelier professionnalisant de 80 h construit autour de la préparation, la réalisation et la restitution d'une étude de terrain dans un pays du Sud. Cet atelier vise à confronter les étudiants aux problématiques des populations locales ainsi qu'aux réalités du monde professionnel du développement et de la coopération. Outre la connaissance des différents métiers du développement, l'objectif de l'atelier est de transmettre aux étudiants un certain nombre de compétences pratiques, d'outils et de savoirs faire en les mettant en situation professionnelle autour d'un projet ou une opération concrète de développement dans un territoire donné. Largement fondé sur le travail de groupes, il vise une étude pratique, soulevant des enjeux à la fois théoriques et méthodologiques.

Pour la deuxième année consécutive, le projet pédagogique 2021-2022 de l'atelier de M2 s'est construit autour d'une commande d'étude de l'Agence Nationale des Programmes de Développement Intégré du Sénégal et de son antenne de la région de Fatick (PDIF), ainsi que d'un partenariat de co-formation avec le Master 2 Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local (ATDDL) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Les étudiants du M2 EDEV de Montpellier qui ont rédigé ce travail sont : Anissa ARCENS, Aissatou DIOP, Perla KHATER, Sylvestre LANKOANDE, Benjamin PAGNIEN et Issa TRAORÉ.

Les encadrants de l'atelier qui ont conduit l'atelier et mis en forme le rapport sont : Stéphane GHIOTTI et Lucile MEDINA, en collaboration avec Jean-Philippe CHEREL responsable de la partie cartographique.

Nos remerciements s'adressent en premier lieu à Mohamadou Mountaga DIALLO et Amadou DIOP, en tant que responsables respectivement de l'ANPDI et du GERAD (Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement), mais aussi du master ATDDL, avec qui nous avons monté le projet d'une co-formation entre nos masters autour d'un thème intéressant le PDIF. Nous remercions le GERAD et l'UCAD pour le co-financement de l'atelier (transport, hébergement et alimentation). Nous remercions également Dominique SARR pour le généreux partage de ses connaissances ainsi que toute l'équipe du PDIF et tous les acteurs du territoire fatikois qui ont accepté de collaborer pour cette étude, de même qu'Ibrahima DIOUF pour l'encadrement conjoint de nos étudiants. Nous souhaitons également remercier la Faculté de Sciences Humaines et Sciences de l'Environnement de l'Université Montpellier 3 pour son soutien indéfectible, en particulier son directeur Eric PERRIN, sa responsable administrative Sandrine FAURE-MAYOL et sa gestionnaire financière Myriam RIVOIRE.



# Chapitre 1

## Introduction générale – Rappel de la commande - Méthodologie

Le début des années 1990 a vu les politiques environnementales arriver avec force sur l'agenda politique internationale dans le sillage de la notion de développement durable. D'autres politiques ont connu la même impulsion sous l'effet cette fois de la recherche de la « *good governance* » ou d'autres principes comme celui de subsidiarité et ont particulièrement ciblé les pays du sud. C'est le cas des politiques de décentralisation souvent présentées comme synonyme de modernisation des institutions et de la vie politique et accompagnées de réformes basées sur la régionalisation, sans toutefois que cette échelle soit systématiquement mise en avant au départ ou conservée par la suite. Ces politiques de décentralisation sont allées de pair (ou ont redonné de la vigueur) avec celles axées sur l'intercommunalité et la recherche d'une meilleure organisation et structuration des communes. Ces dernières, en particulier au sein des espaces urbains, ont dû faire face à de profondes évolutions souvent rapides tant démographique, économique, sociale que politique qui ont profondément renouvelé les modalités de gestion et de gouvernance. Les enjeux sont le renforcement des capacités humaines et financière, l'expertise et l'ingénierie et bien sûr le partage du pouvoir entre acteurs. Les espaces urbains et les domaines comme les transports, l'urbanisation, les services comme l'eau potable, l'assainissement, l'électricité ou encore les ordures ménagères ont été privilégiés dans un premier temps. Au fil des années, le mouvement a percolé en direction des strates inférieures de l'armature urbaine pour toucher les bourgs centres et les communes et espaces ruraux périphériques comme c'est le cas aujourd'hui le cas du Sénégal et de la commune de Fatick, cadre de cette étude.

Ces problématiques restent d'une actualité brûlante au Sénégal à la suite à la réforme de l'acte 3 de la décentralisation, près de 30 ans après le début du processus législatif en 1996 et la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales. Le développement de l'intercommunalité reste encore aujourd'hui peu développé pour ne pas dire marginal. Les enjeux et les verrous sont désormais connus et bien identifiés tant les rapports officiels que les publications scientifiques avec sans exhaustivité : la faiblesse et le manque de clarté du cadre organisationnel et juridique ; une intercommunalité au final peu prioritaire d'un point de vue politique notamment au niveau local avec l'émiettement des projet, le cloisonnement des politiques et des acteurs en situation de conflits et / ou de concurrence pour l'accès aux réseaux de décision et leurs ressources ; le poids encore important de l'État central mais aussi des bailleurs de fonds qui entraîne une forte dépendance technique et financière des collectivités locales ; enfin des outils de planification et opérationnel souffrant d'un manque de données, de coordination, de suivi et d'évaluation.

### **La commande :**

C'est dans ce contexte et dans l'optique de répondre à certains de ces nombreux défis que l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI) a formulé la commande suivante qui veut se focaliser sur la valorisation des ressources locales permettant la mise en œuvre d'un développement territorial.

Comme le stipule la note de cadrage fournie par l'ANPDI, cette dernière s'est dotée en 2020 « d'un nouveau plan stratégique qui place le développement territorial et le développement économique local en particulier au cœur de son action. C'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau programme 2022-2026 qui met au centre de ses préoccupations le développement territorial via la valorisation des produits locaux. En effet, depuis 2008, l'organisation axe son intervention, entre autres, sur l'accompagnement des filières anacarde et caprine pour contribuer au développement de l'économie régionale. Ce choix découle de l'identification de ces filières à haute potentialité économique à l'issue de l'élaboration du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) du Conseil régional d'alors. Le programme de développement intégré de la région de Fatick (PDIF) a fortement contribué à la structuration des acteurs de ces filières, au renforcement de leurs capacités techniques, à l'augmentation de leur production, à leur dotation en équipement et à l'organisation de la commercialisation. Ces appuis multi-formes du programme ont permis d'augmenter les revenus des producteurs et d'améliorer leur condition de vie ».

L'objectif général est ainsi de produire des connaissances sur le rôle que pourraient jouer les produits de terroir sur le développement territorial de la région de Fatick avec comme étapes :

- Identifier les produits de terroir à fort potentiel économique ;
- Identifier et analyser les circuits de commercialisation des produits de terroir identifiés ;
- Élaborer un répertoire de produits de terroir de la région de Fatick ;
- Analyser les forces, faiblesses, menaces et opportunités de développement des produits de terroir identifiés ;
- Identifier les principaux acteurs et déterminer leur rôle dans la valorisation et le développement de produits de terroir ;
- Définir une stratégie de développement de produits de terroir (actions et activités, sources/mécanismes de financement).

## **La méthodologie**

Elle comprend trois étapes :

- La recherche documentaire et l'élaboration des outils d'enquête (en France)

La recherche documentaire a porté principalement sur l'exploitation d'une série d'ouvrages, d'articles, de thèses, de rapports d'études et d'activités et des documents de planification (Plan de Développement Départemental, Plan de Développement Communal) traitant les questions de développement territorial en lien avec les produits de terroir.

Les étudiants ont élaboré des guides destinés aux acteurs impliqués dans le développement de produits de terroir et le développement territorial de la région de Fatick. Des tableaux statistiques ont été aussi élaborés pour recueillir les données quantitatives.

- Un stage de terrain du 6 au 15 février 2022 (Dakar et région de Fatick)

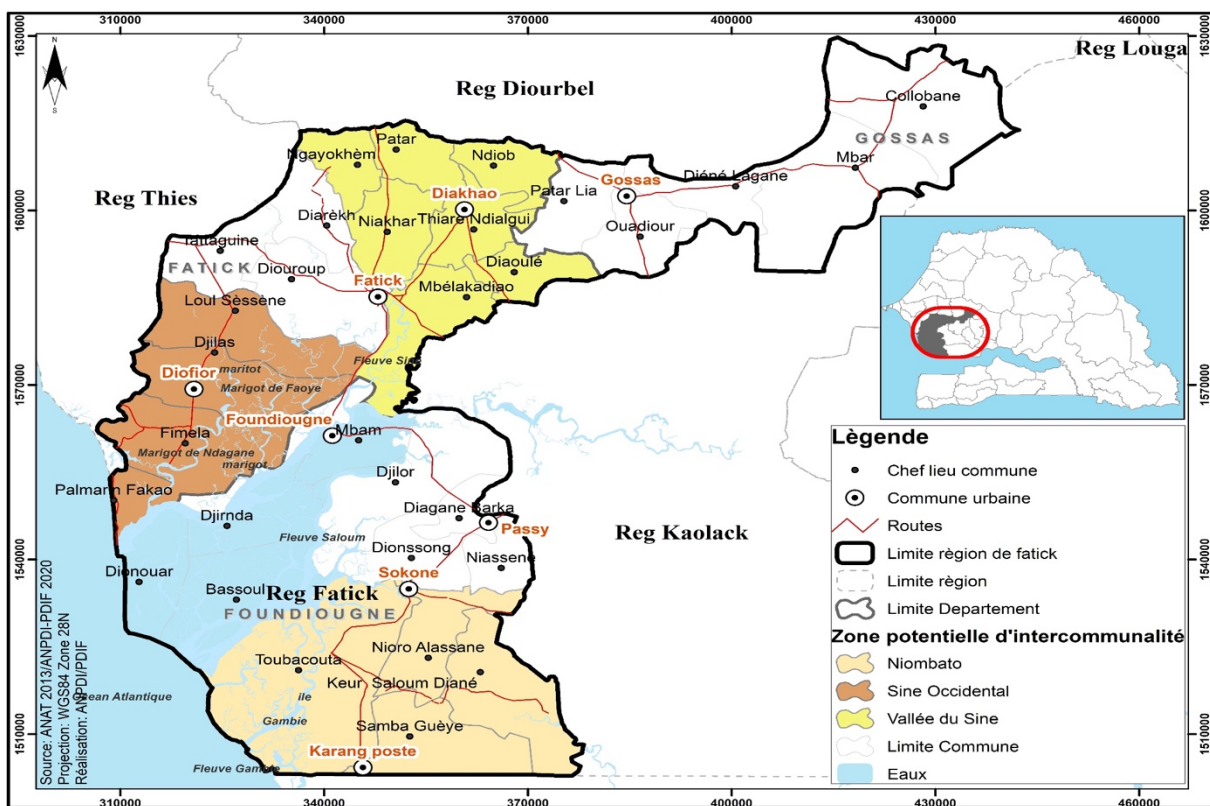
Un atelier de cadrage a été organisé à l'UCAD le premier jour, à l'attention des étudiants pour harmoniser les outils, définir les modalités de collecte de données ainsi que l'organisation et la planification de la mission de terrain.

La collecte des données a ensuite été effectuée dans la région de Fatick à l'aide de guide d'entretiens et de tableaux statistiques pour la collecte de données qualitatives et quantitatives.

- Le traitement et l'analyse des données (en France)

Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu ainsi que l'utilisation de verbatim. Celles quantitatives ont l'objet d'un traitement statistique avec l'élaboration de tableaux, de graphiques et de cartes thématiques.

L'ensemble de ses matériaux et informations sont le socle du présent rapport. Une restitution orale a été présentée devant les partenaires. La promotion a présenté à l'oral son dossier de synthèse en présence des responsables de l'équipe pédagogique du Master EDEV, ainsi que de Mountaga Diallo, Ibrahima DIOUF et Dominique SARR.



source : PDIF, 2020



# Chapitre 2

## Etat de l'art. Synthèses bibliographiques

### Sommaire

#### DEVELOPPEMENT LOCAL ET ESPACE RURAL : LE CAS DE LA REGION DE FATICK

Table des sigles

Introduction

#### **I. Le développement local au Sénégal et à Fatick : Une politique "essentiellement" sociale de l'Etat où les collectivités territoriales interviennent très peu**

1. Le concept de développement local et la vision de l'Etat sénégalais
2. Le développement local à Fatick : Une affaire de l'Etat ?

#### **II. La décentralisation au Sénégal : stratégie de développement local ?**

1. La décentralisation au Sénégal : Un processus ancien en évolution continue...
- 2...Qui rencontre des difficultés malgré des objectifs de développement local affichés

#### **III. Présentation du terrain d'étude**

1. Les caractéristiques démographiques
2. L'économie de Fatick : La place prépondérante de l'agriculture

#### **IV. Les acteurs du développement et leurs interventions dans la région de Fatick**

1. L'Etat et ses institutions
2. Les partenaires du développement
3. Les organisations de la société civile

Conclusion

Bibliographie

#### CARACTERISATION DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION DE FATICK

Introduction

#### **I. L'Afrique de l'Ouest, une zone à fort potentiel agricole : focus sur le Sénégal**

1. L'Afrique de l'Ouest et le Sénégal, zones de richesses naturelles
2. Nourrir les grandes villes, un défi pour l'agriculture familiale
3. Positionnement stratégique du Sénégal
4. Contexte foncier agricole au Sénégal

#### **II. L'Agriculture dans la région de Fatick : caractéristiques physiques, diversité de la production et importance de l'agriculture**

1. Présentation de la zone de Fatick
2. La région de Fatick, une zone de grand potentiel agricole
3. La place prépondérante de l'agriculture dans l'économie de la région de Fatick
4. Les différentes productions agricoles de la région et leur part au niveau de la production nationale

#### **III. Le sous-secteur agricole : vers une agriculture plus durable**

1. Les contraintes du secteur agricole
2. Fatick, miser sur l'agroécologie pour un développement plus durable

3. La promotion de l'aspect genre dans le développement de l'agriculture locale

Conclusion

Bibliographie

## **FILIÈRES AGRICOLES ET PRODUITS DE TERROIR**

Table des sigles

Introduction

### **I. Des filières à ancrage variable**

1. Définition d'une filière en économie
2. Méthode d'analyse
3. Agriculture et élevage
4. La conservation/préservation comme filière de développement
5. Les difficultés rencontrées aux différentes étapes d'une filière.
6. Les politiques structurantes des filières

### **II. Les produits du terroir, des filières d'excellence ancrées localement**

1. Définitions d'un produit de terroir selon les pays
2. Construction de la patrimonialisation d'un produit
3. Les produits de terroir : filières structurantes des territoires.
4. Développement des politiques de labellisation

Conclusion

Bibliographie

## **Table des sigles**

ADUPES : Aménagement durable des pêcheries au Sénégal  
ANPT : Agence nationale de promotion touristique  
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie  
APS : Agence Presse Sénégalaise  
BM : Banque Mondiale  
CGCL : Code général des collectivités locales  
CT : Collectivités territoriales  
CNDT : Commission nationale de dialogue des territoires  
COMFISH: Collaborative Management for a Sustainable Fisheries Future in Senegal  
DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles  
DL : Développement local  
EDS : Rapport des enquêtes démographiques et de santé  
ENES : Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
HCCT : Haut conseil des collectivités territoriales  
JICA : Japan International Cooperative Agency  
OCB : Organisation Communautaire de Base  
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
ONG : Organisation non gouvernementale  
PAFA : Projet d'appui aux filières agricoles  
PAPIL : Programme d'appui à la petite irrigation locale  
PNADT : Plan national d'aménagement et de développement territorial  
PNDL : Programme national de développement local  
PRAO : Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest  
PSE : Plan Sénégal Emergent  
PTF : Partenaires techniques et financiers  
RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage  
SAPCO : Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zone Touristiques  
UE: Union européenne  
USAID: The United States Agency for International Development

## Introduction

Le Sénégal est l'un des premiers pays en Afrique de l'Ouest à appliquer la politique de la décentralisation qui tire ses origines de la période coloniale. L'acte 3 consacre la communalisation intégrale et la départementalisation visant à construire des territoires viables, compétitifs et porteurs du développement durable. La décentralisation apparaît alors comme une stratégie de développement des collectivités, mobilisant les potentiels et les ressources ainsi que la participation des acteurs du territoire qui sont les plus aptes à relever les défis de leurs régions.

D'autre part, l'élaboration du Plan Sénégal Emergent (PSE) en 2014, a constitué une référence nouvelle en termes de politiques économiques et sociales. Ce plan a comme objectif d'améliorer, de renforcer et de moderniser les secteurs économiques pour assurer une croissance économique forte et durable et le bien-être des populations. Le PSE qui a comme ambition d'assumer l'émergence du Sénégal s'appuie sur une vision du « Sénégal 2035 ». Ce plan a été adopté suite aux multiples échecs des politiques économiques mises en place par les gouvernements qui n'ont pas pu répondre aux besoins économiques et sociaux de la population, augmentant les inégalités existantes.

Dans la région de Fatick en particulier, des efforts ont été déployés depuis longtemps pour améliorer les conditions de vie des populations locales. En effet, les membres de la communauté locale font face à de nombreuses barrières qui entravent le développement économique et social malgré les énormes potentiels que la région dispose. Avec la forte croissance démographique, le manque des services essentiels et le changement climatique, le chômage et la pauvreté ne cessent d'augmenter. La position centrale et stratégique de la ville et la richesse de ses ressources naturelles lui confèrent une puissance économique qui peut assurer le développement de la région.

Ce travail de synthèse bibliographique tente d'apporter un éclairage sur le développement territorial et la décentralisation au Sénégal, mais également d'analyser la situation du territoire de Fatick en matière de développement ainsi que le rôle des différents acteurs qui interviennent dans la région.

## **I. Le développement local au Sénégal et à Fatick : Une politique "essentiellement" sociale de l'Etat où les collectivités territoriales interviennent très peu**

Il convient de présenter d'abord quelques définitions du développement local dans le monde scientifique pour retenir celle qui nous semble pertinente pour cet atelier avant de mettre en évidence à travers des rapports ministériels la vision de l'Etat sénégalais et son implication à Fatick.

### **1. Le concept de développement local et la vision de l'Etat sénégalais**

La notion de développement local prend différents sens dans la littérature en fonction de l'objectif qu'on lui donne. C'est un terme qui « souffre des mêmes difficultés à être cerné que le développement à l'échelle nationale, il est aussi bien perçu comme étant économique, social, humain etc. » (Bouedja, 2013, p.39). Le développement est « couramment analysé comme un processus de transformation et d'évolution de long terme » (Angeon et Callois,

2005, p.4). Prendre en compte son approche et sa pertinence territoriale amène à y ajouter le terme « local ». De ce fait, ce serait la proximité des acteurs concernés par les activités qui ferait le développement local. Cela conduit à dire qu'on pourrait prendre les définitions données au « développement » et insister sur l'implication d'acteurs locaux et leur interrelation pour avoir une définition du développement local. Il est ainsi présenté comme une stratégie de développement alternatif dont l'objectif recherché est d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en les rapprochant au plus près des acteurs locaux les plus concernés (Angeon et Callois, 2005, p.2). Les auteurs poursuivent en disant que c'est également une stratégie de l'action publique qui s'appuie « sur la mise en valeur de ressources locales et sur des démarches volontaristes et endogènes » (Angeon et Callois, 2005, p.2), même si des acteurs extérieurs peuvent avoir des places importantes dans les actions mises en place dans « les pays sous régime d'aide » (Lavigne-Delville, 2017), notamment à travers le financement des activités. Cependant, la définition de Bernard Pecqueur (cité par Boudedja, 2013, p.39) nous semble pertinente dans notre étude. Il définit le développement local comme « une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent ». En effet, en prenant les termes de cette définition et en les reliant à notre thématique, on peut mieux expliquer ce dernier dans le contexte de la région de Fatick. Les produits de terroirs dont dispose cette dernière font partie intégrante de ses richesses. Même s'il est important de noter ici que « la ressource territoriale n'existe donc pas *a priori*. Elle est le résultat des intentions des acteurs. » (Campagne et Pecqueur 2014, p.49). Dans ce cadre, on comprendra par développement local dans la région de Fatick, un processus favorisant et/ou améliorant les interactions entre les acteurs de la région dans l'objectif de mieux utiliser les ressources locales (dont les produits de terroirs) pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette définition semble faire plus écho, selon nous, avec la définition donnée dans le rapport du Ministère sénégalais de l'aménagement du territoire et des collectivités locales : « Le développement local peut être compris comme un ensemble d'orientations, de mesures et de modalités visant la promotion du bien-être social, économique, culturel et environnemental des populations dans un espace géographique défini » (MDCL, 2011, p.26). Cette définition permet de comprendre le sens des programmes de développement local mis en œuvre par l'Etat sénégalais, notamment dans la région de Fatick.

## **2. Le développement local à Fatick : Une affaire de l'Etat ?**

Le Ministère de la gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire a recensé 387 projets de développement local dans la région de Fatick de 2007 à 2015 (2015). La quasi-totalité de ces projets est à l'initiative de l'Etat (329) et près de la moitié de projets de l'Etat sont orientés vers l'éducation, la formation et la santé. Viennent ensuite les projets d'équipements et d'infrastructures avant les projets hydrauliques. On remarque que malgré l'importance de ces projets, le développement sous son aspect économique est bien moindre dans les projets de l'Etat dans la région de Fatick (voir graphique). Cette prédominance de l'orientation sociale de la politique de développement local de l'Etat est soulignée dans le rapport *Etat des lieux du développement économique local* (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afriques, 2016, p.7) sur le Sénégal.

Il est important de noter que malgré les politiques de décentralisation, les interventions des collectivités locales ne représentent que 1 % du total (Figure n°6).

Ce qui nous conduit à considérer « les multiples dimensions du territoire : politique, administrative, identitaire, culturelle, de conduite d'actions (champ d'intervention des acteurs) » (Angeon et Callois, 2005, p.4). La mobilisation de multiples acteurs et institutions est nécessaire pour créer et ou augmenter la cohérence du territoire à travers le renforcement des dynamiques établies (Angeon et Callois, 2005, p.4). Ces auteurs soulignent à la page 5 du même document que « le paradigme du développement local repose sur la capacité d'acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet, c'est-à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire ». En s'appuyant sur cette affirmation, on se pose dès lors la question de cette capacité d'organisation dans les territoires où les ressources financières dépendent d'acteurs exogènes.

L'Etat sénégalais s'est intéressé à ces questions à travers notamment l'Acte III de la décentralisation qui donne une place importante au développement local en déléguant certaines compétences aux collectivités locales. Il a produit des rapports ministériels pour clarifier les rôles des différents acteurs et pour préciser par la même occasion ce qu'il attend de la décentralisation dont on va parler dans la sous-partie suivante.

## **II. La décentralisation au Sénégal : stratégie de développement local ?**

Ici, on tentera de présenter les grands traits de la décentralisation au Sénégal ainsi que le rapport de ce dernier avec le développement local. On essayera également d'examiner certaines limites, notamment financières, qui entravent la bonne marche de cette politique qui présente nombre d'opportunités.

### **1. La décentralisation au Sénégal : Un processus ancien en évolution continue...**

Les politiques de décentralisation au Sénégal ont débuté en 1872, bien avant l'indépendance du pays, et ont continué après celle-ci. En effet, le Sénégal indépendant s'est engagé très tôt à renforcer le processus de déconcentration et de décentralisation marqué par « trois réformes majeures réalisées respectivement en 1972, en 1996 et en 2013 » (Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014, p.6). Les objectifs généraux étant surtout de permettre aux acteurs les plus proches des problèmes d'être les premiers concernés dans la recherche de solutions. Cependant, les transferts de compétences n'ont pas véritablement permis d'atteindre les objectifs recherchés pour des raisons diverses dont le manque de moyens financiers. D'ailleurs, les collectivités territoriales « attendent aujourd'hui une décentralisation plus économique, source d'autonomisation des territoires et de redistribution des pouvoirs entre le niveau central et le niveau territorial » (CGLU Afrique, 2016, p.6). Ces attentes d'autonomisation financières des collectivités locales sont présentes au même titre que les besoins de renforcer la démocratie locale et de réduire les inégalités spatiales (PSE, 2014, p.88).

Le Plan Sénégal Émergent prend en compte ces réalités et donne une place importante aux collectivités locales pour le développement par le bas. En effet, le document reconnaît que les collectivités locales deviendront de véritables lieux de développement à travers la satisfaction des besoins évoqués précédemment (PSE 2014, p.88). Il reconnaît également que

*les collectivités locales, les organisations de la société civile ainsi que les services déconcentrés sont les premiers canaux de mises en œuvre et de fournitures des services publics* (PSE, 2014, p.86). L'Acte III de la politique de décentralisation contribue à mettre fin à certains de ces défis même s'il reste encore à faire.

## **2....Qui rencontre des difficultés malgré des objectifs de développement local affichés**

La Direction de la décentralisation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales du Sénégal a produit, en janvier 2011, un rapport consacré à la clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation. Ce rapport donne non seulement des éléments de compréhension de ce qui se fait dans cette politique, mais est également un signe de la volonté des autorités de donner les moyens pour l'atteinte des résultats attendus de cette politique. Ce rapport montre également la vision et ce qu'attend l'Etat sénégalais de la décentralisation. En effet, dans ce rapport, il est bien précisé que la décentralisation est un moyen permettant d'atteindre des objectifs de développement, elle n'est donc pas considérée comme une finalité (MDCL, 2011, p.8). Ces objectifs se concentrent largement et de plus en plus à des objectifs de développement local. Le rapport cité ci-dessus explicite d'ailleurs qu'on peut engager le développement local à travers la décentralisation. Cette dernière peut donc être « considérée comme une stratégie institutionnelle de participation des populations à la gouvernance économique, sociale et politique du pays à travers la promotion du développement local » (MDCL, 2011, p.8). Ces extraits nous permettent de comprendre que la décentralisation est pour l'Etat sénégalais une de ses stratégies pour le développement local. Les objectifs présentés dans l'Acte III de la décentralisation permettent de se rendre compte de cette réalité.

En effet, la réforme de l'Acte III de la décentralisation au Sénégal visait la consolidation de la gouvernance locale. Les expériences de l'Etat au niveau des politiques et stratégies de développements mises en place, ont montré plusieurs défaillances. Cette réforme avait comme objet de réduire les conséquences des politiques précédentes et d'assurer un développement au niveau national et local. Il s'agit donc « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » (PNADT, 2020).

Cependant, de nombreuses difficultés et faiblesses sont énoncées dans le rapport (p.141). Parmi celles-ci, on peut noter particulièrement les difficultés financières qui sont des freins pour les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs actions. On peut citer celles-ci parmi tant d'autres :

- *La faiblesse des ressources propres des collectivités territoriales, notamment les départements qui n'ont pas de fiscalité propre ;*
- *La faiblesse du dispositif de recouvrement de l'impôt local ;*
- *La faible décentralisation de la chaîne fiscale qui prive les collectivités territoriales de beaucoup de possibilités fiscales ;*

Ces difficultés justifient d'une certaine manière la nécessité de valoriser les ressources locales pour assurer l'augmentation et la diversification des ressources de la population en complément de ce que pourraient proposer les collectivités locales. La réorganisation de l'action publique visait entre autres ces objectifs. La participation de multiples acteurs au niveau local à l'amélioration de la situation de leurs territoires tout en utilisant les ressources

locales disponibles est donc indispensable et cela passe par une nécessité de préciser les rôles des différents acteurs.

### III. Présentation du terrain d'étude

#### 1. Les caractéristiques démographiques

La population de Fatick qui comptait 841 298 habitants en 2018, a augmenté pour atteindre 870 359 habitants en 2019. Le taux de croissance démographique annuel est de 3.45 %, supérieur à la moyenne nationale qui est de 3.1 % (ANSD, 2019). La cause principale de cette forte croissance est expliquée dans L'Enquête Démographique et de Santé (EDS-Continue) de 2019, qui montre que l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est encore de 4,7 enfants en moyenne par femme au niveau national. Ce rythme élevé de la natalité est l'un des facteurs qui influencent la croissance démographique au niveau du pays mais aussi au niveau de la région. Un autre facteur est le taux de mortalité en constante baisse (6 décès/1000 habitants) (Banque Mondiale, 2019).

**Figure 1: Évolution de la population de la région de Fatick de 2013 à 2019**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Désignation							
Population résidente	714392	737490	761713	787036	813544	841298	870 359

*Source : ANSD - RGPHAE 2013*

La région de Fatick est caractérisée par une population jeune avec un âge moyen de 22 ans (ANSD, 2019), ce qui est similaire à la moyenne nationale. Les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 52,1% de la population sénégalaise et la moyenne d'âge de la population sénégalaise en 2020 est de l'ordre de 19 ans (ANSD, 2019).

La population féminine est légèrement supérieure à la population masculine avec des taux respectifs de 50,4 % et 49,5 %. Cette situation est liée au fait que les hommes sont plus exposés à la mortalité à cause des conditions de travail ou la migration. Par conséquent, la population féminine a une espérance de vie supérieure à la population masculine (ANSD, 2019).

Fatick est l'une des régions les moins peuplées du Sénégal. La densité est de 130 habitants par km<sup>2</sup> et la population est inégalement répartie. Fatick, la capitale administrative de la région, regroupe 47,5 % de la population, le département de Foundiougne 39,1 % et celui de Gossas, le moins peuplé, seulement 13,4 %. Cette réalité peut s'expliquer par le fait que les tannes<sup>1</sup> couvrent une grande partie de l'espace régional, ce qui la rend par endroits inhabitable (ANSD, 2019).

<sup>1</sup> Partie la moins fréquemment submergée d'un marais maritime, aux sols généralement sursalés, nus ou peu végétalisés.



La population de la région est majoritairement rurale, avec 84,5 % des ménages qui habitent en zone rurale et seulement 15,5% des ménages qui habitent en zone urbaine. Parmi les départements de Fatick, Foundiougne est le plus urbanisé avec un taux de 47,8 % (ANSD, 2019).

## **2. L'économie de Fatick : La place prépondérante de l'agriculture**

La situation économique de la région de Fatick ressemble à la plupart des régions du Sénégal. Les activités économiques ont un niveau « relativement faible » (ANSD, 2019). Avec un nombre d'entreprises industrielles très faible, la région est dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les autres activités économiques comme le tourisme, le commerce et l'artisanat portent de vrais potentiels et peuvent participer au développement local de la région.

Malgré les programmes adoptés par l'Etat pour assurer une croissance économique et un développement local au niveau de toutes les régions du pays, la situation économique et sociale de la population n'a pas enregistré une amélioration. En effet, la croissance économique annuelle du Sénégal, supérieure à 6% depuis 2014 (Banque Mondiale, 2021), n'a pas garanti une amélioration des conditions de vie. D'après le Programme des Nations Unies pour le Développement en 2018, l'Indice de Développement Humain du Sénégal était égal à 0,514, considéré comme « faible ». Le pays est placé au 166<sup>e</sup> rang parmi 189 pays.

La population de Fatick qui fait face à de nombreux défis, se trouve dans une situation précaire et affiche un taux de pauvreté parmi les plus élevés dans le pays avec 67 % de ménages pauvres et 22 000 ménages en situation extrême de pauvreté (APS, 2018).

Le taux de chômage dans la région est élevé (28,5%) et dépasse la moyenne nationale (ANSD, ENES, 2018). Il touche toute la population active mais surtout les femmes (46,4% des femmes et 18,8% des hommes) et les jeunes. C'est le département de Gossas qui a le chômage le plus élevé (31,6%). Cette situation peut aggraver davantage la pauvreté mais aussi la migration. L'absence de solutions apportées par l'Etat pour améliorer la situation et l'absence de l'emploi pousse la population à migrer, surtout parmi les jeunes qualifiés et formés.

### ***i. L'agriculture :***

L'agriculture, l'activité économique principale de la région de Fatick, occupe près de 50 % de la superficie régionale et 90 % de la population active (RGPHAE, 2013). Elle est axée sur les cultures de rente (arachide, manioc, sésame, pastèque) et les cultures vivrières (mil, sorgho, niébé, maïs). Elle est parmi les régions qui produisent une grande quantité de céréales au Sénégal. En effet, les cultures céréalières constituent 42,6 % (619 756 tonnes) de la production agricole au niveau de la région et bénéficient de 474 250 ha des terres agricoles, soit 51,1 % des superficies cultivées (ANSD, 2019). La culture du mil, par exemple, occupe 78,4 % des terres cultivées en céréales et 40,6 % des superficies totales plantées (ANSD, 2019). L'arachide constitue également un produit de premier rang qui fournit 67,4 % de la production totale des cultures de rente ; elle est considérée comme la source essentielle des revenus monétaires. L'arachide occupe 38,6 % de la production agricole totale et 41,1 % des surfaces plantées (ANSD, 2019). Les cultures de fruits et de légumes se trouvent également surtout dans le département de Fatick et de Foundiougne. La région participe alors à une part

importante de la production agricole du Sénégal vu que presque 20 % (940 880 ha) des terrains réservés pour la culture du mil dans le pays se trouvent dans la région. De même pour la culture d'arachide à Fatick, constitue 16 % de la production nationale en 2017 (DAPSA, 2018). En effet, parmi les cultures les plus prioritaires on trouve le mil qui est la céréale la plus consommée dans les usages alimentaires des populations de la région, ensuite l'arachide pour la vente et le sorgho et le maïs pour la consommation et la vente. Cela peut s'interpréter par un choix de l'Etat et une stratégie de sécurité alimentaire.

L'agriculture dans la région de Fatick, est donc riche et diversifiée. La gamme des produits agricoles est large. En plus, grâce à une pluviométrie qui varie entre 400 et 600 mm dans le département de Gossas et peut dépasser 1000 mm dans le département de Foundiougne (ANSD, 2019), ainsi que des terres en partie propices à la production agricole, l'agriculture constitue le pilier fondamental du développement économique et social de la région. Ce secteur réunit plusieurs conditions favorables à la prospérité et à l'essor d'une agriculture compétitive au niveau local, national et international. C'est pourquoi l'Etat accorde une importance à ce secteur, en le mettant au sommet de sa politique du développement, grâce à sa capacité à assurer une création d'emploi, une sécurité alimentaire et des flux d'exportations.

Cependant, plusieurs contraintes sont liées à la pratique de l'agriculture dans la région qui peuvent avoir des conséquences négatives à moyen et long terme et peuvent freiner le développement du secteur : la dégradation des terres agricoles qui concerne 27 % de la superficie régionale, les impacts du changement climatique, la non disponibilité des engrais, la variabilité de la pluviométrie, les problèmes d'accès au financement, l'incapacité des agriculteurs à acheter le matériel agricole et l'accès aux terrains ou encore les obstacles par rapport au foncier (ANSD, 2018).

Ces éléments de vulnérabilité affectent les rendements et les revenus agricoles d'une année à l'autre, ce qui conduit à l'appauvrissement de la population et l'incapacité de prendre en charge les besoins des ménages ruraux. En effet, les spécialistes estiment que dans les années à venir (2035-2050), les cultures vont faire face aux effets plus sévères du changement climatique, surtout les cultures du mil, du sorgho et du maïs. Ces impacts pourraient aboutir à une dégradation du niveau de vie des ménages suite à l'augmentation des prix des produits agricoles, l'augmentation des prix des produits destinés à la consommation et la baisse des salaires agricoles, ce qui va augmenter encore la pauvreté des agriculteurs de la région (Climate analytics, 2019). Un tel secteur, fragile, doit avoir recours à des partenaires nationaux et internationaux afin d'accroître sa capacité à résister face aux risques prévus et imprévus, actuels et futurs.

## ***ii. L'élevage :***

Le secteur de l'élevage est parmi les plus importants au Sénégal. Il aide à la réduction de la pauvreté en constituant une source importante d'emplois et de revenus et en assurant la sécurité alimentaire. Il contribue à la production de la viande, du lait, du fromage, de cuirs et de peaux destinés à la consommation locale mais aussi à la vente. Vu son importance, l'Etat l'a désigné comme l'un des secteurs qui peuvent contribuer à la croissance économique du pays. Il fait partie des politiques économiques et sociales du Plan Sénégal Émergent depuis 2014. Malgré le potentiel dont il dispose, il ne contribue pas à une grande partie du PIB

national. En le comparant avec le secteur agricole qui représente 16 % du PIB en 2017, le secteur de l'élevage ne représente que 4 % et évolue à peine chaque année (FAO, 2019).

L'élevage est l'une des activités économiques principales dans la région de Fatick qui s'est développée et est pratiquée aujourd'hui par 68,7 % des agriculteurs (ANSD, 2013). Ce secteur se caractérise par une communauté majoritairement rurale et une quantité importante de cheptel qui augmente chaque année. Un accroissement de 2,4 % du nombre de têtes de chaque espèce a été observé au niveau de la région en 2019 (1,24 million de bêtes en 2018 contre 1,27 million en 2019) (ANSD, 2019). Les ovins ou caprins occupent 59 % du cheptel, suivis par les bovins qui représentent 21 %. Puis la famille des porcins qui forme 9 % de l'effectif total et enfin les espèces équines et asines avec une part respective de 7 % et 4 %.

Dans la région, Fatick est la principale zone d'élevage (40 %), suivie par Gossas (31 %) et Foundiougne (29 %).

Les éleveurs se divisent en deux groupes et pratiquent des techniques différentes. Il y a les éleveurs qui ont conservé la technique traditionnelle fondée sur la transhumance, c.à.d. le déplacement saisonnier du bétail pour chercher les pâturages. Et les éleveurs qui pratiquent l'élevage sédentaire dans les territoires de leur village. Dans le but de les protéger contre les maladies, le Ministère de l'Élevage et des Productions animales organise chaque année, une Campagne Nationale de Vaccination de Masse du Cheptel. Concernant les volailles, on peut citer les poulets traditionnels, les dindes, les canards et les pigeons. Leur nombre a également augmenté de 3,2 % entre 2018 et 2019 (ANSD, 2019).

Traditionnellement, les hommes sont les propriétaires et sont responsables des gros bétails. Les femmes n'ont pas accès à la terre et prennent soin des enfants, de la maison et participent à la production laitière, à l'élevage des volailles, des chèvres et des lapins, ce qui leur permet de rester près de la maison. Leur situation économique est instable parce que si l'homme décide de vendre le bétail, la femme perd son revenu.

Ce secteur participe à la production de produits destinés à la vente à travers les unités de transformation laitière qui se composent d'une laiterie, de deux fromageries et d'un centre de collecte de lait dans la commune de Fatick avec Kirene<sup>2</sup> qui a pu rassembler 60 424 litres en 2019 au lieu de 54 000 litres de lait en 2018. Concernant la production de viande bovine, ovine et caprine, elle est contrôlée par l'Etat et a augmenté de 31 % en 2019. La production du cuir et des peaux est aussi contrôlée par l'Etat, spécifiquement par les services vétérinaires. La quantité produite est importante et destinée à être vendue essentiellement à Dakar.

La contrainte majeure de l'élevage dans la région de Fatick peut s'expliquer par la réduction des espaces pastoraux. La difficulté d'accès aux terrains donne lieu à des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs. Les causes peuvent être multiples comme la croissance démographique et la salinisation des terres, ce qui réduit les surfaces destinées au pâturage. La diminution des ressources naturelles entraîne une difficulté d'accès à la nourriture et à l'eau et peut mettre les éleveurs devant un risque de mortalité des bétails. Cependant, pour assurer la durabilité de ce secteur, l'Etat doit introduire des programmes qui présentent des alternatives à court, moyen et long terme (Camara, 2007). Des associations villageoises, des

---

<sup>2</sup> Fondé en 2001 par la Société Sénégalaise Industrielle Agroalimentaire (SIAGRO), le Groupe Kirène travaille dans le secteur de l'industrie agroalimentaire en Afrique de l'Ouest.

ONG et des projets de développement sont mobilisés pour résoudre le problème et ont commencé à introduire dans la région un élevage de type moderne (ANSD, 2019).

### **iii. La pêche :**

La pêche est l'une des activités économiques essentielles au Sénégal, notamment à cause de sa capacité à assurer la sécurité alimentaire et à créer des emplois et générer des revenus par la transformation et le commerce. Le secteur de la pêche au niveau de tout le pays participe à 10,7 % de la valeur ajoutée du secteur primaire et 1,6 % du PIB en 2018 (ANSD Sénégal, 2018). Pour assurer son développement, l'Etat a identifié ce secteur parmi les moteurs de croissance dans l'axe 1 du PSE.

L'importance de ce secteur est observée de même dans la région de Fatick. Au niveau national, Fatick est la deuxième région où les ménages pratiquent le plus la pêche après celle de Saint-Louis. En 2013, la région comptait 2 484 parmi 58 454 ménages qui pratiquaient la pêche, soit un taux de 4,2% (ANSD, RGPHAE, 2013). C'est dans la Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum que la pêche est la plus pratiquée. La région possède un vrai potentiel avec une façade maritime de 65 km, abondante en poissons, crustacés et mollusques. C'est le département de Foundiougne, qui assure plus de la moitié de la production totale de la région.

Malgré tout, la plus grande partie des produits de la pêche n'est pas consommée par la population locale : 61,5 % de la production artisanale est distribuée dans les marchés des autres régions et 34 % exportée. Ce qui laisse seulement 4,5 % de la production destinée à la consommation locale.

Les services de pêche de la région comptent 33 agents (ingénieurs de pêches, techniciens supérieurs des pêches, agents techniciens de pêches...). Une absence de docteur vétérinaire parmi ce personnel est observée. Egalement, l'intervention d'un nombre important d'ONG et d'associations (BM/PRAO, USAID/COMFISH, JICA, UE/ADUPES) (ANSD, 2019), est observée dans la région à travers des programmes de développement de pêche durable et de perfectionnement du savoir-faire traditionnel. Cependant, le secteur fait face à plusieurs menaces au niveau national et régional comme la dégradation des écosystèmes, l'exploitation des ressources naturelles, le non-respect des lois en rapport avec la pêche, l'insuffisance des infrastructures de conservation, le manque d'équipement, l'insuffisance de l'action de l'Etat, etc. D'où une importance de la préservation des ressources naturelles et l'application des pratiques durables.

### **iv. Le tourisme :**

Le secteur touristique dans la région de Fatick est considéré comme une richesse de grande importance compte tenu des conditions climatiques, du patrimoine historique et culturel ainsi que des paysages et des sites touristiques comme des nombreux cours d'eaux, des bolongs<sup>3</sup>, des îles de Saloum et du Parc National du Delta du Saloum. La région étant classée cinquième région touristique du Sénégal, l'Etat y travaille sur la promotion du tourisme pour rendre le secteur plus apte à produire des richesses. En effet, la région a enregistré une

---

<sup>3</sup> Chenal d'eau salée caractéristique des zones côtières du Sénégal ou de Gambie. Ces bras de mer sont particulièrement nombreux dans le Sine-Saloum.

entrée de 20 385 touristes en 2019, soit 9,81 % de plus par rapport à 2018 (18 564 touristes). De même, une augmentation de 15 % du nombre d'établissements qui accueillent les touristes a été observée, allant de 103 en 2018 à 109 en 2019 (1064 chambres et 2087 lits en 2018 à 1143 chambres et 2238 lits en 2019) (ANSD, Fatick, 2019). Les établissements sont répartis d'une manière presque égale entre les départements de Foundiougne et de Fatick. En revanche, le département de Gossas n'a aucun établissement d'hébergement touristique.

Les types de tourisme sont nombreux et diversifiés comme le tourisme balnéaire<sup>4</sup> qui a un vrai potentiel de développement en raison du climat et des plages qui s'étalent sur 65 km. La pêche sportive<sup>5</sup> est très pratiquée et fait partie des activités touristiques proposées par les établissements d'hébergement<sup>6</sup>. C'est une activité touristique qui a vu son essor grâce à la faune riche de la région. On trouve également du tourisme de découverte du patrimoine historique de la région, comme la royauté du Sine, ou encore de l'écotourisme (dans les îles de Saloum), qui est devenu un type de tourisme très répandu dans la région qui favorise le développement durable et inclut les acteurs locaux dans la protection des ressources naturelles en même temps il offre des bénéfices économiques pour la région (ANSD, Fatick, 2013).

Malgré les nombreux atouts de ce secteur et les opportunités qu'il peut offrir à la région et au pays, les contraintes sont importantes et peuvent entraver le développement du tourisme comme le manque de promotion touristique, de guides touristiques, d'agence de voyages et de transports touristiques. En plus, la concurrence déloyale, les difficultés administratives pour l'obtention du visa biométrique et la dégradation des ressources naturelles nécessitent des actions sérieuses de la part de l'Etat et des acteurs impliqués comme l'Agence Nationale de Promotion du Tourisme (ANPT) et la Société d'Aménagement et de Promotion de la Petite-Côte (SAPCO)<sup>7</sup>, dans le but de trouver des solutions. Des petites initiatives sont promues dans la région pour permettre aux acteurs de mieux répondre aux besoins des touristes. A titre d'exemple, le Conseil régional a accueilli, dans le cadre du Programme de développement de l'écotourisme, des experts français pour donner une formation en marketing et en e-tourisme à soixante acteurs du tourisme et des gérants des établissements d'hébergement touristiques dans la région de Fatick. En effet, le tourisme fait part du PSE I, pour un projet de développement de l'écotourisme dans le pôle Sine Saloum, mais aucun progrès considérable a été réalisé (ANSD, 2018). Il faudra malgré tout voir ce que les conséquences de la crise sanitaire entre 2020 et 2022 auront comme conséquence au niveau de la fréquentation et comment l'arrêt de l'activité pendant près de deux ans a affecté les zones touristiques.

#### **v. L'artisanat :**

L'activité artisanale occupe une place importante dans le développement socio-économique de la région de Fatick. Les artisans sont organisés et inscrits dans la chambre des métiers. La région comprend 8 635 artisans en 2019 contre 8 137 en 2018, ce qui montre que cette activité est en train d'évoluer. Par conséquent, ce secteur participe à la création d'emploi

---

<sup>4</sup> Le tourisme qui se développe au bord de la mer.

<sup>5</sup> Activité touristique principale dans les zones de Ndangane, Djiffère, Foundiougne, Sokone et Toubacouta qui est connue suite aux performances de l'équipe nationale de pêche sportive du Sénégal.

<sup>6</sup> Activité touristique pratiquée dans le département de Foundiougne dans six zones : les Palétuviers, le Relais du Saloum, le Caïman, le Barracudas, le Goliath et le Niombato II.

<sup>7</sup> Société qui a pour objectif de valoriser, développer et promouvoir le tourisme.

surtout parmi les jeunes non instruits et a un effet sur une diminution de la pauvreté. Un seul village artisanal est présent dans la région, localisé dans le département de Fatick. Ce qui explique le fait que plus de la moitié des artisans (58,4 %) se trouvent dans le département de Fatick. Le secteur est composé essentiellement des entreprises industrielles artisanales (59,4 %), de l'artisanat artistique et créatif (23,5 %) et de service (17 %) (ANSD, Fatick, 2019).

L'activité artisanale joue un rôle important dans la valorisation des ressources naturelles et la production de produits destinés à la vente, surtout pour les touristes. C'est pourquoi il est important que l'Etat s'intéresse à ce secteur et mette en place des politiques pour assurer son développement et la création d'un village artisanal dans chaque département de la région.

#### **vi. Le commerce :**

Le secteur du commerce occupe une place importante mais se développe très peu en comparaison avec les autres secteurs de la région. Le commerce de détail<sup>8</sup> est le plus pratiqué alors que le commerce en gros est insignifiant et le secteur dépend des régions de Kaolack, Diourbel, Thiès et Dakar pour s'approvisionner et assurer la vente des produits. La cause principale est qu'il n'existe aucune industrie de production dans la région sauf les petites entreprises de la transformation des produits agricoles, des produits de la pêche et de la production du sel.

Toutefois, en 2019, les produits agricoles essentiels se trouvent dans 19 marchés hebdomadaires et 27 marchés permanents (ANSD, Fatick, 2019), ce qui contribue à satisfaire les besoins des locaux. La plupart de ces marchés se trouvent dans les départements de Fatick et de Foundiougne avec respectivement 11 et 9 marchés permanents et 8 et 7 marchés hebdomadaires. Concernant le département de Gossas, il possède 7 marchés permanents et 4 marchés hebdomadaires.

## **IV. Les acteurs du développement et leurs interventions dans la région de Fatick**

La réforme de l'Acte III de la décentralisation au Sénégal, visait la consolidation de la gouvernance locale. Les expériences de l'Etat au niveau des politiques et stratégies de développements mises en place ont montré en effet plusieurs défaillances. C'est pourquoi cette réforme avait comme objet de réduire les conséquences des politiques précédentes et d'assurer un développement au niveau national et local. Il s'agit donc « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » (PNADT, 2020). Pour atteindre cet objectif, l'Etat va réorganiser l'action publique, en faisant participer de multiples acteurs au niveau local à l'amélioration de la situation de leurs territoires tout en utilisant les ressources locales disponibles.

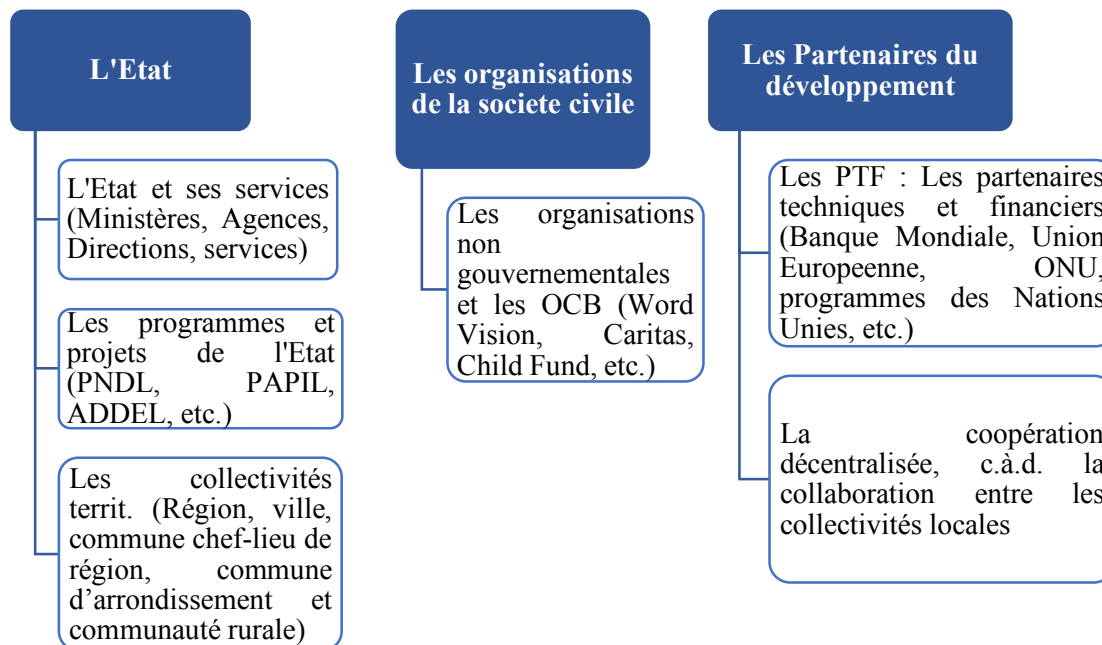
---

<sup>8</sup> D'après l'INSEE, le commerce de détail consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1647#:~:text=Le%20commerce%20de%20d%C3%A9tail%20consiste,que%20soient%20les%20quantit%C3%A9s%20vendues.>

Dans cette partie, on va aborder les principaux acteurs qui interviennent dans le processus du développement local dans la région de Fatick : l'Etat et ses institutions, les partenaires du développement et la société civile.

**Figure 2: Les catégories d'acteurs intervenant au Sénégal**



### 1. L'Etat et ses institutions

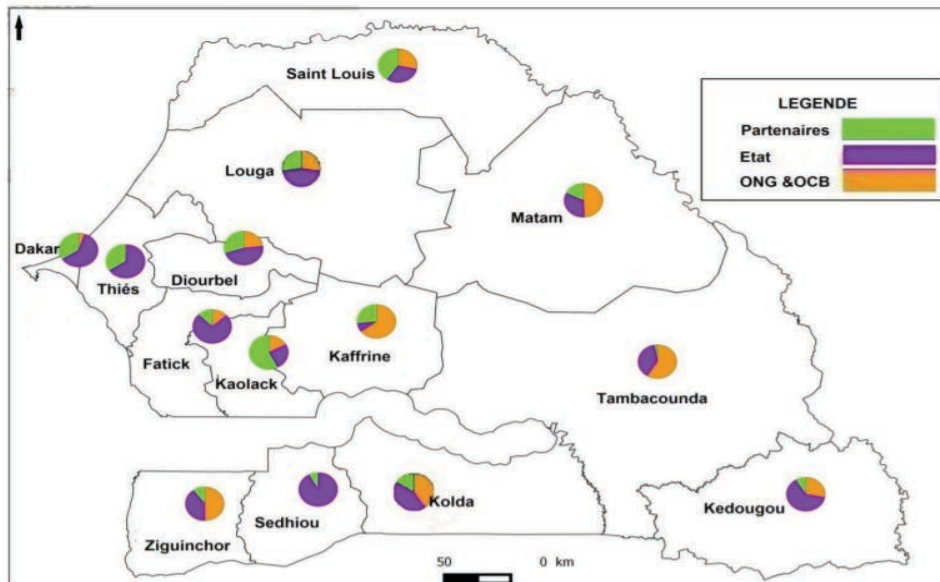
L'Etat constitue l'acteur principal du développement local au Sénégal. Il oriente la politique nationale, assure les ressources financières et humaines pour le bon fonctionnement de ses collectivités territoriales. Les acteurs qui accompagnent l'Etat dans son travail de développement sont les acteurs centraux. Ils sont en relation directe avec l'Etat et sont positionnés pour implanter et animer sa politique territoriale en prenant en compte les dispositions juridiques et administratives qui la dirigent. Les principaux actes juridiques en termes de développement local sont la Constitution du Sénégal, le CGCL et le PSE qui sont au premier plan. Parmi les acteurs centraux on cite les ministères techniques, le Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), la Commission nationale de dialogue des territoires (CNDT), les structures d'appui, de coordination et de suivi qui sont composés des directions nationales, les agences d'exécution, les projets et programmes, etc. (PNADT, 2020).

Les acteurs locaux sont d'abord les représentants de l'Etat. Ils se placent à divers niveaux qui sont les Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets et Chefs de villages. Leur fonction principale est d'assurer la gestion des collectivités en utilisant les ressources fournies par l'Etat, dans le but de garantir le bien-être économique et social des populations. Ils interviennent au niveau de neuf domaines qui sont l'éducation, la santé, la population et l'action sociale, la planification, la jeunesse, les sports et loisirs, la culture, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, l'environnement et la gestion des ressources naturelles (PNDL, 2011).

Les résultats de l'étude sur les interventions dans les collectivités locales menée en 2014, ont montré que l'Etat est placé au sommet de la pyramide en ce qui concerne les investissements au niveau des collectivités locales avec 45 % de l'ensemble des

investissements. Suivi par les ONG, qui participent à 35 % des investissements. Les partenaires au développement, autrement appelés partenaires techniques financiers (L'Union européenne, les agences des Nations Unies, la Banque Mondiale, L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'AFD, etc.) et la coopération décentralisée.

**Figure 3 : Répartition des interventions par catégorie d'acteur**

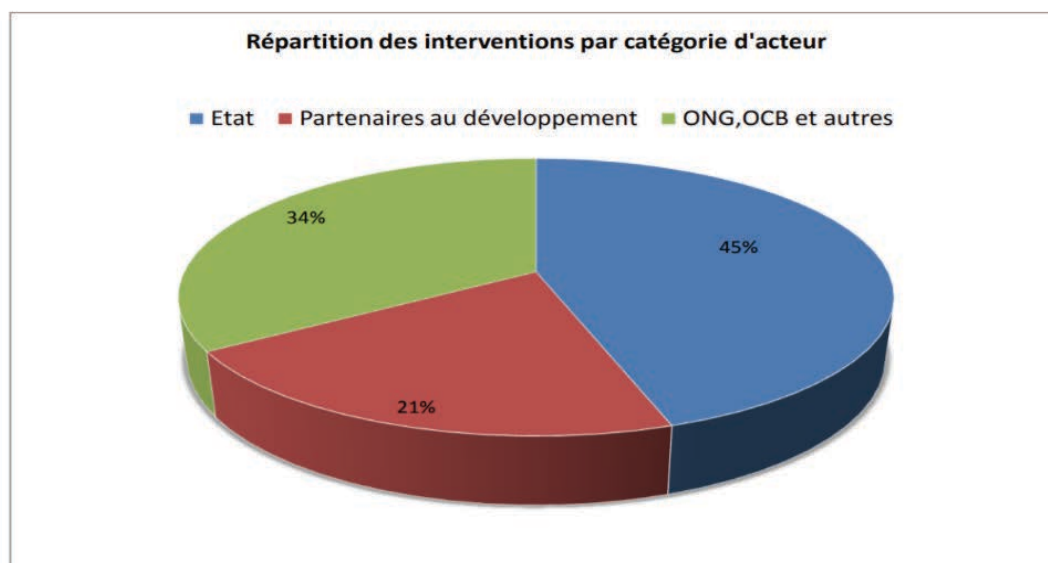


Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

L'étude a aussi montré qu'il existe une inégale intervention de l'Etat dans les différentes régions du Sénégal dans les domaines des infrastructures, des équipements sociaux de base, de la gouvernance locale, etc. En effet, l'Etat investit le plus dans les régions de Dakar, de Thiès, de Kaolack, de Ziguinchor, de Matam et de Diourbel. Cela peut être expliqué par le fait que les régions qui se trouvent à une proximité de la capitale (à l'exception de Matam) vont bénéficier de l'action de l'Etat vu que ces régions, même si elles ne couvrent 18 % du territoire national, comprennent 67 % de la population totale. En revanche, les actions de l'Etat sont timides dans les régions de Kaffrine, de Sédhiou, de Kolda, de Tambacounda et de Kédougou. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que l'Etat, par manque de financement, n'oriente pas ses investissements ni ses projets de développement vers les régions les plus éloignées de la capitale. Il résulte de cette situation un retard au niveau du développement de la région, ce qui nécessite l'intervention d'acteurs autres que l'Etat pour combler le manque d'actions publiques et améliorer la situation des populations.



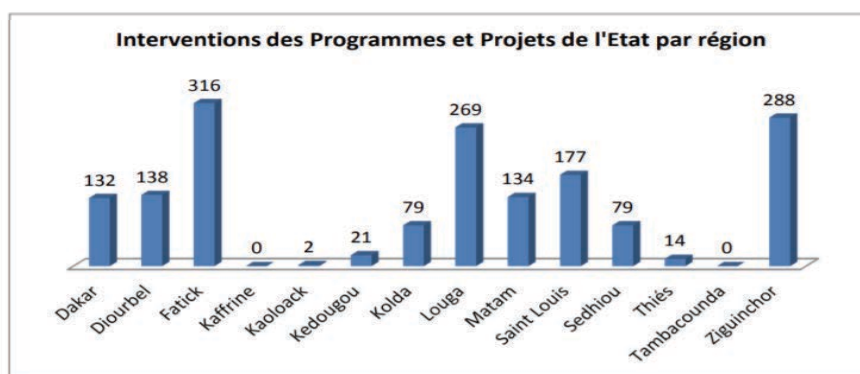
**Figure 4: Répartition de l'intervention des différents acteurs dans les régions du Sénégal**



Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

Concernant la région de Fatick, l'étude a montré que l'État est le principal acteur avec un nombre de 329 projets parmi un nombre total de 387 projets menés par les différents acteurs. En effet, Fatick a accueilli le plus grand nombre de projets parmi toutes les autres régions du Sénégal avec 316 projets dirigés par les Programmes et Projets de l'État. Cela peut être dû au fait que Fatick est une région relativement proche de la capitale, avec un potentiel important de ressources naturelles et une capacité à assurer un développement local. En effet, l'État a élaboré plusieurs projets dans la région parmi eux le Programme National de Développement local (PNDL), le PAPIL, le PAFA et le Plan d'investissement en infrastructures en 2007, ce qui peut aussi justifier la présence d'un nombre élevé de programmes dans la région.

**Figure 5: Interventions des Programmes et Projets de l'Etat par région**

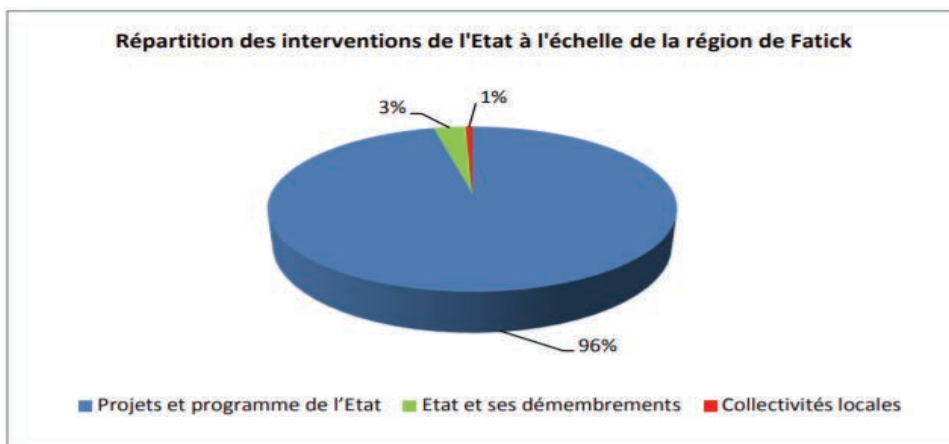


Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

Les collectivités locales ont porté 1% des projets. Les interventions de ces dernières sont presque inexistantes dans la majorité des régions du Sénégal, excepté dans quelques régions comme Dakar, Kaolack, Kédougou, Matam et Ziguinchor. Cette situation peut être

causée par un manque de financement attribué par les acteurs et surtout par l'Etat aux collectivités, un manque de compétences et un manque de suivi de l'État.

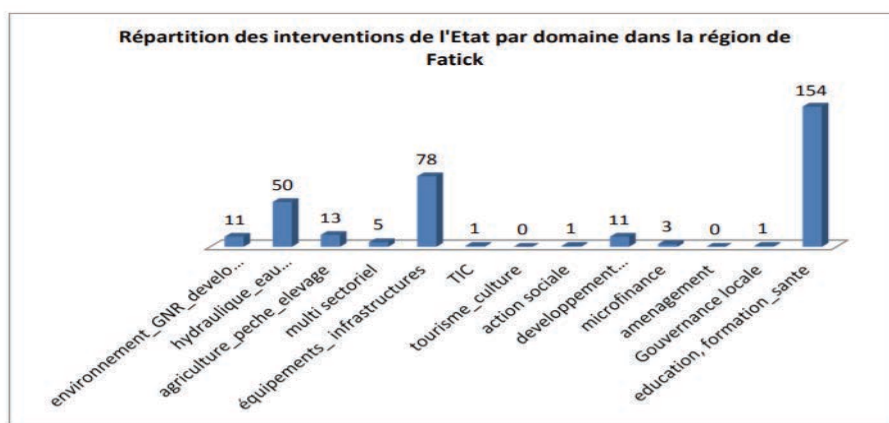
**Figure 6: Répartition des interventions de l'Etat à l'échelle de la région de Fatick**



Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

Enfin, les résultats de l'étude ont montré que les interventions de l'Etat dans la région sont axées le plus vers des projets dans les domaines de l'éducation, la formation et la santé. Suivis par des projets dans les équipements, les infrastructures, l'hydraulique, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Ce décalage entre l'importance attribuée aux domaines d'interventions, permet de se questionner à propos du faible nombre de projets attribués au secteur primaire qui constitue la ressource principale des revenus des populations de la région.

**Figure 7: Répartition des interventions de l'Etat par domaine dans la région de Fatick**



Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

## 2. Les partenaires du développement

Les partenaires du développement au Sénégal sont constitués des partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur de la coopération décentralisée. Ils couvrent 21% de l'ensemble des interventions des acteurs du développement au Sénégal et leurs actions portent surtout sur le domaine du développement et le domaine de la gouvernance locale. Les pays dont proviennent ces partenaires sont surtout la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

La présence des PTF dans les collectivités locales au Sénégal peut s'expliquer par leur présence dans le pays depuis un demi-siècle. Ces relations de coopération ont donné lieu à un nombre important de programmes et projets de développement dans les collectivités les plus défavorisées.

En ce qui concerne les interventions des coopérations décentralisées, elles ne sont pas très répandues dans le pays même si elles peuvent participer largement aux investissements mis en place dans le pays. En effet, la lacune est au niveau des collectivités locales qui ne sont pas aptes à mener des partenariats avec les coopérations décentralisées par manque de ressources humaines qualifiées.

Leurs interventions visent essentiellement les domaines de la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'eau et l'éducation et la santé, suivi par les infrastructures, l'agriculture et l'élevage. En comparant leurs domaines d'investissement avec ceux de l'Etat, on constate que le domaine des infrastructures et des équipements est placé en premier lieu pour l'Etat.

Les régions les plus touchées par les investissements des PTF et des coopératives décentralisées sont Dakar, Kaolack, Kaffrine, Louga et Ziguinchor. Or le choix des interventions n'est pas en relation avec les régions les plus favorisées que sont les régions du littoral et la capitale.

**Figure 8: Répartition des interventions des Partenaires selon les domaines prioritaires**

Domaines d'interventions	PTF		Coopération décentralisée	
	(nbre de projets)		(nbre de projets)	
Education_Formation_Santé	300	32%	135	23%
Hydraulique_eau_assainissement	54	6%	54	9%
Equipements_Infrastructures	126	13%	59	10%
Agriculture_pêche_elevage	75	8%	55	9%
Autres	383	41%	288	49%
<b>Total</b>	<b>938</b>	<b>100%</b>	<b>591</b>	<b>100%</b>

Source : *Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014*

Au niveau de la région de Fatick, les PTF et la coopération décentralisée ont mené 55 projets entre 2004 et 2013. La coopération décentralisée a participé à 55 % des investissements et les acteurs principaux sont la France (43 %), l'Espagne (27 %), l'Italie (20 %), la Belgique (7 %) et le Maroc (3 %), alors que les PTF ont participé à 45 % des investissements dans la région. Ceux qui ont effectué le plus grand nombre de projets sont l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) et l'Agence belge de développement (Enabel).

Leurs domaines d'interventions sont le secteur des équipements et infrastructures, le secteur de l'éducation, la formation, le secteur de la santé et les activités du secteur primaire notamment l'agriculture, la pêche et l'élevage. Le choix d'intervenir dans ces domaines renvoie aux priorités mentionnées dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les investissements sont surtout orientés vers le département de Foundiougne en raison de son potentiel économique et touristique, suivi par le département de Fatick vu son importance au niveau de la région et enfin le département de Gossas qui est placé toujours à la fin de la liste des investissements en matière de projets de développement.

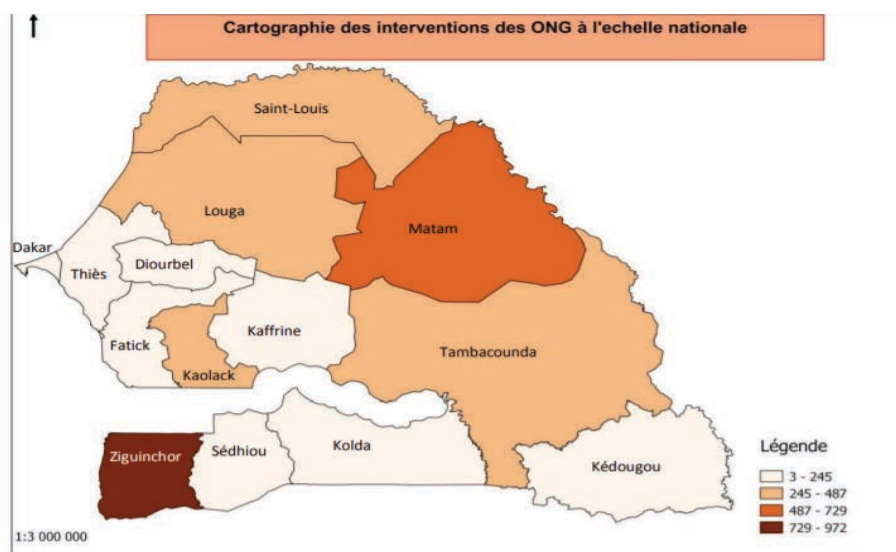
### **3. Les organisations de la société civile**

Les organisations de la société civile (OSC, ou OCB en anglais) occupent une place importante au Sénégal et sont considérées comme des acteurs essentiels dans le processus du développement du pays. Elles travaillent auprès des autorités publiques et des partenaires du développement et ont pour objectifs principaux d'aider les populations défavorisées et de participer au développement socio-économique des régions et du pays. Elles cherchent à organiser leurs interventions en mettant en place des projets et programmes dans les régions où les populations ont besoin d'aide et à les former pour qu'elles puissent participer au processus de développement.

Au Sénégal, les interventions des OSC/ONG se concentrent dans les régions de Ziguinchor, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Louga et Kaolack. Ce choix d'intervention peut être expliqué par le fait que les ONG interviennent dans les régions périphériques et les plus défavorisées, dans le but de diminuer les inégalités qui existent. Ces régions, à l'exception de Ziguinchor, ont été pendant longtemps mises à l'écart par l'Etat en termes d'investissements publics. Les conséquences négatives étaient nombreuses parmi lesquelles on cite la situation d'extrême pauvreté des populations, l'alphabétisme, la mortalité maternelle et infantile et les difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Les ONG contribuent à 35 % de l'ensemble des investissements au Sénégal dans le but de combler le manque quant aux actions menées par l'Etat auprès des populations. Les projets essentiels des ONG au Sénégal se concentrent sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de qualité et à valoriser les ressources naturelles et potentiels des régions et des populations. Elles ont montré un grand intérêt pour assurer la sécurité alimentaire et l'eau potable ainsi que pour intervenir dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Diminuer les inégalités dans ces domaines permettra de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Figure 9: Cartographie des interventions des ONG à l'échelle nationale**



Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

Cependant, les interventions des ONG sur les territoires ne représentent qu'une part très faible des investissements dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (7 %), alors qu'il s'agit de secteurs qui emploient une grande partie de la population.

**Figure 10: Répartition des interventions des partenaires selon les domaines prioritaires**

**Répartition des interventions des Partenaires selon les domaines prioritaires**

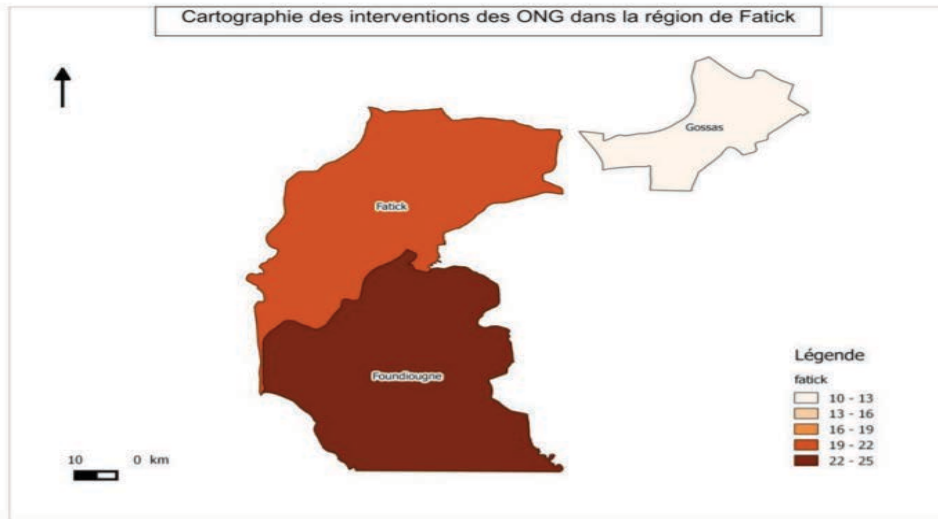
Domaines d'interventions	ONG _OCB et autres (nbre de projets)	
Education_Formation_Santé	931	38%
Hydraulique_eau_assainissement	267	11%
Equipements_Infrastructures	553	22%
Agriculture_pêche_elevage	172	7%
Autres	539	22%
<b>Total</b>	<b>2462</b>	<b>100%</b>

Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

On constate que les interventions des ONG dans la région de Fatick sont très réduites. Un ensemble de 58 projets seulement ont été élaborés dans la région de Fatick. On peut remarquer que l'Etat est plus présent dans cette région avec 329 projets entre 2007 et 2015. De plus, la région fait face à une inégalité au niveau des interventions des ONG. Par exemple, le département de Gossas est mis à l'écart alors que les départements de Fatick et de Foundiougne bénéficient de tous les projets dans la région. Cette situation correspond à la tendance générale du pays, d'intervenir dans les régions ou départements qui ont des potentiels. Le département de Foundiougne représente un fort potentiel en termes de développement grâce à son littoral et au Parc National qui offrent un fort potentiel

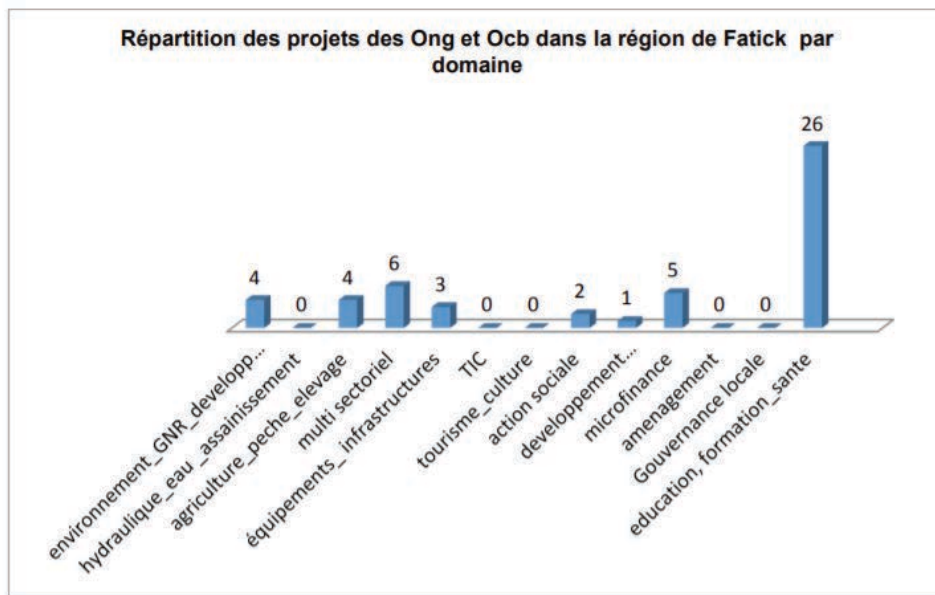
touristique. De même, le département de Fatick, la capitale régionale, reçoit un nombre élevé d'investissements principalement en infrastructures et en équipements.

**Figure 11: Cartographie des interventions des ONG dans la région de Fatick**



Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

**Figure 12: Répartition des projets des ONG et OCB dans la région de Fatick par domaine**



Source : Cartographie des interventions dans les collectivités locales, 2014

Actuellement, 32 projets<sup>9</sup> menés par des ONG sont en cours dans la région de Fatick d'après la plate-forme des ONG européennes au Sénégal.

<sup>9</sup><https://www.pfongue.org/spip.php?page=projets&mots%5B1%5D=&mots%5B2%5D=19&mots%5B3%5D=&mots%5B4%5D=&mots%5B5%5D=&mots%5B6%5D=62#ancre>



Dans une logique de développement local, les acteurs sont censés collaborer pour aboutir à de meilleurs résultats. Mais, ce n'est pas vraiment le cas au Sénégal. L'étude a montré une faible collaboration entre les ONG et les acteurs étatiques locaux ce qui peut retarder le travail et la réalisation des objectifs. Il est nécessaire que les intervenants travaillent ensemble et redoublent leurs efforts pour que leurs interventions soient plus efficaces afin de pouvoir répondre aux besoins des populations.

## Conclusion

La région de Fatick est riche en ressources mais fait face à des contraintes qui entravent son développement économique et social. En effet, les ressources sont faiblement valorisées et les producteurs confrontent un nombre considérable de problèmes surtout que les secteurs économiques de la région sont fragiles et ont une tendance à être fortement menacés par les aléas climatiques. Cette région n'a jamais été au cœur de la croissance économique car son potentiel n'a jamais été suffisamment valorisé, puisque l'Etat guide ses actions dans le développement social plutôt qu'économique. L'Etat devrait viser le développement des filières qui ont un potentiel de développement économique local, ce qui aboutirait par la suite à la valorisation des produits de terroirs et à un développement de la région.

La présence d'un nombre important d'acteurs dans la région est un point positif puisqu'ils sont implantés pour accompagner les populations dans la transition vers un territoire porteur de développement économique et social. Toutefois, les actions des intervenants manquent d'organisation et d'harmonisation, ce qui peut ralentir le progrès visé. De plus, une disparité au niveau des interventions existe dans la région, à l'image de l'ensemble du pays. Cette situation tend à augmenter les inégalités et aboutit à une certaine exclusion du département de Gossas qui souffre le plus du manque d'investissements dans tous les domaines.

## Bibliographie

- Alexandre, F., & Mering, C. (2018). Changements socio-environnementaux et dynamiques rurales en Afrique de l'Ouest. *Espace géographique*, 47(3), 193. <https://doi.org/10.3917/eg.473.0193>
- Alissoutin, R. L. (2008). *Les défis du développement local au Sénégal*. CODESRIA.
- Angeon, V., & Callois, J.-M. (2005). Fondements théoriques du développement local : Quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? *Économie et Institutions*, 6-7, 19-50. <https://doi.org/10.4000/ei.890>
- Boubacar Ba. (2016). Territorialisation du développement local au Sénégal : Impensés, cheminements, enjeux et limites d'un concept et d'une approche. In *Les sciences sociales au Sénégal*. CODESRIA.
- Boursin, D. (2019). *Impacts socio-économiques des changements de mode d'élevage : Étude de cas dans la région de Fatick, Sénégal*. Université Liège Médecine Vétérinaire.
- Dakaractu (2015, décembre) *Fatick : Série de mesures en matière de pêche et d'économie maritime*. DAKARACTU.COM. [https://www.dakaractu.com/Fatick-Serie-de-mesures-en-matiere-de-peche-et-d-economie-maritime\\_a102960.html](https://www.dakaractu.com/Fatick-Serie-de-mesures-en-matiere-de-peche-et-d-economie-maritime_a102960.html)

- Lattre-Gasquet, M. (2021). Le développement des espaces ruraux en Afrique de l'ouest. *Futuribles : Analyse et Prospective*, 1-31.
- Denieuil, P.-N. (2008). Développement social, local et territorial : Repères thématiques et bibliographiques sur le cas français. *Mondes en développement*, n° 142(2), 113. <https://doi.org/10.3917/med.142.0113>
- Dubresson, A., & Fauré, Y.-A. (2005). Décentralisation et développement local : Un lien à penser. *Revue Tiers Monde*, 46(181), 7-20. <https://doi.org/10.3406/tiers.2005.5900>
- Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue)* (2019). [Rapport sur les Indicateurs Clés]. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR368/FR368.pdf>
- Fann, R. (2019). *Situation économique et sociale régionale 2016* (p. 142). Agence nationale de la statistique et de la démographie.
- Faye, A. (s. d.). *Sénégal classé 166e pays par le Rapport PNUD 2018 sur l'IDH : Sa croissance ne nourrit pas ses populations*. PRESSAFRIK.COM, L'info dans toute sa diversité (Liberté - Professionnalisme - Crédibilité). Consulté 19 janvier 2022, à l'adresse [https://www.pressafrik.com/Senegal-classe-166e-pays-par-le-Rapport-PNUD-2018-sur-l-IDH-sa-croissance-ne-nourrit-pas-ses-populations\\_a208965.html](https://www.pressafrik.com/Senegal-classe-166e-pays-par-le-Rapport-PNUD-2018-sur-l-IDH-sa-croissance-ne-nourrit-pas-ses-populations_a208965.html)
- Glou, É. (1994). Les frontières internes au développement local. *Hommes et Terres du Nord*, 2(1), 144-147. <https://doi.org/10.3406/htn.1994.2468>
- Kamara, Tamboura, & Sy (2018). *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal—Troisième trimestre 2018* (p. 5). Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).
- Kane, A. H. (2018). *Analyse du rôle de l'assurance dans la résilience des populations vulnérables aux chocs climatiques et à l'insécurité alimentaire : cas de la région de Fatick au Sénégal*. Liège université.
- La plate-forme des ONG européennes au Sénégal*. (s. d.). Consulté 18 janvier 2022, à l'adresse <https://www.pfongue.org/spip.php?page=projets&mots%5B1%5D=&mots%5B2%5D=19&mots%5B3%5D=&mots%5B4%5D=&mots%5B5%5D=&mots%5B6%5D=62#ancr>
- Laurens, L. (2000). Les nouvelles orientations du développement local, environnement et qualité en espace rural fragile. *Ruralia (Paris)*.
- Lavigne Delville, P. (2017). Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement*, 45, 33-64. <https://doi.org/10.4000/anthropodev.542>
- Leloup, F., Moyart, L., & Pecqueur, B. (2003). Le développement local en Afrique de l'Ouest : Quelle(s) réalité(s) possible(s) ? *Mondes en développement*, 124(4), 95. <https://doi.org/10.3917/med.124.0095>
- Loum, P., (2013). *La politique de décentralisation et les nouvelles stratégies de développement : Le cas du Sénégal*, Université de Montpellier I, École doctorale Droit et science politique Montpellier, & Centre d'études politiques de l'Europe latine Montpellier. [Université Montpellier I]. <http://www.theses.fr/2013MON10038/document>
- Ndiaye, I. (Mardi 18 Janvier). *Fatick : 60 acteurs du tourisme formés en marketing et e-tourisme*. BIFAMOMAG. [https://www.bifamomag.com/Fatick-60-acteurs-du-tourisme-formes-en-marketing-et-e-tourisme\\_a5121.html](https://www.bifamomag.com/Fatick-60-acteurs-du-tourisme-formes-en-marketing-et-e-tourisme_a5121.html)
- Niang, D. (2007). *Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : L'expérience de la ville de Saint-Louis*, thèse de géographie, Université de



Toulouse le Mirail. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00134553>

Patoureaux, B. (1985). Développement local et formation des agents de développement en milieu rural. *Économie rurale*, 166(1), 59-61. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3149>

Pauvreté à Fatick. (2018, mars 11). SenePlus. <https://www.seneplus.com/developpement/pauvrete-fatick>

Piveteau, A. (2005). Decentralisation and local development in Senegal. Chronicle of a hypothetical couple. *Revue Tiers Monde*, 181(1), 71-93.

Sow, M. (2007). *Acteurs locaux et développement décentralisé participatif dans la commune de Fatick* [Université Cheikh Anta DIOP de Dakar]. [http://bibnum.ucad.sn/viewer.php?c=mmoires&d=meml\\_3925](http://bibnum.ucad.sn/viewer.php?c=mmoires&d=meml_3925)

Teisserenc, P. (1994). Politique de développement local : La mobilisation des acteurs. *Sociétés Contemporaines*, 18(1), 187-213. <https://doi.org/10.3406/socco.1994.1170>

*Vulnérabilité des secteurs agriculture, ressources en eau et zone côtière à la variabilité et aux changements climatiques dans la région de Fatick au Sénégal.* (2019, Mai). Climate Analytics. [https://climateanalytics.org/media/pas-pna\\_sn\\_factsheet\\_agriculture.pdf](https://climateanalytics.org/media/pas-pna_sn_factsheet_agriculture.pdf)

Yorn, C. (2006). *La gestion des projets de développement local dans une dynamique de coopération internationale.* Library and Archives Canada = Bibliothèque et Archives Canada. (S. d.).

#### **Rapports et documents officiels :**

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afriques (2016). *Etat des lieux du développement économique local (DEL).* <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/del-senegal-web.pdf>

Fatick, une région aux richesses insoupçonnées accueille le plus illustre de ses fils. (s. d.). *BIG - Bureau d'Information Gouvernementale.* Consulté 16 janvier 2022, à l'adresse <http://www.big.gouv.sn/index.php/2020/09/19/fatick-une-region-aux-richesses-insoupconnees-accueille-le-plus-illustre-de-ses-fils/>

Ministère de la gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire, 2015, *Cartographie des interventions dans les collectivités locales* [https://www.adl.sn/sites/default/files/doc/CARTO%20DES%20INTERVENTIONS\\_RAPPORT%20FINAL\\_D%C3%A9cembre%202015.pdf](https://www.adl.sn/sites/default/files/doc/CARTO%20DES%20INTERVENTIONS_RAPPORT%20FINAL_D%C3%A9cembre%202015.pdf)

*Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT)* (p. 298). (2020). Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires. <http://anat.sn/pnadt/PNADT-Rapport.pdf>

*Plan Sénégal Emergent Plan d'Actions Prioritaires 2014-2018.* Ministère de l'Economie et des Finances. <https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent%20Plan%20d%27Actions%20Prioritaires%202014-2018.pdf>

*Population du Sénégal—Année 2020.* Direction des Statistiques démographiques et sociales. [http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport%20sur%20la%20Population%20du%20Sngal%202020\\_03022021.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport%20sur%20la%20Population%20du%20Sngal%202020_03022021.pdf)

Programme National de Développement Local (2011) *Étude : Clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation.*

*Rapport définitif RGPHAE-2013.* Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

*Situation Economique et Sociale du Sénégal Ed. 2017/2018.* Agence nationale de la Statistique et de la

Démographie (ANSD).

*Situation économique et sociale régionale 2019.* Agence nationale de la statistique et de la démographie.

### Introduction

Au Sénégal, comme dans la majeure partie des pays de l'Afrique de l'Ouest, les stratégies nationales de développement considèrent l'appui au secteur agricole, notamment familial, comme étant l'un des principaux moyens d'atteindre les objectifs fixés en matière de souveraineté alimentaire. Le secteur agricole de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) occupe une place capitale dans les économies nationales de la région, mais également au niveau des secteurs de l'emploi, de la sécurité alimentaire des pays de la région, ainsi qu'au niveau des revenus des ménages ruraux. Il va donc de soi que ce constat soit tout autant partagé au Sénégal.

L'une des plus grandes préoccupations concernant la croissance du secteur agricole est sa propre croissance au regard de l'évolution de sa démographie. En effet, la population de l'Ouest Afrique devrait doubler d'ici 2050<sup>10</sup> d'après un rapport de 2019 proposé par L'ONU sur les perspectives démographiques de l'Afrique de l'Ouest. La population de cette région devrait donc passer de 391 millions en 2019 à 796 millions en 2050, voire même être multipliée par 3,8 d'ici la fin du siècle en atteignant 1,5 milliards d'habitants.<sup>11</sup>

La population africaine croît donc à un rythme soutenu et par conséquent, ses besoins en matière alimentaire en font de même, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Le besoin d'augmenter la production et la productivité du secteur agricole de l'Afrique de l'Ouest se fait donc ressentir.

Sur le plan économique, l'agriculture s'impose dans cette région du monde en représentant 35 % du produit intérieur brut régional, juste derrière les 37 % (ANSD, 2022) que représente le tertiaire, celui-ci étant en net progression dans tous les pays de la Communauté. L'agriculture est le secteur sur lequel repose le développement des capacités exportatrices des Etats de la CEDEAO. Ce secteur est également sur le plan de l'emploi, l'employeur de la majeure partie de la population. Environ 60 % de la population active de la région d'Afrique de l'Ouest y travaille. Au Sénégal, l'agriculture représente bien plus pour le secteur de l'emploi. C'est-à-dire que ce secteur emploie et mobilise près de 70 %<sup>12</sup> de la population active sénégalaise. Son poids dans le secteur primaire est passé de 41 % en 2007 à 64 % en 2017.

La région d'étude de Fatick dispose en plus de son climat favorable à l'agriculture, d'une façade maritime de 65 km, ce qui constitue un atout certain pour la pêche et le tourisme. Le secteur agricole y représente bien plus que dans la moyenne nationale. En effet, l'agriculture y est la principale activité économique puisqu'elle emploie près de 90 % de la population active. Toutefois, malgré d'énormes ressources naturelles et humaines favorables

---

<sup>10</sup> Cf annexe 1

<sup>11</sup> Direction générale du Trésor (2019). Perspectives démographiques en Afrique de l'Ouest.

<sup>12</sup> Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. (2015). *Les politiques agricoles à travers le monde : Quelques exemples.*

à l'impulsion du développement économique du secteur agricole, la région de Fatick reste l'une des zones où le taux de pauvreté est le plus important du pays.

Ainsi, il est important de s'interroger sur l'agriculture comme levier de développement en Afrique de l'Ouest, et plus précisément dans la région de Fatick au Sénégal. Pour cela, il s'agira d'observer dans un premier temps la place qu'occupe le secteur agricole sénégalais et surtout le secteur agricole de Fatick au sein de l'Afrique de l'Ouest. Il sera question par la suite de livrer de manière détaillée les caractéristiques de l'agriculture de la région afin de mieux en saisir les enjeux concernant le développement du secteur. Et enfin pour finir, nous envisagerons la nécessité de restructurer le secteur agricole, et de passer à une agriculture plus durable afin d'en arriver à un développement de la sphère agricole sur la région de Fatick.

## **I. L'Afrique de l'Ouest, une zone à fort potentiel agricole : focus sur le Sénégal**

### **1. L'Afrique de l'Ouest et le Sénégal, zones de richesses naturelles**

D'après une étude publiée par la FAO (Food and Agriculture Organisation) et le FIDA (Fonds International de Développement Agricole) parut en 2013 et intitulée *Reconstruire le potentiel agricole de l'Afrique de l'Ouest*<sup>13</sup>, il apparaît essentiel de stimuler la productivité, d'encourager la compétitivité ainsi que d'assurer aux petits agriculteurs un meilleur accès aux marchés pour enfin permettre à l'Afrique de l'Ouest de réaliser pleinement son potentiel agricole<sup>14</sup>.

Reposant sur des exploitations agricoles familiales de très petites dimensions, c'est-à-dire inférieures à 10 hectares, les productions agricoles familiales de la région ouest-africaine sont très nombreuses et relativement diversifiées. C'est ainsi sur ces exploitations familiales que nous continuerons notre développement.

### **2. Nourrir les grandes villes, un défi pour l'agriculture familiale**

A ce jour, l'agriculture familiale en l'Afrique de l'Ouest satisfait l'essentiel de la demande urbaine<sup>15</sup>. L'agriculture familiale est un système agraire qui repose sur des exploitations de petite dimension<sup>16</sup> travaillées chacune par des familles consommant une partie de leur production, on parle alors d'autoconsommation. D'après la FAO, l'agriculture familiale « englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural »<sup>17</sup>. Elle permet de structurer les différentes productions telles que l'agriculture pastorale, forestière, halieutique et bien d'autres.

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, c'est l'agriculture familiale qui prime. La production agricole repose donc sur la main d'œuvre familiale bien que le rendement du travail reste particulièrement faible car la main d'œuvre familiale, bien différente de l'agriculture commerciale, emploie les membres de mêmes familles, où la motivation du

---

<sup>13</sup> ANSD. (2022). Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2019. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 170-183.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> OCDE & Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. (2013). *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*. OECD.

<sup>16</sup> Trois quarts des exploitations familiales dans le monde font moins d'un hectare.

<sup>17</sup> Hane El-Hadji, Jean Marc von der Weid, Nadia Scialabba, *L'Agriculture Biologique au Senegal*. FAO, 2001

travailleur est généralement plus élevée que celle d'un salarié agricole. L'agriculture familiale engage plus de la moitié des actifs des pays du Sud. Elle occupe 2,6 milliards de la population humaine produisant 70 % de la production alimentaire mondiale avec seulement 30 % de ressources agricoles<sup>18</sup>.

Le Sénégal est un pays fortement dominé par les exploitations familiales. En effet, 95%<sup>19</sup> des terres agricoles du pays sont des exploitations agricoles de types familiales qui pour la plupart, au Sénégal comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest et même dans le monde, sont de tailles modestes. Du fait de l'importance de la dominance de l'agriculture familiale au Sénégal, c'est cette même main d'œuvre familiale qui assure l'essentiel des activités de production agricole sur son territoire.

Les exploitations agricoles familiales garantissent la sécurité alimentaire du pays, mais elles permettent également de générer de l'emploi. Toutefois, seulement 24%<sup>20</sup> des ménages agricoles du pays arrivent à couvrir leurs besoins céréaliers pour leur propre production.

Parmi les cultures d'exploitations agricoles familiales, il y a le mil. Cette céréale fondamentale du Sénégal correspond à 40 % du total de la production céréalière. Vient ensuite la production du riz qui suit de près celle du mil (38 %), puis le maïs (14 %) et le sorgho (8 %). En 2012, environ 70 % des superficies cultivées en céréales ont été utilisées pour produire du mil. Parmi les autres plantations cultivées par l'agriculture familiale, on retrouve le niébé, ainsi que l'arachide et le coton.

### 3. Positionnement stratégique du Sénégal

« Le Sénégal regorge de potentialités grâce à ses terres et à ses ressources humaines et bénéficie d'un contexte politique démocratique, gage de paix et de sécurité, qui permettent de donner de l'espoir pour répondre à la problématique de l'emploi de jeunes et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Sénégalais »<sup>21</sup>. Le Sénégal est un pays sahélien qui se situe à la pointe occidentale de l'Afrique, un pays plat et tropical marqué par deux saisons : une longue période de saison sèche allant de novembre à juin et une courte saison des pluies de juillet à octobre. Cette période des pluies coïncide avec la période la plus chaude de l'été qui ne dure pas plus de quatre mois<sup>22</sup>. La pluviométrie moyenne annuelle est relativement faible sur l'ensemble du territoire, variant de 300 mm au nord et 1200 mm au sud (FAO, 2005). Toutefois, le pays dispose de ressources en eaux importantes grâce à ses deux principaux fleuves que sont le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie et à nombreux cours d'eaux. De même qu'une façade maritime conséquente d'environ 700 km avec des ressources halieutiques considérables pour le pays.

---

<sup>18</sup> H.Basquin, F. Charhon, M. Cissokho, G. Le Gauyer, H. Rouillé d'Orfeuil, J. Vielajus (2014). *Nourrir les villes, défi de l'agriculture familiale : Des innovations locales et paysannes en Afrique de l'Ouest*. Fondation de France, CFSI.

<sup>19</sup> Gueye B. (2003) L'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, concepts et enjeux actuels, FAO, <https://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/318786/>

<sup>20</sup> Op.cit, *L'Agriculture Biologique au Senegal*. FAO, 2001

<sup>21</sup> Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, août 2014

<sup>22</sup> Suret-Canale J., Quelques aspects de la géographie agraire au Sénégal. Le cercle de Louga : *Cahiers d'outre-mer*. N° 4, Octobre-décembre 1948

Le développement du secteur agricole est le cœur même du Plan Sénégal Emergent (PSE) à travers le volet Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal, aussi appelé PRACAS. Ce plan PRACAS a été développé par l'Etat sénégalais en 2014. Il est doté d'un objectif clair, « construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable<sup>23</sup> ». Il s'agit de répondre à trois problématiques : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté des ruraux ainsi que l'agriculture durable. Ce volet prescrit notamment l'autosuffisance en riz, l'optimisation des performances de la filière arachidière ainsi qu'une baisse des utilisations des produits intrants.

Concernant les filières du Sénégal, le projet d'appui aux filières agricoles aussi appelé le PAFA est un projet financé notamment par le Fonds international de développement agricole et par le Fonds OPEP pour le développement international. Il a débuté en 2014 et s'est terminé en 2020. Le projet a ciblé les ménages vulnérables, les organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs ainsi que les PME rurales dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick, Diourbel et Louga au Sénégal. L'objectif de ce projet a été de former, d'accompagner les producteurs ainsi que d'élaborer des plans visant à développer les filières.

L'agriculture sénégalaise a connu des changements importants durant ces cinquante dernières années. Elle est passée d'une agriculture à l'origine vivrière à une agriculture de rente avec l'arachide et le coton. Or, la filière arachide qui a longtemps été un moteur de l'économie sénégalaise traverse aujourd'hui une crise majeure. Toutefois, la production des filières céréalières ainsi que la production de fruits et de légumes augmentent, répondant à une demande locale croissante.

#### **4. Contexte foncier agricole au Sénégal**

La question foncière est au cœur de la politique agricole. En effet, la terre est un bien stratégique pour les populations vivant de l'agriculture qu'elles soient rurales ou urbaines. Le foncier constitue l'une des bases de l'activité économique et du fonctionnement des institutions marchandes et non marchandes du pays.

La gestion du foncier au Sénégal, notamment en zone rurale, est régie par la loi de juin 1964 relative au domaine national, qui fait l'originalité du système foncier sénégalais. Les terres n'appartiennent ni à l'État, ni aux collectivités territoriales, ni aux usagers, mais à la « Nation »<sup>24</sup>. « Les terres sont inaliénables, intransmissibles, incessibles et elles ne peuvent être transférées que dans le domaine privé de l'État par voie d'immatriculation. Les collectivités locales ont la responsabilité de l'affectation/désaffectation des terres du domaine national pour les activités rurales »<sup>25</sup>. Le Sénégal continue actuellement de vivre sous deux régimes de gestion de la terre : d'une part le régime d'immatriculation et de l'autre celui du droit coutumier. Dans le cas du régime de l'immatriculation, la propriété est enregistrée, claire et en général définitive. On devient propriétaire dès lors qu'on acquiert un titre foncier. Le

---

<sup>23</sup> Op.cit, 2014

<sup>24</sup> Bourgoin, J., Diop, D., Dia, D., Sall, M., Zagré, R., Grislain, Q., & Anseeuw, W. (2020). Regard sur le modèle agricole sénégalais : Pratiques foncières et particularités territoriales des moyennes et grandes exploitations agricoles. *Cahiers Agricultures*, 29, 18.

<sup>25</sup> Ibid.

second régime quant à lui est celui du domaine national. Ce dernier régit la majorité des terres du pays, c'est-à-dire entre 80 et 85 % des terres<sup>26</sup>.

Au Sénégal, la valeur économique de la terre et du foncier en général augmente en raison du faible pourcentage de terres ayant un assez bon potentiel agricole, du fait aussi de la croissance démographique endogène ou induite par l'arrivée de migrants. D'autres raisons font que la valeur du foncier augmente, notamment le fait qu'il y ait une proportion plus élevée d'arrivée de migrants ou encore du fait que la demande des terres agricoles par les étrangers s'accroisse. Dans les régions correctement desservies par les transports mais également dans les aires proches des villes, les marchés fonciers pour des terres à fort potentiel agricole se développent fortement. De plus dans ces cas-là les transactions sont le plus souvent de nature informelle. Il s'agit de ventes, de contrats de locations ou encore d'accès à la terre en échange de prestations de travail avec le plus souvent juste un transfert des droits d'exploitations<sup>27</sup>. Les acheteurs sont davantage des urbains ou des étrangers. Les familles agricoles subissent ainsi une insécurité sociale généralisée, ce qui pousse les jeunes à quitter leur village.

Dans certaines zones à fort potentiel naturel, il y a une forte disponibilité de facteurs de production et de main d'œuvre, les populations peuvent ainsi vivre de leurs activités agricoles. C'est le cas par exemple dans le sud du bassin arachidier ou encore dans la Casamance orientale. Toutefois, la pression sur les terres vient limiter les possibilités d'installation des jeunes ruraux. De plus, la présence de l'agrobusiness pousse les jeunes à devenir salariés agricoles. Dans des zones telles que le nord du bassin arachidier et la haute et moyenne vallée du fleuve, les récoltes des exploitations familiales ne permettent pas aux familles de s'alimenter toute l'année. Celles-ci développent donc d'autres activités non-agricoles ou recourent à l'exode rural.

Dans plusieurs régions d'Afrique et ici nous parlerons du cas au Sénégal, les femmes, en dépit de l'importance du rôle qu'elles jouent dans le secteur agricole, ne bénéficient pas de l'égalité lorsqu'il s'agit du droit et de l'accès aux ressources foncières et naturelles. Bien que la loi sénégalaise stipule l'égalité des hommes et des femmes face à la question foncière et sa gestion, le fait que la gouvernance foncière soit délocalisée, c'est-à-dire que les décisions relatives à l'accès aux ressources foncières et naturelles ainsi que le contrôle de ces dernières soient prise localement, font qu'il est impossible pour les femmes de jouir des mêmes chances d'accès à la terre que les hommes. En effet, même si l'héritage reste le mode dominant d'accès à la terre, il y a d'autres modes d'accès au foncier dans ces zones, comme l'affectation et l'emprunt. La location des terres est aussi une pratique qui est de plus en plus exercée.

Après avoir vu de quelle manière les différents enjeux autour du secteur agricole impactaient aussi bien les populations rurales que les terres au Sénégal, nous allons examiner plus en détail le cas de la région de Fatick, où l'activité économique principale est dominée par l'agriculture, l'élevage ainsi que la pêche.

---

<sup>26</sup> Dieme, M. (2020). *Le foncier est devenu une arme de guerre*.

<sup>27</sup> Plançon, Caroline (2009) « Droit, foncier et développement : les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal », *Revue Tiers Monde*, vol. 200, no. 4, pp. 837-851.

## **II. L'agriculture dans la région de Fatick : caractéristiques physiques, diversité de la production et importance de l'agriculture**

### **1. Présentation de la zone de Fatick**

#### **1.1. *Caractéristiques physiques***

Les sols de la région sont de 4 types : les sols ferrugineux tropicaux (dior et deck), les sols hydromorphes, les sols halomorphes (sols salins ou « tanne ») et les sols des mangroves observés dans les îles et les estuaires.

#### **1.2. *Données climatologiques***

Le climat est de type tropical soudanien avec deux variantes telles que la variante sahélo-soudanienne dans les départements de Fatick et Gossas et la variante soudano-guinéenne dans le département de Foundiougne, avec des précipitations dont l'irrégularité et la faiblesse décrivent un gradient nord-sud, variant entre 600 et 900 mm/an en moyenne. Ainsi la région a globalement un climat de type soudano-sahélien caractérisé par une alternance de saison des pluies allant de juin-juillet à octobre et de saison sèche de 8 à 9 mois pour le reste de l'année. Les températures minimales oscillent entre 21°C et 22°C, alors que les températures maximales se situent aux alentours de 36°C (CSE, 2015).

#### **1.3. *Données hydrographiques***

La région de Fatick correspond à une grande plaine dont la monotonie est rompue dans sa partie nord par les deux vallées du Sine et du Car-Car, et au sud par la vallée de Djikoye. A l'Ouest, la vallée de Thiakor se prolonge jusqu'en amont de Faoye. Les ressources en eau souterraine sont caractérisées par des aquifères salés, surtout en ce qui concerne la nappe mæstrichtienne (entre 200 et 450 m) et celle du paléocène (entre 60 et 150 m), l'éocène étant peu productif dans la région. La nappe du Continental Terminal (entre 30 et 70 m de profondeur) offre une eau d'excellente qualité pour la boisson et l'irrigation (CSE, 2015).

#### **1.4. *Les paysages de la région***

Les paysages de la région sont très artificialisés, avec une prédominance des zones de cultures sous pluie (84 %). Les formations « naturelles » ne couvrent plus qu'environ 10% de la superficie de la région, pour l'essentiel dans le département de Foundiougne. Les formations naturelles sont dominées par les savanes (121 240 ha), suivies de la mangrove (63 765 ha) et confèrent à la région un important potentiel en termes de biodiversité et des steppes qui couvrent 11 193 ha (CSE, 2015).

### **2. La région de Fatick, une zone de grand potentiel agricole**

Le développement de l'agriculture et des différentes activités liées à ce secteur constitue des enjeux majeurs pour la région de Fatick. Dans le contexte actuel de lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux de la région, les liens entre produits de terroir et développement territorial prennent une importance grandissante et sont souvent mis en avant pour motiver et légitimer la valorisation des produits locaux qui



sont généralement réputés comme étant une ressource essentielle pour le développement territorial fatickois. Cette partie du Sénégal regorge d'importants atouts et d'énormes potentialités pour son développement (ressources en eaux et forestières, diversité des écosystèmes, vallées et bas-fonds inondables...).

L'agriculture de la région est caractérisée par des systèmes de production dominés par les grandes cultures notamment et principalement les cultures céréalières et la culture arachidière (ANSD et MAER/DAPSA, 2021). Selon la destination des productions agricoles de la région, nous distinguons deux principaux types de cultures : d'une part les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation des ménages et d'autre part, les cultures dites de rente, considérées comme principales sources de revenus. Les cultures vivrières sont constituées pour l'essentiel des cultures de mil, de riz, de maïs et de niébé. Quant aux cultures de rente, elles regroupent principalement la culture de l'arachide, aussi des cultures de sésame, de pastèque et des cultures horticoles et maraichères.

Cependant, la région de Fatick reste confrontée à plusieurs problèmes et contraintes parmi lesquelles nous pouvons citer la faible valorisation du potentiel économique lié à ses ressources naturelles, la dégradation des terres agricoles et des écosystèmes par la salinisation des sols et des eaux. L'augmentation du niveau des océans due aux phénomènes et impacts du changement climatique a considérablement accru la concentration en sel des fleuves Sine et Saloum. Dans le vaste delta formé par la confluence des deux fleuves, on estime entre 700 000 et 1 000 000 d'hectares de terres affectées par la salinisation au cours des 30 dernières années (Cissokho, 2017).

### **3. La place prépondérante de l'agriculture dans l'économie de la région de Fatick**

L'agriculture a toujours fait partie des principales activités génératrices de revenus pour la plupart des zones rurales à travers le monde. « D'abord, et malgré une idée reçue, la population rurale mondiale continue d'augmenter en effectifs malgré la diminution voire la stagnation de la part qu'elle représente dans la population totale de la planète. [...] Ensuite, l'activité agricole emploie encore plus de 40 % des actifs, ce qui en fait le premier secteur économique en matière d'emploi » (Campagne et Pecqueur, 2014). Dans la région de Fatick, l'agriculture reste la principale activité économique ; elle occupe près de 90 % de la population active. -(ANSD/SRSD Fatick, 2017). Le secteur agricole dans la région de Fatick reste dominé par la culture arachidière (Sene et al, 2012).

Pour ces raisons, l'agriculture pourrait constituer un secteur prioritaire à appuyer pour contribuer au développement régional, par le biais de la valorisation des produits agricoles. L'importance du secteur s'observe même au niveau national avec des contributions importantes dans la production totale du pays.

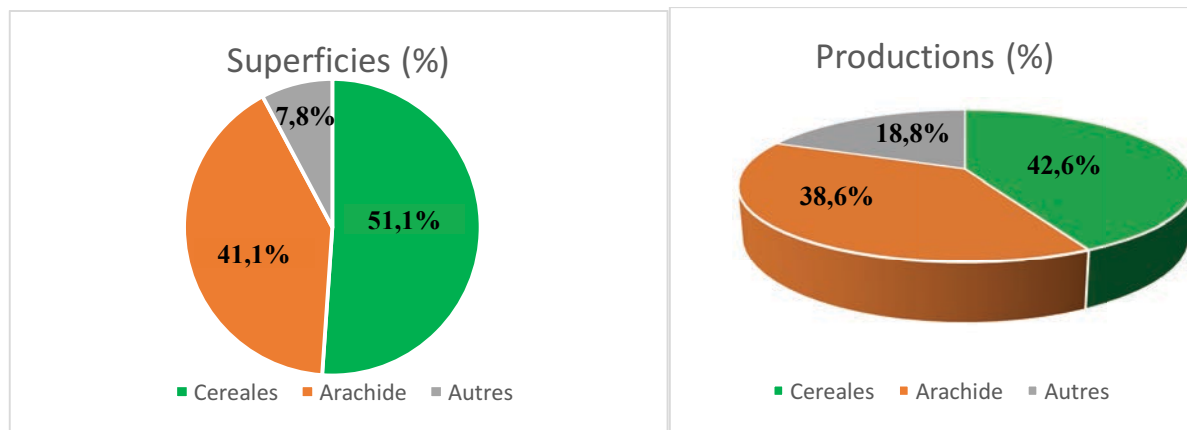
## **4. Les différentes productions agricoles de la région et leur part au niveau de la production nationale**

### ***4.1. Les principales productions agricoles***

Selon les derniers chiffres officiels publiés récemment par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie sur la situation économique et sociale de la région de Fatick, la production agricole régionale est estimée en 2019 environ à près de 1 455 000 tonnes avec

des superficies totales cultivées de 928 000 hectares (ANSD, 2021)<sup>28</sup>. Les grandes cultures, en particulier les cultures céréalières et arachidière, sont dominantes en termes de superficies emblavées et aussi en termes de productions agricoles. Les céréales occupent 475 000 hectares avec une production estimée à 620 000 tonnes.

**Figure 1. Productions agricoles et surfaces emblavées dans la région de Fatick 2019**

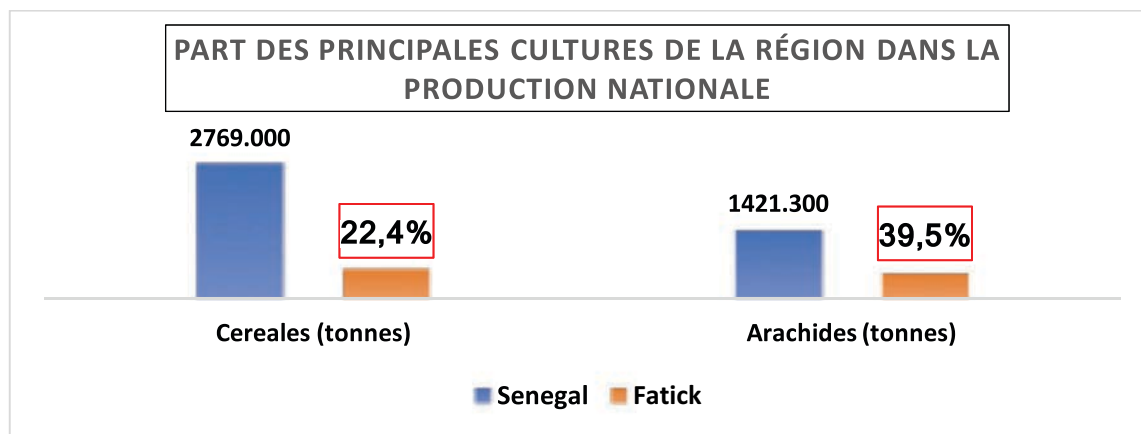


Source : Auteurs selon ANSD

Respectivement, les cultures de céréales, d'arachide et d'autres cultures occupent 51,1 %, 41,1 % et 7,8 % de la superficie totale cultivée. Les deux principales cultures céréalières et arachidière occupent plus de 92 % du total des surfaces cultivées et représentent près de 82% de la production agricole régionale.

#### 4.2. Poids de la production céréalière et arachidière de la région de Fatick dans la production nationale

**Figure 2. Productions des principales cultures de la région par rapport aux productions nationales**



Source : Auteurs, ANSD et MAER/DAPSA<sup>29</sup>

<sup>28</sup> ANSD, 2021. Situation Economique et Sociale de la Région de Fatick, Données 2019.

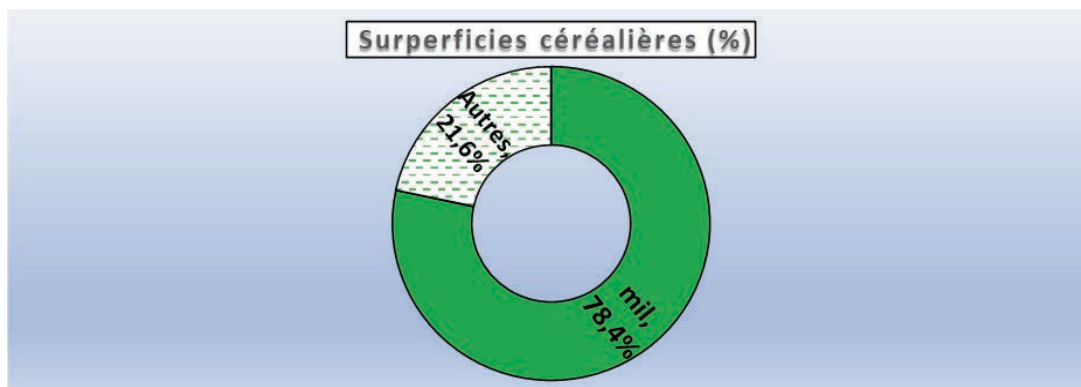
<http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES%20Fatick%202019.pdf>

<sup>29</sup> Données d'enquête agricole annuelle MAER/DAPSA & Données 2019 sur la situation économique et sociale de la région de Fatick

### 4.3. Les cultures vivrières

Dans la région de Fatick, la culture du mil constitue la principale culture vivrière des ménages ruraux. A elle seule, cette culture occupe plus de 78 % des surfaces céréalières et près de 41 % du total de l'ensemble de superficies cultivées (ANSD, 2021), avec une production de 182 000 t. en 2019.

Figure 3 : Répartition des cultures de céréales et des surfaces céréalières



Source : Auteur et ANSD 2021<sup>30</sup>

Tableau de synthèse des productions des cultures céréalières de la région de Fatick et du Sénégal

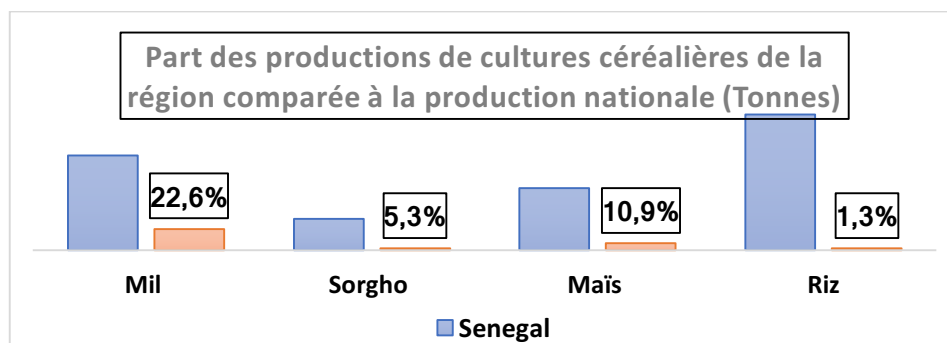
Cultures céréalières (Tonnes)	Mil	Sorgho	Maïs	Riz
Sénégal	807 044	270 168	530 705	1 155 337
Région de Fatick	182 000	14 216	58 073	14 850

Source : MAER/DAPSA, ANSD

On constate que la production de culture de mil de la région représente plus du cinquième de la production nationale céréalière de mil.

<sup>30</sup> ANSD, Données 2019 sur la situation économique et sociale de la région de Fatick.

**Figure 4 : Répartition des productions de cultures céréalières de la région comparé à la production nationale (Tonnes)**



Source : Auteurs selon MAER/DAPSA, ANSD

#### 4.4. Les cultures industrielles

Les cultures industrielles de la région regroupent pour l'essentiel l'arachide d'huilerie, les cultures de niébé, de manioc, de pastèque et du sésame. La production d'arachide est la plus importante, elle est estimée environ à 239 750 Tonnes (MAER/DAPSA, 2020).

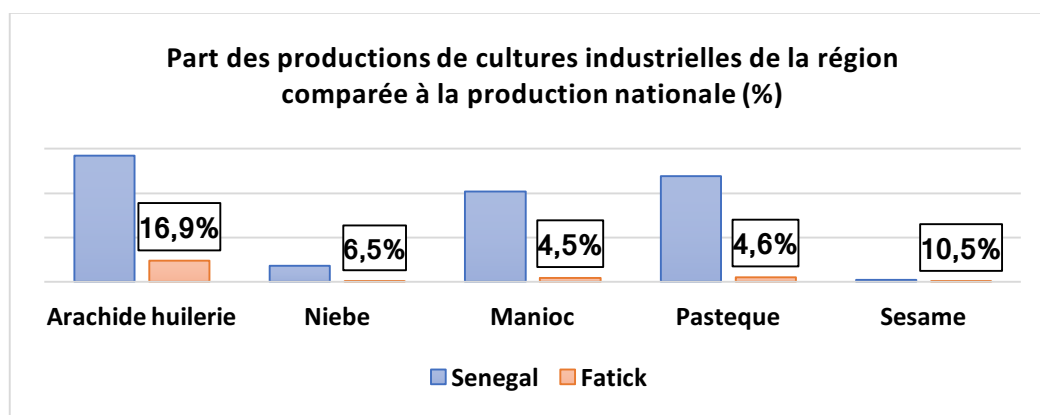
Tableau de synthèse des cultures industrielles de la région de Fatick

Production (Tonnes)	Arachide huilerie	Niébé	Manioc	Pastèque	Sésame
Sénégal	1 421 300	184 140	1 020 100	1 190 500	24 304
Région de Fatick	239 750	12 045	46 000	55 050	2 540

Source : Données MAER/DAPSA<sup>31</sup>

La production d'arachide d'huilerie dans la région de Fatick est très représentée au niveau national avec 16,9 % du total de la production nationale.

**Figure 5. Part des productions de cultures industrielles de la région comparé à la production nationale (source : auteurs)**



<sup>31</sup> MAER/DAPSA, Données Campagne agricole 2019/2020 – Récapitulatif des cultures industrielles.

La zone de Fatick est une zone qui contribue beaucoup à la la production nationale par ses cultures industrielles. On note aussi sa contribution importante en arboriculture avec la production en pomme de cajou, fruit de l’anacardier.

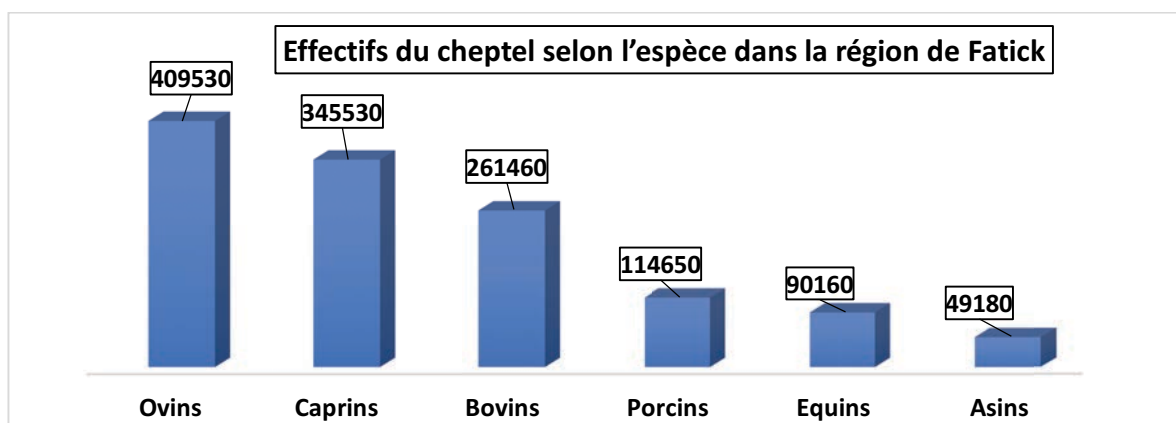
Selon l’étude réalisée par l’USAID/SAGIC (2006), la région de Fatick offre la meilleure qualité de noix suivie de celle de Ziguinchor, Sédhiou et de Kolda. Cela s’explique par l’introduction des premières variétés améliorées par le PASA au niveau de Fatick (1980 à 1990) ainsi que des techniques de production fruitière (SAGIC, 2006).

#### 4.5. L'élevage

L'élevage est aussi pratiqué dans la région de Fatick, même si le secteur de l'élevage est confronté à plusieurs contraintes dont la plus importante reste la réduction permanente des espaces pastoraux causée par la salinisation des terres (Koki Ba et al., 2021).

Le cheptel de la région de Fatick représente 6,74% du cheptel national. Il est estimé environ à plus de 1 270 500 têtes en 2019 soit une hausse de 2,4 % par rapport aux effectifs de l’année précédente (ANSD, 2020). Ce cheptel regroupe essentiellement l’ensemble des espèces appartenant aux familles des ovins, caprins, bovins, porcins, équins et asins.

Figure 6. Répartition des effectifs du cheptel selon l’espèce dans la région de Fatick

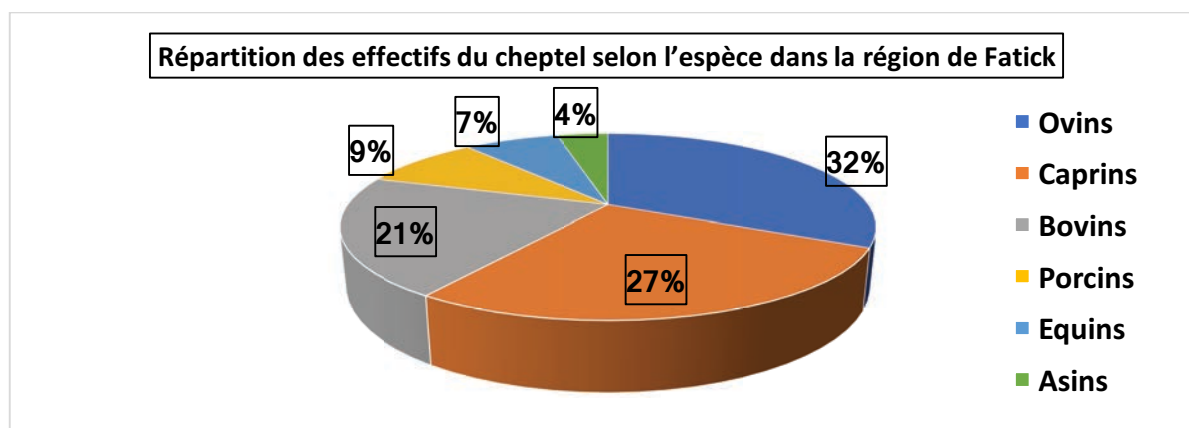


Source : Auteurs, MEPA/DIREL/CEP<sup>32</sup>

Les cheptels d’ovins, caprins et bovins sont les plus représentés dans la région de Fatick, avec une dominance des ovins (32 %), des caprins (27 %) puis des bovins (21 %). L’activité d’élevage de volailles est aussi pratiquée, dominée par l’élevage des poulets traditionnels, des canards et de dindes, et de façon moins importante l’élevage de pigeons. Au niveau régional, on estime les effectifs de la volaille à plus de 2,2 millions de têtes.

<sup>32</sup> Ministère de l’Elevage et des Productions Animales (MEPA)/ Direction de l’Elevage (DIREL)/ Cellule des Etudes et de la Planification (CEP), Données campagne 2019/2020.

Figure 7 : Répartition des effectifs du cheptel selon l'espèce dans la région de Fatick



Source : Auteurs, MEPA/DIREL/CEP<sup>33</sup>

Dans cette région du Sénégal, la production de viande contrôlée concerne uniquement les espèces des familles ovines, caprines et bovines. Pour les autres espèces, les abattages ne font pas l'objet de contrôle systématique. La production régionale de viande rouge contrôlée est estimée environ à 1,4 tonnes en 2019 soit une hausse de 31% par rapport à l'année précédente (ANSD, 2021)<sup>34</sup>. Toutefois la production fatickoise représente moins de 1 % (0,53 %) par rapport à la production nationale de l'ensemble viande et abats.

Selon la Direction de l'Elevage, la production nationale de lait en 2019 se situe aux alentours de 264 millions de litres, soit une hausse de plus de 6% par rapport à l'année précédente. Dans la région de Fatick, la quantification des productions de lait demeure très difficile du fait du manque de données. Les seules données disponibles sont les statistiques pour le centre de collecte de lait de la commune de Fatick avec l'entreprise Kirene. Même si on note la présence dans la région d'autres unités de transformation laitières (laiterie du GIE des femmes et la fromagerie de Djilor, la fromagerie de Colobane). Ainsi, la production de lait collectée par le centre de collecte de lait de la commune de Fatick avec Kirene est estimée à 60 424 litres en 2019 soit une augmentation de près de 20 % par rapport à la précédente année.

### III. Le secteur agricole : vers une agriculture plus durable

#### 1. Les contraintes du secteur agricole

D'après le rapport de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal (ANSD) sur la situation économique et sociale de la région de Fatick de 2012, de nombreuses contraintes impactent le développement du secteur agricole de la région. Parmi celles-ci de nombreux problèmes sont directement d'ordre naturel, notamment la

<sup>33</sup> Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA)/ Direction de l'Elevage (DIREL)/ Cellule des Etudes et de la Planification (CEP), Données campagne 2019/2020.

<sup>34</sup> SRELPA Servie Régional de l'Elevage et de la Production Animale, Données 2019

faiblesse et la grande variabilité de la pluviométrie. En effet, le Sénégal a connu en 11<sup>35</sup> sécheresses en 20 ans, ce qui a eu un effet néfaste pour l'agriculture et l'élevage du pays.

D'autres contraintes sont plutôt d'ordre économique. D'une part, il y a eu une baisse du revenu des paysans, ce qui a provoqué une réduction de l'utilisation des intrants agricoles. D'autre part, d'autres contraintes sont plutôt de l'ordre du matériel. En effet, on observe dans cette région une obsolescence du matériel agricole. Il y a de plus dans cette zone un réel problème d'enclavement des sites de production, et les politiques publiques ainsi que les collectivités et la région n'étant pas en mesure d'améliorer l'accès, notamment en refaisant les routes, certaines zones demeurent isolées. Le problème de l'enclavement en suscite un autre, celui de l'électrification des zones d'exploitations. Seules 5 % des zones rurales sont électrifiées au Sénégal, contre 50 % des zones urbaines (Direction Générale du Trésor, 2019)<sup>36</sup>. Ce problème se reflète aussi sur les possibilités de rendement des unités de conservation et de transformation de la région de Fatick.

Concernant le secteur pastoral dans la région de Fatick, la plus grande contrainte est sans doute la réduction systématique des espaces pastoraux causée entre autres par la salinisation des terres. Pour y remédier, les éleveurs effectuent des mouvements de transhumance périodique, c'est-à-dire qu'ils effectuent un déplacement, une migration saisonnière vers les régions frontalières du bassin arachidier et de la zone sylvopastorale afin de mettre à profit la complémentarité des ressources, notamment en fourrage et en eau.

Une autre contrainte importante du secteur reste l'insuffisance de financement. Le manque d'infrastructures reste ainsi un souci. Par exemple, de nombreux parcs à vaccination sont aujourd'hui défectueux, ce qui ne permet pas le développement du secteur.

Quant au secteur maritime, le rapport de l'ANSD stipule qu'il existe dans la région un problème de surexploitation de certaines espèces maritimes dû au non-respect du code de la pêche. De surcroît, le secteur est freiné par une faible connaissance du potentiel halieutique de la région et sous la menace des impacts négatifs liés au changement climatique, notamment l'érosion côtière. Toutefois, ce phénomène n'est pas propre à la région de Fatick ni au secteur de la pêche<sup>37</sup>.

Après avoir identifié les contraintes liées au secteur agricole, de l'élevage ainsi que de la pêche dans la région de Fatick, il s'agira d'envisager les nouvelles perspectives s'offrant à la région dans le but d'accélérer le développement du secteur et de ses filières.

## **2. Fatick, miser sur l'agroécologie pour un développement plus durable**

Au Sénégal, le modèle agricole actuel ne permet pas d'assurer les besoins alimentaires de la population puisque 20 %<sup>38</sup> de cette population a encore du mal à manger à sa faim. Ce modèle caractérisé par l'utilisation de produits tels que les pesticides ou encore les engrais chimiques, de la monoculture ou bien encore l'utilisation de semences « améliorées » ne permet pas d'assurer une autonomie suffisante aux petits agriculteurs locaux, et ces derniers,

---

<sup>35</sup> FAO (2001). • *L'agriculture biologique au Sénégal*.

<sup>36</sup> Ibid

<sup>37</sup> Rapport du programme AMMA 2050 (2018). *Changements climatiques et ses impacts au Sénégal*, <https://www.amma2050.org/sites/default/files/Policy%20Brief%20Senegal%20French%20web.pdf>

<sup>38</sup> Op.cit, FAO, 2001

faute de revenus suffisants, se voient poussés à l'exode rural, ce qui fait par ailleurs disparaître un bon nombre de savoirs faire traditionnels.

Pour ces raisons, l'Etat sénégalais prône une ambition forte en faveur d'un nouveau mode de production alimentaire, un système de production se voulant plus durable selon le Plan Sénégal Emergent (PSE). Un nouveau cadre a vu le jour en 2019, sous forme d'un plan porté par différents acteurs sénégalais et internationaux, dont le CIRAD, nommé « Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal » (DyTAES)<sup>39</sup>. Ce plan préconise un certain nombre d'actions, afin de faire du Sénégal un pays pilote de l'agroécologie en Afrique.

Le rapport DyTAES affirme que pour s'en sortir, le pays doit aller vers le durable. Pour y parvenir, il est nécessaire pour le pays de s'orienter vers l'agroécologie puisque le système agricole industriel n'est pas adapté pour répondre aux défis que rencontre aujourd'hui le pays tel que l'augmentation de la démographie, la désertification ou encore le changement climatique.

Le plan veut se baser notamment sur l'agroécologie paysanne, un système qui permettrait de préserver les ressources naturelles tout en redonnant de l'autonomie aux producteurs grâce au contrôle des semences, des terres, de l'eau et des différents savoirs des territoires du Sénégal. Cette pratique se fait au niveau local puisqu'elle entend s'adapter à chaque territoire et à ses conditions locales, afin de s'adapter au mieux aux aléas climatiques. En somme, cette alternative semble être une des solutions efficaces pour faire face à l'insécurité alimentaire du pays ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes au Sénégal.

L'agroécologie, ou cette manière différente « de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes [...] visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles <sup>40</sup>» est présentée comme une alternative au mode de production actuelle du Sénégal.

Dans un futur proche, Fatick, qui présente exactement les mêmes problèmes que le reste du pays, se verra poussé à affronter les défis que rencontre aujourd'hui l'agriculture sénégalaise. L'accès à la terre, la gestion durable des ressources halieutiques, une dépendance moindre aux pesticides et engrais, une meilleure protection des ressources en eaux, mais également le soutien aux jeunes agriculteurs. Il s'agit là de problèmes majeurs que rencontre déjà la région, et auxquels localement, des acteurs tentent s'adapter et de trouver des solutions plus durables.

Toutefois, l'un des problèmes persistants reste l'inégalité hommes/femmes dans le secteur agricole, alors que les femmes sénégalaises jouent un rôle tout aussi important que les hommes dans le secteur agricole.

### **3. La promotion de l'aspect genre dans le développement de l'agriculture locale**

La population résidente au Sénégal est évaluée à 16,7 millions d'habitants d'après la banque mondiale (2020), dont 49,9 % d'hommes et 50,1 % de femmes. Cela témoigne de l'importance numérique des femmes dans la population active sénégalaise.

---

<sup>39</sup> Document de synthèse à télécharger sur <https://www.endapronat.org/dytaes/>

<sup>40</sup> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Français, 2013



Pendant longtemps, les détracteurs de l'agriculture écologique ont qualifié cette dernière « d'agriculture de femmes », et considèrent que ces techniques ne sont pas applicables aux parcelles de grandes surfaces. Conscient du fait que le développement durable ne pourra pas se réaliser sans l'élimination des disparités hommes/femmes, le gouvernement sénégalais a adopté un plan national « genre » à travers l'élaboration d'une stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG1) pour la période de 2005 à 2015. Celle-ci a été actualisée en 2016 (SNEEG2) et se voit prolongée jusqu'en 2026.

Il est reconnu qu'au Sénégal comme dans de nombreux pays en développement, les hommes et les femmes ne jouent pas les mêmes rôles en zone rurale, notamment au regard de la sécurité alimentaire de leurs ménages et de leurs communautés. Dans le pays, les femmes auront tendance à aller vers les cultures destinées à l'autoconsommation, à s'occuper du petit élevage, notamment la volaille, ou encore à s'orienter vers la transformation et la commercialisation des produits agricoles. De plus, elles participent activement à l'alimentation de toute la famille et surtout des enfants. Les hommes eux auront davantage tendance à s'occuper des cultures de rente<sup>41</sup>.

Au Sénégal, il existe de nombreuses inégalités en matière d'accès à la terre, largement favorable aux hommes. Ces inégalités s'expliquent en grande partie par des pratiques coutumières et influences religieuses. La problématique de l'accès au foncier reste cruciale dans la vie des femmes rurales qui sont les plus impliquées dans les chaînes de productions agricoles. Pour accéder à la terre, elles sont le plus souvent obligées de recourir à divers procédés dont les plus courants sont l'emprunt auprès de la famille, à travers des organisations de femmes, par le prêt et la location. Il existe de nombreuses associations et ONG locales, nationales et internationales, qui tentent d'atténuer ces inégalités.

La question du genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural au Sénégal reste donc une problématique cruciale, mais complexe et difficile à surmonter. Toutefois, les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'investir et à s'associer afin de ne pas accepter ces inégalités auxquelles elles font face.

## Conclusion

L'agriculture est une activité clé dans les zones rurales où elle joue un rôle primordial dans la cohésion du territoire à travers la production de biens alimentaires et non alimentaires, création d'emplois et la gestion de ressources.

Les liens entre les produits de terroir et le local ont toujours existé, du fait que chaque terroir possède certains produits qui lui sont spécifiques. Selon Campagne et Pecqueur : « Valoriser signifie « donner une valeur ». Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une valeur marchande puisqu'elle va se transformer en revenus destinés à ces acteurs locaux ».

« On observe dans les territoires qui sont l'objet d'une valorisation de leurs ressources locales par l'action de leurs acteurs locaux, que cette valorisation se met en place grâce à un processus plus ou moins institutionnalisé qui associe les acteurs privés, publics et associatifs. Cette combinaison va produire une gouvernance du territoire qui signe en quelque sorte le caractère territorial du processus de développement qui se met en place » (Campagne et Pecqueur, 2014). Les produits tendent à devenir non plus des outils économiques, des leviers

---

<sup>41</sup> FAO (2018). *Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural*.

de développement, mais des outils de marketing territorial mettant en valeur la qualité de vie offerte par un territoire donné (Delfosse, 2013).

Les principales productions agricoles de la région de Fatick pourraient ainsi contribuer au développement de la zone par leur valorisation. D'ailleurs dans la région de Fatick, la valorisation des produits agricoles par les organisations de producteurs est devenue un atout (ANSD, 2021). Cependant cette valorisation est souvent limitée aux productions agricoles principales. Il serait donc important de penser à la valorisation des autres types de productions mais aussi de réfléchir sur la labellisation des produits agricoles au niveau de la région. En effet la labellisation pourrait jouer comme une marque de qualité territoriale.

Pour maintenir et développer les produits agricoles dans la région il serait aussi important de maîtriser la question foncière dans la zone et de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, penser à un nouveau mode de production que représente l'agroécologie.

## Bibliographie

Ba, K., Ninot, O., & Corniaux, C. (2021). L'histoire d'un rendez-vous manqué ? Les éleveurs et l'industrie laitière de collecte à Fatick (Sénégal). *Études rurales*, 207(1), 76-99. Cairn.info. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.25154>

Basquin Hélène *et al.*, (2014). *Nourrir les villes, défi de l'agriculture familiale : Des innovations locales et paysannes en Afrique de l'Ouest*. Fondation de France, CFSI, [https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/802\\_cfsi\\_nourrir\\_villes\\_pl\\_bd.pdf](https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/802_cfsi_nourrir_villes_pl_bd.pdf)

Blein, R., Soulé, B. G., Dupaigne, B. F., & Yérima, B. (2008). *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. IRAM, 116 p.

Bonnefond, P., & Couty, P. (1988). Sénégal : Passé et avenir d'une crise agricole. *Tiers-Monde*, 29 (114), 319-340. <https://doi.org/10.3406/tiers.1988.3542>

Bourgoin, J., Diop, D., Dia, D., Sall, M., Zagré, R., Grislain, Q., & Anseeuw, W. (2020). Regard sur le modèle agricole sénégalais : Pratiques foncières et particularités territoriales des moyennes et grandes exploitations agricoles. *Cahiers Agricultures*, 29, 18. <https://doi.org/10.1051/cagri/2020018>

Campagne, P., & Pecqueur, B. (2014). *Le développement territorial : Une réponse émergente à la mondialisation*. Editions C. L. Mayer.

Cissokho L., (2017). « Les agriculteurs sénégalais luttent contre la salinisation des sols ». *Dossier Changement climatique et sécurité alimentaire : comment s'adapter au réchauffement général de la planète ?*, *The New Humanitarian*, septembre 2017.

Delfosse, C. (2013). Produits de terroir et territoires. Des riches heures du développement rural à la gouvernance métropolitaine. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 35, 17-29.

Diagana, B., & Mankor, A. (s. d.). Agriculture durable et réduction de la pauvreté dans le Bassin arachidier du Sénégal. *Réflexions et perspectives*, vol. 6 n°5, Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, [https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Tradeoffs\\_TOA\\_2\\_1\\_.pdf](https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Tradeoffs_TOA_2_1_.pdf)

Dieme, M. (2020). *Le foncier est devenu une arme de guerre*, Senepus, publié le 8 juin 2020, <https://www.senepus.com/developpement/le-foncier-est-devenu-une-arme-de-guerre>

El-Hadji, von der Weid, Nadia Scialabba, H., Jean Marc, Nadia. (2001). *L'Agriculture Biologique au Senegal*. FAO. <https://www.fao.org/3/X6915F/x6915f00.htm>

Ndiaye, S., Charahabil, M. M., & Diatta, M. (2021). Caractéristiques des plantations d'anacardiens et déterminants économiques des exploitations en Casamance. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. <https://journals.openedition.org/vertigo/28723>

Plançon, C. (2009). Droit, foncier et développement : Les enjeux de la notion de propriété, étude de cas au Sénégal. *Revue Tiers Monde*, 200 (4), 837. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0837>

### **Rapports et documents institutionnels :**

ANSD, 2022. *Bulletin mensuel des statistiques économiques*. Secteur primaire, mars 2022, p.9-10, [https://www.ansd.sn/ressources/publications/Bulletin\\_mars\\_2020v.pdf](https://www.ansd.sn/ressources/publications/Bulletin_mars_2020v.pdf)

Chambres d'agriculture France. (2022). *L'agriculture, un secteur clé du développement des territoires*, mis en ligne le 9 janvier 2012, <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/lagriculture-un-secteur-cle-du-developpement-des-territoires/>

FAO, (2017). *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*. <https://www.fao.org/3/i3222f/i3222f00.htm>

GIZ (2014). *Agriculture biologique : Promouvoir l'échange de connaissances et la constitution de réseaux*. <https://www.giz.de/en/worldwide/92911.html>

Hollinger, F., Staatz, J. M., (2015). *Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique*. FAO, BAD et CEDEAO.

Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural (2014). *Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise*, <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC145874/>

Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural (2013). *Projet d'Appui aux filières Agricoles (PAFA)*, <https://www.ifad.org/fr/web/operations/-/projet-d-appui-aux-filières-agricoles-pafa>

Ministère français de l'agriculture et de l'alimentation (2020). *Les politiques agricoles à travers le monde : Quelques exemples*, publié le 11 février 2020, <https://agriculture.gouv.fr/les-politiques-agricoles-travers-le-monde>

OCDE & Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2013). *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*. <https://doi.org/10.1787/9789264187412-fr>

## Annexes

### Perspectives démographiques en Afrique de l'Ouest

**Perspectives démographiques des pays Afrique de l'Ouest. Données ONU, World Population Prospects 2019.**

	Population en 2019 (millier d'habitants)	Population en 2050 (prévisions)	Ratio 2050/2019*	Ratio 2100/2019*	Taux de fécondité par femme (2015-2020)
Bénin	11 801	24 280	2,1	4	4,87
Burkina Faso	20 321	43 432	2,1	4,1	5,23
Cap Vert	550	679	1,2	1,1	2,29
Côte d'Ivoire	25 717	51 264	2	3,8	4,68
Gambie	2 348	4 882	2,1	3,5	5,25
Ghana	30 418	52 016	1,7	2,6	3,89
Guinée	12 771	25 972	2	3,5	4,74
Guinée-Bissau	1 921	3 557	1,9	3	4,51
Libéria	4 937	9 340	1,9	3,1	4,35
Mali	19 658	43 586	2,2	4,1	5,92
Mauritanie	4 526	9 025	2	3,8	4,59
Niger	23 311	65 593	2,8	7,1	6,95
Nigéria	200 964	401 315	2	3,6	5,42
Sénégal	16 296	33 187	2	3,9	4,65
Sierra Leone	7 813	12 945	1,7	2,1	4,32
Togo	8 082	15 415	1,9	3,3	4,35
<i>Monde</i>	<i>7 713 468</i>	<i>9 735 034</i>	<i>1,3</i>	<i>1,4</i>	<i>2,47</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>1 066 283</i>	<i>2 117 731</i>	<i>2</i>	<i>3,5</i>	<i>4,72</i>
<i>Afrique de l'Ouest</i>	<i>391 434</i>	<i>754 041</i>	<i>2</i>	<i>3,8</i>	<i>5,18</i>

\* Facteur de multiplication de la population à l'horizon 2050 et 2100 par rapport à 2019 selon les prévisions

Source : Trésor direction régionale, 2019

### Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spécifications	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région			
	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	
<b>Mil</b>	Sup (Ha)	56000	75000	33,93	16252	20000	23,06	107000	95000	-11,2	179252	190000	6,00
	Rdt (Kg/Ha)	1274	1100	-13,7	750	700	-6,67	850	900	5,88	973	958	-1,54
	Prod (T)	71344	82500	15,64	12189	14000	14,86	90950	85500	-5,99	174483	182000	4,31
<b>Sorgho</b>	Sup (Ha)	3456	5506	59,32	4200	5300	26,19	3862	4812	24,6	11518	15618	35,60
	Rdt (Kg/Ha)	1200	1200	0	800	800	0	700	700	0	886	910	2,71
	Prod (T)	4147	6607	59,32	3360	4240	26,19	2703	3368	24,6	10211	14216	39,22
<b>Maïs</b>	Sup (Ha)	15400	21040	36,62	7913	8633	9,10	550	1470	167	23863	31143	30,51
	Rdt (Kg/Ha)	2300	2300	0	875	900	2,86	1326	1300	-1,96	1805	1865	3,32
	Prod (T)	35420	48392	36,62	6924	7770	12,22	729	1911	162	43074	58073	34,82
<b>Riz</b>	Sup (Ha)	3700	2726	-26,3	0	0	0	0	2852	0	3700	5579	50,78
	Rdt (Kg/Ha)	2000	2016	0,8	0	0	0	0	1502	0	2000	1753	-12,35
	Prod (T)	7400	5496	-25,7	0	0	0	0	4284	0	7400	9780	32,16

Source : DRDR région de Fatick

## Évolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative Fatick

Espèces	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
<b>Bovins</b>	97342	98824	1,5	69108	70018	1,3	91325	92622	1,4	257775	261464	1,4
<b>Ovins</b>	272771	133 212	2,4	202800	116401	3,2	258052	159 918	3,3	733623	409 531	2,9
<b>Caprins</b>		145 980			92887			106665			345 532	
<b>Asins</b>	9596	9664	0,7	27641	27808	0,6	11617	11711	0,8	48854	49183	0,7
<b>Equins</b>	17633	17829	1,1	44244	44827	1,3	27204	27507	1,1	89081	90163	1,2
<b>Porcins</b>	100201	102982	2,8	11115	11400	2,6	259	265	2,3	111575	114647	2,8
<b>Total bétail</b>	<b>497543</b>	<b>508491</b>	<b>2,2</b>	<b>354908</b>	<b>363341</b>	<b>2,4</b>	<b>388457</b>	<b>398688</b>	<b>2,6</b>	<b>1240908</b>	<b>1270520</b>	<b>2,4</b>
<b>Volaille</b>	918188	948541	3,3	610560	630093	3,2	635761	655424	3,1	2164509	2234058	3,2

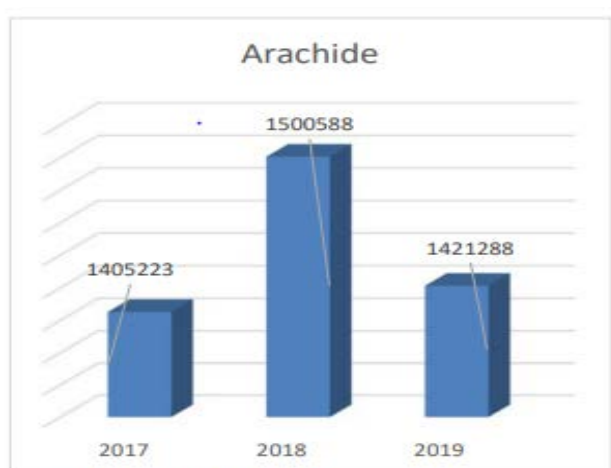
Source : Cellule des Etudes et de la Planification (CEP), Direction de l'Elevage (DIREL) / (Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA))

## Production des céréales (en tonnes), Sénégal



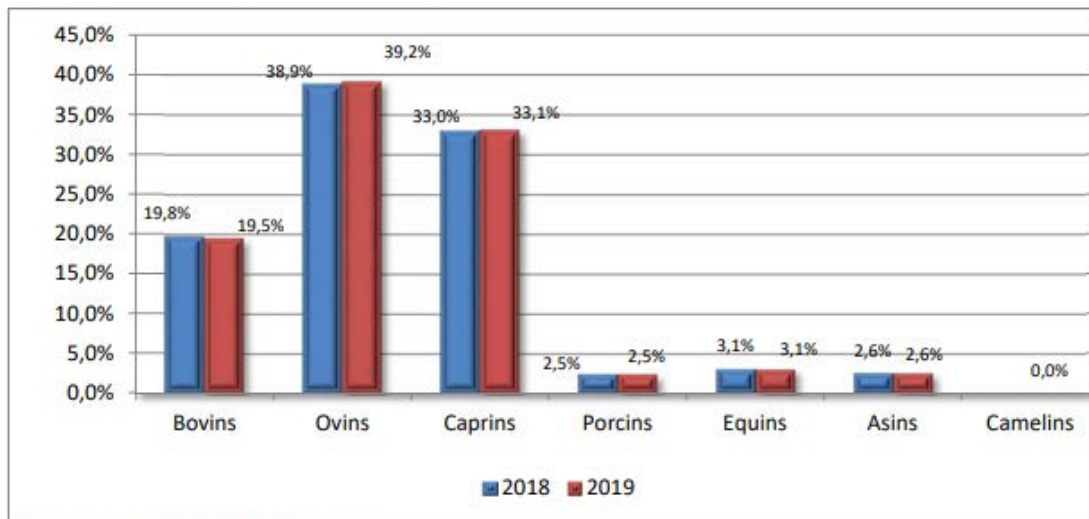
Source : DAPSA/EAA 2019

## Evolution de la production d'arachide au Sénégal



Source : DAPSA/EAA 2018

Figure 6 : Répartition du cheptel en 2018 et 2019 au Sénégal



Source : MEPA/Direction de l'Élevage

### **Table des sigles**

ANSD : Agence nationale de la statistique et de la démographie  
AOC : Appellation d'origine contrôlée  
AOP : Appellation d'origine protégée  
ARECAF : Association régionale des éleveurs caprins de Fatick  
ASPIT : Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique  
CMDT : Compagnie malienne pour le développement du textile  
CNTIG : Comité National Technique des Indications Géographiques  
CSRP : Commission sous régionale de pêche  
FAO : Fond alimentaire mondiale  
FNPC : Fédération nationale des producteurs de coton  
GERAD : Groupe d'étude, de recherche et d'Aide au développement  
GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (agence de coopération internationale allemande pour le développement)  
IGP : Indication géographique protégée  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
OAPI : Organisation africaine de la propriété intellectuelle  
ONG : Organisation non gouvernementale  
PAFC : Programme d'amélioration de la filière caprine  
PASA : Projet anacardier Sénégal-Allemand  
PDIF : Programme de développement intégré de Fatick  
PMV : Plan Maroc vert  
PRCM : Programme régionale de conservation marine et côtière  
SODENAS : Société de décorticage des noix d'anacarde du Sénégal  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

## Introduction

Les économies africaines peinent à prendre leur envol et cette situation est d'autant plus alarmante que 41 % de la population sur le continent africain est âgée de moins de 15 ans<sup>42</sup>. Cela montre à quel point il est nécessaire de structurer des filières qui soient à même d'embaucher une importante main-d'œuvre. La situation actuelle au Sénégal montre que les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont l'agriculture et la pêche. Cependant, le secteur agricole est assez largement dévalorisé, les structures sont familiales et la majeure partie de la production est destinée à l'autoconsommation dans le cadre d'une agriculture dite familiale. Les collectivités peinent à se développer en l'absence d'activités génératrices de revenus, les revenus fiscaux étant la principale source de revenu dans un contexte de désengagement de l'État (Sané, 2016). La priorité des dirigeants africains semble davantage s'orienter vers des secteurs générant d'importantes recettes mais qui n'emploient qu'une très faible main d'œuvre, le secteur de l'extraction minière en tête<sup>43</sup>. L'agro-industrie d'exportation, longtemps promue, que ce soit par les dirigeants nationaux ou la communauté internationale, semble montrer ses limites dans un contexte de raréfaction des ressources et de dégradation des sols. Alors que ce type d'agriculture produit d'importantes quantités, celle-ci n'a cependant pas su résorber le problème de sécurité et de souveraineté alimentaire. En effet, la grande majorité de l'alimentation locale est issue de l'agriculture familiale<sup>44</sup>. Enfin, l'agro-industrie est principalement orientée vers l'investissement en capitaux dans un but de rentabilité. L'avènement du développement durable au cours des années 1990 et les premiers effets du changement climatique, particulièrement ressentis dans les pays du Sud, poussent la communauté internationale à changer de paradigme. On passe dès lors d'un paradigme de production de masse à une production répondant à des objectifs de durabilité et de résilience. Derrière ces deux objectifs, ce sont la gestion intégrée des ressources et l'autonomie<sup>45</sup> des populations locales qui est recherchée.

Le Maroc par exemple s'est saisi de ce changement de paradigme pour promouvoir "un développement sans cheminées". Pour se faire, le pays a défini une stratégie de développement au sein d'un document stratégique : le Plan Maroc Vert, lancé en 2008, qui définit deux orientations (deux piliers) : le développement de l'agriculture à forte valeur ajoutée (Pilier I) et le développement des petites exploitations pour lutter contre la pauvreté en milieu rural (Pilier II)<sup>46</sup>. La mise en place de ce plan a permis la valorisation de certains produits que nous aborderons au cours de notre état de l'art (le figuier de Barbarie et la rose). Il n'est cependant pas rare de voir des programmes pensés et décidés par "le haut", qui manquent d'opérationnalité et de rationalité une fois déclinés au niveau local. Cette critique peut être élargie à la communauté internationale et aux ONG<sup>47</sup> qui ont longtemps négligé

---

<sup>42</sup><https://www.agenceecofin.com/dossier/2602-85637-demographie-un-vieux-monde-qui-retrecit-et-une-jeunesse-africaine-qui-grandit>

<sup>43</sup> Cours de Girard P. et Mercandalli S. (CIRAD), "Défis des transitions démo-économiques en Afrique subsaharienne : quel rôle pour l'agriculture et les territoires ?" du 15/10/2021.

<sup>44</sup> Cours de Lavigne Delville P. (IRD), "Concurrences foncières entre agrobusiness et agriculture familiale au Sénégal." du 18/10/2020.

<sup>45</sup> Autonomie au sens où le système de production consomme peu d'intrants, donc faible dépendance au marché des intrants.

<sup>46</sup><https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/accompagner-la-mise-en-oeuvre-du-plan-maroc-vert-dans-les-regions-du-nord>.

<sup>47</sup> Organisations non-gouvernementales.



l'avis et les besoins réels de la population. Le dernier écueil à la transposition des politiques décidées au niveau global est probablement la volonté des institutions de formaliser les différentes activités, menant à des politiques déconnectées ne remportant pas l'adhésion de la population<sup>48</sup>.

À la suite des indépendances dans les années 1960, les pays africains ont structuré leurs économies autour de filières mises en place lors de la période coloniale. Cependant, la concurrence internationale, dans un premier temps des pays d'Amérique latine puis des pays asiatiques, à laquelle s'ajoutent les programmes d'ajustement structurels imposés par la communauté internationale ont impacté négativement les économies nationales. Il convient de préciser que la conjoncture internationale n'est pas la seule à être responsable de la faible structuration et diversification économique des pays africains. En effet, les politiques nationales, notamment de péréquation et de redistribution, sont faibles voire inexistantes dans de nombreux pays, certains dirigeants maintenant une certaine pauvreté structurelle de la population (Bayard, 2006). Le contexte international actuel vient redéfinir les politiques et les pratiques qu'il convient d'appliquer pour permettre le développement local dans les pays du Sud tout en respectant des objectifs de résilience, de durabilité et surtout d'amélioration des conditions de vie. Les politiques mises en place auparavant ne sont cependant pas dénuées de sens puisque l'on remarque une constante diminution de personnes vivant sous le seuil de pauvreté depuis cinquante ans, ce chiffre repartant à la hausse depuis la crise sanitaire<sup>49</sup>. L'ouvrage de K. Igué, *L'heure de l'Afrique : pour un développement durable et inclusif* (2020) permet d'avancer dans la compréhension de l'importance d'une croissance endogène des pays africains, qui soit indépendante des intérêts économiques et géopolitiques de la communauté internationale.

Dans cet état de l'art, nous nous sommes concentrés sur l'étude de différentes filières (I) présentes en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Sénégal. Ces filières concernent l'agriculture, l'élevage, les agrocarburants ou encore la pêche. Les filières du bois et des ressources marines dans des écosystèmes fragiles et non-équilibrés<sup>50</sup> sont également abordées. Ces filières sont particulières puisqu'elles supposent une gestion intégrée de la communauté et une gouvernance locale regroupant tous les acteurs parties prenantes à ces activités. Enfin, les espaces faisant l'objet de conservation, et plus rare aujourd'hui, de préservation, peuvent permettre de développer un écotourisme plus respectueux des pratiques locales et de l'environnement. La deuxième partie de cet état de l'art (II) sera consacrée aux produits de terroir et à l'intérêt de structurer une filière autour d'un tel produit. Nous verrons également que la patrimonialisation d'un produit n'est pas le fait d'un seul processus et que différentes stratégies originales sont adoptées. Enfin, nous montrerons que des pays se saisissent de la question et mettent en place des politiques afin de valoriser les espaces ruraux et ainsi permettre le développement de ces régions.

---

<sup>48</sup> Conférence de Olivier de Sardan J.-P., "La revanche des contextes, des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà", Montpellier, 04/01/2022.

<sup>49</sup> Pandémie de la COVID-19.

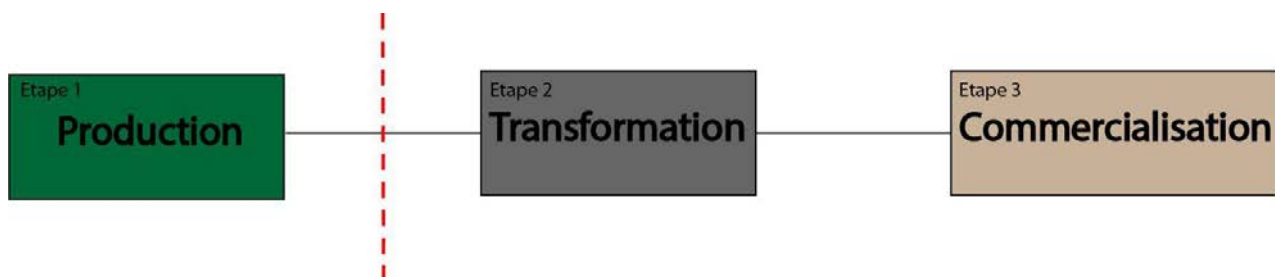
<sup>50</sup> Écosystème où les variations climatiques sont importantes et imprévisibles. Les variations de précipitations d'une année à l'autre ne permettent pas de fixer une moyenne annuelle permettant la planification de la production.

## I. Des filières à ancrage variable

### 1. Définition d'une filière en économie

Avant tout, il convient de préciser ce que l'on entend par le terme "filière". Selon la définition de l'INSEE<sup>51</sup>, une filière désigne : "l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini". Cette définition laisse entendre qu'une filière est constituée de plusieurs activités, au nombre de trois de manière simplifiée : la production, la transformation et la commercialisation.

Figure 13 - Etapes structurantes d'une filière



Source : production personnelle

De manière générale, les filières en Afrique se limitent à l'étape 1, c'est-à-dire, à la production. Peut-on réellement parler de filière dans ces conditions ? Nous verrons que les produits issus de la culture de rente sont généralement exportés avant même d'être transformés mais qu'une partie de la production est tout de même consommée localement (Noba et al., 2014). Les filières de rente et le libre-échange sont encouragés par la communauté internationale afin de favoriser la libéralisation des marchés et d'assurer l'approvisionnement en matière première<sup>52</sup>.

Après avoir défini la notion de filière, nous nous intéressons aux filières que l'on retrouve fréquemment en Afrique de l'Ouest et au Sénégal.

### 2. Méthode d'analyse

Toutes les filières n'ont pas la même importance pour un territoire. En effet, certaines sont très ancrées localement tandis que d'autres n'ont qu'une partie de leur activité sur le territoire, à savoir l'une des trois étapes présentées (figure 1). Afin de caractériser les différentes filières présentées ici, nous nous appuyons sur la grille d'analyse proposée par S. Madelrieux, N. Buclet, P. Lescoat et M. Moraine (2017). Cette grille d'analyse s'intéresse à deux formes d'interaction selon deux types d'enjeux entre une filière agricole et un territoire :

<sup>51</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1734>.

<sup>52</sup> Poblador, L. (2020). *L'impact de la transition énergétique sur les pays producteurs de minerais. Le cas de la Guinée*, mémoire de master 2, Université Montpellier 3.

les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques. Pour ces deux enjeux généraux, les auteurs proposent trois entrées : l’ancrage, la dépendance et l’empreinte.

L’ancrage s’attache à définir la relation entre l’activité et les services écosystémiques (environnement) et/ou les ressources locales et les activités locales (socio-économique).

La dépendance s’attache à définir la relation avec les ressources extérieures comme l’utilisation d’intrants et les effets négatifs générés par l’activité agricole (environnement). Pour ce qui est des enjeux socio-économiques, la dépendance se caractérise comme ce qui échappe à la gouvernance locale et revient aux opérateurs en amont et en aval de la filière.

L’empreinte, en termes d’enjeux environnementaux, s’intéresse quantitativement aux ressources consommées localement. On tient compte de quatre types d’empreintes environnementales : spatiale (surface agricole), hydrique (volume d’eau prélevé), azotée brute (tonnage des substances comme l’azote) et énergétique (besoin en énergie). Les enjeux socio-économiques peuvent se lire à travers les emplois générés par une filière<sup>53</sup> ou encore à travers l’impact sur les autres territoires dans une logique concurrentielle.

A travers cette grille d’analyse, nous avons tenté de caractériser différentes filières en fonction de leur impact sur le territoire et le développement local.

**Figure 14 - Tableau synthèse de la grille d’analyse**

Enjeux Entrées	Environnementaux	Socio-économiques
Ancrage	Appuie sur les services des écosystèmes (couvert végétal, fertilité des sols, ensoleillement). Interactions avec d’autres activités (abattoir, boucherie) et gestion des déchets.	En quoi la production et sa valorisation s’appuient sur des ressources locales et si elle augmente la richesse du territoire.
Dépendance	Recours à des ressources extérieures au périmètre (énergie, intrants, etc). Effets négatifs sur les ressources locales (eau, air, sols, etc).	Poids des opérateurs en amont et en aval de la filière.
Empreinte	Empreinte spatiale Empreinte hydrique Empreinte azotée brute Empreinte énergétique	Emplois en lien avec la filière au sens large et/ou effet sur les autres territoires dans une logique concurrentielle.

Source : Lankoandé S. et Pagnien B. à partir de l’article de Madelrieux et al., 2017

<sup>53</sup> Par exemple, la filière de l’élevage génère en principe une activité d’abattage.

### 3. Agriculture et élevage

#### 3.1 Les filières en Afrique de l'Ouest : les cultures de rente

*Les agro-carburants : une agriculture au service des grandes puissances, un frein pour le développement local.*

De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest se sont lancés dans la production d'agrocarburants. Le produit final est généralement destiné à être exporté. Le principal promoteur de cette culture est le Brésil et le lancement de cette production est à l'origine d'un partenariat sud-sud. Cependant, cette filière ne s'est pas développée de la même manière selon les pays producteurs, principalement en raison de "l'accompagnement institutionnel" dont chacune a bénéficié (Gatete & Dabat, 2014). En effet, alors que certains pays ont créé un ministère spécialement dédié à cette question, d'autres ont préféré charger un ministère déjà existant, souvent celui de l'Énergie. Le problème soulevé par C. Gatete et M.-H. Dabat est que lorsqu'une telle mission est à la charge d'un seul ministère, celui-ci manque de transversalité car l'approche choisie est trop sectorisée, dans le but de répondre à des objectifs propres au ministère. On se rend compte que le ministère de l'agriculture, pourtant légitime sur la question de la production des agrocarburants, est souvent exclu. Ces choix ne sont pas innocents et témoignent évidemment d'une volonté politique. Ces auteurs proposent de mettre en place une grille d'analyse pour définir la situation dans laquelle se trouve les filières, la méthode des 4C : coordination, concertation, contractualisation, coopération. Ces 4C correspondent aux différents niveaux de développement et d'intégration de la filière au sein de l'économie nationale.

Cet emballement autour des agrocarburants est logique puisqu'il s'agit d'un nouveau marché prometteur dans un contexte de transition énergétique. Cependant, cette culture consomme un foncier important. Le ministère de l'agriculture étant mis de côté, ce sont les organisations paysannes et la société civile qui se saisissent du sujet. Ces derniers pointent du doigt la faible rentabilité de cette filière et le danger pour la sécurité et la souveraineté alimentaire dans des pays pas encore totalement autonomes. En ce sens, la filière des agrocarburants ne semble pas avoir un impact positif au niveau local. En revanche, cette filière est potentiellement intéressante si elle est consommée localement, permettant à la fois d'être moins dépendant du marché mondial de l'énergie et d'améliorer le pouvoir d'achat des populations locales.

Enfin, les principaux marchés sont les suivants : Amérique du Nord, Asie et Europe. La filière est donc largement dépendante de la demande extérieure, comme ce fut le cas de la filière de l'arachide, avant de voir ce produit être substitué par d'autres comme le soja ou l'huile de palme, produits dans d'autres régions du monde et laissant la filière quasiment à l'abandon (Noba et al., 2014). Certains pays producteurs d'agrocarburant sont déjà victimes des politiques extérieures avec notamment la Commission européenne qui a fixé une taxe sur l'importation de biocarburants en provenance d'Indonésie<sup>54</sup>.

La *Jatropha Curcas*<sup>55</sup>, tout comme le soja ou le palmier à huile, sont des espèces pantropicales, c'est-à-dire uniquement cultivées dans l'hémisphère sud. C'est donc une plante

<sup>54</sup>[https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/union-europeenne/le-biodiesel-indonesien-a-base-d-huile-de-palme-sera-taxe-par-l-union-europeenne\\_AN-201908130053.html](https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/union-europeenne/le-biodiesel-indonesien-a-base-d-huile-de-palme-sera-taxe-par-l-union-europeenne_AN-201908130053.html)

<sup>55</sup> Espèce originaire du Brésil, c'est la principale plante utilisée pour produire de l'huile industrielle.

qui a un fort ancrage environnemental. La transformation du fruit en huile se fait le plus souvent localement dans des unités de transformation. On constate que cette culture a peu recours à des ressources extérieures mais qu'elle a des effets négatifs sur les ressources locales, avec une empreinte environnementale importante (accaparement des terres et émission de gaz à effet de serre)<sup>56</sup>. Il s'agit donc d'une filière qui est au centre des enjeux environnementaux. Dans trois cas sur quatre<sup>57</sup>, la culture de *Jatropha Curcas* apparaît comme peu rentable pour la population. De plus, elle vient fragiliser la sécurité alimentaire en s'accaparant des terres autrefois allouées à la production alimentaire nationale. Enfin, outre le Mali qui est parvenu à structurer une filière solide au niveau local, les autres pays sont assez largement dépendants de la demande extérieure, qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, est assez volatile et dépend de la volonté politique des autres États.

### *Les cultures de rente issues de la période coloniale*

#### L'arachide, principale production au cours du XXe siècle.

Les cultures de rente ont été majoritairement introduites lors de la période coloniale, elles étaient destinées à l'exportation pour satisfaire la demande mondiale (Fromageot et al., 2006). Pendant la période coloniale, les principales cultures de rente étaient le coton, le café, le thé ou encore le tabac. Ces productions ont longtemps été détenues par des colons. Pour ce qui concerne en particulier l'arachide, suite aux indépendances, le matériel de production n'a plus été entretenu, tout comme les routes et les espaces de stockage, ralentissant considérablement la filière, ensuite frappée par le réchauffement climatique et ses conséquences sur l'environnement (dégradation des sols, baisse de la pluviométrie). Malgré de nombreuses politiques de relance agricole, les Etats ne sont pas parvenus à relancer la filière. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que la filière a pris un nouvel élan avec la production d'arachide de bouche et l'émergence d'un marché local. Dès lors, la filière permet un léger développement local malgré des problèmes d'approvisionnement réguliers. Lorsqu'elle est produite en quantité suffisante, l'arachide est destinée à deux usages : la consommation de bouche et la consommation animale. Selon Noba *et al.* (2014), de nouvelles politiques d'accompagnement sont nécessaires pour relancer la filière et créer une dynamique autour d'elle. Pour ce faire, les auteurs dégagent quelques pistes permettant la relance avec notamment la reconstitution du capital semencier, la refertilisation des sols, l'amélioration génétique, etc. Sans politiques d'accompagnement (subventions, etc.), les acteurs locaux n'auront pas les moyens de relancer seuls la filière.

L'arachide, bien que remontant à la période coloniale, est aujourd'hui indissociable de la culture africaine et sénégalaise, et on la retrouve dans des plats emblématiques de la culture africaine comme le maffé. C'est une culture qui a besoin d'un climat chaud et sec, mais également qui est gourmande en eau : elle consomme plus d'eau que la culture du riz (2780 litres contre 2500 litres pour 1kg)<sup>58</sup>. Pour le cas de la filière de l'arachide au Sénégal, le développement de l'arachide de bouche crée un lien fort et participe à augmenter la richesse du territoire.

---

<sup>56</sup> <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2016/02/rac-agrocarburantsetclimat.pdf>

<sup>57</sup> L'article de Madelrieux, S. et al. prend quatre pays ouest-africain pour exemple : le Sénégal, le Burkina-Faso, le Mali et le Bénin.

<sup>58</sup> <https://www.save4planet.com/ecologie/159/nombre-litre-eau-aliment#:~:text=%2D%20Les%20arachides%20%3A%20%20780%20litres%20pour%201%20kg.>

### Le coton : facteur de développement dans le Sud du Sénégal.

Moteur du développement économique en Afrique subsaharienne (Levrat 2009), la culture cotonnière a induit d'importants changements dans le monde rural par la création d'économies nationales et des moyens de subsistance à travers l'organisation des producteurs, le commerce, l'emploi, le transport, l'éducation, la santé (Amouzou *et al.* 2018 ; Crétenet et Gourlot 2016). Au Sénégal, dans le tiers sud du pays (Sénégal oriental et Haute Casamance) le coton est la principale source de revenus et d'emplois (Ndour, 2018). La production du coton est structurée autour de la Fédération nationale des producteurs de coton (FNPC) et est concentrée au sud du pays dans les régions de Tambacounda, de Kolda, et dans le sud des régions de Fatick et de Kaolack. Cependant, de nombreuses contraintes impactent la production du coton dans un contexte de changement climatique. Le déficit hydrique, la baisse de la fertilité des sols, la pression des bioagresseurs et la rareté de la main-d'œuvre font partie des principales contraintes qui freinent le développement de la culture du coton en Afrique de l'Ouest (Traoré *et al.*, 2021), le déficit hydrique étant le plus impactant. On note une variabilité de la production selon la pluviométrie. Les zones pluvieuses affichent les meilleurs rendements (1 à 1,2 t/ha) et les zones les moins pluvieuses, les rendements les plus faibles (moins de 1 t/ha) (Ndour, 2018).

Dans une perspective d'amélioration de la production du coton dans des conditions de stress hydrique, de bonnes pratiques agricoles s'imposent. Ces bonnes pratiques agricoles constituent un ensemble de recommandations techniques formulées par la recherche-développement de la filière cotonnière sénégalaise. Elles regroupent les opérations culturales relatives à la préparation du sol, la technique de semis, la fertilisation du sol, la gestion des nuisibles et les techniques de récolte et de stockage du coton graine. En dehors de ces bonnes pratiques agricoles, l'une des solutions pour faire face à ces contraintes susmentionnées est l'utilisation de variétés adaptées aux conditions agro-climatiques de la zone cotonnière sénégalaise (Ndour *et al.*, 2017 ; Traoré *et al.*, 2021) et ainsi être en phase avec les enjeux environnementaux locaux (Madelrieux *et al.*, 2017).

### **3.2 Les filières sénégalaises dans la région de Fatick**

#### *Les ressources marines*

Le Sénégal, réputé pour ses ressources marines, est l'un des principaux pays de pêche d'Afrique intertropicale. Ses eaux font partie des plus poissonneuses du monde et le pays est connu pour son niveau élevé de production de produits issus de la mer. Avec un taux de capture annuelle de 450 000 tonnes, le Sénégal est le deuxième pays producteur de la sous-région ouest-africaine, derrière le Nigéria (530 000 t) et suivi de près par le Ghana (344 000 t)<sup>59</sup>.

La pêche maritime sénégalaise, en constante progression, joue un rôle primordial en raison de sa contribution significative à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des moyens d'existence, à la croissance économique locale et nationale et au bien-être social des

---

<sup>59</sup> <https://www.senegal-export.com/les-ressources-halieutiques.html>

populations. D'après la FAO et l'ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), le secteur de la pêche (pêche industrielle et artisanale/ traditionnelle combinées) fournit approximativement (directement ou indirectement) 600 000 emplois, représentant environ 17 % de la population active. Les produits issus de l'océan font partie intégrante de la culture et de l'alimentation sénégalaise. Le secteur de la pêche produit 47 % des protéines produites dans le pays, ce qui correspond à une couverture d'environ 70 % des besoins protéiques de la population (FAO, 2014 ; ANSD, 2015). Selon la Commission Sous Régionale de la Pêche (CSR), au pays du *tiép bou diene*<sup>60</sup>, la consommation de poisson est en moyenne de 20,7 kg/an/personne. Une étude réalisée par M. Ndiaye a révélé également que l'essentiel des produits halieutiques sont consommés localement, même si une part importante est exportée à l'étranger (Ndiaye, 2014).

La vie socio-économique du pays est donc rythmée en grande partie par le secteur de la pêche. Elle est aussi la première branche exportatrice du pays. Les principaux produits halieutiques exportés par le Sénégal sont le poisson, les crustacés, les mollusques, les conserves et les produits transformés. En 2019, le poisson frais demeure le principal produit d'exportation suivi des crustacés, mollusques et coquillages, des conserves de poissons et des poissons séchés, salés ou en saumure (ANSD, 2022). Les principales destinations en Afrique sont la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, et le Cameroun. Outre le continent africain, le Sénégal exporte aussi vers les pays de l'Union Européenne, l'Asie et l'Amérique (ANSD, 2022).

Différentes formes de pêche coexistent au Sénégal. La pêche artisanale et la pêche industrielle sont les deux principales composantes qui alimentent en grande partie l'offre en produits halieutiques. La pêche artisanale est très active et est la plus pratiquée au Sénégal. C'est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. Sur les 600 000 emplois créés par ce secteur, 400 000 sont en lien avec la pêche artisanale<sup>61</sup>. Thiès est la principale zone de débarquement de pêche, suivie de Ziguinchor, de Dakar, de Saint Louis, de Fatick, de Louga puis de Kaolack. Quant à la pêche industrielle, elle est en grande partie vouée à l'exportation et est exercée par des entreprises sénégalaises et étrangères.

---

<sup>60</sup> Le *tiép bou diene* ou thiéboudienne (riz au poisson en langue Wolof) est un plat traditionnel composé de riz, de poisson et d'une variété de légumes. Préparé avec ou sans tomate, il est servi comme plat de déjeuner dans la plupart des ménages et dans les restaurants au Sénégal. Ce plat national du Sénégal est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

<sup>61</sup> <https://www.senegal-export.com/les-ressources-halieutiques.html>



**Figure 3 - Guedj, Poisson séché**



Source : *Cahiers Agriculture* 2019

Compte tenu des contraintes socio-économiques qui entravent le développement de la conservation des captures (Diei-Ouadi, 2005), la transformation artisanale s'impose comme seul moyen de conservation relativement simple aux surplus des débarquements invendus et aux déchets. Elle permet la valorisation des produits de la pêche et facilite la conservation du poisson par séchage, fumage, cuisson ou fermentation. C'est une des formes de valorisation des produits halieutiques la plus ancienne qui permet de réduire les pertes post-captures. Près de 40 % des débarquements de la pêche artisanale sont destinés à la transformation traditionnelle (Mbaye 2005). C'est une filière à fort potentiel de main-d'œuvre, notamment féminine. La transformation artisanale du poisson en *guedj* (poisson fermenté et séché) au Sénégal représente un secteur non-négligeable participant à l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement en milieu rural en termes d'emplois, de revenus et de contribution à l'atteinte de la sécurité alimentaire (Fall et al., 2014). Ce produit présente des atouts économiques majeurs qui méritent une grande attention. Cependant, la nature artisanale de sa production pose des problèmes liés à la santé et la qualité du produit. Sur de nombreux points, le poisson en *guedj* semble être une filière à fort ancrage local. Ce n'est pas tant le poisson qui est considéré comme étant la ressource locale mais la méthode de conservation qui témoigne d'une maîtrise et d'un ancrage culturel fort.



**Figure 15 - Embarcation de pêche à Mbour, département de Thiès.**



Source : <https://www.happy-excursions.com/excursion/excursion-des-pecheurs-mbour>

### *L'anacarde*

La culture de l'anacarde n'est pas uniquement présente au Sénégal mais dans de nombreuses régions tropicales<sup>62</sup>. Nous avons décidé de l'aborder dans cette partie puisque c'est l'une des filières qui nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de notre atelier au Sénégal.

Une majeure partie de la production de noix de cajou est exportée vers l'Inde. Alors que le Sénégal ne compte pas parmi les grands producteurs<sup>63</sup>, on constate une amélioration constante de la filière aux différentes étapes (figure 1) (Diop, 2020). Cette mission est poursuivie par le PDIF qui s'est intéressé à différentes thématiques et secteurs dans la région de Fatick afin de favoriser un développement local<sup>64</sup>. L'anacarde était et peut être toujours considérée comme une culture de rente. Cette culture de rente a tout de même une histoire particulière puisque son introduction lors de la période coloniale avait pour principal objectif la conservation des sols et le reboisement, et non la consommation. Outre sa valeur environnementale, l'anacarde était également reconnu pour ses valeurs médicinales. Avant les années 1970, seul le fruit était consommé tandis que la noix était totalement ignorée, principalement en raison d'une méconnaissance technique permettant de la rendre comestible, technique maîtrisée à partir de la fin des années 1970 grâce à deux projets : la SODENAS, société en situation de monopole de l'enlèvement de la production à la commercialisation, et le projet sénégal-allemand PASA (Sarr, 2002). Le PASA a été d'une grande importance puisqu'il a permis l'introduction de variétés améliorées, de meilleure qualité et adaptées au climat. Cette variété fait aujourd'hui la réputation de la région de Fatick, reconnue pour sa qualité et pour son goût. Les nouvelles méthodes de transformation participent elles aussi à l'amélioration de la qualité du produit<sup>65</sup>.

Cette filière, outre son intérêt économique, est d'une importance capitale pour l'émancipation des femmes. En effet, celles-ci ont quasiment la charge et la responsabilité exclusive de la transformation de l'anacarde. Cette activité leur permet de générer des revenus monétaires et donc une autonomie financière à l'égard de leur mari/conjoint.

---

<sup>62</sup> Asie du Sud-Est, Afrique de l'Est et de l'Ouest et Brésil.

<sup>63</sup> Le Sénégal occupe respectivement le 15e rang mondial et le 7e rang africain.

<sup>64</sup> <https://www.sosfaim.be/partner/pdif/>

<sup>65</sup> <http://www.hubrural.org/Senegal-Noix-de-cajou-Les.html?lang=fr>

Les revenus liés à cette filière ne rémunèrent pas uniquement le travail des femmes. Bien qu'il s'agisse principalement d'entreprises familiales créant peu d'emplois, la filière est rentable puisque les produits s'écoulent facilement sur le marché. L'anacarde, notamment dans la région de Fatick et plus précisément dans la région de Foundiougne, est un vecteur de développement local puisque les revenus issus de la filière participent aux dépenses quotidiennes des ménages, à l'éducation et une partie est imposée par la municipalité, permettant à son tour de se développer.

Si l'on s'appuie sur la méthodologie proposée par Madelrieux *et al.* (2017), la culture de l'anacarde semble avoir un lien fort avec le territoire. L'anacarde est, comme les autres cultures abordées ci-dessus, une culture qui se développe dans les pays chauds. De plus, elle est résistante face aux stress hydriques, ce qui est un atout majeur dans un socio-écosystème non-équilibré<sup>66</sup>. Cette culture est en revanche très dépendante de facteurs extérieurs et notamment du prix fixé par les intermédiaires et les négociants indiens. Malgré cela, la filière participe au développement local puisqu'elle génère des revenus monétaires.

**Figure 16 - Anacarde**



Source : (Crédits : DR) -<https://afrique.latribune.fr/entreprises/agriculture/2017-01-04/la-noix-de-cajou-future-star-de-l-agriculture-en-guinee.html>

### *La filière de l'élevage en Afrique de l'Ouest et dans la région de Fatick*

Lorsque l'on utilise le terme générique d'agriculture, il faut à la fois considérer l'exploitation de la terre et l'exploitation des animaux. L'élevage est très souvent sous-estimé par rapport à l'agriculture. Plusieurs critiques lui sont faites : destruction des cultures par le bétail, rendements moins importants que l'agriculture, etc. Si l'on se réfère au paradigme de l'agroécologie, il recommande une augmentation et une stabilisation des rendements, une intensification et une augmentation de la fréquence des mises en cultures ou encore l'adoption de cultures à forte valeur ajoutée. On se rend ainsi compte que l'appropriation des terres se fait au détriment des éleveurs pastoraux. Dernières ces recommandations, il y a une

---

<sup>66</sup> Cours de Blanco J. (IRD) "Conditions d'accès aux ressources dans les socio-écosystèmes non-équilibrés" le 26/10/2021.

idée sous-jacente de sécurisation du foncier<sup>67</sup>. Nous verrons dans cette partie que les questions foncières sont un frein au développement de la filière d'élevage pastoral (Touré & Benkahla, 2014). Ces deux auteurs précisent qu'il ne s'agit pas d'une remise en question de l'élevage mais du pastoralisme<sup>68</sup>.

#### *Le foncier comme principal obstacle au développement des activités d'élevage.*

Avant d'aborder la question des éleveurs pastoraux, il convient de d'avoir à l'esprit le régime foncier actuel au Sénégal (cf synthèse bibliographique précédente). Une loi de 1964<sup>69</sup> désigne l'État sénégalais comme étant détenteur du domaine national. Au regard de la définition du pastoralisme de la chambre d'agriculture, on comprend aisément qu'il faut des terrains disponibles pour que le bétail puisse paître. Or, la forte croissance démographique et l'extension de l'agriculture sont deux facteurs venant circonscrire le périmètre des éleveurs (Touré & Benkahla, 2014).

Bien que la réforme ne prévoie aucune compétence aux chefs de village, le droit coutumier reste incontournable en Afrique. De ce fait, ce sont encore aujourd'hui les chefs de village qui attribuent un droit d'occupation des terres. La conséquence est que les éleveurs mais aussi les femmes et les jeunes, sont toujours exclus. Comme les éleveurs ne sont généralement pas résidents de la commune, ils ne sont pas pris en compte. Cette situation est mise en avant par P. Lavigne-Delville<sup>70</sup> lorsqu'il aborde le projet d'agro-business de Diama<sup>71</sup> dans la région du fleuve Sénégal. Ce projet pompe l'eau du fleuve Sénégal, réduisant ainsi la possibilité de mettre en place une agriculture pluviale. De plus, les réseaux d'irrigation alimentant les cultures sont autant d'obstacles pour les éleveurs et leur bétail d'accéder au fleuve.

A travers ces exemples, on remarque que le développement d'autres activités, principalement l'agriculture, met en péril le développement de l'élevage pastoral alors même qu'il y a un intérêt à faire cohabiter ces deux activités afin d'enclencher un processus d'intensification écologique grâce à une rotation entre période de culture et période de pâture<sup>72</sup>.

#### *Vers une valorisation des produits laitiers (fromage)*

L'élevage constitue l'une des principales activités des populations rurales en termes de d'alimentation et de sources de revenus monétaires. Le cheptel est pour toute ces populations rurales un capital, une source d'activités et de revenus, une source d'épargne,

---

<sup>67</sup> Cours de Blanco J. (IRD) "Conditions d'accès aux ressources dans les socio-écosystèmes non-équilibrés" le 26/10/2021.

<sup>68</sup> Le pastoralisme regroupe, selon la Chambre d'agriculture : "l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux.", <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/pastoralisme-une-pratique-economique-et-territoriale-a-part-entiere/>

<sup>69</sup> Loi 64-46 de 1964.

<sup>70</sup> Dans son cours du 18/10/2021 portant sur la "Concurrence foncière entre agrobusiness et agriculture familiale au Sénégal".

<sup>71</sup> Société de production légumière.

<sup>72</sup> Cours de Blanco J. (IRD) "Conditions d'accès aux ressources dans les socio-écosystèmes non-équilibrés" le 26/10/2021.

mais aussi de résilience face aux crises, ainsi qu'un référent culturel fort (Gret/Apess, 2016)<sup>73</sup>. L'élevage génère également de nombreux emplois et revenus tout au long de la filière bétail/viande (logeurs, marchands de bestiaux, chevillards, bouchers, tanneurs) et de la filière lait (collecteurs, unités de transformation, revendeurs, fournisseurs d'intrants). L'élevage des chèvres est l'affaire de la femme. Le bétail est vu comme un "porte-monnaie" car la vente ou l'abattage d'une bête permet de subvenir aux besoins de la famille pour les dépenses dans l'éducation, la santé, un mariage ou des funérailles<sup>74</sup>. Longtemps pratiqué sous une forme extensive, l'élevage subit des pressions foncières importantes dues à la croissance démographique et au développement urbain (Touré & Benkahla, 2014). A cela s'ajoute également le problème de salinisation des terres qui diminue la productivité des sols déjà altérés par la baisse de la pluviométrie (Camara, 2007). De ce fait, les éleveurs s'adaptent avec l'adoption de modes d'élevage plus intensifs et notamment l'introduction de nouvelles races plus productives.

Depuis sa domestication et jusqu'à aujourd'hui, l'élevage caprin a confirmé sa position stratégique auprès des ménages. En effet, en 2011, 80 % des ménages possédaient une ou plusieurs chèvres (Boursin, 2020). Dans la région de Fatick, la chèvre constitue une ressource importante pour les familles, et notamment les personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants<sup>75</sup>. La capacité d'adaptation de l'animal aux contextes environnementaux changeants, sa productivité et sa fécondité marquée par une reproduction rapide (maturité sexuelle précoce et grande prolificité) en fait un atout dans les pays du Sahel (PAFC, 2011)<sup>76</sup>. Au niveau national comme au niveau régional, des projets de développement de la filière ont été mis en place. Parmi eux, on retrouve le Projet d'Amélioration de la Filière Caprine (PAFC) de la région de Fatick, développé en coopération avec la Fédération Régionale des Syndicats Caprins de Poitou Charentes Vendée. Poussés par des ONG locales et des partenaires internationaux, les acteurs de la filière laitière s'organisent depuis quelques années afin de faire face à la pauvreté des communautés rurales de la région de Fatick.

Le PDIF intervient également dans la filière en sensibilisant les éleveurs à la traite des chèvres, à l'organisation des producteurs du groupement ARECAF<sup>77</sup>, à la consommation et à la transformation du lait ainsi qu'à l'amélioration de la production grâce à différentes stratégies comme l'introduction de nouvelles races ou l'amélioration de la race locale. Pour permettre à la filière caprine de se renforcer en aval, le PDIF poursuit son soutien en finançant des unités de transformation laitière. Depuis 2011, le PDIF a installé plusieurs fromageries dans la région de Fatick dont la fromagerie expérimentale de Djilor en 2011 (figure 6), la fromagerie artisanale de Sapp en 2012 et la fromagerie de Colobane en 2013.

Par ailleurs, l'évolution actuelle de l'élevage (urbain et périurbain) est marquée par de nouvelles orientations politiques qui ont réussi à intégrer la collecte de lait local dans les

---

<sup>73</sup> [https://www.apess.org/wp-content/uploads/2017/05/Note\\_elevage\\_Senegal\\_GALO.pdf](https://www.apess.org/wp-content/uploads/2017/05/Note_elevage_Senegal_GALO.pdf)

<sup>74</sup> <https://www.centre-presse.fr/article-513146-tout-un-fromage-du-maras-au-senegal.html>

<sup>75</sup> <https://pafc.terredeschèvres.fr/le-projet>

<sup>76</sup> <https://pafc.terredeschèvres.fr/Culture-et-patrimoine>

<sup>77</sup> ARECAF est l'Association Régionale des Éleveurs Caprins de Fatick créée en 2010. Elle regroupe aujourd'hui plus de 150 groupements d'éleveurs caprins et 70 porteurs de chèvreries individuelles répartis dans la région de Fatick et Diourbel soit plus de 3 000 éleveurs. Pour la promotion des produits caprins, l'association des éleveurs caprins en collaboration avec le PDIF a organisé la première foire caprine à Fatick en janvier 2012 lors de laquelle la chèvre sous toutes ses formes a pu être mise en avant. <https://pafc.terredeschèvres.fr/L-ARECAF>

industries laitières (Magnani, 2016). En effet, l'entreprise Kirène<sup>78</sup> a installé un centre de collecte de lait à Fatick. Ce projet fut un « rendez-vous manqué » car les éleveurs de Fatick adoptent des systèmes de production qui répondent à des besoins de consommation et non à ceux d'un élevage laitier commercial (Ba et al. 2021).

**Figure 17 - Valorisation du lait à la fromagerie de Djilor**



Source : (Goetz, s. d.)

Les débouchés pour la commercialisation du fromage restent faibles dans la région. La vente du fromage se fait au détail au niveau des unités de transformation, dans les hôtels et restaurants des zones touristiques et urbaines relativement proches. En plus, les fromages produits sont vendus frais et sur commande car il est impossible de les stocker<sup>79</sup>. En effet, sans eau courante ni électricité, il n'y a aucun moyen de stockage ou de conservation.

#### **4. La conservation/préservation comme filière de développement**

##### ***4.1 Conservation des forêts et exploitation du bois***

Les processus de préservation et de gestion des ressources préexistent aux considérations environnementales. En France, l'ordonnance de 1669 rédigée sous l'impulsion de Colbert, ministre sous Louis XIV, vise à restaurer et protéger les ressources en bois pour le

---

<sup>78</sup> Le groupe Kirène est une entreprise agroalimentaire fondée en 2001 par la Société sénégalaise industrielle agroalimentaire (Siagro). Elle est localisée au sud-est de Dakar à Diass, dans la région de Thiès, à côté du nouvel aéroport international Blaise-Diagne. À l'origine, Kirène était spécialisée dans l'eau minérale et le jus de fruits, puis, à partir de 2005, dans la fabrication et la commercialisation de lait, reconstitué à base de lait en poudre importé. En 2009, l'industrie commence à diversifier ses gammes de produits par la collecte de lait local.

<sup>79</sup> <https://www.centre-presse.fr/article-513146-tout-un-fromage-du-maras-au-senegal.html>

compte de la construction navale. Avant cela au XIVe siècle, le roi Philippe VI instaura le premier code forestier. Cette tradition française est exportée dans les colonies où les forêts primaires sont sources d'une grande richesse pour l'industrie navale française. Dès lors, la France mit en place des militaires, assurant un devoir de police, pour s'assurer de l'exploitation du bois par la France. Plus tard, le code forestier de 1935 reconnaît le rôle primordial des zones forestières dans l'économie du pays. Cependant, le caractère répressif et exclusif du code n'incite pas la population locale à collaborer. Au sortir de la colonisation, le système reste inchangé. En revanche, les exploitations changent de main. Des citoyens urbains dakarois<sup>80</sup> et des entrepreneurs extérieurs sont à la tête de la production commerciale. À partir de la crise des années 1970, les pays du Sud se sont vus imposés des programmes d'ajustements structurels. Dès lors l'institution des Eaux et Forêts est restructurée et est scindée en deux services : le service traditionnel qui gère les tâches de police et le service des projets de développement. De nombreux projets<sup>81</sup> se mettent en place afin de développer les forêts rurales et le reboisement villageois. La participation des villageois aux actions forestières se limitait autrefois à la lutte contre les incendies<sup>82</sup>. Les années 1990 marquent un tournant, les villageois sont associés à la gestion durable des massifs producteurs de bois énergie. Cette association permet aux villageois de diversifier leurs revenus et de réduire la pression sur les ressources forestières<sup>83</sup>.

Les codes forestiers de 1993 et 1998 intègrent les collectivités locales, aux côtés de l'agence des Eaux et Forêts, à la gestion et l'exploitation des ressources forestières. Dès lors, parmi les neuf compétences transférées par l'Etat aux collectivités, la gestion des ressources naturelles apparaît comme étant susceptible de générer des revenus participant au développement local<sup>84</sup> (Boutinot, 2003). C'est en ce sens que la gestion du bois peut être une filière générant un développement local.

L. Boutinot relève de nombreux obstacles au développement de cette filière, en commençant par une superposition des responsabilités avec les agents des Eaux et Forêts et la reconnaissance d'un rôle très rarement accompagné de moyens, de compétences et de bénéfices.

L'anacardier est historiquement importé au Sénégal par les colonisateurs français pour reboiser et préserver les sols. Le développement de cette filière doit faire l'objet d'une attention particulière pour que celle-ci soit durable et inclusive. Il est intéressant de capitaliser sur l'expérience de l'huile d'argan au Maroc (Faouzi & Martin, 2014). La législation a considérablement durci les modes de prélèvements et réduit l'arganier à la seule production d'huile d'argan. Dès lors, certaines pratiques, alors même qu'elles sont culturellement ancrées et ont participé à façonner le paysage<sup>85</sup>, ne sont pas reconnues. De plus, au même titre que l'anacarde ou la mangrove, l'arganier joue un rôle important pour la préservation de l'écosystème en luttant contre la désertification et l'avancée du désert (Michon *et al.*, 2016). Cette législation, plutôt que de prôner une gestion intégrée, est coercitive<sup>86</sup> et rentre en

---

<sup>80</sup> Seuls les citoyens avaient un droit de vote et un droit civil, les populations rurales étaient régies par des lois administratives.

<sup>81</sup> 30 projets entre 1975 et 1992.

<sup>82</sup> A partir de 1975, toutes personnes entre 15 et 65 ans sont réquisitionnées.

<sup>83</sup> Il n'y a plus de concurrence autour de la ressource, tout le monde travaille de manière collective.

<sup>84</sup> La production de charbon de bois représente environ 20 milliards de FCFA.

<sup>85</sup> Confection de miel à partir des feuilles d'arganier, fourrage pour les chèvres, etc.

<sup>86</sup> Interdiction des élevages caprins.



opposition avec les pratiques culturelles locales<sup>87</sup>. Enfin, le marché est caractérisé par la mainmise de quelques grands propriétaires terriens et grands groupes industriels, mettant ainsi à distance les populations locales, réduites à écouler leur production dans les souks<sup>88</sup> à un prix bien moins important que sur le marché international, générant ainsi des revenus moindres pour la population (Faouzi & Martin, 2014). Cet exemple montre à quel point la gestion intégrée autour des populations locales est primordiale pour générer un développement local soutenable, sans quoi les risques pour l'écosystème sont considérables<sup>89</sup>.

## **4.2 Développement de filières autour d'un espace protégé**

### *Préservation et exploitation des ressources marines du Delta du Saloum*

Le Delta du Saloum fait l'objet de plusieurs classements. Parc national du Sénégal, le Delta du Saloum est également inscrit par l'Unesco comme réserve de la biosphère<sup>90</sup> en 1980, site Ramsar<sup>91</sup> en 1984 et patrimoine mondial<sup>92</sup> depuis 2011. Il a longtemps été question des dynamiques à mettre en place dans ces sites classés, oscillant entre préservation<sup>93</sup> et conservation<sup>94</sup>. La communauté internationale a longtemps préféré la préservation des sites avant de changer de paradigme et d'inclure les communautés locales à la gestion intégrée des milieux<sup>95</sup>. Ce paradigme devient le paradigme dominant depuis l'avènement de la notion de développement durable et la reconnaissance du rôle des communautés autochtones dans la gestion de l'environnement du fait de leurs connaissances et de leurs pratiques (Principe 22 de la Déclaration du Rio sur l'environnement et le développement)<sup>96</sup>. Quelques années auparavant, en 1980, était mise en place la stratégie mondiale pour la conservation par le PNUD. Nous sommes ainsi passés d'un paradigme défendu par G. Hardin (1968), à savoir une gestion par l'État et une sanctuarisation du territoire, à une vision défendue par E. Ostrom (1990), à savoir une gestion active de la ressource par la communauté, caractérisée par une vision long-termiste (Lazuech, 2014). Ce changement de paradigme vient replacer au centre de la gestion les communautés locales, autrefois exclues et déplacées de leur territoire. De nombreuses ONG voient le jour dans les années 1980 et mettent au cœur de leur action l'écodéveloppement<sup>97</sup>. Malgré les nombreuses critiques faites à l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour son intervention sur le Delta du Saloum, celle-ci est tout de

<sup>87</sup> Culturellement, les femmes n'ont pas accès au foncier, or les programmes incitent les femmes à planter des arganiers.

<sup>88</sup> Marché dans les pays arabes.

<sup>89</sup> Au Maroc, la gestion durable de la ressource est nécessaire pour près de 2 millions de Marocains.

<sup>90</sup> Territoire reconnu par l'Unesco comme territoire conciliant conservation de la biodiversité et développement durable.

<sup>91</sup> Les sites Ramsar correspondent à des zones humides d'importance internationale avec la présence attestée d'espèces vulnérables, d'oiseaux d'eau et de poissons (Source Wikipédia).

<sup>92</sup> Ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité (Source Wikipédia).

<sup>93</sup> Préserver la nature des activités et de l'impact de l'Homme.

<sup>94</sup> Consommer les ressources naturelles en assurant leur consommation à long terme.

<sup>95</sup> Cours de G. Filoche, cours d'introduction de l'unité d'enseignement "Ressources, environnement et transition écologique" du 25/10/2021.

<sup>96</sup> <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

<sup>97</sup> Accompagnement d'initiatives endogènes de préservation des ressources naturelles.

même parvenue à l'autonomisation et au développement de deux groupements professionnels. L'UICN est également parvenu à développer de nouvelles activités pour compenser les périodes de restriction et a investi dans de nouveaux capitaux permettant l'amélioration des conditions de travail et la diversification des sources de revenus des populations locales. Bien que ces investissements soient vu à l'origine comme secondaires (la priorité était la mise en place d'une gestion intégrée), les formations d'alphabétisation, de gestion administrative ou encore l'achat de motos pour accéder à des marchés plus éloignés ont contribué au développement local et à la montée en compétence des acteurs locaux (Riegel, 2017). Parmi les nouvelles activités développées et en collaboration avec d'autres acteurs dans le cadre du Programme Régional de Conservation Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest (PRCM), l'UICN a conduit un projet de développement de l'écotourisme dans la réserve du Delta du Saloum<sup>98</sup>.

Le Sénégal est le premier producteur de sel en Afrique de l'Ouest. Les régions côtières<sup>99</sup> ont développé des filières autour de cette ressource, permettant aux populations locales de diversifier leurs revenus. Une réflexion porte sur la labellisation en « Indication Géographique » (IG) de cette ressource. Le sel n'est pas la seule ressource sur laquelle porte cette réflexion. En novembre 2012, l'Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT) a mis en place un Comité National Technique des Indications Géographiques (CNTIG) pour recenser les produits pouvant faire l'objet d'une IG. Parmi eux, on retrouve un produit présent dans notre zone d'étude : le yet<sup>100</sup> de Joal-Fadiouth (Kanouté et al., 2017). Dans cet article, les auteurs s'intéressent principalement à la labellisation du sel du Lac rose (près de Dakar) transformé artisanalement mais n'excluent pas l'importance des productions industrielles de sel dans les régions de Fatick et de Kaolack.

Il semble qu'une connexion peut s'établir entre la conservation du Delta du Saloum et notamment de la mangrove, le yet et la production de sel de mangrove au sein d'une gestion intégrée par les communautés locales.

#### *Vers le développement de l'éco-tourisme : une valorisation des espaces protégés.*

Alors que le Sénégal a développé une activité touristique principalement sur la Petite Côte Sénégalaise<sup>101</sup>, cette activité impacte les propriétés environnementales et socio-économiques du territoire. L'activité touristique est un des secteurs les plus importants avec la pêche, mais ces deux activités sont présentes sur le même territoire et cohabitent très difficilement : les chaînes hôtelières s'accaparent le front de mer, reléguant les pêcheurs dans l'arrière-pays. De plus, l'absence de politique de gestion et de développement, à laquelle s'ajoute la forte croissance démographique, accentuent la pression sur les ressources naturelles (Diombera, 2020).

Alors que des programmes sont mis en place pour développer l'écotourisme en Afrique de l'Ouest comme nous l'avons vu dans la partie précédente, le Sénégal peut s'appuyer sur de

---

<sup>98</sup> <https://www.iucn.org/fr/r%C3%A9gions/afrique-centrale-et-occidentale/notre-travail/les-programmes-pays-dans-la-zone-du-paco/programme-s%C3%A9n%C3%A9gal/nos-projets-au-s%C3%A9n%C3%A9gal/l%E2%80%99initiative-%C2%AB-ecotourisme-%C2%BB-dans-la-r%C3%A9serve-de-biosph%C3%A8re-du>

<sup>99</sup> Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Fatick, Ziguinchor.

<sup>100</sup> Mollusque marin vivant dans les zones de mangrove.

<sup>101</sup> Principalement dans la région de Thiès autour de la municipalité de Saly, au sud de Dakar.



nombreux atouts à commencer par la culture du “pays de la Teranga”, terme qui désigne les valeurs d’hospitalité, de partage et de solidarité du peuple sénégalais<sup>102</sup>. Dans l’imaginaire collectif, l’Afrique est une terre de tradition, berceau de l’humanité. C’est également un continent reconnu pour la qualité de sa biodiversité et de grands espaces encore sauvages (Hillali, 2020). C’est pourquoi il y a un intérêt à développer un tourisme durable et résilient autour de ces espaces préservés. L’auteur note cependant que ce développement touristique doit mettre l’accent sur l’inclusivité et garder à distance les grands groupes hôteliers. Dans ces conditions, les ressources locales (notamment la faune et la flore) seraient valorisées et protégées en tant que biens communs, permettant ainsi de lutter contre la chasse clandestine et le braconnage, omniprésent dans les pays riches en ressources et ayant une population vivant dans la précarité (Hillali, 2020).

Enfin, la pandémie de la COVID-19 montre à quel point il est risqué de baser une filière uniquement sur la demande extérieure. Il convient donc de ne pas seulement cibler les touristes occidentaux, et plus généralement internationaux, mais de développer une offre afin d’attirer la classe moyenne émergente sur le continent africain<sup>103</sup>, bien que cette notion soit très critiquée (Courtin, 2012).

Le développement de l’écotourisme peut présenter un double intérêt pour les populations locales. D’une part, la préservation et la gestion intégrée de l’espace permet aux populations locales de conserver un cadre de vie de qualité tout en promouvant leur culture. Le parallèle peut être fait avec le parc naturel régional de Camargue en France, où la qualité paysagère et sa préservation permettent à la fois d’attirer de nombreux touristes et de faire valoir le savoir-faire local (Carlier, 2019). C’est également un outil de promotion fort, le territoire étant le support des différents produits de terroir.

## **5. Les difficultés rencontrées aux différentes étapes d’une filière**

Nous en venons maintenant aux principales difficultés rencontrées par les acteurs au sein d’une filière. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les lectures citées précédemment ainsi que sur celles s’intéressant aux produits de terroir, à savoir des articles portant sur la rose, le figuier de Barbarie et le *Kif* au Maroc, sur le manioc au Brésil et sur un territoire rural français regorgeant de produits de terroir.

### **5.1 Production**

Pour de nombreux producteurs/agriculteurs, les problèmes se posent avant même d’avoir cultivé la terre. En effet, deux facteurs sont déterminants : le régime foncier et le prix déterminé par le marché des intrants. Au Sénégal, il est impossible de devenir propriétaire d’un terrain, seul un droit d’usage est accordé (Plançon, 2009). En l’absence de cette sécurité foncière, les exploitants s’orientent vers des cultures qui offrent des rendements sur le court-

---

<sup>102</sup> <https://lepetitjournal.com/dakar/comprendre-senegal/la-teranga-lhospitalite-senegalaise-249604>

<sup>103</sup> <https://www.agenceecofin.com/la-une-de-lhebdo/0607-58390-les-classes-moyennes-africaines-un-veritable-casse-tete-pour-les-multinationales>.

terme. De plus, la dépendance au marché des intrants (pour certaines cultures) joue un rôle primordial sur les revenus que percevront les producteurs à la fin de la récolte.

Le changement climatique est aussi lourd de conséquence dans les socio-écosystèmes non-équilibrés. Il est impossible de s'appuyer sur une moyenne annuelle des précipitations tant les écarts d'une année à l'autre sont importants. En ce sens, la quantité et la qualité des produits sont variables, ce qui a également un impact sur les revenus des producteurs (Bignebat & Sakho-Jimbira, 2013).

Enfin, comme nous l'avons vu à propos de l'élevage pastoral, les éleveurs font face à des obstacles toujours plus nombreux en raison de l'accaparement foncier des terrains agricoles et de la croissance démographique que connaissent les pays ouest-africains (Touré & Benkahla, 2014). De plus, en raison de l'absence de clôtures, le bétail passe à travers champ et détruit les cultures (Diop, 2020).

## **5.2 Transformation**

Le processus de transformation nécessite généralement l'acquisition de capitaux, de la même manière que la production. De nombreuses activités de transformation sont assurées par les femmes, or il est très difficile pour les femmes d'obtenir des prêts via le système bancaire classique (Thiandoum, 2019). C'est pourquoi le développement des micro-crédits est aujourd'hui essentiel pour deux raisons : permettre aux femmes d'avoir accès à une activité rémunérée et permettre d'acquérir du capital.

De plus, c'est généralement à cette étape que les critères d'hygiène et de conditionnement sont fixés. Certains pays mettent en place des standards à respecter pour que le produit puisse entrer sur le territoire et être commercialisé. Le respect de ces critères réclame généralement l'acquisition de capitaux, tels que des congélateurs souvent très coûteux. Or la transformation artisanale ne peut pas toujours répondre aux standards exigés ; c'est notamment le cas lors de la transformation de l'arachide où la présence d'aflatoxine<sup>104</sup> est constatée. Ainsi, l'arachide transformée artisanalement ne satisfait pas tous les marchés et est principalement vendue dans les villes secondaires ou pour faire de l'huile et des tourteaux destinés à la consommation animale (Diop, 2020).

---

<sup>104</sup> Toxines produites par des moisissures sur des graines conservées dans un environnement chaud et humide.

Figure 7 - Transformation de la noix de cajou



Source : <https://www.avsf.org/fr/posts/2562/full/ethicajou-la-noix-de-cajou-comme-levier-d-autonomie>

### **5.3. Commercialisation**

Le principal problème rencontré dans les filières en Afrique de l'Ouest est d'ordre logistique. En effet, le manque d'entretien des infrastructures routières et le caractère éloigné et enclavé des zones de production, du fait du leur caractère rural, limite la diffusion et l'approvisionnement des zones d'échanges. De plus, l'absence d'espaces de stockage opérationnel ne permet pas la formation de stocks à proximité des espaces marchands. Les marchands développent des stratégies pour faire face à l'éloignement de certains marchés. Au Sénégal et en Gambie par exemple, certains gambiens sont plus proches d'espaces marchands côté sénégalais que d'espaces marchands gambiens, et inversement (Mountaga Diallo, 2015). Enfin, il existe des filières qui sont principalement destinées à l'exportation. C'est notamment le cas de l'anacarde où près de 80 % de la production est exportée vers l'Inde. Les principaux intermédiaires sont indiens ou égyptiens et ce sont eux qui fixent les prix (Diop, 2020). C'est également le cas de la filière du bois d'énergie qui est l'affaire de quelques grands entrepreneurs dakarois en situation d'oligopole<sup>105</sup> (Boutinot, 2003).

## **6. Les politiques structurantes des filières**

Pour définir les différentes politiques mises en place pour développer une filière, nous allons nous appuyer sur l'étude de la filière des agro-carburants dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Cette étude a été menée par C. Gatete et M.-H. Dabat (2014). Sans nous appuyer sur l'ensemble des éléments développés

<sup>105</sup> Petit nombre de vendeurs dans un marché où la demande est importante.

dans cette étude, nous nous appuyons sur ceux qui permettent de différencier ces quatre pays et qui ont joué un rôle dans la réussite ou non du développement de la filière. L'adhésion de la population, et particulièrement des organisations paysannes, semble être intrinsèquement liée au bon développement d'une filière. Avant d'entrer dans les détails, il est important de noter que seul le Mali se démarque par une filière assez bien développée.

Chacun de ces quatre pays a mis en place différents documents stratégiques (lois d'orientation, plans d'action, programmes nationaux) et règlementaires (cadre réglementaire, normes, etc.). Il n'est pas possible de définir quels documents sont favorables au bon développement de la filière. En revanche, les promoteurs, ou "passeurs" selon l'expression de Saurugger et Surel (2006), jouent un rôle dans la structuration de la filière. La structuration de la filière au Bénin et au Sénégal a été faite "par le haut", c'est-à-dire, par le biais de leur président, suite à la visite du président brésilien, principal promoteur de la filière. Au Burkina Faso, c'est principalement le fait de trois acteurs : un coopérant technique étranger, un enseignant-chercheur spécialisé dans les agrocarburants et un chef coutumier, également député, ayant des actions dans cette filière. Ce dernier, du fait de son intérêt à la filière, se comporte comme un lobbyiste auprès des agriculteurs et de responsables politiques. Enfin, le développement de la filière au Mali s'est fait à la suite d'un projet financé par la GIZ<sup>106</sup> en coopération avec la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT) dans les années 1980. Dans ces deux derniers cas, les "passeurs" sont issus de la société civile (cas du Burkina Faso) ou sont le fruit d'une première expérimentation (Mali).

Ce qui semble également importer, c'est l'organisme, ou l'institution en charge du développement de la filière et de la définition des différentes politiques. Outre le cas du Mali, il apparaît que le ministère de l'Agriculture est faiblement impliqué alors même qu'il est le plus à même de porter les intérêts des agriculteurs. Les raisonnements sont trop cloisonnés, chaque ministère cherchant uniquement à atteindre ses propres objectifs. Le cas du Sénégal est particulièrement éloquent. Le président de l'époque, Abdoulaye Wade, a créé un ministère spécialement dédié aux énergies renouvelables et aux biocarburants. Ce ministère ne prenait pas en compte les enjeux agricoles. La population et les agriculteurs étaient exclus des décisions, seule la production industrielle était envisagée. Les collectivités se sont contentées de céder des terres à de grands groupes étrangers, provoquant une levée de boucliers des organisations paysannes et d'une ONG. Au Mali, le bon développement de la filière s'explique par la participation des organisations paysannes à la définition stratégique de la filière. Cette concertation a permis de déployer à la fois une branche industrielle et artisanale. Au Bénin, au Sénégal et au Burkina Faso, la participation de la société civile et des organisations paysannes s'est principalement faite en opposition aux projets. Cette opposition n'a pas toujours pris la forme de coalition. Au Burkina Faso, l'ONG SEDELAN a alerté quant aux risques d'une telle production, sans autre mobilisation.

Enfin, la décision de s'orienter vers le marché national ou le marché extérieur semble également jouer un rôle important. Ce sont les deux pays où le développement de la filière des agrocarburants n'est pas à l'origine du président (Mali et Burkina Faso) que celle-ci s'est dirigée vers le marché national. Cette stratégie s'est avérée d'autant plus pertinente que l'Union Européenne a fixé une directive limitant l'importation d'agrocarburants en 2009.

---

<sup>106</sup> Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), agence de coopération internationale allemande pour le développement.

S'orienter vers le marché intérieur permet une meilleure appréhension de la demande potentielle et d'avoir une maîtrise, en amont et en aval, de la filière (Gatete & Dabat, 2014).

## **Conclusion**

Nous avons vu dans cette partie la diversité des relations existantes entre une filière et le territoire. Certaines contribuent directement à l'amélioration des conditions de vie d'une partie de la population, c'est notamment le cas des femmes grâce aux activités de transformation (poisson, arachide, anacarde) ou encore d'élevage (chèvres). D'autres ont un impact négatif et s'installent dans ces régions, principalement pour des raisons financières et/ou foncières (agro-industrie maraîchère et bio-carburant). Enfin, certaines n'ont plus leur place dans la région et demandent alors soit leur abandon, soit une amélioration de la variété (coton). Enfin, d'autres sont particulièrement adaptées au territoire et s'adaptent aux changements climatiques (anacarde). De nombreux problèmes persistent au sein de la filière, principalement pour des raisons organisationnelles, financières et logistiques. Enfin, ces différentes difficultés peuvent être prise en compte au niveau étatique selon le degré de transversalité entre les différents ministères et services de l'Etat.

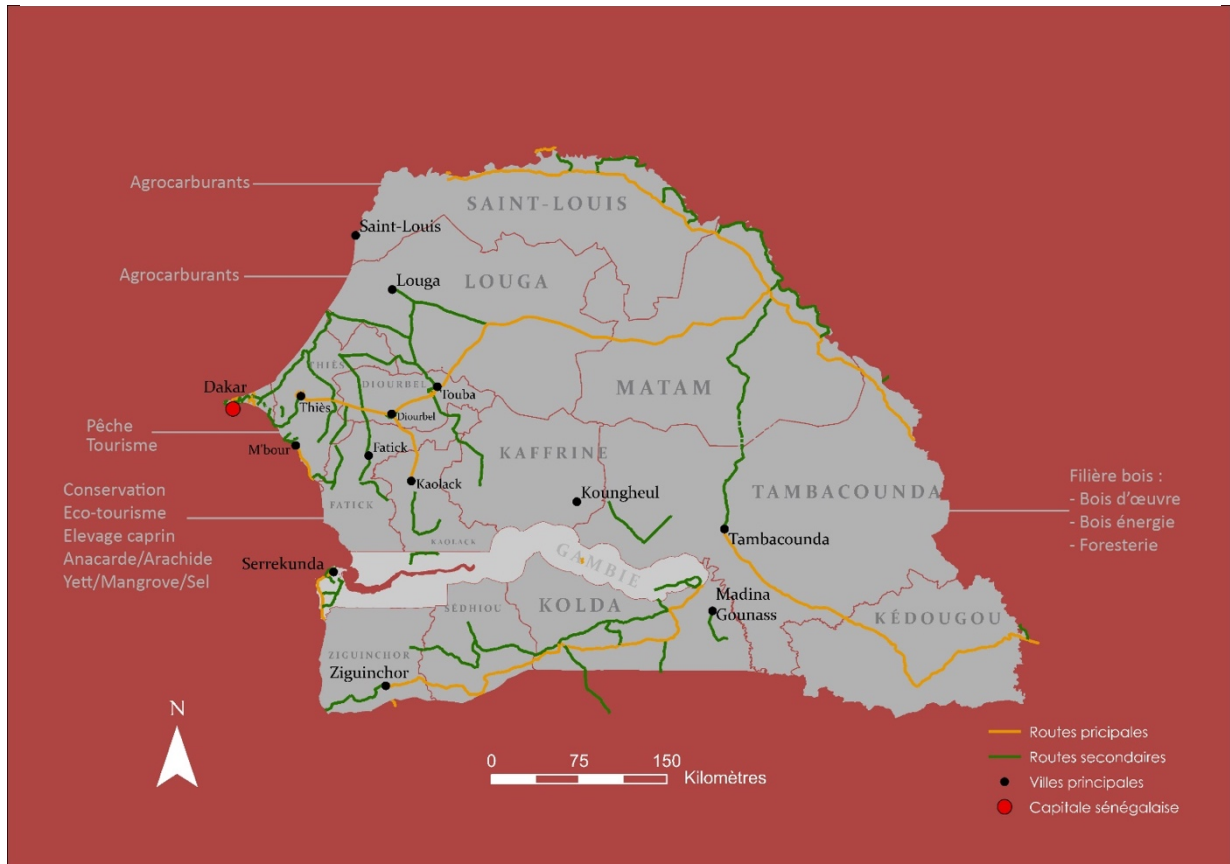
## **II. Les produits du terroir, des filières d'excellence ancrées localement**

Nous allons nous intéresser ici aux produits de terroir, lesquels sont intégrés dans des filières. Celles-ci font l'objet d'une attention particulière, d'une communication et d'une définition de critères spécifiques. Les appellations d'origine contrôlée (AOC), création française, ont été adoptées par l'Union Européenne en 1992 puis par d'autres pays à la suite de la convention de Rio sur la biodiversité (Katz & Hussak van Velthem, 2019). Dans cette partie, nous nous intéresserons à différents exemples de patrimonialisation de produits. Parmi eux, nous étudierons la Rose de Kelâat M'Gouna Dadès, le figuier de Barbarie et la culture du cannabis (*le kif*) au Maroc, le manioc au Brésil et la valorisation des produits du terroir dans le Forez<sup>107</sup>. Il nous a été impossible de prendre des exemples sénégalais, car, bien que certains produits répondent à la définition de produit de terroir que nous verrons ci-dessous, ils ne sont pas classés en tant que tel, notamment en raison de l'absence d'une législation nationale de valorisation des produits de terroir.

---

<sup>107</sup> Situé en France, le Forez est un territoire entre Saint-Etienne, Lyon, Roanne et Clermont-Ferrand.

**Figure 18 - Zones de production et principales voies d'accès aux marchés - la faible présence des infrastructures routières**



Production personnelle. Source : ANSD/synthèse bibliographique

## 1. Définitions d'un produit de terroir selon les pays

Il existe différentes définitions du terme, que nous avons recensé dans la littérature scientifique et sur différents sites spécialisés.

### 1.1 Définitions générales

Nous nous intéressons ici aux définitions générales que l'on peut trouver dans le dictionnaire ou encore sur des sites comme Géoconfluences.fr ou sur celui du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Selon la définition du dictionnaire *Le Robert* (édition 2000), le terroir est un ensemble de terres d'une même région fournissant un produit agricole caractéristique. Nous verrons que cette définition est incomplète puisque plusieurs produits peuvent appartenir à un même terroir (Delfosse, 2011).

Le Ministère français de l'agriculture et de l'alimentation<sup>108</sup> définit comme étant des produits de terroir : "des produits qui conservent un lien fort avec un lieu géographique, mais aussi qui respectent un savoir-faire particulier". Deux éléments sont donc à prendre en compte : un savoir-faire reconnu et une zone géographique précise.

Enfin, la définition donnée sur le site Géoconfluences.fr<sup>109</sup> est bien plus complète. Dans cette définition, nous retrouvons les deux composantes énoncées par le Ministère de l'agriculture, auxquelles s'ajoute la définition du lexique établi par la Commission de géographie rurale du Comité français de géographie, qui définit le terroir comme un territoire ayant une particularité du point de vue agronomique par rapport aux territoires voisins. La labellisation, ou la patrimonialisation des produits de terroir, qui intervient au cours du XXe siècle en France, est aujourd'hui considérée comme potentiel vecteur de développement.

## **1.2 En France**

Aux définitions données ci-dessus, nous pouvons ajouter quelques éléments issus de la littérature scientifique française. Tout d'abord, il s'agit principalement d'un fait rural en lien avec les pratiques agricoles. Les produits de terroir ne sont pas forcément perçus comme des marqueurs identitaires locaux (Delfosse, 2011). Le calisson, originaire d'Aix-en-Provence, bénéficie d'une indication géographique protégée (IGP) depuis 2002 mais ne semble pas être un marqueur de l'identité de la culture aixoise. De plus, les produits du terroir répondent également à des standards de qualité dans un contexte mondialisé où la traçabilité des aliments est de plus en plus importante. C'est également dans ce contexte que les consommateurs ont un regain d'intérêt pour les circuits courts (Herault-Fournier *et al.*, 2012).

## **1.3 Au Maroc**

Le Maroc a été précurseur en Afrique dans la patrimonialisation des produits de terroir. En effet, le Maroc a défini depuis 2008 une stratégie répondant à deux objectifs : accélérer le développement de l'agriculture à forte valeur ajoutée (agro-industrie) et accompagner les petites exploitations pour lutter contre la pauvreté en milieu rural. Dans cette définition, on ne parle pas encore de « produits de terroir », en revanche, le lien entre développement des petites exploitations et amélioration des conditions de vie est très clairement exprimé. Cette stratégie est définie au sein du Plan Maroc Vert (PMV). Conscient des richesses des écosystèmes et des savoir-faire ancestraux dont regorge le Maroc, le législateur accorde une place particulière aux produits du terroir dans le PMV. Plus de 200 produits sont examinés afin de définir leur potentialité comme pouvant être porteur de développement<sup>110</sup>. L'idée sous-jacente est de réduire les écarts de développement entre l'arrière-pays et le littoral où se concentrent un grand nombre d'activités économiques. Le figuier de Barbarie est ainsi reconnu comme produit du terroir car il évolue dans un écosystème hostile auquel il est parfaitement adapté. De plus, sa production et sa

---

<sup>108</sup> <https://agriculture.gouv.fr/laoc-et-laop-une-production-et-un-terroir-qui-sexpriment-par-le-savoir-faire>

<sup>109</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/terroir>

<sup>110</sup> <https://www.fellah-trade.com/fr/actualites-maroc/article/16071,retrospective-des-realizations-du-plan-maroc-vert-pour-la-mise-en-valeur-des-produits-du-terroir>

transformation témoignent d'un savoir-faire ancestral partagé au sein de la communauté (Faouzi, 2015).

Les produits de terroir sont donc culturellement et environnementalement intégrés du fait de leur ancienneté sur un territoire. En plus des propriétés physiques parfaitement adaptées à leur environnement comme nous l'avons vu au fil des définitions, les produits du terroir témoignent également d'une longue histoire. Le *Kif*, cannabis séché<sup>111</sup>, est cultivé depuis des siècles dans le Rif marocain, participant assez largement à la survie des familles. Longtemps réprimée, la culture de *Kif* est aujourd'hui en passe de devenir un produit de terroir dans un contexte de légalisation croissante du cannabis thérapeutique et récréatif. Déjà largement reconnue par les consommateurs, les autorités locales lui reconnaissent désormais une importance socio-économique et environnementale pour son rôle dans la restauration écologique du Rif (Chouvy, 2020).

Quant à la Rose de Kelâat M'Gouna Dadès de la vallée des roses, la volonté des acteurs locaux semble davantage s'orienter vers le développement du tourisme autour de cette filière que le développement du produit lui-même. Les acteurs se sont appuyés sur la rose car c'est une filière préexistante au tourisme, ils tentent de faire valoir cet avantage pour concurrencer les paysages et les sites touristiques concurrents mais dotés de paysages plus attractifs dans la région (Michon *et al.*, 2017).

#### **1.4 Au Brésil**

La définition de produits de terroir a posé plusieurs problèmes au Brésil. D'une part, les territoires sont immenses. Or, comme nous l'avons vu, un produit de terroir est nécessairement lié à un territoire. Il a donc été décidé de définir le territoire selon les pratiques communes entre différentes communautés, partageant le même système agricole et alimentaire (Katz & Hussak van Velthem, 2019). A travers cette étude de cas portant sur la production et la transformation du manioc au Brésil, nous pouvons tenter une définition. Le produit de terroir serait alors un ensemble de pratiques partagées par une ou plusieurs communautés autour d'un produit, diffusé à travers le pays et valorisé au niveau local (restauration locale).

Excepté au Maroc qui a mis en place une législation et un organisme pour les produits du terroir, on constate que très peu de produits africains font l'objet d'une certification. Alors qu'une première vague de labellisation a bénéficié au café Ziama-Macenta (Guinée), au miel d'Oku et au poivre de Penja (Cameroun) en 2013, la dynamique s'est très rapidement stoppée. Il faudra attendre 2020 et 2021 pour voir respectivement l'huile d'olive de Teboursouk (Tunisie), l'ananas pain de sucre du plateau d'Allada (Bénin) et enfin le rooibos (thé rouge) sud-africain rejoindre les produits certifiés IGP<sup>112</sup> par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)<sup>113</sup>.

---

<sup>111</sup> <https://www.geo.fr/geopolitique/cannabis-le-kif-du-rif-or-vert-du-maroc-206019>

<sup>112</sup> IGP : Indication géographique protégée.

<sup>113</sup> <https://www.jeuneafrique.com/1232745/economie/aop-igp-pourquoi-lafrique-doit-faire-certifier-ses-produits-dexception/>



## **2. Construction de la patrimonialisation d'un produit**

Les produits de terroir sont donc définis par leur ancrage territorial et le savoir-faire traditionnel nécessaire à leur élaboration. Il apparaît cependant aujourd'hui qu'un produit ne peut être considéré comme étant du terroir s'il ne fait pas l'objet d'une labellisation et d'une patrimonialisation pour qu'il soit reconnu en tant que tel. De plus, ces produits font l'objet d'une communication et d'une stratégie marketing particulière : il ne s'agit pas uniquement de louer la qualité du produit, mais également de développer un récit autour de ce dernier.

### **2.1 Formation d'un produit de terroir autour d'un produit à faible valeur culturelle : la Vallée des roses.**

La rose de Kelâat M'Gouna Dadès, tout comme le figuier de Barbarie, figurait parmi les produits potentiellement vecteurs de développement (Faouzi, 2015). Seulement, lorsque l'on regarde de plus près l'histoire de cette rose, on s'aperçoit qu'elle ne jouait qu'un rôle support dans la vallée : les rosiers étaient plantés pour leurs épines afin de protéger les cultures du bétail. Ils répondaient ainsi à une fonction annexe. Le Protectorat français (1912-1956) a impulsé une nouvelle dynamique en installant une usine dans la vallée afin de distiller la rose et ainsi obtenir de l'eau de rose. Les distilleries sont désormais au nombre de trois, auxquelles s'ajoutent de nombreuses coopératives développées par le PMV. Dès lors, la rose n'occupe plus une fonction annexe mais est au cœur du développement local. Elle a obtenu la labellisation AOP en 2013 (Michon *et al.*, 2017). Très utilisée pour se démarquer dans un contexte de mondialisation, la labellisation vient ici contrebalancer le poids des autres sites touristiques de la région. Il apparaît ainsi que ce sont les acteurs locaux, accompagnés par l'Etat, qui construisent leur territoire autour d'un produit à l'origine secondaire dans le paysage, construisant tout un récit autour du produit. L'intérêt premier de cette patrimonialisation n'est pas clairement défini, la rose étant un support pour développer le tourisme, le tourisme développant à son tour la filière de la rose, l'objectif principal étant le développement local. On s'aperçoit ici qu'une filière autour d'un produit de terroir ne se limite pas aux activités de production-transformation-commercialisation mais également à d'autres activités comme la découverte du patrimoine (cérémonie, cueillette, etc.).

### **2.2. Des produits culturellement ancrés : le figuier de Barbarie et le kif du Rif.**

Contrairement à la rose de Kelâat M'Gouna Dadès, le figuier de Barbarie et le kif sont des produits reconnus localement et leur présence sur le territoire remonte à de nombreuses années. Le figuier de Barbarie était utilisé pour son cactus, protégeant les cultures des animaux et délimitant les parcelles, tandis que le fruit, la figue de Barbarie, a participé au maintien et au développement de la population dans cette région hostile pour l'homme et peu propice à l'activité humaine. Le figuier de Barbarie est parfaitement adapté au climat, il consomme peu d'eau et réagit bien aux variations climatiques. En pleine croissance démographique, la terre n'offre pas de rendements suffisants pour nourrir la population de ces régions. Ainsi la population a décidé de conserver une part de l'agriculture familiale mais d'orienter l'activité sur la culture du figuier de Barbarie, culture de rente, afin de capter des revenus monétaires et ainsi s'approvisionner en aliment sur le marché (Faouzi, 2015).

La culture du cannabis dans le Rif marocain remonte quant à elle à plusieurs siècles. Les premières traces de culture dans la région de Ketama remontent au XVe siècle<sup>114</sup>. Malgré quelques périodes de répression pour des considérations religieuses, le cannabis est cultivé légalement jusqu'en 1932 avant que le Protectorat français ne l'interdise. Très rapidement après l'indépendance, celui-ci est de nouveau toléré<sup>115</sup> dans le Rif pour permettre aux familles de survivre dans cette région faiblement développée et sous haute tension<sup>116</sup>. La culture du cannabis fut ensuite réprimée dans les années 1980 sous la pression de la communauté internationale pour lutter contre la consommation européenne de haschisch (Chouvy, 2008).

Pour se rendre compte de l'ancrage culturel du *kif* au Maroc, il est intéressant de s'intéresser à sa terminologie. Son appellation locale est *beldiya*, ce qui signifie "de la région/ de la localité". Ce terme n'existait pas avant l'introduction d'autres variétés de cannabis. Il a été créé en opposition aux plantes *gaouriya* ou *roumi*, signifiant dans son acceptation générale comme « ce qui vient de l'occident ». Au niveau local, les variétés *gaouriya* sont dévalorisées par rapport aux *beldiya*. De plus, dans cette opposition, les plantes *beldiya* représentent la culture traditionnelle tandis que *roumi* renvoie à une production intensive et/ou industrielle.

### **2.3 La communication : une valorisation des produits du terroir au travers d'événements culturels.**

Bien que nous ayons vu que les produits de terroir ne sont pas nécessairement des marqueurs identitaires locaux, il n'en reste pas moins que des événements festifs sont souvent créés localement autour de ces produits (Delfosse, 2011). Ces fêtes interviennent généralement à la fin des récoltes (Michon *et al.*, 2017).

Au niveau national en France, un événement vient mettre en avant le terroir français : le Salon annuel de l'agriculture à Paris. On retrouve d'autres événements célébrés localement à travers le pays comme la fête de la châtaigne. Cette fête intervient généralement au début de l'automne et est accompagnée d'activités champêtres. D'autres activités peuvent être développées, elles sont davantage populaires qu'en lien avec le produit, comme l'élection de Miss Rose dans la vallée des roses (Michon *et al.*, 2017).

Ces événements sont aussi l'occasion pour le grand public de découvrir des spécialités locales à base de produits du terroir. C'est en ce sens que la ville de Bourg-en-Bresse entend mettre en avant les produits du terroir, cette stratégie est clairement assumée par la ville qui base sa communication autour de sa cuisine (Delfosse, 2011).

Ces événements culturels permettent également de mettre en avant un savoir-faire traditionnel, parfois ancestral. C'est particulièrement important dans les régions encore peu développées (cœur de l'Amazonie) pour consolider et valoriser ces pratiques (Katz & Hussak van Velthem, 2019) à une période où les jeunes se détournent de plus en plus de l'agriculture et se dirigent vers des emplois en ville<sup>117</sup>.

---

<sup>114</sup> [http://laniel.free.fr/INDEXES/GraphicsIndex/KIF\\_IN\\_MOROCCO/Histoire\\_CannabisMaroc.htm](http://laniel.free.fr/INDEXES/GraphicsIndex/KIF_IN_MOROCCO/Histoire_CannabisMaroc.htm)

<sup>115</sup> Il est toléré et non pas légalisé.

<sup>116</sup> Tensions entre l'administration et les tribus. Le Rif marocain a longtemps été une zone de conflits.

<sup>117</sup> Intervention de Mariam Sow, directrice de l'ENDA-Pronat Sénégal lors du webinaire "Réimaginer le développement agricole africain : voies potentielles pour l'avenir" le 16/12/2012.

### 3. Les produits de terroir : filières structurantes des territoires.

Après avoir défini ce qu'était une filière et un produit de terroir, il faut s'intéresser à la notion de territoire. Il est possible de définir le territoire de différentes manières. Du point de vue institutionnel et administratif, le territoire se définit par les différents niveaux de compétences et de responsabilités. Du point de vue économique, il est défini comme un espace de production et d'échange. Enfin, d'un point de vue géographique, il faut reprendre la définition d'espace vécu d'Henri Lefebvre. Henri Lefebvre (1974) définit le territoire en fonction des actions, des pratiques, des mobilités ou encore des réseaux de chaque acteur. Nous avons vu à travers la grille d'analyse proposée par Madelrieux *et al.*<sup>118</sup>, que toutes les filières n'ont pas le même ancrage territorial, certaines dépendantes plus des ressources locales que d'autres. Une filière autour d'un produit de terroir est nécessairement ancrée localement, tant au niveau socio-économique qu'environnemental. Le développement d'une filière autour d'un produit de terroir peut être à l'origine de la formation de nouveaux territoires. Des territoires se forment autour des espaces de production, de transformation et de commercialisation. Si l'on demande la définition du territoire à un commerçant habitant à proximité de la frontière sénégalienne, il sera différent de celui d'un autre commerçant habitant plus au nord qui écoule sa marchandise à Dakar. De même, deux commerçants vendant des marchandises différentes ne définissent pas leur territoire de la même manière, les espaces d'approvisionnement et d'écoulement des produits étant différents. Enfin, il existe différents types de commerçants : grossistes, semi-grossistes, marchands détaillants, paysans-commerçants (Mountaga Diallo, 2015). Ces différents commerçants développent différentes stratégies pour écouler leurs marchandises, permettant ainsi de diffuser le produit sur un territoire le plus important possible.

L'ancrage territorial qui caractérise les produits du terroir, comme nous l'avons vu au travers de la création d'événements culturels<sup>119</sup>, est un moyen d'être attractif. Certaines localités, comme celle de Diaobé en Casamance au Sénégal, se sont développées autour de leur marché hebdomadaire<sup>120</sup> (Mountaga Diallo, 2016). C'est en partie la stratégie développée par la ville de Montbrison<sup>121</sup> qui entend affirmer son rôle de vitrine du terroir local avec un marché où sont uniquement vendus les produits de terroir (Delfosse, 2011). Cette situation peut être une aubaine pour les municipalités accueillant ce type d'événements, puisque de nombreux services annexes se développent autour de ces centralités : banques, bureaux de change, restaurants, etc. (Mountaga Diallo, 2015).

### 4. Développement des politiques de labellisation

Un produit de terroir, selon sa définition la plus large, peut être n'importe quel produit du moment que celui-ci est un lien avec le territoire, qu'il fasse l'objet d'un savoir-faire traditionnel dans son élaboration et que ce savoir soit reconnu par la communauté (Katz & Hussak van Velthem, 2019). Dans cette définition, il n'est pas question de rayonnement, de reconnaissance ou de communication. Dans le contexte de la mondialisation, les territoires sont mis en concurrence pour capter les richesses. Dès lors, le territoire peut jouer un rôle

---

<sup>118</sup> Grille d'analyse développée dans la partie "1.2 Méthode d'analyse".

<sup>119</sup> 2.2.3 Une valorisation des produits du terroir au travers d'événements culturels.

<sup>120</sup> Ces marchés hebdomadaires s'appellent *loumo* en peule.

<sup>121</sup> Commune française située dans le département de la Loire.

d'avantage différenciatif, rendant certaines productions dépendantes du territoire avec l'obtention d'un label : AOP, IGP, etc. (Landel & Pecqueur, 2016).

Au début des années 2000, le Maroc a fixé une stratégie de développement des produits de terroir dans le Plan Maroc Vert, et cela s'est traduit au niveau opérationnel par la création de deux nouvelles divisions au sein du Ministère de l'Agriculture : un service labellisation et un service produit de terroir. Cette labellisation vise à protéger les petits producteurs contre la concurrence déloyale<sup>122</sup>. Outre cette protection, l'idée était aussi de développer et stimuler l'économie des territoires ruraux en difficulté (Faouzi, 2015).

Enfin, cette labellisation, comme le soulignent P.-A. Landel et B. Pecqueur (2016), est un avantage comparatif sur d'autres territoires. Dès lors, il y a également une concurrence pour l'obtention des labels. C'est assez notable en France dans le cas de la ville de Montbrison qui est en concurrence avec la ville de Saint-Etienne, principale ville du département de la Loire, ou encore avec la commune de Champdieu pour son patrimoine architectural (Delfosse, 2011).

Enfin, bien qu'accusant un certain retard, le développement de la labellisation commence à voir le jour en Afrique. Nous avons vu que certains pays, outre le Maroc qui est précurseur sur le continent, ont vu certains produits être labellisés. Le Sénégal, membre de l'OAPI avec 16 autres pays d'Afrique subsaharienne, et membre du programme "Qualité & Origine" de la FAO lancé en 2007, a lancé en novembre 2012 au sein de l'ASPIT, un comité national technique des Indications Géographiques (CNTIG) dans le but de valoriser certains de ces produits (Kanouté et al., 2017)

## Conclusion

Les produits dits de terroir sont donc intégrés au sein de filières. Ils peuvent être définis par leur zone géographique de production et par le savoir-faire de la population du territoire. La labellisation vient en quelque sorte certifier ces deux éléments et ainsi lutter contre la concurrence déloyale de produits industriels ne demandant aucun savoir-faire. Certains produits peuvent avoir de nombreuses déclinaisons suite à leur transformation. Ces déclinaisons sont autant d'emplois, généralement l'affaire des femmes, dans les activités de transformation. Cependant, l'éloignement des zones de production, et souvent de transformation, complexifie l'écoulement des marchandises sur le territoire national. Enfin, certains produits ont été érigés en produits de terroir alors même qu'ils ne répondent pas à la définition classique. On pense notamment à la rose qui a connu une promotion et une transformation très tardives dans cette région, qui plus est par le biais d'une entreprise française et non d'une initiative locale. De ce fait, la communication, à travers les labels et les événements culturels semble être le principal outil pour promouvoir les produits, les valoriser et les faire rayonner au-delà de la communauté rurale.

Cet état de l'art permet ainsi de s'interroger sur la définition de produits de terroir au Sénégal. Certains produits qui y sont érigés en produits de terroir ne semblent pas répondre à tous les critères. Par exemple l'anacarde, variété importée et faisant l'objet d'un faible

---

<sup>122</sup> Produit ayant la même appellation mais n'ayant pas les mêmes propriétés et standards de qualité.

intérêt des habitants jusqu'aux années 1980, semble être difficilement conciliable avec cette définition. Malgré tout, il s'agit d'une filière qui reste importante pour le développement local.

## Bibliographie

- Amouzou, K. A., Naab, J. B., Lamers, J. P., Borgemeister, C., Becker, M., & Vlek, P. L. (2018). CROPGRO-Cotton model for determining climate change impacts on yield, water-and N-use efficiencies of cotton in the Dry Savanna of West Africa. *Agricultural Systems*, 165, 85-96.
- ANSD. (2022). Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2019. *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie*, 170-183.
- Ba, K., Ninot, O., & Corniaux, C. (2021). L'histoire d'un rendez-vous manqué ? Les éleveurs et l'industrie laitière de collecte à Fatick (Sénégal). *Études rurales*, 207, 76-99. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.25154>
- Bayart, J.-F. (2006). *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*. Fayard.
- Berriane, M., & Michon, G. (2016). *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine*, IRD et éditions Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat.
- Boursin, D. (2020). *Impacts socio-économiques des changements de mode d'élevage : étude de cas dans la région de Fatick, Sénégal*. (Unpublished master's thesis). Université de Liège, Liège, Belgique. Retrieved from <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/9589>
- Boutinot, L. (2001). De la complexité de la décentralisation. Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal. *Bulletin de l'APAD*, 22 <https://doi.org/10.4000/apad.52>
- Boutinot, L. (2003). La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sénégal : Un processus contraint par le marché ? *Bulletin de l'APAD*, 26 <https://doi.org/10.4000/apad.3583>
- Camara, S. (2007). *Diagnostic fourrager pour une amélioration des productions animales dans le bassin arachidier du Sénégal : Cas de l'arrondissement de Niakhar*. Diplôme d'Etudes Approfondies en Productions Animales, Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Dakar, Sénégal.
- Carlier, P. (2019). L'utilisation des labels sur un territoire de projets en Occitanie, approche stratégique et technique. *Patrimoines du Sud*, 9. <https://doi.org/10.4000/pds.801>
- Chouvy, P.-A. (2008). Production de cannabis et de haschich au Maroc : Contexte et enjeux. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 4, Article 4. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.59>
- Chouvy, P.-A. (2020). Le kif, l'avenir du Rif ? Variété de pays, terroir, labellisation, atouts d'une future légalisation. *Belgeo*, 1. <https://doi.org/10.4000/belgeo.41353>
- Courtin, N. (2012). La « classe moyenne » en Afrique. *Afrique contemporaine*, 244(4), 114-114.
- Crétenet, M. (ed ), & Gourlot, J.-P. (ed ). (2016). *Le cotonnier* (Afrique). Ed. Quae. <https://agritrop.cirad.fr/580662/>
- Delfosse, C. (2011). La patrimonialisation des produits dits de terroir : Quand « le rural » rencontre « l'urbain » ? *Anthropology of food*, 8. <https://doi.org/10.4000/aof.6772>
- Diallo, M. M. (2015). Mobilités socio-spatiales et production territoriale en Ségambie. *EchoGéo*, 34. <https://doi.org/10.4000/echogeo.14411>
- Diallo, M. M. (2016). Frontières et activités marchandes en Afrique de l'Ouest : Logiques d'acteurs et

- fonctionnement scalaire. *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*. 29. <https://doi.org/10.4000/tem.3253>
- Diei-Ouadi, Y. (2005). *Mincéd sardinella fillets in fish landing and marketing sites in Senegal*. FAO.
- Diombera, M. (2020). Dynamique territoriale et développement touristique : Quelles stratégies environnementales durables à Saly (Petite Côte, Sénégal) ? *Études caribéennes*, 6. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.19388>
- Diop, M. (2020). *Filières économiques et développement local dans le département de Foundiougne (Sénégal) : Cas de l'anacarde*, Mémoire de master 1, Université Montpellier 3.
- Fall, N. G., Tounkara, L. T., Diop, M. B., Thiaw, O. T., & Thonart, P. (2014). Etude socio-économique et technologique de la production du poisson fermenté et séché (Guedj) au Sénégal. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 8(6), 2523-2538.
- FAO. (2014). *La Valeur des Pêches Africaines*. FAO. <https://www.fao.org/publications/card/es/c/c5016b6f-3bac-413d-8a34-94bd36ebd78d/>
- Faouzi, H. (2015). Le figuier de Barbarie (l'Opuntia ficus-indica) : Un produit de terroir pour le développement local ? Aknari des Aït Baâmrane (Anti-Atlas occidental, Maroc). *Cahiers d'Outre-Mer*, 271, 375-400. <https://doi.org/10.4000/com.7546>
- Faouzi, H., & Martin, J. (2014). Soutenabilité de l'arganeraie marocaine. *Confins. Revue franco-brésilienne de géographie / Revista franco-brasileira de geografia*, 20, <https://doi.org/10.4000/confins.8842>
- Fromageot, A., Ndembou, S., & Courade, G. (2006). Les cultures de rente concurrencent les cultures vivrières. In : Courade G. (coord.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, 288-294.
- Gatete, C., & Dabat, M.-H. (2014). Développement des agrocarburants en Afrique de l'Ouest. Une analyse institutionnelle comparative. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 344, 9-27. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4488>
- Goetz, V. (s. d.). *Le Projet d'Amélioration de la Filière caprine de Fatick (ou PAFC) au Sénégal*. 13.
- Herault-Fournier, C., Merle, A., & Prigent-Simonin, A.-H. (2012). Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? *Management & Avenir*, 53(3), 16. <https://doi.org/10.3917/mav.053.0016>
- Hillali, M. (2020). Du tourisme et de l'environnement en Afrique : Mariage de raison ou relation d'intérêt ? *Études caribéennes*, 6. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.19393>
- Igué, K. (2020). *L'heure de l'Afrique : Pour un développement durable et inclusif*. Hermann.
- Kanouté, P.-T., Malan, C., Fournier, S. et Teyssier, C. (2017). Pertinence d'une Indication Géographique (IG) pour le sel du Lac Rose au Sénégal. Rome, FAO.
- Katz, E., & van Velthem, L. H. (2019). Produits de terroir ou système agricole ? Patrimonialisation de l'alimentation en Amazonie brésilienne. *In Situ*, 41. <https://doi.org/10.4000/insitu.25827>
- Lacape, J.-M. (1998). *Analyse écophysiological de la réponse de variétés de cotonnier au déficit hydrique*. Thèse de doctorat : Sciences Agronomiques : Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
- Landel, P.-A., & Pecqueur, B. (2016). Le développement territorial : Une voie innovante pour les collectivités locales ? In : JP. Carrière, A. Hamdouch, C. Iatu. *Développement durable des territoires*, Economica-Anthropos, 31-45

- Lavergne, C., & Lacroix, M. (2011). *Rapport de mission culture au Sénégal dans la région de Fatick du 11 au 18 décembre 2011 dans le cadre du programme d'amélioration de la filière caprine (PAFC)*. 29.
- Lazuech, G. (2014). Comment gérer les ressources marines ? Les jeux d'acteurs autour de la Politique commune des pêches. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 344, 29-44. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4495>
- Lefebvre, H. (2000). *La production de l'espace* (4e éd). Anthropos.
- Levrat, R. (2009). *Le coton dans la zone franc depuis 1950 : Un succès remis en cause*. Paris, L'Harmattan. <http://digital.casalini.it/97822962207131-256>.
- Madelrieux, S., Buclet, N., Lescoat, P., & Moraine, M. (2017). Caractériser les formes d'interaction entre filières agricoles et territoires : Quelles méthodes ? *Cahiers Agricultures*, 26(2), 24002. <https://doi.org/10.1051/cagri/2017014>
- Magnani, S. (2017). Le lait local au Sénégal : Intensifier pour développer ? Dynamiques socio-techniques et anthropologie des pratiques. *Anthropologie & développement*, 45, 173-175.
- Mbaye, L. (2005). *État des lieux de la filière de transformation artisanale des produits halieutiques au Sénégal*. [https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Etude\\_sur\\_produits\\_halieutiques\\_VProvisoire.pdf](https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Etude_sur_produits_halieutiques_VProvisoire.pdf)
- Michon, G., Berriane, M., Aderghal, M., Landel, P.-A., Medina L. & Ghiotti, S. (2017). Construction d'une destination touristique d'arrière-pays : La « Vallée des roses » (Maroc). *Géographie et développement au Maroc - GéoDev.ma*, n° 5, 13.
- Ndiaye, M. (2014). Le Sénégalais consomme 26 kg de poisson par an, contre 16 kg au niveau mondial. *SenePlus*. <https://www.senepus.com/article/le-senegalais-consomme-26-kg-de-poisson-contre-16-kg-au-niveau-mondial>
- Ndour, A., Loison, R., Gourlot, J.-P., Ba, K. S., Dieng, A., & Clouvel, P. (2017). Changement climatique et production cotonnière au Sénégal : Concevoir autrement les stratégies de diffusion des variétés. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 21, 22-35. <https://agritrop.cirad.fr/583853/>
- Noba, K., et al. (2014). L'arachide au Sénégal : État des lieux, contraintes et perspectives pour la relance de la filière. *Oilseeds & fats Crops and Lipids*, 21(2), 5. <https://doi.org/10.1051/ocl/2013039>
- Plançon, C. (2009). Droit, foncier et développement : Les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal. *Revue Tiers Monde*, 200(4), 837-851. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0837>
- Réseau Action Climat France. (2019). *Agrocarburant et climat : Pourquoi ce n'est pas une bonne solution*. <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/04/Agrocarburants-et-climat-Pourquoi-ce-n'est-pas-une-solution.pdf>
- Riegel, J. (2017). La trajectoire d'un dispositif de conservation à l'épreuve du territoire. *Natures Sciences Sociétés*, 25(3), 255-267. <https://doi.org/10.1051/nss/2017054>
- Sané, Y. (2016). La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le statu quo. *Cybergeos*, 796. <https://doi.org/10.4000/cybergeos.27845>
- Sarr, M. B. (2002). *Analyse du secteur de l'anacarde, situation actuelle et perspective de développement*. <http://www.hubrural.org/IMG/pdf/anacarde-senegal-cci.pdf>
- Thiandoum, K. A. (2019). *Microfinance au Sénégal : Perception et facteurs d'influence sur la*

*profitabilité des prêts accordés aux groupements de femmes.* 25.

<https://www.strategie-aims.com/events/conferences/30-xxviiieme-conference-de-l-aims/communications/5312-microfinance-au-senegal-perception-et-facteurs-d-influence-sur-la-profitabilite-des-prets-accordes-aux-groupements-de-femmes/download>

Touré, O. & Benkahla, A. (2014). Des politiques foncières adaptées aux enjeux pastoraux en Afrique sahélienne. *Afrique contemporaine*, 249, 88-89. <https://doi.org/10.3917/afco.249.0088>

Traoré, A., Sarr, M., Loison, R., Diouf, L., & Saliou, N. (2021). Contraintes et perspectives de la culture du coton en Afrique de l'Ouest dans un contexte de changement climatique : Cas du Sénégal. *Journal of Applied Biosciences*, 166, 17168-17179. <https://doi.org/10.35759/JABs.166.2>



## Chapitre 3

### Principaux résultats à l'issue du travail de terrain

Comme indiqué dans l'introduction, le travail sur le terrain proprement dit s'est déroulé du 7 au 14 février. La structure de l'ANPDI à Fatick (PDIF) a organisé des entretiens avec des acteurs locaux dont voici la liste ci-dessous, qui ont permis de dégager un certain nombre de résultats et de préconisations.

*Liste des entretiens réalisés : page suivante*



Entretien	Nom de la personne	Fonction	Date (2022)	Lieu
		<b>Collectivités territoriales (CT)</b>		
Conseil Municipal Colobane	Amath Diop Ibrahima Ngom Bamol Guissé	Maire Secrétaire municipal 2e adjoint	09-févr	Colobane
Conseil Municipal Fimela	non renseigné		11-févr	Fimela
Conseil Municipal Niakhar	Pathé Faye	Secrétaire municipal	09-févr	Niakhar
Conseil Municipal Diossong	non renseigné	Secrétaire municipal	10-févr	Diossong
Conseil Départemental Fatick	Babacar Ndiaye	Secrétaire général	08-févr	Fatick
Conseil Départemental Gossas	M. ibrahima thiam	Conseiller départemental	09-févr	Gossas
Conseil Départemental Foundiougne	non renseigné		10-févr	Foundiougne
		<b>Services techniques décentralisés (STD)</b>		
Direction régionale du développement rural (DRDR)	Mamadou Madiane	Directeur	08-févr	Fatick
Service régional de l'élevage	Mame Fatou Thioune	Chef de service	08-févr	Fatick
Centre d'Appui au Développement (CADL) de Gossas	Mme Diouf	Chef de service Adjoint	09-févr	Gossas
Chambre des métiers	M. Diouf	Secrétaire général	08-févr	Fatick
Centre d'Appui au Développement (CADL) Fimela	Penda Sy	Chef de service	11-févr	Fimela
Conseil Agricole et Rural (CAR) Fimela-Palmarin	Ismaël Sow	Chef de service	11-févr	Fimela
Maison de l'outil		Chef de service	08-févr	Fatick
		<b>Organisations de producteurs (OP)</b>		
Coopérative des agriculteurs de l'arrondissement de Fimela (C2AF)	Talla Gueye Sadibou Bass Léonard Faye	Président Secrétaire général Président de la commission anacarde	11-févr	Fimela
GIE Nanoor de Djilor Djidiack	Hélène Diouf	Présidente	11-févr	Fimela
Femmes transformatrices de céréales (mil) et d'huile d'arachide de Colobane	Fatou Sylla	Présidente	09-févr	Colobane
Producteurs maraichers de Diossong	non renseigné		10-févr	Diossong
Femmes transformatrices de produits halieutiques de Fimela	non renseigné		11-févr	Fimela
Femmes transformatrices de céréales de Niakhar	Mme Yande Faye		09-févr	Mbafaye
GIE Les sœurs unies de Niakhar	Membres du GIE	Membres du GIE	09-févr	Mbafaye

Unité de transformation d'anacarde de Ndiaffé (Diossong)	Ndiémé Sarr	Présidente	10-févr	Ndiaffé-Ndiaffé
Producteurs maraichers de Diossong			10-févr	Diossong
Association Sportive et Culturelle (ASC) Jam Bugum	Birame Sene Abdou Diouf	Président Responsable de l'ASC	09-févr	Niakhar
ARECAP (association éleveurs caprins)			10-févr	Diossong (Keur Fafa)
CAREM (association de producteurs et de transformateurs)			11-févr	Fimela
Femmes transformatrices de la laiterie de Diossong	Daba Thiam Amy Gaye Diabou Kane Diallo	Présidente de la coopérative Employée transformatrice Employée transformatrice	10-févr	Diossong
		<b>Partenaires techniques et financiers</b>		
PROVALE-CV	Aly Amadou Diallo	chef d'antenne	08-févr	Fatick
MECDD	Siricondy Diallo	coordinateur	11-févr	Fimela
Unité de transformation d'huile de Diossong	Ablaye toure	Adjoint de l'unité	10-fevrier	Diossong
Nombre d'entretiens		30		

## Partie 1

### Zoom sur la région de Fatick : un territoire en reconversion en quête de repositionnement

#### 1. La trajectoire du développement économique de la région : d'une économie de rente à une diversité de secteurs agricoles

Pendant longtemps l'économie régionale a reposé principalement sur la production agricole. Depuis l'époque coloniale, la région de Fatick était spécialisée dans la production de l'arachide et elle faisait partie du bassin arachidier du Sénégal. La demande mondiale de cette matière évoluant à la baisse en raison de la concurrence de nouvelles cultures comme le soja, la crise de l'arachide enregistrée au Sénégal a eu, au niveau de la région de Fatick, une réorientation vers d'autres activités agricoles. On assiste alors à l'émergence de nouvelles productions et à la diversification des activités agricoles dans cette région. Les secteurs identifiés comme étant porteurs de développement dans la région sont l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'élevage selon le Conseil départemental de Foundiougne. Les grandes cultures, les cultures maraichères, l'arboriculture, l'élevage et même la pêche commencent à être mieux valorisés. Cette diversification autour de nouvelles filières a un impact sur le niveau de vie des habitants puisqu'elles concourent à la rémunération des producteurs. Parmi ces filières, les acteurs rencontrés sur le terrain mentionnent la tomate, le niébé ou encore les produits laitiers. Ces filières se distinguent d'autres filières en raison de leur commercialisation contrairement à certaines cultures maraichères qui sont autoconsommées. De ce fait, cette diversification des filières contribue directement au développement local de la région.



La région de Fatick cherche à redynamiser son activité autour de son patrimoine, plus précisément à travers la valorisation de ses produits de territoire. Selon C. Delfosse,

“ les liens entre les produits de terroir et le local ont toujours été étroits et revendiqués comme tels, non seulement pour affirmer que la « qualité » du produit est liée au terroir, mais en retour pour qualifier le territoire. [...] Des années 1980 aux années 2000, on s’achemine vers un produit qui qualifie un espace dans une stratégie résidentielle et touristique, où l’agriculture est nécessaire mais plus motrice. Aujourd’hui, les produits de terroir tendent à distinguer le « local métropolitain ». Ainsi, les liens entre produits de terroir et territoire illustrent l’évolution des valeurs attribuées à la campagne et contribuent à réinterroger les catégories de la « campagne », de « l’urbanité » et du « local »” (Delfosse, 2013).

Dans la région de Fatick, le principal secteur de développement reste l’agriculture qui occupe 90% de la population active, avec les productions de mil, d’anacarde, d’oignons (Toubacouta), de pommes de terre, etc. Pour la pêche, les productions sont constituées par les crevettes, les poissons (mérrou), les huîtres etc. Le tourisme, très dynamique, est favorisé par de nombreux sites qui pourraient propulser l’activité. Ce secteur n’a pas encore atteint son plein potentiel selon le Secrétaire général du Conseil Départemental. Parmi ces sites, on peut citer surtout les îles et le delta du Saloum<sup>123</sup>. Les autres secteurs, hors agriculture, occupent les 10% de la population active restante, mais ils sont tous portés ou en lien avec l’agriculture.

Les filières de produits de terroir sont motrices pour les autres activités telles que la transformation et la commercialisation.

La reconversion de la région de Fatick s’observe aujourd’hui dans sa volonté de développement économique à travers ses produits de terroir. La région est marquée par le potentiel important de produits locaux à valoriser. Aujourd’hui plusieurs projets et programmes sont mis en place pour stimuler l’investissement dans les filières. Ils prônent entre autres la création d’emploi, l’augmentation des revenus de la population, et d’une manière générale entendent contribuer au développement socio-économique de la région par la valorisation des produits de terroir et le développement des filières, avec des opportunités qui s’ouvrent aussi aux femmes et aux jeunes.

Le domaine agropastoral est le plus privilégié. Les principales cultures qui existaient depuis longtemps dans la région de Fatick continuent toujours d’exister. D’ailleurs comme nous l’avons vu dans la bibliographie, la région de Fatick présente d’énormes potentialités agricoles, et fournit une part importante de la production nationale pour certaines cultures (voir carte), ce qui attire l’Etat et les privés à investir dans les filières dites porteuses.

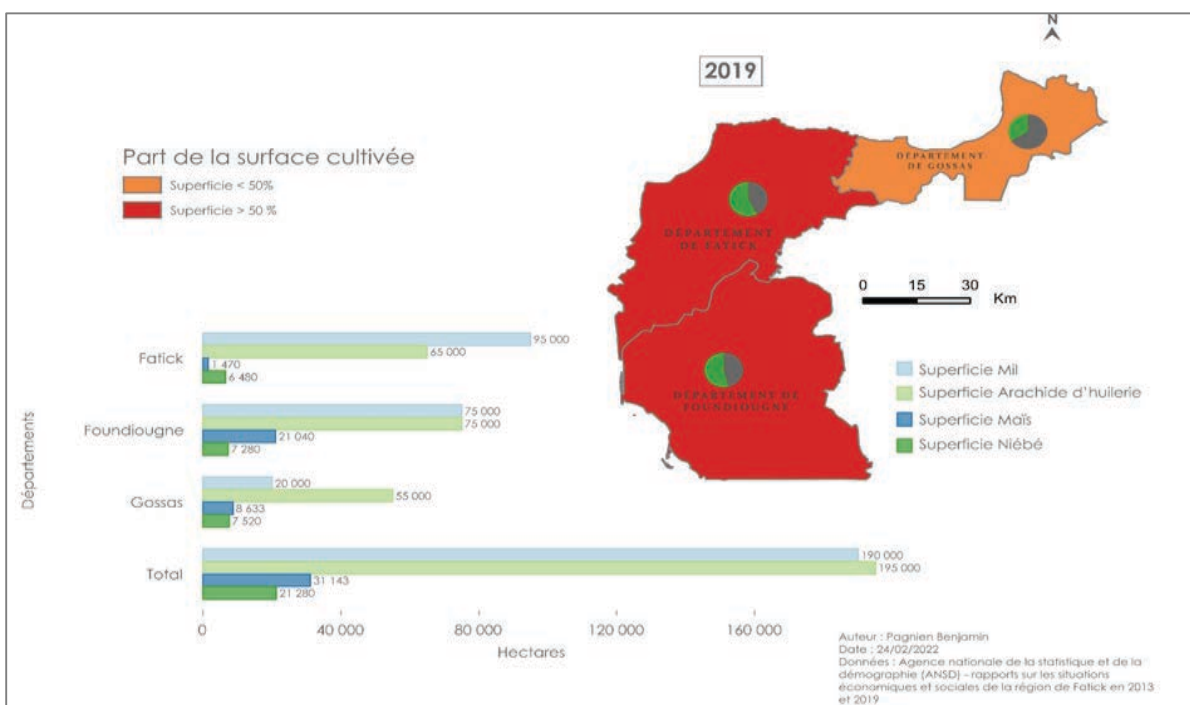
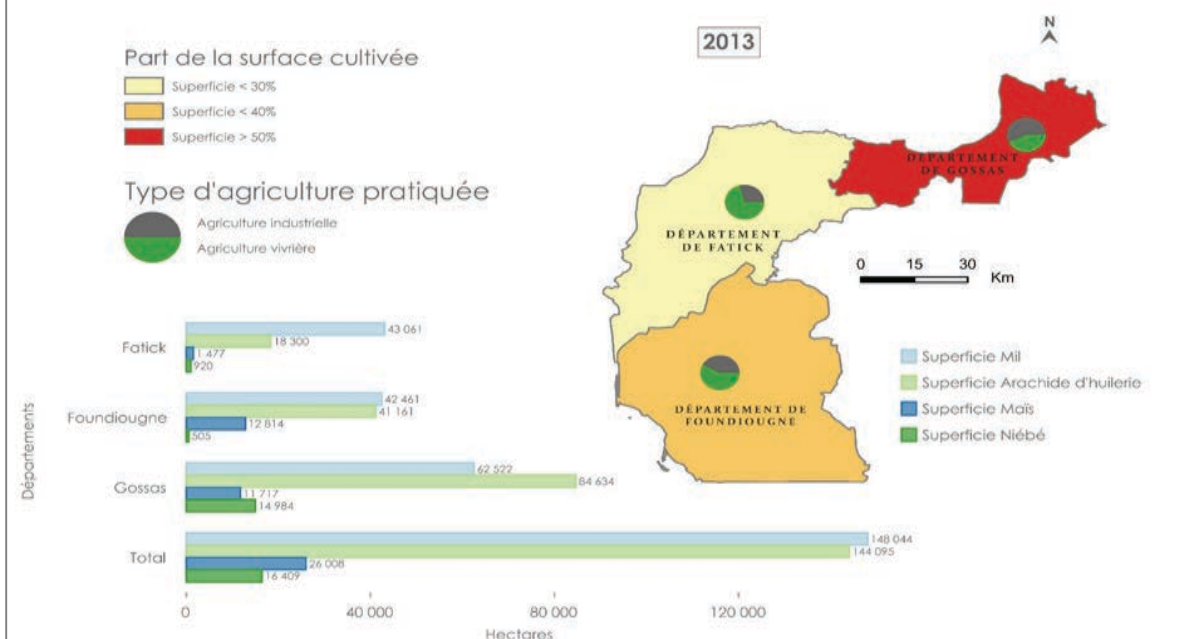
Dans la région de Fatick il y a une évolution de la superficie allouée aux principales cultures, industrielles et artisanales selon le département. En 2013, le département de Gossas avait la plus grande part de superficie allouée aux productions plus de 50 %, ensuite viennent les départements de Fatick et Foundiougne qui enregistrent respectivement des superficies inférieures à 30 et 40 %.

En 2019, le secteur agricole était en forte croissance dans les départements de Fatick et de Foundiougne qui enregistrent plus des 50 % des superficies cultivées bien que le département de Gossas a connu une perte de vitesse avec la diminution de sa superficie agricole inférieure à 50 %. Le secteur est marqué par les cultures de rente (mil, arachide, maïs, niébé) avec le mil et l’arachide occupant les plus grandes parts en superficie cultivée.

---

<sup>123</sup> Le delta du Saloum fait partie des six parcs nationaux du Sénégal.

Évolution entre 2013 et 2019 de la superficie allouée aux principales cultures, industrielles et artisanales, selon les départements dans la région de Fatick



La reconversion repose aujourd'hui sur l'émergence de filières agricoles qui participent à la création de revenu pour les agriculteurs. Il s'agit de la filière sésame, ou du niébé qui était pendant longtemps destiné à la consommation et qui est de plus en plus commercialisé et constitue une source de revenu. On observe aussi un développement de la transformation des produits qui permet de renforcer l'entrepreneuriat rural porté des femmes et des jeunes.

Dans le cadre de la reconversion pastorale, la filière caprine se distingue. Il y a dix ans la filière caprine n'était pas considérée en termes de structuration, en termes de création de revenu, les chèvres

étaient élevées et vendues. Aujourd'hui c'est une filière qui est en train de se structurer de plus en plus et qui évolue vers davantage de transformation pour tous les produits dérivés de la chèvre et au-delà permet de créer des emplois et des revenus en milieu rural.

## **2. Fatick, une position stratégique en manque de centralité**

Bien qu'il existe plusieurs types de définitions selon l'angle d'approche, les disciplines et même l'époque, il s'avère toujours difficile d'aborder et d'appréhender la notion de territoire. Certains auteurs le définissent comme « étant étroitement lié à la manière dont les politiques sont menées sur l'espace public et donc la nécessité de se référer à un espace délimité par nécessité d'une sectorisation du contrôle et de l'action publique » (Signoret, 2011). D'autres auteurs intègrent ces éléments tout en mettant en lumière les liens qui les unissent autour du terme « territoire » pour dévoiler la complexité du territoire d'un point de vue systémique, considérant le territoire comme étant un système complexe. Les théories systémiques l'abordent à partir de trois entrées : l'appropriation par les groupes d'individus, le processus d'organisation territorial et les interrelations multiples des acteurs qui « font le territoire » (Moine, 2006). Ainsi, le territoire se présente comme un système constitué de sous-systèmes évoluant et interagissant entre eux. Trois sous-systèmes ont été identifiés par A. Moine : l'espace géographique, les représentations et les acteurs. La connaissance fine des réalités des territoires est essentielle pour les décideurs publics afin de mener à bien une politique territoriale adaptée à la diversité des situations actuelles et futures des populations. Au regard de notre synthèse bibliographique, il serait intéressant de reprendre l'article de C. Delfosse (2013), lorsqu'elle aborde la question de l'ancien pays du Forez, situé entre quatre zones d'influence, à savoir les communes de Lyon, Saint-Étienne, Roanne et Clermont-Ferrand.

La première journée sur le terrain (séminaire panel au PDIF le 08/02/2022), a mis en exergue la position de la région de Fatick, mettant en avant d'une part l'absence de centralité et le rôle des communes extérieures dans ce phénomène, Mbour, Diourbel et Kaolack notamment, et d'autre part les nombreux avantages, tant au niveau de la position géographique sur le territoire qu'au niveau des infrastructures dont elle dispose. La volonté de réaffirmation territoriale a clairement été affichée lors du panel.

Dans cette volonté de réaffirmation territoriale, les produits de terroir ont souvent été liés à une volonté d'individualisation du local (Delfosse, 2013). Son étude de la zone du pays du Forez consistait à savoir s'il y avait toujours « cette volonté de promotion-patrimonialisation des produits pour exister dans des espaces métropolisés, qui semblent au premier abord être « sans qualité » ou « en creux » ? », avec le pays du Forez étant un espace creux à la recherche d'une identité qui semble être réaffirmé à travers la promotion de ses produits au sein de la capitale locale de Montbrison. À l'image des objectifs du pays du Forez, la région de Fatick cherche à réaffirmer son potentiel de région structurée.

La région n'est pas homogène. Le département de Gossas se situe en milieu sahélien, tandis que le département de Foundiougne se caractérise par son insularité sur la frange occidentale de la région et par son milieu estuarien (zone de mélange des eaux douces avec les eaux marines). La région a une position centrale sur le corridor Dakar-Bamako via la Route Nationale 1, suppléée par l'autoroute allant de Dakar à l'entrée du département. Nous avons pu constater l'importance du trafic de semi-remorques sur cette nationale. Une productrice de sel nous a par ailleurs rappelé l'importance de cette route pour écouler les marchandises de la sous-région. Elle est également centrale pour se rendre en Gambie. Autrefois simple étape sur la route de la Gambie, la ville de Fatick est aujourd'hui un véritable carrefour puisqu'elle évite à ceux qui arrivent de l'ouest d'aller jusqu'à Kaolack pour récupérer la route vers la Gambie. Ce changement de situation est le fait de la construction d'une infrastructure essentielle pour le territoire : le pont de Foundiougne.



Au niveau agricole, la région doit faire face à la salinisation des sols, limitant le foncier disponible pour l'ensemble des activités. Un tiers des terres sont occupés par les tannes (sur 395 400 ha). Les activités occupant une partie du foncier sont évidemment l'agriculture, le système pastoral avec une zone de transhumance dans la zone nord et surtout le développement de la filière caprine. La frange maritime s'étend sur 65 km de côtes et présente une grande importance pour la pêche, la production de sel et toutes les autres activités en lien avec les produits halieutiques. La mangrove permet la production de crevettes, de yets, de toufas et autres fruits de mer. Des actions de protection de la mangrove sont en cours pour pérenniser ces activités et pour lutter contre la salinisation. La zone côtière est favorable à l'accueil touristique avec une qualité paysagère et un climat adapté. Différents types de tourisme y sont pratiqués : pêche et chasse sportive, tourisme balnéaire sans comparaison avec le département de Mbour dans la région voisine de Thiès. Le sel n'est plus produit de façon artisanale mais semi-industriel, principalement dans le département de Foundiougne, ce qui pourrait être une perte d'un savoir-faire traditionnel ou risque pour la patrimonialisation, cependant, le passage à un mode industriel ou semi-industriel fera gagner en qualité ce produit, qui pour l'heure est réputé comme étant de mauvaise qualité (entretien avec une productrice de sel à Niahkar). La pêche est également pratiquée dans le Siné Saloum.

Bien que les villes situées dans les régions voisines (Mbour, Kaolack, Diourbel) aient un rôle d'attraction sur la population et les acteurs économiques de Fatick, il s'agit également de pôles économiques structurants au niveau national. Leur proximité doit ainsi être envisagée comme un avantage comparé à d'autres régions plus éloignées de ce type de centre. La présence de ces centres participe à faciliter l'écoulement de certains produits mais également l'approvisionnement d'autres produits.

Les centres frontaliers, notamment dans le département de Foundiougne, constituent pour la région un atout dans la relation avec la Gambie. En ce sens, la localité de Karang-Poste, poste-frontière comme son nom le suggère, localisée dans le département de Foundiougne, bénéficie d'un avantage comparatif. Le département de Foundiougne présente d'autres avantages comme l'accueil d'un des plus grands marchés de mil du Sénégal, localisé dans la commune de Passy, l'une des trois communes principales du département de Foundiougne et considéré comme une ville secondaire selon la hiérarchisation des communes régionales (voir carte ci-après).

Cette proximité constitue une potentialité pour la région notamment pour la commercialisation des produits de terroir. Parmi les autres infrastructures à l'extérieur de la région et même du territoire national, le pont traversant le fleuve Gambie procure un « avantage comparatif », permettant de relier la Casamance au reste du Sénégal en passant par la région de Fatick sans dépendre du bac pour la traversée. De plus, comme nous l'avons vu dans la synthèse bibliographique, cette traversée faisait l'objet de tensions avec les douanes et les policiers gambiens (Mountaga Diallo, 2016).

Comme l'ont souligné les acteurs lors du panel, la région de Fatick se présente comme un espace régional désarticulé. La partie sud du territoire (sud du département de Foundiougne) est polarisée par la Gambie et la région de Kaolack. Le département de Fatick est polarisé par la ville de Mbour (petite côte sénégalaise). Le nord du département de Fatick et le département de Gossas sont attirés par la région de Diourbel. Finalement, la ville de Fatick ne parvient pas à être le pôle centralisateur. C'est une métropole sur le plan régional mais elle ne compte pas parmi les cinq métropoles d'équilibre sur le plan national.

Delfosse C.. 2011, « La patrimonialisation des produits dits de terroir: quand « le rural » rencontre « l'urbain » ? » *Anthropology of food*, n° 8 (15 mai 2011). <https://doi.org/10.4000/aof.6772>.



Diallo M.M., 2016, Frontières et activités marchandes en Afrique de l'Ouest : logiques d'acteurs et fonctionnement scalaire, *Territoires en mouvement*, 29/2016, <https://journals.openedition.org/tem/3253>

Moine A., 2006, Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 35, 115-132. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>

Signoret P., 2011, *Territoire, observation et gouvernance. Outils, méthodes et réalités*, Thèse de géographie, Université de Franche-Comté.



## Partie 2

# Analyse des produits de terroir : de l'identification à l'accompagnement

## 1. Définitions

### 1.1 Éléments de définition issus de la synthèse bibliographique

Le travail de synthèse bibliographique nous a permis d'identifier au moins deux éléments de définition de ce qu'est un produit de terroir : l'ancrage territorial et le savoir-faire dit traditionnel dont il fait l'objet. L'ancrage territorial s'entend comme le lien culturel et naturel entre le produit et le territoire. Il se définit également par le savoir-faire dont il fait l'objet aux étapes de production et de transformation<sup>124</sup>. On retrouve ces éléments de définition sur le site du Ministère français de l'Agriculture.

À cette première définition s'ajoutent des précisions que l'on retrouve sur le site de *Géococonfluences*<sup>125</sup> : le territoire doit avoir une particularité du point de vue agronomique par rapport aux territoires voisins. Enfin, la labellisation est l'outil privilégié depuis le XXe siècle pour valoriser ces produits. Au regard du terrain étudié, il est difficile de considérer la région de Fatick comme un seul et unique territoire tant chaque département présente des particularités. **Les problématiques sont sensiblement différentes par exemple entre les départements de Gossas et de Foundiougne** : les producteurs dans le département de Gossas nous ont fait part de la difficulté d'accès à l'eau en raison de la profondeur de la nappe phréatique tandis que les producteurs dans le département de Foundiougne<sup>126</sup> font face à la salinisation de la nappe phréatique, bien moins profonde qu'à Gossas mais plus près de la mer. De plus, la pluviométrie n'est pas la même dans les deux départements. La pluviométrie dans le département de Gossas varie entre 400 et 600 mm tandis qu'elle excède généralement les 1000 mm dans le département de Foundiougne<sup>127</sup>. Cette différence influence nécessairement les produits cultivés. Enfin, les caractéristiques physiques divergent et permettent la production ou non de certains produits. C'est notamment le cas pour les produits halieutiques produits dans le département de Foundiougne et naturellement absents dans celui de Gossas. Nous verrons cependant dans cette partie que plusieurs produits sont cultivés dans les trois départements de la région de Fatick.

### 1.2 Éléments de définition issus du stage de terrain

Il est important de préciser que la quasi-totalité des acteurs identifient des produits comme étant « du terroir ». En revanche, peu d'acteurs nous ont expliqué en quoi ces produits peuvent être identifiés comme tels. Deux entretiens se distinguent en raison de l'absence totale du terme « produit de terroir » : lors de l'entretien avec le Secrétaire général de la commune de Niakhar, le terme de « production locale » a été préféré tandis qu'au Conseil municipal de la commune de Fimela, les

<sup>124</sup> <https://agriculture.gouv.fr/laoc-et-laop-une-production-et-un-terroir-qui-sexpriment-par-le-savoir-faire>

<sup>125</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/terroir>

<sup>126</sup> Le Département de Fatick est également touché par ce problème de salinisation.

<sup>127</sup> Rapport sur la situation socio-économique de la région de Fatick disponible sur le site de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

produits ne sont pas identifiés comme étant de terroir mais sont associés à la transition alimentaire. Cette question n'a été que très peu abordée avec les services déconcentrés de l'État qui ont une vision de ces produits à travers une approche filière et développement local.

Il apparaît également qu'il n'y a **pas de définition qui fasse consensus** parmi les différents acteurs interviewés, chacun ayant sa conception du processus de labellisation et de valorisation de ces produits. En revanche, ce qui semble faire consensus, c'est la nécessité de transformer la matière première pour valoriser ces produits.

### *Un processus et une notion faiblement maîtrisés par les acteurs du territoire.*

Les entretiens menés lors du stage de terrain nous ont permis de mieux comprendre la manière dont les acteurs du territoire appréhendent ces produits et la manière de les valoriser. Il est apparu que lorsque nous parlons de patrimonialisation/labellisation, la principale préoccupation des acteurs était l'obtention du numéro FRA<sup>128</sup>. Ce numéro est délivré par le Ministère du commerce sénégalais. Notre entretien avec l'ASC Jamm Bugum nous a appris que ce même Ministère fixe les doses à respecter pour que les produits finis à base de mil soient labellisés. Deux acteurs de l'unité de transformation du GIE Nanoor nous ont expliqué que la dénomination « A SAFFA » leur a permis d'obtenir un numéro FRA pour trois produits<sup>129</sup>, permettant ainsi leur valorisation et leur patrimonialisation sous une même appellation. Les transformatrices nous ont également fait part de la difficulté à labelliser les autres produits. Nous avons également rencontré cette situation avec l'ONG MECDD où l'évocation de la labellisation s'entend comme « certification » ou « numéro FRA ». Nous l'avons compris, l'obtention du numéro FRA est une étape essentielle dans le processus de labellisation des produits, comme le souligne la chef de service du Centre d'appui au développement local<sup>130</sup> (CADL) de la commune de Fimela. Seule l'association Rogga Fakha différencie l'obtention d'un numéro FRA et le processus de labellisation.

L'autre point lorsque l'on aborde la question de la labellisation concerne les contraintes d'emballage. Les femmes transformatrices de lait de Diossong ont abordé cette question en nous faisant part d'un problème d'identification du terroir sur les emballages.

Mais d'une manière générale, les entretiens menés avec les producteurs/ transformateurs ont faiblement évoqué ces questions de labellisation. Sur les 12 entretiens menés avec cette catégorie d'acteurs, la question de la labellisation a été abordée spontanément dans seulement 5 d'entre eux<sup>131</sup>. Certains voient la labellisation comme le processus de mise en vente d'un produit à travers l'obtention d'un numéro FRA, d'autres font le lien entre ancrage territorial et labellisation<sup>132</sup> et d'autres encore ne sont pas encore au stade de la labellisation de leur produit. Il apparaît ainsi que cette question n'est pas la préoccupation première de cette catégorie d'acteurs.

La valorisation des produits identifiés comme étant du terroir passe surtout toujours par leur transformation. Par exemple, lors de notre entretien avec l'ASC Jamm Bugum, nos interlocuteurs ont identifié le mil comme étant un produit de terroir (alors qu'il n'est pas spécifique à la région). Afin de le valoriser, différentes actions ont été menées : de la création d'événements en lien avec ce produit à la valorisation par la confection de plats traditionnels locaux. Cette réflexion a également été relevée lors de notre entretien avec le secrétaire général du Département de Gossas.

---

<sup>128</sup> Autorisation pour la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires au Sénégal <https://www.agroalimentaire.sn> > uploads > 2015/07

<sup>129</sup> Il s'agit du sirop de ditakh, du jus de pomme d'acajou et de la pastèque

<sup>130</sup> CADL de Fimela

<sup>131</sup> Entretiens : ASC Jamm Bugum, Coopérative maraîchère de Fimela, Unité de transformation de lait de Diossong, GIE Nanoor et association Rogga Fakha.

<sup>132</sup> Entretien avec les femmes transformatrices de lait de Diossong

*Les collectivités locales cantonnées à un rôle d'accompagnement de valorisation des produits de terroir lorsqu'elles se saisissent du sujet.*

Comme nous venons de le voir, les produits de terroir ont été abordés par le Secrétaire général du Département de Gossas sous l'angle de la valorisation par la confection de plats traditionnels locaux. Les principaux produits transformés sont le mil, le lait, l'arachide et le riz. Le *thieboudiène* sénégalais notamment, inscrit récemment au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco<sup>133</sup>, est un plat à base de riz et parfois d'huile d'arachide, deux produits identifiés comme étant du terroir. Les questions de patrimonialisation/labellisation n'ont pas été relevées dans les entretiens menés avec les Secrétaires généraux des Conseils départementaux.

En revanche, le maire nouvellement élu de la commune de Colobane se distingue par ses ambitions affichées de labellisation des produits identifiés comme étant de terroir. Le maire insiste sur le rôle d'accompagnement des producteurs, faute de moyens suffisants pour aller plus loin. Parmi les actions d'accompagnement, on peut citer la volonté de mise en place d'un marketing territorial sous l'appellation « Signy » (complément du nom de Colobane), l'introduction de semences de qualité ainsi que l'accompagnement des producteurs à la participation aux différentes foires. Le maire semble également avoir une bonne connaissance des instances en charge de la certification. Les autres conseils municipaux nous ont fourni moins d'éléments de réponse puisque celui de Fimela estime qu'il n'y a pas de produits de terroir mais uniquement des produits participant à la transition alimentaire. Les membres du conseil municipal de Niakhar interviewés n'emploient pas non plus le terme de « terroir » mais abordent cette question sous l'angle du local. Ce terme est malgré tout acceptable si l'on sort d'une définition stricte comme la définition française et que l'on s'appuie sur d'autres expériences, notamment sur la rose de Kelâat M'Gouna Dadès au Maroc<sup>134</sup>. Enfin, les produits de terroir identifiés par le secrétaire municipal sont uniquement envisagés sous l'angle de l'obtention de la certification ITA pour accéder au marché.

## **2. Inventaires des produits de terroir selon leur potentiel**

La liste des produits de terroir (ci-après) mentionnés par les différents acteurs est longue. Comme nous l'avons vu ci-dessus, tous les produits ne répondent pas au sens strict à la définition de produits de terroir et sont davantage envisagés comme des produits locaux. Parmi tous ces produits, de nombreuses distinctions peuvent être faites. Pour distinguer l'ensemble de ces produits, on peut s'appuyer sur les critères suivants : l'importance de la demande locale, régionale et internationale, le mode de production, les besoins en équipements pour la valorisation de ces produits, les ressources naturelles nécessaires et l'impact sur l'environnement, et enfin, l'organisation de la filière.

---

<sup>133</sup> [https://www.lepoint.fr/afrique/senegal-le-thieboudiense-inscrit-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco-15-12-2021-2457108\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/senegal-le-thieboudiense-inscrit-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco-15-12-2021-2457108_3826.php)

<sup>134</sup> Les produits dérivés à base de rose sont de plus en plus produits industriellement. De plus, l'histoire de la rose et de sa transformation dans cette vallée est récente et remonte seulement au XXe siècle.

Agriculture	Produits maraîchers	Bissap Gingembre Gombo Niébé Oignon Pastèque Piment Tomate
	Produits arboricoles	Anacarde (pomme et noix d'acajou) Arachide Citron Ditakh Mangue Moringa Pain de singe Papaye Soump Tamarin
	Grandes cultures	Maïs Mil Pomme de terre Riz
Élevage	Caprin	Fromage Lait Savon Yaourt
	Bovin	Fromage Lait Lait caillé Yaourt
	Apiculture	Miel
Produits halieutiques	Pêche	Mérou
	Aquaculture	Crevettes Huîtres Toufa Yet
Production de sel		

### Liste des produits énoncés par les acteurs rencontrés

Au regard de ces nombreux produits, il est intéressant de citer un membre de l'ASC Jamm Bugum à ce propos : « *Il n'y a pas de terroir pauvre, il n'y a que des esprits pauvres dans un terroir* », ce qui sous-entend que la valorisation des produits de terroir dépend uniquement de l'inventivité, de la solidarité et de l'originalité des solutions trouvées par les acteurs.

## 2.1 Les produits de terroir générateurs d'un développement local

### *L'existence d'un marché*

#### Une forte demande pour certains produits

De nombreux produits s'écoulent facilement en raison d'une forte demande. C'est notamment le cas des produits issus des grandes cultures et de certains produits arboricoles tels que l'anacarde, l'arachide ou encore la mangue. L'écoulement rapide de ces produits permet en outre d'éviter les

problèmes en lien avec leur conservation. En effet, de nombreux produits nécessitent d'être bien conservés comme l'ensemble des produits laitiers à l'exception du savon.

Un autre produit, souvent mentionné comme faisant l'objet d'une forte demande, est la mangue. Bien que les producteurs soient face à certaines difficultés dans la production en raison de la présence de la « mouche thaïlandaise », ce produit est très demandé à tous les niveaux (local, régional et international). De plus, les deux variétés<sup>135</sup> présentes sur le territoire permettent une production sur quasiment l'ensemble de l'année.

La demande pour ces produits n'est donc pas uniquement locale. En effet, ces produits s'écoulent aussi bien dans la sous-région qu'à l'international.

### Une offre supérieure à la demande pour d'autres qui peinent à s'écouler

D'autres produits peinent à s'écouler sur les marchés. Parmi eux, un grand nombre de produits maraîchers. La raison principale évoquée est qu'une part importante de la population pratique le maraîchage à proximité de leur habitation, selon le maire sortant de Colobane et le chef de service du CAR de Fimela. L'entretien mené avec l'ARECAP à Keur Fafa a permis de soulever un autre point : certains produits sont trop chers pour la population locale. Le produit en question était le fromage de chèvre. Ces produits sont alors principalement destinés aux touristes, ce qui sous-entend soit d'accueillir des touristes dans un espace de vente, soit de passer des contrats avec les groupes hôteliers et d'aller leur livrer les produits (de loin le système le plus courant).

### Une demande non-satisfaite pour le niébé

Un autre produit a été mentionné à de nombreuses reprises : le niébé. Selon l'ONG MECDD, ce produit serait aujourd'hui en voie de disparition, un peu délaissé par les consommateurs, alors que celui-ci a de multiples usages. Il permet à la fois de lutter contre la malnutrition infantile mais aussi de servir de médicament pour le cheptel. De plus, son prix de vente est intéressant. Si l'on recoupe cette information avec l'entretien mené auprès des élus du conseil municipal de Colobane, on s'aperçoit que le niébé est toujours produit dans la région mais qu'il fait l'objet d'une importante spéculation : il est acheté en grande quantité pour être revendu beaucoup plus cher sur Dakar. Les producteurs locaux ont conscience de la demande en niébé et certains se relancent aujourd'hui dans cette culture. Au moins trois groupements de producteurs interviewés<sup>136</sup> cultivent le niébé.

### Localisation des marchés

L'existence d'un marché local et sous-régional est un atout pour les filières, car elles ne sont alors pas contraintes par les lourdes et restrictives normes qui s'imposent pour l'accès à d'autres marchés. De plus, depuis le milieu du XXe siècle et l'entrée en vigueur de la PAC<sup>137</sup> en 1962, l'Union Européenne adopte une posture protectionniste à l'égard des secteurs agricoles extérieurs. Comme nous l'avons vu dans la synthèse bibliographique à propos des agro-carburants (Gatete & Dabat, 2014), la législation européenne peut avoir un impact négatif sur les cultures de rente, notamment si la production est uniquement destinée au marché extérieur.

Comme nous l'apprennent le Secrétaire général du département de Fatick et le maire nouvellement élu de la commune de Colobane, la position géographique du département de Fatick est avantageuse sur de nombreux points : présence de la Route Nationale 1 reliant Dakar au Mali,

---

<sup>135</sup> Variétés : Kent et Keitt

<sup>136</sup> Les producteurs d'anacarde de Diossong, le GIE Sœurs Unies de Niakhar et le GIE Boku Diom de Colobane.

<sup>137</sup> Politique Agricole Commune



autoroute à l'entrée du département, proximité de la Gambie mieux reliée aujourd'hui). La commune de Colobane en particulier est considérée comme un carrefour important entre les régions de Kaolack, Touba et Kaffrine. Le maire de Fimela identifie les groupes hôteliers du département de Mbour comme un potentiel centre d'écoulement des produits. Quant au secrétaire général du département de Foundiougne, il souligne que les récents aménagements (pont de Foundiougne et port de Ndakhonga) sont autant d'atouts pour l'exportation d'une partie de la production. Enfin, le maire de Diossong évoque la proximité de la Gambie et la proximité de plusieurs loumas<sup>138</sup> (Passy, Foundiougne, Kaolack).

Il en ressort donc que la région de Fatick présente de nombreux avantages. La proximité de régions dynamiques et aussi de la Gambie, ainsi qu'un assez bon maillage régional de *loumas* contribuent à cette vision (voir la carte de la situation géographique dans l'atlas).

### *Des modes de production variés impactant la promotion du produit*

Avant d'entrer dans le détail des modes de production, il faut souligner qu'un problème récurrent dans la modernisation de la production a été mentionné : le manque d'efficacité des équipements de production et de transformation. En effet, de nombreux producteurs et transformateurs ont mentionné le fait que les équipements dont ils disposent ne fonctionnent plus et ils ne peuvent les réparer. Ces éléments ont été évoqués dans les entretiens suivants : unité de transformation de lait de Diossong, GIE Boku Diom<sup>139</sup>, ASC Jamm Bugum, femmes transformatrices d'anacarde de Diossong<sup>140</sup>. Pour les unités de transformation, cette absence ou perte d'équipement provoque un retour au mode de production artisanal. La Chambre des métiers de Fatick, qui intervient à l'étape de la transformation, dit favoriser la collaboration entre les artisans et les mécaniciens pour assurer l'entretien et le maintien des équipements.

Il convient également de préciser que la question du mode de production nous intéresse principalement pour l'étape de la transformation et de la conservation puisque ce sont ces étapes qui sont déterminantes dans la valorisation du produit, notamment pour le respect des normes sanitaires dans le but d'écouler les produits sur le plus grand nombre de marchés possibles.

### Des filières faiblement industrialisées

De manière générale, peu de filières fonctionnent sur un mode de production industriel. Nous entendons par mode de production industriel, les unités où différentes machines interviennent dans le processus de transformation. À l'inverse, les unités où l'intervention humaine est la principale composante sont qualifiées d'unité de transformation artisanale. Parmi les filières que l'on peut qualifier d'industrielle, on peut citer la filière de la mangue qui dispose d'une usine<sup>141</sup> à Fimela (entretien avec le chef de service du Conseil agricole et rural).

### L'obtention du numéro FRA comme frein au développement

Sans ce numéro, les producteurs/transformatrices qui prennent le risque d'écouler tout de même leur marchandise s'exposent à un risque d'amende. Cette situation a été vécue par les transformatrices de lait de Diossong qui se sont retrouvées en difficulté financière suite à ces sanctions.

---

<sup>138</sup> Marché hebdomadaire

<sup>139</sup> Le tracteur offert par le président de la République est en panne.

<sup>140</sup> La machine pour transformer le mil est en panne.

<sup>141</sup> 3S Mangue



Comme nous l'avons vu précédemment, certaines unités de transformation qui avaient acquis du capital ont dû repasser à des modes de transformation traditionnelle. Ce manque d'équipement, auquel s'ajoute l'absence de lieu de stockage et/ou d'unité de transformation, est un véritable problème pour ces filières. En effet, comme nous le rapporte la présidente de l'association Rogga Fakha, l'absence d'unité normée est le principal obstacle à l'obtention d'un numéro FRA. Ce problème est également rencontré par les transformatrices de céréales de Niakhar qui ne disposent pas d'autorisation. La raison n'est pas clairement exprimée dans l'entretien mais l'absence d'un local dédié à la transformation a été précisée. Lors de cet entretien, on nous confie même que les produits à base de lait sont stockés dans le réfrigérateur de la présidente. Nous rencontrons ainsi un paradoxe puisque ce numéro FRA est nécessaire pour écouler la marchandise et ainsi générer des revenus pour investir et le besoin d'investir avant même d'écouler ces ressources pour l'obtention de ce numéro. **L'enjeu ici est le développement des crédits à taux bas pour accompagner les producteurs/transformateurs dans l'acquisition de locaux et d'équipements.**

#### [Des modes de transformation/conservation traditionnels qui impactent la qualité du produit](#)

Le problème de conservation concerne également d'autres producteurs/ transformateurs. Certains ont alors recours à des méthodes traditionnelles avec l'utilisation du sel (poisson en guedj) ou du citron comme c'est le cas au GIE Nanoor. Ces méthodes traditionnelles ne répondent pour autant pas aux normes en vigueur. La qualité de certains produits est alors impactée par le manque de capitaux. Cette réflexion a été relevée à trois reprises concernant le sel (entretiens avec le secrétaire général du Département de Fatick, le secrétaire général de la Chambre des métiers de Fatick et « la reine du sel » elle-même) et à une reprise concernant l'huile d'arachide par les membres du GIE Boku Diom en raison de l'absence de filtrage.



**Sel conservé à ciel ouvert, champs de sel de Ndiemou (cliché : M2 ADEV, 2022)**

## Vers une modernisation des modes de production

Face à ce constat (qualité du produit et obtention d'un numéro FRA), certains producteurs/transformateurs nous ont fait part de leur volonté de se moderniser comme le GIE des Sœurs Unies de Niakhar ou l'unité de transformation de lait de Diossong. Ces derniers ont déjà fait une première tentative de modernisation, cependant, les machines allouées à la transformation et à la conservation sont en panne. Cette même unité de transformation, alimentée en électricité par des batteries solaires, fait face à un ralentissement de son activité en raison du manque de matériels effectifs et de l'obsolescence des batteries solaires. Les membres nous ont d'ailleurs confié que sur les 28 batteries solaires, seules 8 étaient encore en état de fonctionnement.

Enfin, nous avons pu constater grâce à nos entretiens qu'une unité n'a pas évoqué le souhait de se moderniser (entretien GIE Bakh Yayé) et qu'une autre souhaitait s'orienter vers des petites unités de transformation (entretien C2AF). Cet objectif semble cependant difficile à atteindre en raison du coût élevé des cuiseurs pour la transformation de l'anacarde.

Certaines structures/associations tentent de pallier ce problème d'accès au capital pour favoriser le développement de l'activité. La Maison de l'Outil de Fatick travaille en ce sens en mettant à disposition des équipements et des outils aux jeunes pour valoriser les potentialités de leur milieu. C'est également le cas de l'ASC Jamm Bugum qui facilite l'accession au capital en accordant des prêts à des taux très modiques. Cette même association a une grande expérience dans la valorisation des produits puisqu'en plus d'avoir passé des contrats avec des opérateurs pour écouler la marchandise sur un marché plus large, ils ont également créé une boulangerie pour valoriser le mil. Cette activité mobilise beaucoup d'équipements puisqu'il faut à la fois un lieu de stockage, un lieu de conservation, un four, un local pour la vente des produits et, originalité de cette boulangerie, des motos-kiosques pour écouler la marchandise dans d'autres communes.

Pour ce qui est de l'industrialisation de la production, certains producteurs disposent de machines mais peu encore ont des tracteurs. L'État encourage à hauteur de ses moyens les GIE et les associations de producteurs dans l'obtention du capital nécessaire, soit à hauteur de 30-40% pour l'acquisition de tracteurs et de matériels attelés, selon le chef de service du CAR de Fimela. Ce dernier estime cependant que ce n'est pas suffisant au regard de l'état de vieillissement avancé du matériel.



**Moto-kiosque et plaques de cuisson de la boulangerie de l'ASC Jamm Bugum, Niakhar**



**Machine agricole de l'ASC Jamm Bugum, Niakhar (clichés M2 ADEV, 2022)**

*Un arbitrage des produits générateurs de développement en fonction de leur relation à l'environnement.*

#### Des produits face aux défis du stress hydrique et de la salinisation.

La région de Fatick fait face à de nombreux défis environnementaux. Tout d'abord, elle est directement impactée par le réchauffement climatique. Les épisodes de sécheresse toujours plus importants en sont la principale manifestation. La baisse de la pluviométrie est encore plus importante dès lors que l'on rentre dans les terres, dans le département de Gossas.

**Les conditions climatiques nouvelles obligent donc les acteurs à revoir les produits cultivés.** Cette réflexion est née de l'analyse de deux entretiens menés dans la commune de Colobane dans le département de Gossas : l'un avec le Conseil municipal de la commune et l'autre avec le GIE Boku Diom. D'une part, les premiers acteurs cités ont souligné que la tomate est un produit de terroir qui n'est pas uniquement consommé familialement mais également vendu sur le marché. D'un autre côté, les femmes transformatrices du GIE ont précisé qu'elles ne cultivent plus de tomates<sup>142</sup> en raison de la salinisation des sols. De manière générale, le secrétaire général du Département de Fatick confirme que le maraîchage est menacé par la salinisation. De plus, le département de Gossas fait face à une difficulté d'accès à l'eau. En effet, la profondeur des nappes rend très coûteux le forage de puits. C'est pour cela qu'une partie des producteurs préfèrent payer de l'eau à une personne possédant déjà un forage. Selon le secrétaire général du Département de Fatick, cette situation concerne également les éleveurs qui peinent à accéder à des ressources fourragères, impactant la qualité et la quantité du lait.

Des solutions, plus ou moins adaptées au contexte local, sont imaginées. Des champs fourragers sont développés pour assurer une alimentation de qualité au bétail et de nouvelles races<sup>143</sup> sont introduites, comme le font les éleveurs de chèvres du village de Keur Fafa lors de notre entretien avec l'ARECAP. Face au problème d'accès et de disponibilité de la ressource en eau, des produits sont importés. C'est le cas du Polyter inventé par P. Di Giorno qui est à la fois un fertilisant et un hydro-rétenteur. Mais ce produit, bien que révolutionnaire, n'est pas accessible à l'ensemble de la population en raison de son coût élevé<sup>144</sup>.

Enfin, il apparaît que les produits arboricoles présentent de nombreux avantages puisque certains arbres sont particulièrement adaptés aux stress hydriques, en ayant par exemple des racines

<sup>142</sup> Sont également concernés l'aubergine et le gombo.

<sup>143</sup> Hybridation entre une race locale et des races belges ou espagnoles.

<sup>144</sup> Il s'agit de sac de 25kg. Le kilogramme est à 16 000 FCFA soit 400 000 FCFA le sac.

profondes, et que ce type d'agriculture favorise la polyculture, notamment grâce à leur faible emprise au sol. Ces éléments ont notamment été soulignés par le secrétaire général de CAR Fimela ou encore par les producteurs d'anacarde de Diosong qui ont diversifié leur production en intégrant l'arachide, le niébé ou encore le maïs dans les champs d'anacarde, ceci grâce à l'appui du PDIF.

### Des synergies exploitées entre agriculture et élevage

Dans les conditions actuelles du Sénégal, à savoir une forte croissance démographique et une diminution des terres cultivables, la relation entre agriculture et élevage, souvent décrite comme conflictuelle notamment pour l'accès à l'eau et au foncier (voir partie 5), peut également être complémentaire comme le soulignent plusieurs acteurs. En effet, lors de nos entretiens avec l'ASC Jamm Bugum, l'ARECAP situé à Keur Fafa ou encore le CAR de Fimela, la relation entre dépôts agricoles (agriculture) et fumier (élevage) montre l'importance, la résilience et l'apport bénéfique de la coexistence de ces deux activités. Plus précisément, le bétail se nourrit des dépôts de culture et d'autres résidus de produits, et en retour, le bétail fertilise le sol grâce à ses excréments. L'ASC Jamm Bugum ajoute que bien que l'association n'ait pas la certification BIO, leurs pratiques sont déjà en grande partie résilientes.

D'autres activités, comme le développement de parcs ostréicoles pour lutter contre la destruction des palétuviers et donc de la mangrove par l'ONG MECDD, ou encore le développement de pratiques résilientes avec la mise en place de filets, préservant ainsi la mangrove, comme nous l'apprend le secrétaire général du département de Foundiougne, sont des pratiques qui facilitent le travail et génèrent des revenus plus importants, soulignant également la **complémentarité entre préservation de l'environnement et aquaculture**.

Les filières structurées, c'est-à-dire où les différents producteurs sont réunis dans une même entité comme c'est le cas de l'association Rogga Fakha, ont un avantage dans la gestion de la ressource. En effet, cette mise en commun des intérêts permet une certaine préservation des ressources pour pérenniser l'activité. Plus les filières réunissent un nombre important de producteurs/transformateurs, plus la sensibilisation et la surveillance sont efficaces. En ce sens, des comités de veille, d'alerte ou encore de surveillance sont mis en place. L'ONG MECDD travaille dans ce sens en formant les producteurs aux bonnes pratiques agricoles et en les sensibilisant aux impacts d'un usage abusif du sol.

### *L'organisation des filières : un regroupement nécessaire des producteurs/transformateurs.*

Les différents entretiens menés nous ont également permis de mieux comprendre l'organisation des différentes filières. Nous avons principalement rencontré des GIE (groupement d'intérêt économique), des coopératives et des associations. Si l'on se réfère aux propos tenus par le président du C2AF<sup>145</sup>, la principale différence entre une coopérative et une association est que la première a pour principal objectif la recherche d'intérêts tandis que pour la deuxième, la mission principale est l'entraide. À cela nous pouvons ajouter la principale mission d'un GIE qui est l'association de personnes pour faciliter le développement économique, en mutualisant notamment les ressources matérielles et humaines. Il existe des GIE au sein d'associations comme c'est le cas pour l'ASC Jamm Bugum. Ainsi, si l'on tente une lecture de cette organisation, il semblerait que les revenus participent à l'entraide des membres de l'association et au-delà de cette dernière. C'est pour cette raison que

---

<sup>145</sup> Coopération des agriculteurs de l'arrondissement de Fimela

l'ASC Jamm Bugum réfléchit à ajouter un "D" à "ASC" pour mettre en avant ce nouveau rôle, à savoir, une association sportive, culturelle, et de développement.

### Des statuts variés mais des objectifs assez proches

Nous comprenons donc que les différents statuts traduisent l'objectif premier de l'entité. Cependant, comme nous l'indique un membre du C2AF, un changement de statut peut parfois se faire à marche forcée pour bénéficier du soutien de l'État. De plus, la frontière est mince entre ces différentes structures, tant le développement économique contribue au développement local. En ce sens, des associations pratiquent les mêmes activités que des coopératives mais avec une redistribution différente. On apprend ainsi qu'une partie des revenus générés par l'association Rogga Fakha va directement dans la caisse collective. L'idée est donc d'assurer des revenus pour favoriser le développement. C'est dans cette optique que l'association est née : les activités généraient des revenus trop faibles car les prix de vente étaient trop bas, c'est pour cela que les femmes du village ont décidé de se réunir afin d'améliorer leurs capacités (différents coûts liés à la transformation) et de mieux organiser leur dispositif de vente. En effet, se réunir au sein d'une même entité permet d'avoir un plus grand pouvoir de négociation. L'ONG MECDD est partisane de l'intégration de la production de la matière première pour avoir une chaîne de valeur performante.

### L'approvisionnement en matière première

**Une des principales difficultés des filières est l'approvisionnement en matière première.** On compte au moins 3 entretiens où ce problème est relevé : femmes transformatrices de céréales de Niakhar, C2AF et GIE Soeurs Unies. Les producteurs d'anacarde de Diossong envisagent de transformer leurs produits pour intégrer la chaîne de valeur. C'est dans ce contexte que les femmes transformatrices de céréales de Niakhar tentent de récupérer la production de leur mari<sup>146</sup>. Leur production, d'huile notamment, dépend du prix de la matière première. Il arrive que le prix de la matière première ne soit pas intéressant pour les transformer et générer des revenus. À la C2AF, les femmes négocient auprès de leur famille pour qu'on leur vende les produits à bas prix. Cette situation peut générer des tensions puisqu'un producteur préférera vendre sa marchandise au meilleur prix. Enfin, le GIE Soeurs unies éprouve parfois des difficultés dans l'approvisionnement de céréales et de détergents. Le secrétaire général de la Chambre des Métiers de Fatick souligne que la difficulté vient du fait qu'il n'existe pas de contrats entre les artisans/transformateurs et les fournisseurs. Il ajoute même que la transformation est irrégulière pour les artisans indépendants/ transformateurs individuels et continue pour les coopératives. À travers ces propos, nous comprenons l'intérêt de se regrouper soit pour faire partie de la même entité que les producteurs, soit pour passer des contrats avec ces derniers.

### Se regrouper pour avoir un poids dans les négociations

L'ASC Jamm Bugum se distingue des autres acteurs puisqu'ils ont décidé de passer par des opérateurs de marché<sup>147</sup>. Cela a été possible puisque l'association regroupait un grand nombre de producteurs et que leur production était de qualité. Ce partenariat a permis de négocier un prix de vente intéressant. Une partie de la ressource reste disponible pour la valorisation et la consommation locale, notamment pour la boulangerie et les foires. Une autre partie des produits vendus par les opérateurs de marché est exportée à l'étranger, car ces derniers ont les connaissances et la capacité, juridique et économique, de respecter les normes internationales.

---

<sup>146</sup> Rappel : les femmes n'ont pas accès à la terre au Sénégal.

<sup>147</sup> ALIF Groupe et Nestlé



Nous l'avons compris, l'intérêt de **s'organiser collectivement permet à la fois de mutualiser les ressources mais également d'avoir une force de négociation** qu'un producteur seul n'a pas. En effet, certaines filières connaissent un nombre d'intermédiaires tel que les prix de vente sont dérisoires. L'idée d'une coopérative ou d'une association est de réduire le nombre d'intermédiaires, voire de se cotiser pour embaucher un commercial chargé de la négociation comme l'ambitionne l'ARECAP. Les producteurs d'anacarde de Diossong travaillent dans ce sens avec le PDIF. Ainsi, les producteurs collectent la production des membres, la stockent puis attendent que les prix soient à la hausse pour la vendre.

### S'organiser pour faire face aux aléas

Enfin, l'organisation des filières est importante pour faire face aux nombreux aléas que peuvent subir des cultures/productions. L'exemple mentionné par le CAR de Fimela et le C2AF montre l'intérêt de se réunir pour défendre un intérêt commun. Ces deux entretiens nous apprennent qu'une mouche originaire de Thaïlande abime une partie de la production de mangue. La production affectée par cette mouche n'est plus commercialisable en Europe, tout du moins sous sa forme brute. Selon le secrétaire général du C2AF, il a été facile de mobiliser l'ensemble des producteurs, pour la plupart réunis au sein de l'association des producteurs horticoles (APH) pour combattre collectivement la mouche. L'idée était de ne pas avoir recours à des produits chimiques qui nuisent à l'environnement et aux abeilles, essentielles pour les écosystèmes, mais également pour continuer à exporter une partie de la production en Europe, soumise à une réglementation stricte. L'organisation de la filière a permis l'obtention de crédit pour accéder au produit phytosanitaire proposé pour lutter contre cette mouche (environ 40 000 FCFA).

### Accès aux subventions

Pour finir, **la réunion sous forme d'associations ou de coopératives permet aux producteurs de prétendre aux subventions accordées par l'État**. En effet, ce dernier subventionne uniquement les associations/coopératives et non pas les producteurs indépendants.

## **2.2 Des produits qui restent à valoriser**

### *Le sel*

**Certains produits peinent à être valorisés en raison de la difficulté d'accès à différents facteurs de production.** C'est notamment le cas pour les producteurs de sel qui peinent à écouler leur marchandise en raison de sa qualité réputée mauvaise, comme nous le confie « la reine du sel » au milieu de son exploitation. C'est également vrai pour l'huile d'arachide du GIE Boku Diom en raison de l'absence de filtrage. La production de sel fait face à de nombreuses difficultés selon les secrétaires généraux de la chambre des métiers de la région de Fatick et du département du même nom. Parmi elles, le principal problème est le manque d'organisation de la filière. Les différents producteurs ne se réunissent/ s'organisent pas sous une quelconque forme (association ou coopérative) ne leur permettant pas d'accéder au capital nécessaire (espace de conservation, unité de transformation pour mouliner le sel). Or, comme nous l'indique la « reine du sel », ce sont de lourds investissements. De plus, cette filière n'est pas organisée spatialement, ne permettant pas la mutualisation des moyens logistiques et de production (pompe à eau).

### *L'arachide*

La synthèse bibliographique a également souligné la présence d'une toxine<sup>148</sup> sur l'arachide. En cause, la mauvaise conservation des graines. De plus, la transformation artisanale limite les marchés d'écoulement. Les produits issus de ce mode de transformation sont réservés à la transformation en huile et en tourteaux pour être écoulés dans les villes secondaires.

### *Le miel*

Le miel est un autre produit qui semble valorisable. En effet, cette activité se développe de plus en plus dans la région, elle est notamment pratiquée par l'association Rogga Fakha. Ce produit est également identifié comme ayant du potentiel selon un membre du C2AF. Une législation se met en place pour préserver cette ressource<sup>149</sup> avec notamment l'interdiction d'utiliser des produits chimiques pour l'éradication de la mouche originaire de Thaïlande.

### *Le fromage*

Contrairement au yaourt qui a trouvé des débouchés dans les écoles, le fromage peine encore aujourd'hui à être écoulé. En cause, son prix trop élevé pour les populations locales. Ce prix peut s'expliquer par le coût de la transformation et surtout de la conservation de ce produit (entretien ARECAP à Keur Fafa). Les publics visés sont principalement les touristes. Le marché dakarois peut également constituer un débouché mais des problèmes dans l'acheminement du produit subsistent. De plus, un travail de sensibilisation est nécessaire pour intégrer ce produit à la consommation locale comme ce fut le cas pour la consommation du lait de chèvre, très longtemps exclu de la consommation pour des raisons culturelles.

### *Le niébé*

Le principal produit qui semble ne pas être suffisamment valorisé est le niébé. Selon l'ONG MECDD, son prix de vente est intéressant et peut contribuer d'une part à lutter contre la malnutrition infantile et d'autre part aux soins du cheptel. Il apparaît cependant que la demande n'est pas satisfaite, notamment car ce produit fait l'objet d'une forte spéculation. Toujours est-il que ce produit est encore faiblement transformé et produit.

Cependant bien que les entretiens semblent montrer la faible disponibilité en niébé, on constate à travers la carte des superficies (voir annexes) que ce produit est davantage produit en 2019 qu'en 2013 et qu'il fait partie 4 principales productions dans l'ensemble des départements de la région.

### *Des produits valorisés culinairement*

Le **mil** est un produit particulièrement consommé en Afrique de l'Ouest. Comme nous l'apprennent deux membres de l'ASC Jamm Bugum, de nombreux plats sont préparés à base de couscous de mil. Outre les plats à base de couscous de mil, la farine permet également de produire du pain et des pâtisseries. Le mil est déjà bien valorisé. Il serait intéressant de s'appuyer sur ce produit

---

<sup>148</sup> Aflatoxine

<sup>149</sup> Par ressource on entend ici les abeilles

reconnu et d'y associer d'autres produits de terroir cités précédemment, notamment les produits maraîchers et halieutiques.

Le riz connaît une production croissante dans la région, notamment grâce à la recherche qui a permis la culture du riz en plateau selon le secrétaire général du département de Fatick. Au lendemain de cet entretien, nous rencontrons une productrice de sel qui pratique aussi la riziculture. Le riz fait également partie de nombreux plats traditionnels africains. Parmi ces plats, nous avons déjà cité le *Thiéboudiène*, inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, mais on peut aussi citer le *Poulet Yassa*, qui s'accompagne notamment d'oignons et de citrons, produits mentionnés parmi les produits de terroir, ou encore le *Maffé*, cuisiné avec de l'huile d'arachide.

L'expérience partagée par l'ASC Jamm Bugum semble pertinente puisque celle-ci a fait émerger de nombreux plats dans lesquels le mil était nécessaire. En effet, afin de valoriser la ressource, 11 groupes de femmes ont été constitués pour cuisiner des plats anciens chez des personnes âgées qui ont de nombreuses connaissances en termes de plats traditionnels locaux.

Au regard des différents produits cités tout au long de cette partie, il paraît en effet difficile pour bon nombre de ces produits d'être valorisés sans association préalable. Cependant, certains acteurs estiment qu'il faut valoriser tous les produits locaux et ne pas mettre la priorité sur un produit plus qu'un autre. Cette remarque a été faite à l'occasion d'un entretien avec le CADL de Fimela. Outre certains produits comme la mangue, qui se vend aussi bien brute que transformée, les produits maraîchers et les produits de grande culture n'évoquent pas suffisamment le terroir sénégalais et plus précisément encore celui de la région de Fatick. Enfin, certaines filières sont à améliorer pour optimiser les revenus liés à cette ressource, à savoir les produits cités comme étant générateurs de revenus : la tomate, l'anacarde, l'arachide, le niébé ou encore la mangue.



## Partie 3

### Les possibilités de développement local liées à la valorisation des produits locaux

Dans cette partie, nous allons évoquer les possibilités de contribution au développement local de Fatick liées à la valorisation des produits locaux et des filières précédemment identifiés. Nous allons aborder la question à travers la notion du travail décent au sens du Bureau International du Travail (BIT), car nous pensons que la définition donnée par ce dernier résume bien les objectifs et les préoccupations qui nous amènent à faire ce travail comme évoqué dans les premières parties de ce rapport. Cette entrée par la notion du travail décent et le potentiel de création d'emploi des produits locaux/des filières sera décliné au prisme de plusieurs aspects du développement local.

Le travail décent renvoie à l'idée d'un travail qui garantit un certain nombre d'éléments comme évoqué par le BIT : « *Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes* »<sup>150</sup>. En effet, si l'on ajoute à cette définition les aspects de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement, nous pensons que les principales préoccupations des acteurs du développement et de la population de la région de Fatick sont bien représentées ici.

Nous déclinons donc les sous-parties à travers les différents aspects que l'on formule comme étant des objectifs pour essayer de mettre en évidence les contributions possibles des produits locaux/des filières à l'atteinte des objectifs formulés précédemment.

Nous opérons cette déclinaison car nous pensons que cela permettra de faciliter un éventuel travail d'évaluation des apports de telle ou telle filière à l'atteinte des objectifs. En effet, tous les produits locaux ou toutes les filières ne peuvent pas contribuer globalement à l'atteinte de tous les objectifs en même temps. Nous pensons qu'il est plus intéressant de savoir ce que peuvent apporter les différentes filières pour mettre en place des mesures d'évaluations susceptibles de produire de la connaissance aidant à la prise de décision.

#### **1. Produits locaux et travail productif pour une rémunération convenable**

Avec 67 % des ménages de la région en situation de pauvreté monétaire (APS 2018) et un taux de chômage régional de 28 % touchant principalement les jeunes et les femmes, les produits de terroirs/locaux identifiés précédemment constituent de véritables atouts pour réduire considérablement ces deux fléaux cités précédemment.

Le secteur agricole est de loin celui qui rapporte le plus à la région. Les cultures de rente tout comme les cultures vivrières ont une place importante dans les revenus des ménages de la région

---

<sup>150</sup> <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>, consulté le 04/03/2022

comme le soulignent les responsables du CADL de Gossas et le maire de Diossong, parmi tant d'autres acteurs interviewés pendant le travail de terrain. Cependant, malgré cette importance, la pauvreté monétaire élevée dans la région soulève la nécessité de chercher de nouvelles façons d'augmenter les revenus de la population, y compris agricoles. Des possibilités d'augmentation des revenus et de création de travail décent existent à travers la transformation, de certification et de développement d'activités annexes liées à la valorisation des produits locaux seront traitées dans les paragraphes suivants.

### **1.1. Activités annexes liées à la valorisation des produits locaux**

Le développement des produits locaux est un potentiel de création d'emplois et de revenus dans les différentes localités. En effet, en prenant l'exemple de la transformation de l'arachide, on s'aperçoit que les besoins en mécanisation, en fabrication de produits d'emballage et en stockage ont de fortes potentialités d'emploi. Le coût et la disponibilité des emballages pour certains produits transformés sont autant de difficultés pour la commercialisation. En effet, les emballages sont très souvent importés depuis l'extérieur du pays en transitant par Dakar, comme nous l'ont expliqué les Femmes transformatrices de Diossong et le GIE Sœurs Unies de Niakhar.

Pour le secteur de l'élevage, le métier de vétérinaire est l'une des principales activités qui peut/doit se développer, en plus des activités liées à la production d'aliments pour le bétail. En effet, selon la directrice du Service régional de l'élevage, les vétérinaires dans la région de Fatick sont pour la plupart des fonctionnaires de l'Etat. Les vétérinaires "privés" ne sont pas assez nombreux pour couvrir toute la région, ce qui donne le droit aux vétérinaires de l'État d'exercer de façon libérale cette activité dans les zones où le manque de vétérinaire privé se fait ressentir. La disponibilité des vétérinaires est doublement bénéfique : pour la productivité et pour la santé des consommateurs.

L'alimentation du bétail est ressortie comme un problème pour plusieurs acteurs (notamment le maire de Diossong et la directrice du Service régional de l'élevage), malgré le fait que les résidus de certaines activités agricoles sont transformables en aliment pour le bétail selon cette dernière. On ne peut pas séparer agriculture et élevage car dans la région, beaucoup d'agriculteurs sont également des éleveurs. La région de Fatick est spécifique puisque la réutilisation des résidus agricoles y est très importante comparée à d'autres régions sénégalaises. On pourrait envisager de se baser sur cette spécificité pour créer les conditions de diminution de la transhumance, qui est consommatrice en énergie pour le bétail en raison des déplacements nécessaires pour trouver les fourrages. Le développement des champs fourragers va également dans ce sens (entretien ARECAP). La transhumance rencontre de nombreuses difficultés car les éleveurs ne connaissent pas assez bien les parcours définis pour la transhumance, augmentant les risques de conflits avec certains agriculteurs (entretien avec la directrice du Service régional de l'élevage de Fatick qui a fait 11 ans de services en dehors de la région avant de venir occuper ce poste à Fatick).

### **1.2. S'appuyer sur les activités peu développées pour donner la possibilité à toutes les couches de la population de contribuer au développement local de la région**

*L'installation et/ou le développement d'un marché ou de forums pour les produits issus de l'élevage, surtout afin d'attirer les potentiels clients de Touba.*

Le développement de différents produits de terroirs de la région est une opportunité pour la **création de marchés ou de foires** qui peuvent attirer les populations des villes dynamiques les plus proches. Les périodes de fête comme celle de la Tabaski sont ressorties dans certains entretiens (GIE

Sœurs Unies ; Service régional de l'élevage) comme étant des périodes de forte demande de certains produits. Identifier par exemple les besoins de Touba qui est un haut lieu religieux du pays serait peut-être une opportunité pour créer un marché (exemple d'un marché au bétail saisonnier peut-être) qui permettra de mieux profiter de la route vers le Mali d'où vient une part importante du bétail consommé au Sénégal.

La **mise en place des infrastructures de transformation et des points de vente** est également une opportunité de création de revenu et d'emploi pour les acteurs. Même si la formation est nécessaire pour atteindre cela, il faut que les productions soient suffisantes pour assurer l'approvisionnement. Cela passe donc par le développement des activités de production en place. On peut donc dire que les produits locaux participent au développement de diverses manières s'ils sont bien accompagnés. Ils peuvent notamment être une solution pour l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes dans les activités encore peu développées afin de leur permettre d'occuper des emplois convenablement rémunérés. En effet, les activités annexes encore non-développées donnent l'opportunité de créer les conditions favorables d'insertion dans ces secteurs.

La valorisation des produits locaux pourrait également conduire à l'accroissement de la production. Cela pose la question de l'acheminement de la production aux différents points de commercialisation à l'intérieur de la région ainsi qu'aux circuits déjà existants pour le commerce extérieur. La question logistique semble être une autre opportunité pour la **création d'emplois et de revenus dans le transport de marchandises et de personnes**. En effet, certaines localités de la région, notamment dans le département de Foundiougne, ont des difficultés à bénéficier de certains projets de l'État ou d'autres partenaires à cause des difficultés liées au transport (entretien avec la directrice du Service régional de l'élevage de Fatick). Ces propos sont à nuancer avec l'installation récente du port de Ndakhonga Foundiougne et du pont de Foundiougne. Nous pensons que malgré les contraintes liées aux caractéristiques physiques du territoire, la rentabilité du transport est également un frein qui peut être causé par la faible intensité des flux de personnes. Un accroissement de la production et des activités de transformation pourrait être source d'augmentation du trafic.

### *La certification des produits locaux comme source d'accroissement des revenus*

La certification permet d'accéder à d'autres marchés et d'accroître les revenus (entretiens avec le président et le secrétaire de la coopérative C2AF de Fimela, et le secrétaire municipal de Diossong). Si la certification demande une certaine connaissance des procédures à respecter, elle permet ensuite une éventuelle diversification de l'activité et la possibilité de création d'emplois annexes.

Indirectement, tout ceci donne des **possibilités de création d'impôts** qui peuvent aider les communes, même si cela est à prendre avec précaution.

## **2. Produits locaux et sécurité alimentaire**

Avoir une production adaptée à son territoire, qui fait partie intégrante des produits consommés par la population locale est gage de sécurité alimentaire. En effet, selon la directrice du service régional de l'élevage de Fatick, la concurrence entre les poulets de races locales et les poulets de chair laisse place à une consommation plus importante de poulets de chair majoritairement importés bien qu'il y ait une production locale. Or l'élevage des poulets de chair requiert une certaine connaissance,

des produits qui sont également importés, sans parler des problèmes de santé qui peuvent en découler. Les éleveurs de poulets locaux ont donc du mal à se faire une place sur le marché, alors même qu'il y a des contraintes à l'importation de poulets de chair et que l'élevage de poulets locaux serait beaucoup plus facile et adapté aux caractéristiques locales (Directrice service régional de l'élevage de Fatick).

Le lait est également un produit qui peut participer à la sécurité alimentaire. Les cantines scolaires peuvent être un débouché pour les produits locaux contribuant à une bonne alimentation des enfants (entretien ARECAP / GIE des éleveurs de Keur Fafa).

Augmenter les surfaces dédiées à la culture des produits consommés localement serait également une opportunité de contribuer à la sécurité alimentaire si l'on arrive à "contrôler" la filière. Accompagner des producteurs pour "réduire" l'influence des spéculateurs permettrait de favoriser les circuits courts et ainsi faire bénéficier les locaux des produits les plus importants du terroir.

Nous nous sommes appuyés sur ces trois cas (poulets locaux, lait, surface dédiée à la culture vivrière) qui nous semblent emblématiques dans la question de la sécurité alimentaire de la région.

### **3.La contribution des produits agricoles au développement territorial**

Selon le secrétaire municipal de Diossong, certains projets visant au développement de filières de produits de terroir/locaux ont déjà contribué au retour de migrants dans la commune. La plupart des projets pour le développement de filières de produits de terroir ont les mêmes méthodes consistant à demander aux bénéficiaires de se regrouper en associations, coopératives, GIE, dans le but de faciliter la mise en œuvre des projets. Dans la région de Fatick, on peut noter entre autres l'ARECAP (Association régionale des éleveurs caprins) de Keur Fafa, la coopérative des agriculteurs de l'arrondissement de Fimela (C2AF), le GIE des sœurs unies de Niakhar etc. Ces entités sont des espaces de regroupement des producteurs qui permettent de créer et/ou de maintenir un lien social en plus de générer des revenus pour les membres.

Ces regroupements permettent de se familiariser à la vie des institutions « légales » qui favorisent des réflexes de défense d'intérêts collectifs. Selon le président de C2AF, ils ont déjà fait face à une sorte de pression de certains acteurs extérieurs concernant l'organisation interne de la coopérative (qui était une association auparavant), mais la communion des membres a permis de défendre ce qu'ils ont cru bon pour eux. Cette dynamique continue jusqu'à présent au sein de l'association. Les membres agissent de même quand il s'agit de négocier les prix de certains produits et certaines aides qu'ils reçoivent, contribuant ainsi à "combler" ce vide laissé par l'État. Le président du C2AF, son secrétaire principal et le secrétaire de la "commission mangue" ont tous insisté sur la vision de leur coopérative concernant la différence entre une association et une coopérative. Pour eux, une association est essentiellement basée sur de l'entraide alors que la coopérative va au-delà en mettant en avant la recherche de bénéfice tout en gardant l'objectif d'entraide. Ici, on ne veut en aucun cas soulever un débat de fond sur les différences de statuts, mais juste attirer l'attention sur les différents regroupements qui peuvent s'avérer être de vrais soutiens pour leurs membres. À la C2AF, les producteurs de mangues cèdent aux femmes de la coopérative, à des prix attractifs, la partie de la récolte qui n'est pas exportée, selon le secrétaire de la coopérative. En contrepartie, dans les périodes et saisons où l'exportation est très faible, les femmes (transformatrices et vendeuses de mangues) permettent de réduire la part de la récolte qui pourrit.

La cohésion sociale est importante sur un territoire qui cherche un développement durable et endogène. Et pourtant, dans une dynamique de regroupement des acteurs en entité, la cohésion sociale peut se traduire par des initiatives “bottom up”<sup>151</sup>. Et cela, à travers des luttes contre des défis communs. Ici, on s’appuiera sur deux exemples issus des entretiens : un avec la coopérative agricole de l’arrondissement de Fimela et l’autre avec le GIE des sœurs unies de Niakhar.

L’histoire de la création la **coopérative agricole de l’arrondissement de Fimela** nous semble particulièrement intéressante pour souligner la cohésion sur le territoire. En effet, des agriculteurs de Fimela se sont unis pour faire face à la mouche thaïlandaise qui leur faisait perdre environ 90 % de leur production de mangue selon le président de l’association. Ils ont d’abord formé une association qui était pour eux un moyen afin de s’entraider face à ce ravageur. Cela leur aura permis d’unir leur force et d’engager une dynamique collective pour entrer en contact avec d’autres acteurs, tels que des acteurs étatiques et des institutions d’aides comme l’USAID. Ils ont alors commencé à s’organiser pour vendre collectivement leurs productions et à répartir les bénéfices en fonction de la production de chacun. Ce qui leur permet d’avoir un pouvoir de négociation face aux nombreux intermédiaires qui sont présents au sein de la filière.

Les **Sœurs Unies de Niakhar** sont nées d’une initiative sur les conseils d’un ancien maire de Niakhar préoccupé par l’avenir des femmes selon une membre du GIE. Réunir une vingtaine de femmes qui puissent se coordonner pour développer des activités de transformations de céréales et de produits locaux revient à mettre en lien d’une vingtaine de familles. En effet, dans une société où les femmes sont au centre des activités de la famille, une telle initiative permet de créer/maintenir des liens entre elles dans la mesure où l’activité génère des revenus indirectement aux familles.

Ces différents regroupements peuvent être au centre de la cohésion sociale. En plus des échanges d’idées, cela peut être un moyen de compléter les différentes activités et d’assurer la diversité de la production sur le territoire. Ce qui est important pour deux raisons principales : la sécurité alimentaire et la protection de l’environnement dont on parlera à la fin de cette partie. Mais avant, nous allons évoquer l’opportunité de renforcement d’une démocratie participative permise par le regroupement d’acteurs pour la valorisation de produits locaux.

### *Participation à la prise de décision concernant le territoire*

La formation d’entités comme les coopératives et GIE permet le regroupement de personnes qui peuvent se faire entendre d’une seule voix face aux élus et/ou potentiels candidats. De fait, ces derniers prennent davantage en compte les considérations d’une entité organisée. Les Sœurs Unies de Niakhar ont eu le soutien du maire de la commune pour la création de leur GIE (membre du GIE). La mairie de Diossong aide à la création de coopératives et de GIE dans la commune afin d’accroître les revenus de la population, selon le secrétaire principal de la mairie. Les regroupements peuvent permettre aux personnes les moins influentes de faire passer leurs avis à travers les entités respectives, ce qui peut participer à une démocratie participative plus effective pour un développement local par le bas.

---

<sup>151</sup> Initiative par le bas, à l’origine de la société civile et non de acteurs institutionnels.

### *Produits locaux et perspectives de développement personnel*

La création d'entités regroupant différentes personnes peut également permettre le développement personnel des membres. En poursuivant l'objectif de développement et de pérennité de leurs activités de production et de transformations des produits locaux, les acteurs sont obligés de se former, de s'adapter, de construire des relations avec d'autres acteurs ; ce qui passe le plus souvent par des perspectives de développement personnel des membres. À en croire les membres du GIE des Sœurs Unies, la participation à des forums, notamment à l'extérieur, permet non seulement de nouer des relations dans son milieu professionnel, mais surtout d'échanger des connaissances/ bonnes pratiques et de faire connaître ses produits.

Le fait d'être en groupe permet également de se construire et de développer d'autres capacités qu'on pourrait exploiter autrement. Par exemple, les membres du GIE Soeurs Unies ont ajouté à leurs initiatives initiales des activités de formations d'autres femmes qui veulent se lancer dans les mêmes activités qu'elles. En effet, en ayant suffisamment d'expériences dans la transformation de différents produits, elles ont acquis des compétences qu'elles valorisent à travers la formation d'autres personnes (entretien avec des membres du GIE les Sœurs Unies de Niakhar). Les activités de groupe permettent également d'apprendre à connaître et à s'adresser aux différents acteurs (acteurs des services publics locaux ou tout autres acteurs extérieurs), ce qui est utile pour développer ses activités en dehors de son territoire. Par exemple, pour aller chercher des financements, ou même pour faire valoir ses compétences lors des recherches de poste politiques locaux.

L'accès au crédit est un autre exemple, sachant que cet aspects est revenu dans les entretiens comme étant une des difficultés majeures qui se posent aux porteurs de projets. Le fait que les entités se retrouvent à la recherche de financements à travers le montage de projets leur permet de développer des compétences à long terme. Par exemple, pour accéder au crédit de la Mutuelle d'Épargne de Crédit (MEC), les femmes porteuses de projets doivent montrer qu'elles ont de l'expérience. Une membre active d'un GIE de formatrices a donc un atout si elle veut développer des activités individuelles à l'avenir. Cela est donc une opportunité pour celles qui sont aujourd'hui au sein d'un regroupement et peut être une source de motivation pour elles.

### *Egalité des chances pour toutes les couches de la population*

Il faut préciser ce que l'on entend par "égalité des chances" : il s'agit ici de créer/maintenir les initiatives qui permettent à toutes les couches de la population d'avoir des possibilités d'exercer des emplois ou de créer des activités convenablement rémunérées, d'avoir des possibilités d'évolution tout au long de leurs parcours professionnels ainsi que de pouvoir participer aux prises de décisions sur des sujets les concernant, dans le milieu professionnel tout comme dans la société. Nous pensons qu'atteindre un tel objectif peut contribuer au développement local. En effet, nous voyons cela comme un objectif de meilleures contributions de toutes les potentialités du territoire au développement local. L'exemple pris un peu plus haut sur la relation entre les membres du C2AF est illustratif de ce que l'on avance ici. Et cela est certainement le cas dans d'autres filières quand on sait que les femmes et les jeunes sont ceux qui interviennent beaucoup plus dans la transformation et la commercialisation.

Ceci étant dit, nous allons ici mettre en avant les initiatives vues à partir de nos entretiens qui illustrent ce que dit précédemment.

Les types de productions dans la zone identifiée précédemment nécessitent en général plusieurs étapes pour avoir une valeur ajoutée suffisamment rentable. Or, on a évoqué le problème d'accès à la terre. Ce qui veut dire que ceux qui ont déjà accès à la terre ont déjà l'avantage sur la production.

Le développement des produits locaux accompagné d'une labellisation est susceptible d'amener un rayonnement du territoire à l'extérieur. Cela est important dans une dynamique de développement local pour favoriser/maintenir les partenariats avec des acteurs extérieurs (l'intercommunalité par exemple). Les compétences des acteurs locaux issus de leurs expériences sont des potentiels à exploiter dans le sens où les acteurs peuvent les partager avec d'autres territoires qui en ont besoin (le GIE des Sœurs Unis de Niakhar le fait déjà). De plus, le volet formation peut être une source complémentaire de revenus pour les acteurs.

#### 4. Des produits résilients et adaptés à leur environnement

Il y a un autre facteur important dans un processus de développement, il s'agit de la durabilité. En effet, le maintien et/ou le renforcement des acquis est indispensable. Dans ce cas précis, le développement des produits locaux doit se faire tout en pensant à la préservation de l'environnement. D'abord, des **pratiques agricoles efficaces** sont nécessaires pour une meilleure résilience face au changement climatique. Dans la région de Fatick, il y a déjà des dynamiques d'économie circulaire, et elles doivent être renforcées pour assurer la continuité des efforts déjà consentis. En effet, les membres du GIE des éleveurs de Keur Fafa ont évoqué la réutilisation du fumier obtenu des chèvres pour faire de l'engrais pour les agriculteurs. La directrice du service régional de l'élevage de Fatick a également parlé de la réutilisation du fumier des bovins. En effet, selon elle, les populations locales (surtout les femmes) transforment ces fumiers en combustibles pour les usages domestiques (la cuisine essentiellement). Les résidus de certaines cultures sont également transformables en aliment pour le bétail. À cet effet, l'introduction de nouvelles races pour l'augmentation de la rentabilité doit se faire en tenant compte des contextes locaux. La **recherche de nouvelles variétés adaptées au changement climatique** dans la région (stress hydrique, salinisation des terres) est également cruciale.

Les monocultures présentent des risques pour l'environnement et d'autres risques pour le territoire (ne pas mettre « tous les œufs dans le même panier »), ce qui donne de l'importance à l'existence d'une diversité de regroupement sur plusieurs filières. Ces dernières sont nombreuses dans la région de Fatick même si elles rencontrent des difficultés et des enjeux pour leurs valorisations. La partie suivante sera consacrée aux difficultés et enjeux de valorisation des filières qui ont été identifiées.

## Partie 4

### Enjeux et limites rencontrés par les filières

#### 1. Difficultés d'accès aux facteurs de production

Les entretiens ont montré que la plupart des acteurs rencontrent de multiples problèmes concernant l'accès aux facteurs de production, avant même le début de leur activité/projet. En effet, le nombre élevé de contraintes auxquelles font face les producteurs et les transformateurs de la région de Fatick entraîne des répercussions négatives sur les activités économiques qu'ils exercent au sein des filières.

##### 1. Accès au foncier

Au Sénégal, il est impossible de devenir propriétaire d'un terrain et même le fait d'avoir accès à un terrain pour exercer une activité reste compliqué. De plus, la coutume exige une gestion traditionnelle des terrains. Ces derniers sont transmis de génération en génération, de père en fils. C'est pourquoi les femmes et les jeunes éprouvent des difficultés pour accéder au foncier vu que les chefs de ménage sont ceux qui détiennent les terrains.

Dans la région de Fatick, les acteurs font face à une forte pression foncière surtout dans la région du Sine Saloum en raison de l'insuffisance de l'espace dédié à l'agriculture et à l'élevage. Différentes raisons expliquent ce phénomène : accroissement de la population, étalement urbain et salinisation des sols. La salinisation touche un tiers du territoire en tannes, le rendant inadéquat à la culture et peu propice à l'élevage. Ces terrains sont situés surtout dans les départements de Fatick et de Foundiougne. Les femmes ayant accès à des terrains sont la plupart du temps aidées par leurs maris, qui cèdent une partie de leurs terres pour qu'elles puissent développer leurs activités. La situation s'avère difficile également pour les jeunes, dont une partie partent faire une formation à Kaydara en agro-écologie alors qu'ils n'ont aucune garantie d'avoir une parcelle à leur retour pour exercer une activité (entretien avec le Conseil Agricole et Rural de la région de Fimela).

Les espaces ruraux dans la région de Fatick ne sont pas cadastrés et les habitants ont le droit de bénéficier d'une parcelle seulement après une délibération pour exploiter le terrain après accord du maire. La décision des maires de désaffecter et de réaffecter les terres pose des problèmes entre les acteurs et le processus d'octroi de nouvelles parcelles pour élargir la surface de production est lent, poussant quelques producteurs à étendre leurs parcelles illégalement. Cette difficulté d'avoir accès au foncier débouche sur une autre, à savoir la concurrence entre les agriculteurs et les éleveurs. Ces derniers, à la recherche de pâturages, laissent volontairement pénétrer les animaux dans les champs causant des dégâts préjudiciables aux cultivateurs et créant des conflits entre les deux parties. Plusieurs éleveurs sont obligés de partir ailleurs pour pratiquer la transhumance parce qu'ils ne trouvent plus de pâturage dans la région.

##### 2. Accès à l'eau

Les acteurs de la région font face à une insuffisance de la ressource en eau. Les mauvais hivernages entraînent un tarissement rapide des nappes. Même les années où la pluviométrie est bonne, l'eau destinée à la consommation et à la production est insuffisante. Les difficultés de l'accès à l'eau potable représentent une menace pour les producteurs qui sont obligés d'utiliser l'eau des puits pour arroser les terrains. En effet la nappe phréatique est très profonde et le forage coûte cher, ce qui fait qu'un nombre très réduit de producteurs seulement est capable d'installer des forages dans la région de Gossas. De plus, l'eau qui est disponible est salée ce qui a une influence néfaste non



seulement sur l'agriculture mais aussi sur l'élevage ; cela réduit les débouchés du pâturage et suscite des tensions entre agriculteurs et éleveurs. Une des solutions qui existent est l'utilisation du produit « Polyter » inventé par Philippe Di Giorno. Il a pour fonction de fertiliser le sol et retenir l'eau, réduisant la consommation en eau. Les producteurs peuvent ainsi arroser tous les trois jours au lieu de chaque jour. Ce produit est réutilisable pendant trois à quatre cycles. Le problème est que les producteurs ne sont pas capables de l'acheter parce qu'il coûte trop cher : 16 000 FCFA le kg et il est vendu par sac de 25 kg soit 400 000 FCFA (entretien avec le Conseil Agricole et Rural de la région de Fimela). Également, des usines de filtrage existent mais la qualité est remise en doute.

### **3. Accès à l'électricité**

Une disparité régionale est notée au Sénégal qui touche surtout les milieux ruraux en ce qui concerne l'accès à l'électricité. En effet, l'absence d'électricité en zone rurale constitue un obstacle majeur au développement économique, réduisant la productivité des acteurs. Les problèmes de conservation et de stockage des produits transformés causés par les coupures d'électricité ont été mentionnés fréquemment par les acteurs. Par exemple, il est difficile pour les acteurs de trouver des débouchés pour la commercialisation du fromage dans la région. La production du fromage s'écoule au détail au niveau des unités de transformation, dans les hôtels et restaurants des zones touristiques relativement proches. Le fromage doit être vendu frais et sur commande car il est parfois impossible de le stocker<sup>152</sup>. Un autre problème est que les acteurs ne peuvent pas faire fonctionner les machines pour faire de la transformation. C'est le cas des femmes transformatrices d'anacarde à Niakhar, qui disposent de quelques machines mais ne peuvent pas pratiquer leur activité d'une manière régulière à cause des coupures de courant. Ces dernières sont parfois obligées d'utiliser le gaz pour faire fonctionner les machines ce qui augmente leurs coûts de production.

### **4. Accès aux crédits et aux financements**

Les acteurs sont d'accord sur la difficulté de solliciter un crédit auprès des banques. Amadou Cissé, le président de l'Organisation des producteurs d'anacarde de la région de Fatick et de Kaolack, explique que pour avoir un financement d'une banque, il faut un récépissé d'entrepôt délivré par l'Organe de récépissé et d'entrepôt rattaché au ministère de commerce. Ce récépissé permet d'avoir un financement de 80 % de la valeur de la production auprès des banques de commerce. Ce mode de financement n'est pas adapté pour les producteurs car il est accordé pour six mois seulement. Les acteurs doivent alors se tourner vers les programmes, ONG, mutuelles ou organismes de financement pour demander une aide ou un crédit pour investir. La présence de tels organismes dans la région qui financent les projets des acteurs, comme l'ANPDI et la mutuelle MEC Sine, est importante pour lutter contre la pauvreté, augmenter l'employabilité et améliorer les conditions de vie. Le problème reste que l'accès au financement répond à des critères et conditions spécifiques à chaque structure ce qui réduit les chances des acteurs d'être choisis. Par exemple, il existe des structures qui acceptent des projets dans des secteurs ciblés, d'autres qui s'intéressent uniquement au travail des jeunes ou des femmes. Enfin, il y a ceux qui font les sélections des acteurs à plusieurs étapes avec des critères exigeants, réduisant le nombre de personnes éligibles au financement.

Pour le projet de PROVALE-CV<sup>153</sup> mis en œuvre dans la région, il existe deux types de financement : les subventions et les crédits. Les subventions sont destinées aux jeunes et aux femmes

---

<sup>152</sup> <https://www.centre-presse.fr/article-513146-tout-un-fromage-du-maras-au-senegal.html>

<sup>153</sup> Le projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE-CV) au Sénégal est le premier projet du Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale (PNDIL) élaboré avec l'appui de la Banque. Le PROVALE-CV intervient dans trois zones agro-écologiques : les Niayes, le Bassin arachidier et la Casamance, soit 8 régions administratives : Kaolack, Fatick, Kaffrine, Diourbel, Thiès, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. Il a pour objectif global de contribuer à asseoir une croissance économique forte, inclusive et

qui se trouvent en milieu rural et qui pratiquent une activité. Les crédits sont destinés à financer les projets des jeunes et des femmes qui ont fait des études et qui désirent faire de l'entrepreneuriat. C'est une somme de deux milliards et demi FCFA pour l'ensemble des 8 régions que couvre le projet. Les acteurs doivent présenter les projets qu'ils désirent réaliser (pompes solaires, maraîchage, élevage, pêche...) à la Préfecture. Une première présélection est faite et les dossiers choisis vont être envoyés au gouverneur qui va les envoyer à son tour au Fonds Africain de Développement (FAD), ainsi qu'au Bureau de Mise à Niveau (BMN) qui vont faire la sélection définitive. Si le projet de l'acteur nécessite dix millions, il aura la somme complète de la Banque Agricole, mais c'est un prêt avec des taux d'intérêts. La difficulté que rencontrent les acteurs est que tous les projets ne seront pas choisis, surtout lorsqu'ils arrivent à Dakar. Par exemple pour la région de Fatick, parmi quinze projets soumis, seuls trois ont été choisis.

Les acteurs ont également mentionné que recevoir un financement auprès des services déconcentrés est difficile parce que ces derniers ne possèdent pas de ressources propres importantes et ne bénéficient pas suffisamment du budget de l'État pour pouvoir exécuter des projets ou aider les acteurs de la région à financer leurs activités. C'est pourquoi ces derniers cherchent des alternatives comme l'auto-financement lorsqu'ils sont en capacité. Une autre initiative est à souligner, celle de l'ASC Jamm Bugum à Niakhar qui travaille un champ collectif pour générer des revenus et financer les besoins de l'association comme l'achat d'équipements. En plus, pour Mame Fatou Thioune, le chef du Service Régional de l'Élevage de la région de Fatick, l'État apporte un appui financier et agit davantage pour les associations et les coopératives qui regroupent un grand nombre d'adhérents que sur les projets individuels.

Malgré tout, les entretiens ont montré que certains acteurs rencontrent peu de difficultés pour trouver des crédits et considèrent que l'accès au financement est aisé. D'après les femmes transformatrices des produits halieutiques de GIE de Bakh Yaye, le financement auprès du PAMECAS (Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal)<sup>154</sup> et du Crédit Mutuel n'ont posé aucun problème. Elles ont également bénéficié d'une aide auprès du ministère de la pêche qui a financé leur local. Il faudrait creuser les raisons qui permettent un accès au crédit facilité pour dégager des pistes communes.

L'accès au crédit n'est cependant pas la seule difficulté. Selon Amath Diop, maire de Colobane, la contrainte est également ensuite que les producteurs/éleveurs ne parviennent pas à rembourser leurs emprunts à cause du taux d'intérêt élevé, ce qui génère d'importantes pertes pour les institutions de prêt.

## 5. Accès aux équipements et aux locaux professionnels

Le manque de matériels dans les filières contribue au ralentissement des activités de production et de transformation. En effet, les machines coûtent très cher et les acteurs sont incapables d'acquérir ce type de capital. Les filières de production agricole, malgré les investissements de l'État, manquent d'équipements modernes alors qu'il y a un vrai besoin d'augmenter la productivité du travail et de moderniser la production et la transformation. L'État investit à hauteur de 30 à 40 % dans

---

durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Sur le plan spécifique, le projet vise à augmenter durablement les productions agricoles, les emplois et les revenus en milieu rural à travers la mobilisation des eaux de surface et des eaux souterraines. Voir le site du programme : <https://provale-cv.sn> et celui de la Banque Africaine de Développement : <https://www.afdb.org/fr/documents/senegal-projet-de-valorisation-des-eaux-pour-le-developpement-des-chaines-de-valeur-provale-cv-rapport-devaluation>

<sup>154</sup> <https://www.au-senegal.com/pamecas-senegal-partenariat-pour-la-mobilisation-de-l-epargne-et-le-credit-au-senegal,2585.html>

le matériel agricole attelé comme les houx, saumure et les tracteurs, mais ce n'est pas suffisant en raison de l'état de vieillissement avancé du matériel (entretien avec le Conseil Agricole Rural à Fimela). Cependant, il s'agit d'un processus long et coûteux. Les filières de transformation manquent de matériels essentiels de transformation ce qui oblige les femmes à travailler dans des conditions précaires/pénibles et de continuer à pratiquer une transformation artisanale et non pas industrielle. Par exemple, les femmes transformatrices des produits halieutiques de Fimela ne possèdent pas de gilets de sauvetage, de combinaisons ou de gants. Les membres du GIE des Sœurs Unies de Niakhar font état quant à elles de besoin de matériel de séchage, de mixeurs et de coupeurs pour le savon. Les producteurs d'anacardes dans la région de Fatick et de Kaolack ont signalé le fait que transformer la pomme d'anacarde peut générer des revenus, en plus de la noix, étant donné que la pomme peut être valorisée par le séchage et la transformation en jus ou en sirop mais les producteurs ne possèdent pas le matériel nécessaire. Il en est de même pour les femmes transformatrices d'anacarde de Diossong qui ont assisté à des formations en Casamance pour transformer la pomme de cajou. Cela devrait leur permettre de pratiquer cette activité. Cependant, elles ne le peuvent pas à l'heure actuelle en raison de leur incapacité à acheter la machine adéquate. Concernant l'emballage, les femmes ne possèdent pas de machine permettant de fermer les sachets. Elles sont obligées de le faire avec de l'eau chaude. C'est le fils d'une des membres qui a acheté la machine et les sacs pour les aider. Selon le Service régional de l'élevage de Fatick, les transformatrices de lait ont besoin d'un réfrigérateur, d'un tank à lait, d'un pasteurisateur, d'un stérilisateur et d'un ferment pour produire du fromage et du yaourt. Enfin, Madame Diouf, connue sous le nom de « la Reine du sel »<sup>155</sup>, est une productrice de sel dans la commune de Niakhar depuis plus de 10 ans. Lors de l'entretien, elle explique qu'elle n'a pas les moyens de mettre en place une unité de transformation parce que l'investissement est lourd. Pour moudre le sel, elle paye une prestation auprès d'un autre acteur disposant de l'équipement. Malgré l'aide de l'État, des projets et des ONG qui sont installés dans la région, les populations ont encore un manque de matériels limitant leur capacité à assurer des revenus.

Le manque d'équipements n'est pas le seul problème, les machines tombent régulièrement en panne et dû au manque de mécanicien dans la région et le manque de formation dans le domaine de la réparation des machines pour les membres des organisations, ces derniers se trouvent obligés de retourner aux modes de production et de transformation traditionnels et artisanaux. L'unité de transformation de lait de Diossong est alimentée par 28 batteries solaires, seulement 8 d'entre elles fonctionnent ralentissant la production et diminuant les revenus des acteurs.

M. Ali Amadou Diallo, Ingénieur spécialisé en irrigation et chef d'antenne régional du PROVALE-CV de la région de Fatick, estime que les populations ont un manque dans le renforcement des capacités techniques. « Le fait que les jeunes ne sont pas formés aux techniques d'irrigation et la gestion de l'équipement comme les pompes solaires, peut aussi créer des limites. Il n'y a pas assez d'individus qui sont spécialisés en irrigation et drainage alors que c'est fondamental. Les projets et les mairies ont l'habitude de placer des jeunes qui n'exercent pas une activité, pour assurer le fonctionnement des équipements et des systèmes d'irrigation, alors que ces tâches ne sont pas assez simples et demandent une certaine connaissance surtout en cas d'interruption ».

---

<sup>155</sup> Personnage très médiatique, ayant fait l'objet de nombreux articles et reportages télévisés <https://information.tv5monde.com/video/marie-diouf-la-reine-du-sel-du-senegal>. Entretien réalisé sur son exploitation.

L'exploitation de sel de Mme Diouf dite la « reine du sel » (clichés : M2 ADEV, 2022)



De même, l'incapacité d'un certain nombre de transformateurs à acheter des réfrigérateurs limite leur possibilité de conserver les produits et de les vendre. Les fermes accompagnées par le projet MECDD bénéficient d'un congélateur dans les locaux de l'ONG, dans lequel les poulaillers prêts à être vendus sur le marché local sont conservés, assurant un revenu pour les familles et limitant les pertes. Une autre contrainte est l'incapacité à acquérir des moyens de transport, provoquant des difficultés de collecte de la production et d'acheminement jusqu'au port pour l'exportation ou jusqu'aux marchés environnants et ceux de la capitale. La présidente de l'unité de transformation de lait de Diossong, Daba Thiam, affirme que cette difficulté existe également au niveau du même village pour acheminer la matière première du site de production au site de transformation, surtout que les moyens de transport utilisés ne sont pas adaptés au transport du lait.

D'après l'ONG CAREM, les organisations manquent de centres ou d'unités de transformation et de stockage. Pour ceux qui possèdent un local, il est important qu'il soit bien équipé pour pratiquer les activités de transformations, or ce n'est pas le cas pour un certain nombre d'organisations. Les femmes transformatrices de céréales de Niakhar possèdent un local mais celui-ci n'est pas assez spacieux pour que toutes les femmes puissent travailler et utiliser les équipements. C'est pourquoi elles sont parfois obligées de transformer les produits dans leurs cuisines, notamment pour la préparation du yaourt et du fromage. De plus, l'absence de lieu de stockage a un impact négatif sur la qualité des produits. Pour le secrétaire général de la Chambre des métiers et de l'emploi de Fatick, M. Diouf, il est nécessaire de séparer le local de stockage de la matière première du local des produits finis. Les acteurs sont alors obligés de louer des locaux, augmentant ainsi les coûts de production et donc les prix de vente. En plus des coûts de location du magasin, il faut trouver un gardien pour surveiller la production dans un contexte où les vols sont un sujet qui revient fréquemment dans les entretiens. Il est donc nécessaire de sécuriser les stocks et cela a un coût.

## **6. Accès aux matières premières**

Parmi les actions de valorisation des produits de terroir, un nombre de conseils municipaux, services déconcentrés, associations et projets dans la région de Fatick, accompagnent les agriculteurs pour leur permettre l'accès aux matières premières. C'est le cas du conseil municipal de Colobane qui distribue des semences de qualité pour les agriculteurs de la commune favorisant des productions de qualité. L'association Jamm Bugum vend des semences certifiées pour les agriculteurs, procurant du mil de meilleure qualité. Avec la semence certifiée et un espace de stockage où le mil est traité, les producteurs ont le privilège de vendre leurs produits à un prix plus cher que la moyenne. La Direction Régionale du Développement Rural à Fatick (DRDR) assure un suivi et un contrôle des parcelles de multiplication, analyse et certifie les semences conformément à la législation semencière en vigueur dans l'espace de la CEDEAO. Elle est également dotée d'un laboratoire d'analyse de semences. Les projets installés dans la région participent de même à l'introduction de semences de qualité adaptées au sol dans le but de pratiquer de nouveau la riziculture (ONG CAREM – Fimela). Enfin, elle assure la distribution des semences et grains gratuitement aux jeunes et aux femmes pour les aider à développer une activité (PROVALE-CV - Fatick et MECDD - Fimela). Or, malgré les efforts déployés dans la région, la difficulté d'accès aux matières premières pour les agriculteurs a été mentionnée dans plusieurs entretiens, tout comme l'accès à des semences de qualité et aux engrais (entretien avec la mairie de Diossong, le conseil municipal de Colobane et le conseil départemental de Gossas). Cette réalité montre que les aides et les subventions ne sont pas suffisantes ou ne touchent pas l'ensemble des communes et que les producteurs sont incapables de produire régulièrement s'ils ne peuvent pas avoir accès aux semences et aux engrais.

Concernant les éleveurs, l'accès à l'alimentation des bêtes représente un problème vu qu'ils ne sont pas en capacité d'acheter de la nourriture. Durant l'entretien avec le conseil municipal de Colobane dans le département de Gossas, le maire M. Amath Diop et le secrétaire municipal M. Ibrahima Ngom ont abordé le sujet de la fourniture d'alimentation du bétail et ont affirmé que les produits de l'arachide ne comblent qu'une partie de l'hivernage. Une fois les réserves écoulees, les éleveurs doivent se procurer des compléments alimentaires qui sont coûteux. Pour le chef du service régional de l'élevage de Fatick, M. Fatou Thioune, le frein majeur à la transformation est la non-disponibilité du lait pendant toute l'année qui puisse assurer une production et des revenus pérennes sur l'ensemble de l'année. Pour assurer une quantité suffisante de lait, il faut une bonne alimentation des animaux. Or à la fin de l'hivernage, il y a vraiment un manque de lait et la transformation devient difficile. L'État apporte son aide aux acteurs en assurant des subventions mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin local. Lors de l'entretien avec le GIE des éleveurs de Keur Fafa, M. Sow a mentionné que le système d'élevage se fait par la stabulation ; c'est-à-dire que les chèvres sont gardées en enclos où elles sont nourries. Pour faire face au problème d'alimentation des bêtes, les éleveurs cultivent des champs fourragers. Ces cultures sont spécifiquement des arbres qui sont des compléments alimentaires pour les caprins mais aussi participent à l'amélioration de la production laitière. Dans un premier temps, la production d'une seule chèvre peut être estimée à un demi litre de lait. Mais l'objectif est d'atteindre une plus grande quantité avec l'amélioration de l'alimentation du bétail. Selon notre interviewé, avec une alimentation de 12 kg de plantes fourragères, la production laitière peut atteindre trois litres. Ce système d'élevage participe non seulement à la sécurisation des chèvres contre le vol et d'autres maladies, mais participe aussi à la production d'engrais bio destinés à l'agriculture.

Des difficultés au niveau de l'approvisionnement sont notées chez les organisations de transformations. Le GIE des Sœurs Unies de Niakhar éprouve des difficultés à assurer l'approvisionnement en teintures et détergents de Dakar, Kaolack et du Mali. Pour les femmes transformatrices de céréales de Niakhar, les difficultés d'accès à un terrain pour cultiver leur propre matière première, rend l'activité de transformation plus compliquée. Outre le fait que la matière brute ne soit pas toujours disponible en quantité suffisante, les coûts de production et les prix de vente sont plus élevés puisque les femmes se procurent la matière à transformer auprès des producteurs. Les femmes nous expliquent qu'actuellement, elles ne sont pas capables de produire une grande quantité d'huile d'arachide. Le problème est que l'année dernière, il n'y avait pas une production suffisante d'arachide et le kilo coûtait 800 francs, un prix considéré par les femmes comme trop élevé. Pour faire un litre d'huile, elles ont besoin de 3 kilos d'arachide et le litre d'huile est vendu entre 1200 et 1250 francs CFA. Or pour que la transformation soit rentable, les femmes doivent acheter le kilo moins cher. Donc la **transformation dépend de la disponibilité de la matière première**. Les femmes du GIE peuvent produire jusqu'à 60 litres d'huile par jour si l'arachide est disponible. D'après le secrétaire général de la Chambre des métiers, M. Diouf, cette difficulté est causée par l'inexistence de contrats entre les transformateurs et les fournisseurs, rendant la transformation irrégulière pour les artisans et transformateurs individuels tandis qu'elle est continue pour les coopératives.

## 2. Le rôle des services déconcentrés et des collectivités territoriales

### 2.1. La commune : un rôle d'accompagnement aux ressources insuffisantes

Au Sénégal, l'acte I de la loi de décentralisation de 1972 a permis de créer les communautés rurales (CR) comme collectivités locales (CL). Dans le cadre des communes, cette réforme est à l'origine de l'élaboration des documents de planification qui deviendront ensuite les plans communaux de

développement grâce à l'acte II de la loi sur la décentralisation de 1996. Dans cette même loi, l'État transfère aux collectivités locales 9 domaines de compétence, permettant aux communes d'afficher leurs ambitions et de cibler leurs efforts. En 2013, l'acte III de la décentralisation enfin, réorganise le territoire national, notamment en faisant des communautés rurales des communes, mais vise surtout à organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable (Plan de Développement Communal de Diossong).

Les communes sont devenues peu à peu plus indépendantes vis-à-vis de l'État. Toutefois, leurs ressources restent insuffisantes pour aménager et développer leur territoire et assumer la responsabilité des neuf domaines de compétences transférés. Les finances des communes se résument en sept catégories : les finances issues des produits d'exploitations, des produits domaniaux, des impôts locaux, des taxes fiscales, des produits divers, des fonds de dotation et enfin les intérêts et dividendes reçus. Comme l'a souligné le maire de la commune de Niakhar lors de l'entretien, les populations contribuent fortement au développement local, de même que les transferts d'argent ainsi que les multiservices présents dans la commune.

Bien que les communes disposent de plusieurs sources de revenus, ces dernières ne sont pas assez conséquentes pour permettre le développement social et économique de la commune. Les principaux revenus des communes viennent de l'aide qu'elle perçoit de l'État, notamment à travers les fonds de dotation, et des impôts qu'elles collectent sur leur territoire. Cependant, ces revenus sont bien trop faibles pour impulser un développement des communes, c'est ce qu'affirme le secrétaire municipal de Diossong.

Bien que les communes ne disposent pas de suffisamment de revenus pour accompagner les populations sur leur territoire, elles ont tout de même le devoir de les aider du mieux qu'elles peuvent. Ainsi, les principales actions menées par les communes sont l'accompagnement et la mise en place de partenariats pour les formations. Pour la commune de Colobane, l'accompagnement se fait principalement au niveau des producteurs et des éleveurs. Celle-ci s'est chargée de mettre à disposition des éleveurs des races d'animaux adaptées à leur environnement. De plus, le maire sortant de Colobane, accompagné du PDIF, a réussi à valoriser les productions issues de la transformation du lait en approvisionnant les cantines scolaires. Enfin, comme l'a déclaré le secrétaire municipal de Colobane, le nouveau maire de Colobane souhaite s'appuyer sur la coopération intercommunale. Cette coopération se ferait entre Colobane et Mbar dans le but de développer des infrastructures, notamment des infrastructures sanitaires, favorisant le développement des deux communes. La commune de Colobane est un exemple de commune qui tente donc d'accompagner au mieux les acteurs de sa commune, compte tenu de ses moyens, mais également de « sensibiliser et mettre en place un marketing territorial » (entretien mairie de Colobane) comme elle l'a fait ces dernières années. En outre, la commune souhaite valoriser les produits de terroir en leur donnant une meilleure visibilité. C'est pourquoi elle souhaite accompagner les producteurs à participer à des foires. La commune accompagne également des agriculteurs en « introduisant des semences de qualité ».

Du fait de son manque de ressources, la commune peut uniquement accompagner les producteurs/transformateurs, par exemple en captant des financements ou en co-finançant des projets, ou encore en organisant des petits événements telles que la campagne de vaccination faite à Diossong. La mairie est en première ligne pour capter les divers financements possibles.

De plus, une des initiatives de la commune de Diossong vise à créer des coopératives de différents acteurs qui se réunissent afin d'organiser et de penser le développement des filières et des atouts de la commune. La commune de Diossong dispose d'un atout non-négligeable : la disponibilité des parcelles de terres là où d'autres communes ont de nombreux problèmes d'accès à la terre. Plus précisément, il n'y a



pas suffisamment de terres disponibles pour une population en forte croissance. C'est donc justement sur le développement de cet atout et plus précisément autour du développement de ses filières que Dioosong voit les opportunités et envisage son développement. La commune de Dioosong a également contribué à l'accompagnement des éleveurs de bétail en organisant des campagnes de vaccination pour les animaux. De plus, elle a mis en place une coopérative agricole qui regroupe différentes filières (arachide, mil et élevage) et a trouvé des subventions pour de l'engrais auprès du PDIF, du PDS et de l'USAID. La commune de Dioosong a également mis en place une coopérative entièrement dédiée à l'anacarde.

Autre démarche prise par la mairie de Dioosong, l'ouverture de sa commune au reste du territoire par la « construction de pistes », visant ainsi à désenclaver la commune comme nous l'explique le secrétaire municipal de Dioosong. Cela permettrait de simplifier la commercialisation des produits locaux en facilitant l'accès aux loumos (Passy, Foundiougne, Kaolack).

Dans son rôle d'accompagnateur pour développer la commune et mettre en avant les produits de terroir, une autre commune comme celle de Fimela s'appuie sur l'éco-tourisme en mettant en avant le mode de vie des populations. Ainsi, les touristes sont hébergés directement chez les habitants, favorisant le développement local. La commune a également pour projet de créer une piste entre Simang et Fimela, ce qui engendrerait plus d'échanges.

En somme, bien que les communes ne puissent pas financer les projets de développement des acteurs économiques locaux, elles travaillent tout de même à leurs côtés en leur trouvant des partenaires, en collaborant ou bien en aidant à la formation et à la création de plusieurs coopératives sur leurs sols. Les communes n'ont pas comme domaine de compétences l'agriculture et l'élevage mais plutôt le développement économique et social de la commune. C'est pourquoi elles tentent à leur manière à servir de médium entre les producteurs/transformateurs et les partenaires financiers, étant donné que les ressources dont elles disposent sont limitées et insuffisantes pour agir directement. Le manque de financement est une contrainte partagée par toutes les communes. Elle est d'ailleurs encore plus représentative des problèmes que rencontre le Département qui ne dispose pas de ressources propres. Ainsi, il s'agira de voir dans quelle mesure le département est une collectivité territoriale en manque de soutien financier.

## **2.2 Le département : une faible marge de manœuvre en l'absence de fonds propres**

Comme nous venons de le voir, la loi sur la décentralisation et plus précisément l'acte III de celle-ci octroie aux collectivités locales la planification et la gestion du développement de leur territoire. Ainsi, le département reçoit la compétence d'élaborer et d'appliquer des mesures dans le cadre de son Plan de Développement Départemental (PDD). Le PDD a pour objectif général de mettre en exergue les préoccupations des populations et les besoins des départements en accord avec les politiques nationales (acte III et Plan Sénégal Émergent) dans le but de développer de manière homogène le département.

**Tout comme la commune, le département joue aussi un rôle d'appui et d'accompagnement car il ne dispose pas de ressources propres.** Il ne peut pas collecter les taxes. C'est dans son rôle d'appui que le département de Gossas, pour améliorer l'alimentation du bétail, fait intervenir le ministère pour que des efforts soient fournis sur la distribution d'aliments de bétail et le développement des cultures fourragères. D'après le PDD de Gossas, en 2014, 10 kg de semences fourragères ont été distribuées contre 65 kg pour l'année 2015.



À travers ce rôle d'appui, le département compte beaucoup sur les acteurs extérieurs comme sur les acteurs institutionnels. Dans le département de Gossas, la présence des services techniques de l'élevage constitue un atout majeur pour la pratique de l'activité pastorale sur le territoire, puisqu'ils encadrent l'activité pastorale, l'améliorent et sensibilisent même les acteurs à la situation du secteur. De plus, ils mènent des campagnes de prévention dans le but d'améliorer la santé animale, ce qui peut expliquer le fait qu'il n'y ait pas de problème de santé dans le département de Gossas, comme l'a indiqué le secrétaire général du département.

Bien que l'agriculture et l'élevage ne fassent pas partie des domaines de compétence du département, le but final du département est le développement de l'ensemble du département, et donc développer des projets dans toutes les communes pour éviter des déséquilibres. L'agriculture et l'élevage mobilisant une grande partie de la population des départements sur lesquels a porté notre étude<sup>156</sup>, il est nécessaire pour le département de mener des actions qui visent à développer ces filières, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche.

Pour le département de Fatick, le conseiller général a souligné que le secteur agricole emploie environ 90% de la population active. C'est pourquoi, ces cinq dernières années, les actions visant l'accompagnement des producteurs, aussi bien du point de vue organisationnel que financier, se sont multipliées.

Toutefois, le département reste impuissant face à certains problèmes, notamment en lien avec la nécessaire modernisation des équipements agricoles dans le département de Fatick. Les dotations de l'État ne permettent pas aux départements d'accompagner le renouvellement des équipements. Les départements mènent tout de même des actions puisqu'ils octroient, notamment dans le département de Fatick, des financements aux jeunes ainsi qu'aux femmes porteurs de projet, et ce en collaboration avec les MEC (mutuelles de crédit) dans le cadre du BTPSE (Bourse Territoriale Pour le Sénégal Emergent)<sup>157</sup>.

Pour mener à bien ces projets, le département s'entoure de **baileurs étrangers**. En effet, le département est en partenariat, dans le cadre de la coopération décentralisée, avec la région Nouvelle-Aquitaine, avec la commune de Chambray-lès-Tours dans le domaine de l'éducation ainsi qu'avec la région Wallonne<sup>158</sup> et la ville de Bruxelles pour les activités sportives et économiques des jeunes. Dans le cadre de l'amélioration et de l'optimisation des filières issues du secteur agricole, le département travaille avec le PDIF.

Concernant le département de Foundiougne qui connaît la même insuffisance de ressources que les autres départements ciblés, des partenariats sont également existants. Ainsi, le département de Foundiougne et le département de Gironde travaillent ensemble pour valoriser le Delta du Sine-Saloum dans le cadre de l'écotourisme qui représente une source de revenu pour le département. Grâce à ce partenariat, les femmes exportatrices d'huîtres ont bénéficié d'un renforcement de capacité et d'introduction à de nouvelles techniques d'exploitation des huîtres. Les femmes n'abîment et ne coupent désormais plus les palétuviers pour décrocher les huîtres mais utilisent plutôt un filet afin que les huîtres

---

<sup>156</sup> Rappel : Foundiougne, Gossas et Fatick.

<sup>157</sup> [https://www.lejecos.com/Bourses-territoriales-pour-un-Senegal-Emergent-Apres-Kaolack-l-ADL-lance-le-projet-a-Foundiougne\\_a10923.html](https://www.lejecos.com/Bourses-territoriales-pour-un-Senegal-Emergent-Apres-Kaolack-l-ADL-lance-le-projet-a-Foundiougne_a10923.html) et <http://senegal-emergent.com/fr/programme-national-de-bourses-de-securite-familiale-pnbsf>

<sup>158</sup> Région belge

s'y accrochent et qu'elles puissent les prélever plus simplement. Cette formation aura permis d'améliorer les conditions de travail des femmes tout en agissant pour la préservation de la mangrove<sup>159</sup>.

Pour pallier le manque de financements du département, le secrétaire général du département de Foundiougne préconise de renforcer la coopération décentralisée dans le but d'aider les filières à se développer. C'est là qu'intervient le projet de création de récifs artificiels pour augmenter la production de poissons.

Tout comme le département de Gossas et de Fatick, le département de Foundiougne tente d'aider le plus grand nombre de personnes et mise donc sur le développement du secteur agricole qui englobe la pêche et l'élevage.

Ainsi, tout comme la commune, le département ne dispose pas de suffisamment de fonds pour financer correctement tous les domaines de compétences qui lui ont été attribués, notamment pour investir et aménager son territoire dans le but de voir les filières se développer. Le département est uniquement financé par l'État grâce aux transferts de fonds (fonds de concours et fonds de dotation). Il s'agit d'une grosse contrainte car le département se voit limité dans son entreprise d'aide au développement des filières et produits de terroir.

### **2.3. Des activités générant des revenus trop faibles pour permettre une redistribution communale**

#### *La faible valorisation de certains produits*

Un autre problème est la faible valorisation des produits sur le marché puisque les producteurs et les transformateurs n'arrivent pas à négocier les prix à cause des nombreux intermédiaires liées à la vente. Cette faible valorisation s'explique également par la faible structuration des filières sur le territoire. Selon Fatou Thioune, cheffe du Service régional de l'élevage de Fatick, si le fromage est vendu à 300 francs par les producteurs, la vente finale pour le consommateur peut s'élever jusqu'à 1000 francs. Ce problème est lié à la libéralisation de l'économie et par suite « les producteurs n'ont pas de mots sur les prix ». Afin de réduire les pertes, l'Etat fait des efforts pour protéger les acteurs locaux malgré le libéralisme adopté mais selon certains, « L'Etat se cache derrière la grippe aviaire pour empêcher ou réduire considérablement les importations de poulets. Même chose pour l'oignon ». En effet, il existe des filières qui sont principalement destinées à l'exportation. C'est notamment le cas de l'anacarde et de l'arachide. Concernant l'anacarde<sup>160</sup>, près de 80 % de la production est exportée vers l'Inde et l'Egypte via des intermédiaires indiens et égyptiens organisés sur le territoire. Ce sont eux qui fixent les prix et non les producteurs. Le secrétaire général du conseil départemental de Fatick, M. Babacar Ndiaye, mentionne ce même problème, et explique que l'exportation de l'arachide n'est pas une exportation directe des producteurs aux commerçants. Les intermédiaires sont soit les chinois, soit SONACOS<sup>161</sup>. Ces cultures dépendent de facteurs extérieurs et surtout des prix fixés par les intermédiaires et les négociants étrangers. Malgré cela, ces filières participent au développement local puisqu'elles génèrent des revenus monétaires.

---

<sup>159</sup> Eco-système présent dans le delta, composé de palétuvier dans notre cas.

<sup>160</sup> Etat de l'art sur la question des filières et des produits de terroir avec un focus sur le contexte africain, « Filières & Produits de terroir », Master 2 ADEV, LANKOANDE Sylvestre et PAGNIEN Benjamin.

<sup>161</sup> Première société agroalimentaire du Sénégal, principal partenaire des agriculteurs de la filière arachide du Sénégal et première société d'huiles de table du Sénégal.

## Difficultés lors de la commercialisation

Malgré les nouveaux débouchés pour les produits locaux de la région tels que les marchés bio et les cantines scolaires, l'accès au marché constitue l'un des nombreux problèmes en lien avec la commercialisation dans la région de Fatick. En plus de la saturation des marchés dans certaines zones, les producteurs s'occupent eux-même de la commercialisation (à part du riz), alors que dans le cadre d'une chaîne de valeur, le rôle du producteur est uniquement de produire et non de chercher des acheteurs. La majorité des producteurs et des transformateurs amènent eux-mêmes les produits au marché pour les vendre. Les femmes formatrices d'anacarde de Niakhar peinent à écouler leur production depuis plus d'un an. Donna Perri, une américaine qui s'est installée dans la région avec une ONG, aidait les femmes dans la commercialisation des noix de cajou dans les hôtels de la région. À cause de la pandémie de Covid-19, elle a été obligée de quitter le Sénégal pour rentrer en Amérique ce qui a constitué un obstacle à l'activité des femmes vu qu'elles étaient incapables d'écouler elles-mêmes leurs produits sur les marchés. L'ONG CAREM considère que le marché local n'est pas très développé à cause des prix élevés des produits finis transformés. Les membres du GIE des éleveurs de Keur Fafa partagent le même avis. La commercialisation de leur fromage est difficile en raison du prix de vente élevé par rapport au revenu moyen de la population locale.

Concernant la participation aux foires, les entretiens ont montré qu'un nombre important d'organisations participent aux foires. Parmi elles, certaines ont gagné des prix aux niveaux nationaux et internationaux. Or certains transformateurs font encore face à des difficultés d'accès aux grandes foires pour commercialiser leurs produits. La cause peut être une discrimination entre les villages comme ce fut le cas du GIE de Bakh Yaye qui n'a pas reçu une invitation de la part des producteurs à la foire internationale de l'agriculture et des ressources animales à Fatick, car ce GIE n'est pas de Fatick.

Autre problème, l'offre est parfois supérieure à la demande. Étant donné que tout le monde produit et que la plupart de la population travaille dans le secteur agricole, la demande est très variable. Les acteurs préfèrent alors écouler leur stock avant de transformer de nouveau ou prennent le risque de vendre les produits avant même la récolte à des prix dérisoires pour s'assurer un revenu. Aussi, un grand nombre de produits maraîchers sont cultivés par les acteurs à proximité de leur habitation, leur assurant une auto-alimentation mais rendant la commercialisation de ces produits difficile. Un autre exemple est le manque de demandes du sel de la région sur le marché national à cause de sa mauvaise qualité. Le sel importé est souvent préféré au sel local. Les producteurs locaux trouvent davantage de débouchés dans la sous-région, notamment au Mali (entretien avec le conseil départemental de Fatick).

Enfin, il est évident que pour remporter de nouveaux débouchés sur le marché, les **acteurs doivent avoir des produits certifiés, emballés et labellisés**. Or l'obtention du numéro FRA<sup>162</sup>, correspondant à l'autorisation de fabrication et de mise en vente délivrée par le Ministère du Commerce, est difficile. Il s'agit de soumettre une demande d'autorisation, de fabrication et de mise en consommation auprès du Ministère du Commerce. La demande doit être accompagnée de plusieurs documents et l'étude du dossier porte sur la conformité des étiquettes ou des emballages aux mentions réglementaires, une analyse des échantillons du produit par un laboratoire autorisé par le Ministère et une visite du local où se fait la production/ transformation pour s'assurer que les conditions de travail respectent les normes d'hygiène et de salubrité. Ce processus peut être compliqué pour les acteurs de la région, que ce soit pour l'obtention de locaux, pour s'assurer de la conformité des documents ou encore

---

<sup>162</sup> <http://www.dci-sn.sn/index.php/autorisation-de-fabrication-et-de-mise-en-vente-fra>

pour détenir une somme d'argent suffisante, ce qui semble difficile à faire pour de petites organisations avec des revenus limités.

### *Des problèmes de gouvernance ne permettant pas le développement de l'activité*

L'étude a montré que les acteurs du développement dans la région ont des difficultés à gérer les groupements et les activités. Il semblerait que ce n'est pas toujours la personne la mieux qualifiée qui dirige les divers groupements mais davantage les personnes influentes dans la localité. Pour la chef du service régional de l'élevage de Fatick, Fatou Thioune, « les organisations sont en léthargie. Les acteurs sont insuffisamment engagés. Or s'ils arrivent à s'organiser, l'élevage peut se développer ». Un autre problème que rencontre le CADL de Gossas est le déficit de personnel, ce qui affecte négativement leurs activités et leurs objectifs.

Concernant le budget, les membres de l'unité de transformation de lait de Diossong ont mentionné qu'elles ne connaissaient pas le budget de la coopérative et qu'elles ne sont pas rémunérées à la fin de chaque mois et lorsqu'elles le sont, elles ne touchent qu'une partie de leur rémunération. Par exemple, si la production est estimée à 100 000 FCFA, le producteur ne touchera que 30 000 ou 40 000 FCFA. D'autres organisations ont mentionné le fait qu'il n'y ait pas de rémunération permanente, influençant négativement la vie quotidienne des producteurs/transformateurs au point de ne plus pouvoir répondre à leurs besoins. Les transformatrices du GIE Boku Diom de Colobane n'ont, elles-aussi, pas accès au budget parce que la présidente de la coopérative refuse d'utiliser l'argent pour évoluer et développer des activités. Elle accepte seulement les aides et les financements qu'elle reçoit. De plus, elle refuse de céder le poste de présidente à un autre membre plus jeune et active, désireuse de travailler et de faire évoluer l'organisation. Les membres respectent leur présidente et ne veulent pas avoir des conflits. Elles refusent cependant ce qui diminue la productivité de l'organisation. Le coordinateur du projet MECDD, M. Siricondy Diallo, a exprimé qu'il rencontrait fréquemment des problèmes concernant la gouvernance au sein des organisations. Il a souligné le manque de cohésion entre les membres de l'entité. C'est souvent une seule personne qui prend l'ensemble des décisions et les groupements peuvent perdre le support des programmes ou bailleurs dans le cas de conflits internes. La déficience en matière de gestion au sein des organisations attire l'attention sur le fait que les formations et la capacité de gestion sont insuffisantes. Les responsables des organisations manquent de formations en gestion de l'entreprise, en comptabilité et en informatique.

### *Dépendance des filières aux aides extérieures*

Nos entretiens ont montré le **rôle important de la coopération décentralisée**, directement en lien avec les collectivités territoriales sénégalaises et qui accompagne les initiatives locales en leur offrant des financements. Ce partenariat à caractère multi-acteurs vise l'aide au développement. Cela permet d'accéder à des financements pour les acteurs de la région, offrant ainsi des opportunités de développement territorial. Outre le fait que les acteurs soient face à des problèmes concernant la pérennisation des projets en raison de la durée limitée des partenariats, ils sont devenus dépendants des financements des partenaires et ne mobilisent pas leurs propres fonds pour créer de nouvelles activités et générer des revenus. Suite au départ de Donna Perri, le GIE des femmes transformatrices d'anacarde de Niakhar a perdu sa source principale de revenus et a commencé à diversifier ses activités en pratiquant le maraîchage afin de combler le manque de revenu causé par le ralentissement de la commercialisation et pour maintenir des rentrées d'argent durant toute l'année. Cette situation pose le problème de la pérennisation de l'activité et de la capacité des acteurs locaux à prolonger le projet une fois le programme terminé. L'exemple des femmes transformatrices du GIE Boku Diom de Colobane qui n'ont pas accès au

budget de l'organisation est également un exemple qui montre la volonté de la cheffe du GIE d'utiliser uniquement les moyens offerts par l'extérieur. Cette situation entre en contradiction avec les objectifs de développement pérenne et endogène des filières puisque les subventions plongent les acteurs dans une situation d'assistanat et d'attentisme. En effet les acteurs des filières, tout comme les communes, n'ont pas de ressources propres suffisantes pour mener des projets. À cela s'ajoutent les départements, érigés en collectivité territoriale depuis l'acte III de la décentralisation, qui n'ont aucune ressource propre.

### **Matrice SWOT des filières identifiées dans la région de Fatick :**

À partir des éléments identifiés dans les premières parties de cette présentation, nous avons mis en place une matrice SWOT listant les forces, faiblesses, opportunités et menaces des filières agricoles dans la région de Fatick qui ont un fort potentiel économique mais qui rencontrent plusieurs difficultés empêchant leur évolution et par suite le développement territorial. Les forces et les faiblesses sont des caractéristiques propres aux filières et au territoire. Les forces peuvent être exprimées par les avantages sur lesquelles les filières peuvent se baser pour assurer leur développement et les faiblesses sont des déficiences auxquelles les acteurs des filières font face et qui entravent leur développement. Les opportunités et les menaces sont des évolutions possibles ou en cours de l'environnement extérieur aux filières, pouvant avoir des conséquences respectivement positives et négatives sur celles-ci. Les opportunités sont des chances de réussir, des atouts, qui peuvent devenir des forces pour les filières une fois qu'elles sont bien utilisées. Quant aux menaces, ce sont des problèmes qui peuvent ralentir le développement des filières et limiter leurs activités.

## Matrice SWOT des filières identifiées dans la région de Fatick

FACTEUR INTERNE	<h3>S- Forces</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG et projets internationaux qui s'intéressent à la région</li> <li>- Volonté de l'Etat et ses institutions à mener un développement territorial</li> <li>- Croissance de la demande sur les produits de terroirs/bio peut ouvrir des nouvelles opportunités de marchés</li> <li>- Organisation de foires au niveau régional / national / international</li> <li>- Amélioration des infrastructures routières</li> </ul>	<h3>W- Faiblesses</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de gouvernance et difficultés financières des organisations</li> <li>- Difficultés d'accès aux matières premières</li> <li>- Instabilité du prix de la matière première</li> <li>- Difficultés liées à la commercialisation / Pas de labellisation et de certifications</li> <li>- L'exploitation des terres et l'expansion illégale</li> <li>- Faible valorisation des produits locaux</li> <li>- Activités qui ne produisent pas assez de revenus</li> <li>- Forte dépendance aux aides extérieures</li> <li>- Pénurie en main d'œuvre technique qualifiée</li> <li>- Faible organisation collective des filières</li> <li>- Mauvaise adéquation offre/demande</li> <li>- Insuffisance de locaux de transformations et de stockage</li> <li>- Limitation des terres cultivables à cause de l'accroissement démographique/ salinisation</li> <li>- Difficultés d'accès aux crédits pour les producteurs et transformateurs</li> </ul>
	FACTEUR EXTERNE	<h3>O- Opportunités</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement géographique de la région</li> <li>- Richesse des terres / produits diversifiés</li> <li>- Filières porteuses de croissance économique</li> <li>- Activités qui génèrent des revenus pour les ménages</li> <li>- Introduction de techniques et équipements modernes</li> <li>- Longue tradition et savoir-faire en matière de production</li> <li>- Nombre croissant des organisations de transformateurs et de producteurs</li> <li>- Présence des services déconcentrés de l'Etat dans la région</li> </ul>

## 2.4. Des défis environnementaux

### *Gestion des ressources en eau*

L'approvisionnement et la gestion de l'eau sont de grandes sources de préoccupation pour les communes et les départements que nous avons ciblés dans la région de Fatick. Cet approvisionnement se fait de différentes manières à travers le territoire. Il peut se faire à travers les puits, les céanes (ouvrages sommaires et temporaires construits avec très peu de moyens par les villageois<sup>163</sup>), les marigots, les forages ou encore les robinets. Toutefois, ces sources d'approvisionnement rencontrent des problèmes, qu'ils soient d'ordre naturel, d'ordre structurel ou encore d'ordre social.

En effet, l'approvisionnement et la gestion de l'eau est un problème. C'est d'autant plus un problème que l'eau est à la fois utilisée au quotidien par la population et par les agriculteurs/éleveurs pour leurs activités agricoles. Les trois départements que nous avons interrogés mettent en avant le même constat : **l'eau productive n'est pas suffisante, les nappes phréatiques sont abîmées par le sel, l'eau consommable n'est pas suffisante**, difficultés d'accès à l'eau<sup>164</sup>, eau de mauvaise qualité...

Le développement actuel et les infrastructures présentes dans la région de Fatick ne permettent pas aux populations de s'approvisionner correctement en eau de bonne qualité. Les maires se plaignent de l'accès difficile à l'eau comme à Diossong où le changement climatique influence la qualité de l'eau ou encore à Colobane, communauté rurale, dans laquelle la solution souvent utilisée par les agriculteurs est de payer des propriétaires possédant des forages car la construction de cette infrastructure coûterait trop cher à la communauté et aux petits producteurs.

Les associations et GIE présentes dans les différents départements de Fatick sont directement impactées par le problème d'accès à l'eau. En effet, de nombreuses activités sont rendues difficiles à cause des difficultés d'accès à l'eau. La Coopérative des agriculteurs de l'arrondissement de Fimela (C2AF) déplore une insuffisance de ressource en eau, tout comme l'association Jamm Bugum à Niakhar.

De plus, les problèmes de salinisation impactant les nappes phréatiques sont fréquents. C'est le cas à Diossong ou encore à Fimela où le climat est pourtant favorable. Comme l'affirme le représentant du Service Régional de l'élevage et des productions animales (SRELPA) de Fatick, globalement : « Ce qui freine le développement de la collectivité est lié à la salinisation de la terre qui ne rend pas favorable l'agriculture. »<sup>165</sup> Toutefois, le chef de service régional affirme que l'État aurait pris les mesures nécessaires quant au dessalement des terres à travers le forum international.

Le changement climatique entraîne de nombreux changements dans le secteur agricole lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement en eau. Dans le département de Foundiougne : « La forte présence des terres salées, consécutive à la baisse de la pluviométrie, à la forte teneur en sel [...], constitue une des contraintes majeures dont l'agriculture de la région est confrontée. »<sup>166</sup>

De plus, les changements climatiques entraînent une désertification, rendant difficile l'abreuvement et l'alimentation du bétail. Ce phénomène de désertification peut également entraîner des feux de brousses, la salinisation des terres, les vols de bétails, les conflits entre acteurs ainsi que l'enclavement des îles d'après le chef de service du SRELPA. Les conflits peuvent avoir lieu lorsque les populations sont

---

<sup>163</sup> Handschumacher, P. (1985). *Gestion de l'eau et santé à Niakhar, région de Fatick (Sénégal) : Méthodologie, premiers résultats et perspectives*. ORSTOM, Centre de Dakar-Hann.

<sup>164</sup> Concerne particulièrement le département de Gossas où la nappe phréatique est très profonde.

<sup>165</sup> Entretien du Service Régional de l'Élevage et des productions animales de Fatick

<sup>166</sup> PDD de Foundiougne, p. 61

soumises à des changements et à des situations inédites. Selon le représentant du Service de l'élevage de Fatick, l'accès à l'eau entraîne des conflits en raison du manque de fourrage. Or, lorsque les fourrages sont absents, les éleveurs n'ont d'autres choix que de transhumer. Toutefois, la transhumance pose problème car les éleveurs ne connaissent pas assez les circuits de transhumances et les espaces qui y sont dédiés. Les animaux utilisent donc souvent des superficies dédiées uniquement à l'agriculture et à la production. Selon le conseil municipal de Colobane, ces actions sont parfois délibérées pour nourrir les bêtes à moindre frais.

De plus, la répartition des pluies n'est pas la même sur l'ensemble de la région de Fatick, ce qui crée des **inégalités spatiales d'accès à l'eau**. Ainsi, le problème n'est pas accentué de la même manière en fonction de la pluviométrie et de la capacité qu'ont les nappes à retenir l'eau. Or, comme le souligne un représentant de l'association Jamm Bugum à Niakhar, « **maîtriser l'eau, c'est maîtriser tout** ». Dans la commune de Fimela qui se caractérise par une faible pluviométrie et où la nappe phréatique se tarit rapidement lors des mauvais hivernages, les producteurs qui en ont les moyens se procurent par exemple du Polyter (vu plus haut) pour retenir l'eau dans le sol.

En plus des difficultés rencontrées par les différents acteurs de la région de Fatick pour l'accès difficile à l'eau, les acteurs doivent également gérer les problèmes en fonction de leurs budgets qui, comme nous l'avons vu précédemment, ne sont pas suffisants pour pallier tous les défis que rencontre la région de Fatick. La salinisation étant un défi de plus auquel les acteurs de la région doivent se confronter, nous tenteront par la suite de comprendre l'étendue du problème dans les différentes zones de la région.

### *La salinisation des nappes phréatiques et la production de sel*

Le Sénégal est un pays où la majorité des actifs travaillent dans le secteur agricole (60 %). La salinisation des terres dans le pays est donc une menace pour un grand nombre de personnes. Elle représente une réelle préoccupation pour la sécurité alimentaire du pays ainsi que pour son écosystème et ses paysages. Selon l'ANSTS (Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal), les surfaces affectées par la salinisation représentent 1,27 millions d'hectares, soit près de 6 % de la superficie nationale. Bien plus qu'un problème agricole, environnemental et paysager, ce problème participe également au phénomène d'exode rural et d'immigration, des jeunes Sénégalais notamment.

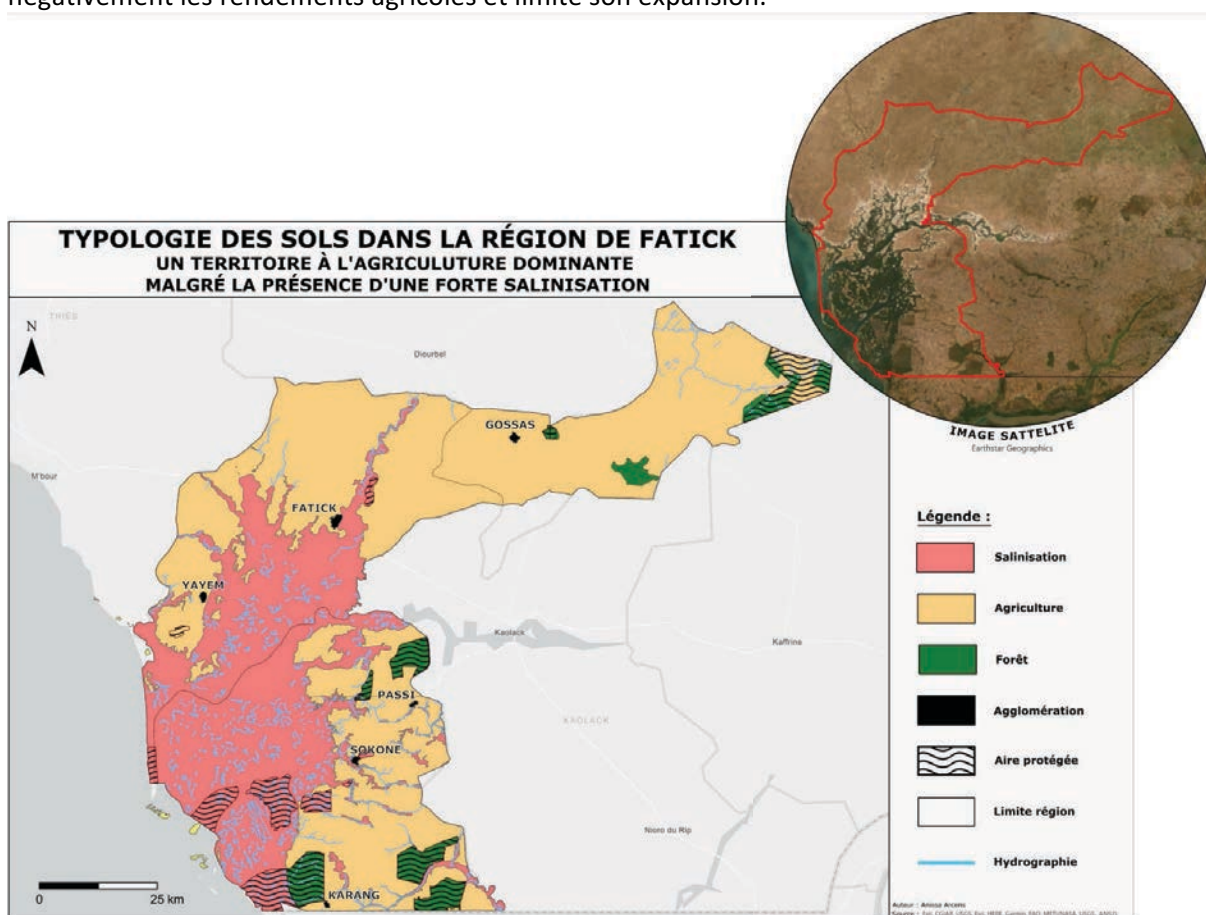
Se définissant comme une accumulation des sels dans le sol ou tout simplement comme l'écrit le dictionnaire Larousse comme étant une « augmentation de la teneur en sels d'un sol, d'une eau douce de surface ou souterraine. », la salinisation est un phénomène indésirable qui altère la qualité de l'eau et rend le sol incultivable. C'est un phénomène mondial qui touche particulièrement notre zone d'étude car toujours d'après l'ANSTS, la région de Fatick fait partie des régions les plus touchées par la salinisation dans le pays.





**Salinisation des berges du Saloum près du delta (cliché : M2 ADEV, février 2022)**

Dans le cas de Fatick, la salinisation affecterait plus de 223 441 hectares, soit environ 33 % des terres de la région (ANSD/SRSD FATICK, 2017) et le phénomène tend à s'aggraver. En fait, la salinisation est un fléau généralisé, qui touche particulièrement Fatick, et menace le fonctionnement écologique des zones qu'il touche. Ce phénomène est en partie responsable de la dégradation des terres qui impacte négativement les rendements agricoles et limite son expansion.



Le problème de salinisation des sols est particulièrement aigu dans les départements de Foundiougne et de Fatick, Gossas étant pour le moment plus ou moins épargné par ce phénomène comme l'ont confirmé les entretiens avec les secrétaires généraux des trois départements. À Fatick, le problème de salinisation impacte particulièrement les producteurs maraîchers. En effet, l'association Jamm Bugum que nous avons rencontrée à Niakhar rencontre des problèmes de terres salées. C'est également le cas du département de Foundiougne où les communes du département sont fortement touchées par ces problèmes. De plus, les départements sont touchés par l'exode rural, notamment des jeunes pêcheurs des îles, ce qui semble être une conséquence en partie liée à la salinisation.

La salinisation représente donc une menace pour la région de Fatick, mais également pour le pays ainsi qu'au niveau mondial. Pour remédier à cela, divers projets ont été mis en place par l'État sénégalais et ses partenaires investis dans le développement des régions les plus touchées, dont Fatick. Le gouvernement sénégalais a donc mis en place dans les années 2000 le projet PAPIL (Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale)<sup>167</sup> dans 8 départements des régions de Fatick, Kolda et Tambacounda et Kédougou (Fonds Africain de Développement, 2010).

Ce projet a vu le jour grâce à des partenaires tels que la Banque Africaine de Développement ou encore la Banque Islamique de Développement. Aujourd'hui, ce projet terminé en 2015 a été remplacé par le Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel. Il a entre autres pour objectif d'inverser le processus de salinisation des terres et ainsi de récupérer des milliers d'hectares dans la région de Fatick à l'horizon 2020. En tout, environ 60 digues anti-sel ont vu le jour dans les quatre régions du Sénégal citées précédemment et plus de 70000 hectares de terres ont été récupérées.

En conclusion, **la salinisation des terres est l'une des contraintes majeures du secteur agricole, environnemental, et est directement liée aux objectifs de sécurité alimentaire du pays.** Elle représente ainsi un frein au développement de la région voire du pays.

Précédemment, nous avons vu certaines contraintes causées en partie par le changement climatique comme la dégradation de la qualité de l'eau dans les sols et la salinisation des terres. Nous avons également expliqué de quelle manière le gouvernement sénégalais a tenté de remédier à cette contrainte à travers le projet PAPIL. À présent, il s'agira de prendre en considération les actions entreprises par les acteurs que nous avons rencontrés dans le cadre de notre étude et de reconstituer les initiatives prises par ces derniers dans le cadre de la lutte contre la dégradation de leur environnement et du développement de leur activité.

### *La diffusion des bonnes pratiques agricoles*

Dans le cadre du PRACAS (Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise), conçu comme une déclinaison de la politique agricole du Plan Sénégal Émergent (PSE), le gouvernement a affiché sa volonté de bâtir un Sénégal Vert, un pays engagé vers la transition agro-écologique. Ce programme, initié en 2014, a pour objectif d'accroître les productions agricoles du pays et d'atteindre une autonomie alimentaire nationale. Nous avons pu recenser bon nombre d'actions qui vont dans ce sens à travers nos lectures dans un premier temps, puis au travers des entretiens réalisés dans un deuxième temps.

---

<sup>167</sup> <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-SN-AAC-003?lang=fr>

Lors d'un entretien avec le CAR (Conseil Agricole et Rural) de Fatick et plus précisément avec le chef de service CAR Sine Saloum<sup>168</sup>, nous avons abordé la question du **rôle des services de l'État dans la diffusion d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement**. En effet, depuis une vingtaine d'années, le CAR lutte contre un fléau qui touche la filière mangue : la mouche de Thaïlande. Pour ce faire, le CAR travaille uniquement à l'aide de produits naturels. Nous pouvons par exemple mentionner l'utilisation d'un produit à base de phéromone sexuelle de mouches pour tuer les mâles avant que ces derniers ne puissent causer des dégâts irréversibles sur le fruit. D'autres pratiques sont diffusées comme le fait d'enterrer la mangue dans le sol ou encore l'introduction d'oiseaux consommateurs de mouche. La DRDR (Direction Régionale du Département Rural), quant à elle, propose la distribution gratuite du Bio-green Ok qui est un produit naturel et biologique visant à rendre les sols plus fertiles tout en accélérant la pousse des cultures. Aussi le Projet bio-agricole de la commune de Ndiop vise la promotion de l'agriculture biologique. Lors de notre visite auprès des surfaces maraîchères de Niakhar, nous avons pu également observer de nombreuses techniques de production. Du fumier de vaches et de moutons ainsi que du compost, faisant office d'engrais organiques, y sont utilisés dans le but de fertiliser le sol.

La transmission du savoir agroécologique est un facteur très important en ce qui concerne la pérennité du secteur agricole. Avec ses pieds de maniocs, ses légumes et ses fruits, la ferme et école agro-écologique de Kaydara dans la commune de Fimela est un exemple de permaculture instauré par Goran N'diaye au Sénégal. Dans le cas présent, il s'agit de créer une multitude d'écosystèmes sans produits chimiques où par exemple, les arbres favorisent l'éclosion d'autres cultures végétales en retenant l'humidité. Cette pratique va à l'encontre de l'application de la monoculture présente dans la région (riz, arachide, mil), des monocultures qui, d'après Goran N'diaye, créateur de la ferme, maintiennent les paysans dans la pauvreté et sont responsables de la désertification et la destruction des arbres (N'diaye, 2020).

De nombreuses écoles voient le jour et participent à cet élan visant à se diriger vers la transition agroécologique. C'est le cas du programme Agri-jeune qui vise à former les jeunes des milieux ruraux du Sénégal à travers de nombreux enseignements allant du renforcement des capacités à la coordination de projet.

Ainsi, on peut observer à travers les nombreuses initiatives présentées qu'une partie de la région de Fatick est en train **de miser sur le développement de l'agroécologie**. En limitant les intrants voire en n'utilisant que des engrais biologiques faits maison, les acteurs exposés sont investis dans cette transition et sont donc en adéquation avec les politiques nationales et la visée que le gouvernement souhaite pour le pays.

#### 2.4. La faible visibilité des produits de terroir

L'un des freins souvent rencontrés dans les différentes communes, que nous avons notamment rencontré lors de notre entretien avec des femmes transformatrices, est le **problème de valorisation et de promotion des produits locaux**. Il faut rappeler qu'au Sénégal, il est nécessaire d'obtenir un numéro FRA, c'est-à-dire une autorisation de fabrication et de mise en vente par le ministère du commerce. Ce numéro permet au producteur non seulement de vendre son produit mais également de le transformer ainsi que de le conditionner en vue de la vente à destination de l'alimentation humaine ou animale au Sénégal<sup>169</sup>.

---

<sup>168</sup> Comprenant les communes de Palmarin et Fimela

<sup>169</sup> <http://www.dci-sn.sn/index.php/autorisation-de-fabrication-et-de-mise-en-vente-fra>

Ce dernier joue donc un rôle fondamental dans la commercialisation des filières puisqu'il impose le respect d'un certain cahier des charges de la part des producteurs. Il représente une garantie au bon déroulé de la vente tant que l'agriculteur respecte les consignes d'une culture normée. Toutefois, bien que cette garantie soit réelle et reste effectivement un plus pour les acheteurs, elle reste malgré tout insuffisante pour le consommateur et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, à cause du manque de visibilité, puis de l'absence d'un label unique, ou encore comme cela a été mis en avant dans un entretien groupé aux côtés de femmes maraîchères, du problème de la fraude à la certification. La certification ne garantit donc pas forcément la qualité du produit présenté.

Pour remédier au manque de visibilité des produits de terroir, de plus en plus d'actions se développent à travers le pays. C'est le cas d'une start-up nommée "soreetul" qui signifie en wolof "ce n'est plus loin" créée par Awa Caba qui s'est donné pour objectif de rapprocher l'offre rurale de la demande urbaine. Le concept est le suivant : il s'agit d'une plateforme de e-commerce qui permet aux femmes productrices de produits locaux de commercialiser leurs produits en ligne à travers cette plateforme. Cela permet aux consommateurs d'avoir accès à une grande diversité de produits sur l'ensemble du territoire sénégalais. Ce site représente actuellement 12 PME<sup>170</sup> et coopératives regroupant environ 2800 femmes transformatrices à travers le pays, ce qui permet une meilleure promotion, une meilleure visibilité et commercialisation des produits locaux.

Dans le but d'apporter une garantie sur la qualité aux acheteurs et ainsi une meilleure crédibilité à la certification, un label national unique appelé " Bio Sénégal" est envisagé par la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique). Ce label aura pour objectif, en regroupant différents acteurs engagés dans le bio, de permettre un meilleur contrôle de qualité des produits, d'améliorer la promotion et la commercialisation des produits, d'assurer un juste prix du bio ainsi que d'assurer la traçabilité des produits jusqu'aux producteurs<sup>171</sup>. Néanmoins, si cette solution semble répondre à l'ensemble des problèmes rencontrés par les filières, la procédure d'application de cette certification et de contrôle reste tout de même discutée. Ainsi, aucune solution durable n'est pour le moment appliquée quant au problème de valorisation et de promotion des produits de terroir au niveau national.

---

<sup>170</sup> PME : petites et moyennes entreprises

<sup>171</sup> <https://www.senegal-export.com/IMG/pdf/rapport-agri532a.pdf>

# Chapitre 4

## Recommandations / conclusions

### 1. La MUTUALISATION comme facteur de développement

#### 1.1 Le rôle des communes dans la mise en commun des moyens de développement

##### *L'intercommunalité pour la mutualisation des moyens*

L'intercommunalité est un mécanisme institutionnel et politique par lequel plusieurs communes s'associent afin de mener à bien des politiques publiques à l'échelle d'un bassin de vie (Desage 2020). Tous les projets intercommunaux passent par l'affirmation d'une volonté politique forte pour doter le territoire d'une stratégie de développement et donner à la population les moyens d'un destin commun<sup>172</sup>. Elle implique la mise en commun de réflexions (stratégies de développement possibles et souhaitables) et de moyens sur les projets d'avenir d'un espace territorial dans des conditions adéquates d'efficacité, de transparence et d'équité. Ce projet commun est censé dégager des externalités positives pour tous, les institutions intercommunales ayant pour but de partager les coûts, les financements, les risques, et les bénéfices. En ce sens, la coopération intercommunale entre Colobane et Mbar sur le projet « Energy Business », ou encore la coopération entre la commune de Fimela et cinq autres communes (Diofior, Djilass, Loul, Sessène et Palmarin Facao) sur la promotion des produits du terroir, constituent de bons exemples à suivre.

##### *L'intercommunalité pour favoriser un développement territorial cohérent*

Outre la mutualisation des moyens, l'intercommunalité permet, dans le secteur de l'élevage par exemple, de résoudre le problème de transhumance transfrontalière. A entendre le secrétaire général du département de Gossas, l'intercommunalité n'est pas suffisamment développée par manque de volonté politique. Cependant, il estime que c'est un outil favorable au développement du secteur agro-pastoral.

De ce fait, l'intercommunalité apparaît en effet comme une « solution par défaut » pour lutter contre les effets pervers du morcellement communal qui se heurtent à l'impossibilité politique de fusionner les municipalités. C'est un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires en rassemblant des moyens dispersés et en structurant des initiatives locales. Elle peut donc favoriser le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire.

#### 1.2 Le regroupement des producteurs/transformateurs en associations ou coopératives

##### *Pour fixer les prix de vente sur le marché*

---

<sup>172</sup> [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Cahiers/cahiermot5.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Cahiers/cahiermot5.pdf)

Regrouper les producteurs individuels en association ou en coopérative permet d'avoir une meilleure lecture du marché, d'être acteur dans son exploitation (pouvoir entreprendre des démarches personnelles), de rééquilibrer les rapports de force entre producteurs et commerçants dans la définition des prix de vente et ainsi rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs. En effet, le président de l'organisation des producteurs d'anacarde de Diossong nous relate qu'auparavant, les producteurs d'anacarde subissaient le monopole des intermédiaires/commerçants (pressions sur le marché) qui fixaient les prix de marché. Des pressions qui poussent même certains producteurs à vendre la production avant la récolte de celle-ci. Cette situation a été rendue possible car l'ensemble des petits producteurs indépendants étaient eux-mêmes en concurrence pour l'écoulement de leur marchandise. De ce fait, avec la structuration de filière à travers les différentes organisations paysannes et l'accompagnement du PDIF, les producteurs d'anacarde arrivent à organiser la commercialisation de la production afin d'assurer de meilleurs prix de vente aux producteurs et limiter le nombre d'intermédiaires sur le marché.

#### *Pour assurer l'approvisionnement en matière première aux transformateurs locaux*

Nous l'avons vu, relocaliser la chaîne de valeur contribue au développement économique (la valeur ajoutée est ainsi captée par les locaux) et local (plus d'emplois, plus de revenus, plus de travail des femmes). L'approvisionnement en matières premières de qualité est une variable primordiale que toute unité de transformation doit savoir assurer. Pourtant, cet approvisionnement s'avère souvent difficile en particulier pour les artisans ou transformateurs individuels comme le souligne le secrétaire général de la Chambre de Métiers de Fatick lors de notre entretien. Il constitue également un problème pour de nombreuses organisations de transformateurs (associations/coopératives de transformation, transformateurs/artisans individuels).

Le GIE Les Sœurs unies, les femmes formatrices de céréales de Niakhar ou encore la C2AF, rencontrent des difficultés d'approvisionnement. Il arrive assez souvent que les producteurs préfèrent vendre la matière première brute à des intermédiaires, étrangers, dakarois ou autres, à des prix plus intéressants plutôt que de vendre la ressource, à des prix inférieurs, à des unités de transformation locales. Il serait intéressant de **sensibiliser les producteurs à l'intérêt d'approvisionner en priorité les unités de transformation locales** de tout ou partie de leur production. L'idée ne serait pas de vendre la production (puisque dans l'idée, producteurs et transformateurs appartiennent à la même entité) aux sites de transformation mais de toucher une part proportionnelle à la quantité approvisionnée une fois le produit fini vendu. Il faut pour cela que les prix de vente du produit fini rémunèrent à la fois les formatrices et les producteurs à un prix supérieur à celui pratiqué par les intermédiaires. Cette dernière condition n'est pas nécessaire si les femmes des producteurs contribuent aux activités de production puisque les deux membres du ménage bénéficieraient d'un salaire.

#### *Pour maximiser les revenus des producteurs*

Pour valoriser le travail de leurs membres, de nombreuses organisations paysannes mettent en place des unités de transformation. La transformation des produits locaux permet une meilleure valorisation des produits en limitant les pertes et en améliorant leur compétitivité sur les marchés. En effet, la baisse des cours et la hausse des coûts de production incitent les producteurs à optimiser au maximum leurs produits en limitant leurs pertes. Sur ce point, les producteurs d'anacarde de Diossong, dans le but de limiter les pertes liées à la production, pensent en plus de la valorisation de la noix de cajou



à la valorisation de la pomme d'acajou. En effet, selon le président de l'organisation des producteurs d'anacarde, la pomme d'acajou, qui pèse 10 fois plus que la noix, représente des millions de tonnes de matière première inutilisée chaque année. Pour lui, il est donc nécessaire de **considérer la valorisation de la pomme d'acajou** comme une partie intégrante du système de mise en valeur. L'éventail des possibilités de transformation de la pomme d'acajou est assez large. Il semble fort possible d'offrir sur les marchés une gamme de produits pour lesquels il peut y avoir une demande locale comme pour le jus, le sirop, le vinaigre, le chutney, les fruits confits, les demi-fruits, la pomme séchée, la pâte de pomme de cajou ou encore des boissons fermentées (Kahou, Ngatchic, et Saïdou 2021)<sup>173</sup>. Il semble que cette ressource répond aux difficultés rencontrées par les transformateurs : une matière locale, en quantité, très peu exploitée jusqu'ici, transformable en une diversité de produits, pour laquelle une demande locale peut exister.

La mise en place d'unités de transformation pour la valorisation de la production génère d'autres activités qui engendrent sans doute l'amélioration des revenus monétaires. C'est un levier essentiel permettant d'augmenter directement ou indirectement les revenus des producteurs et ainsi impulser le développement local.

#### *Pour bénéficier des subventions de l'État*

De plus, le **regroupement des producteurs et/ou des transformateurs en association/coopérative facilite la recherche de financements et de partenariats** et de subventions auprès de l'État. Il peut être même une des conditions pour bénéficier d'un accompagnement des partenaires technique et financier. La coopérative des agriculteurs de l'arrondissement de Fimela (C2AF) s'est par exemple vue dans l'obligation de changer leur association en coopérative afin de bénéficier de l'accompagnement de l'État.

### **1.3. Le rôle des associations et des communes dans la diffusion de nouvelles pratiques**

**Les associations/communes peuvent favoriser l'adoption et la diffusion (essaimage) de nouvelles pratiques** de production et de transformation qui tiennent compte de l'environnement et des standards/normes à respecter. En effet, le regroupement de certains producteurs en organisation paysanne a facilité l'adoption et la vulgarisation de nouvelles variétés à haut rendement. Nous pouvons prendre l'exemple de ASC Jamm Bugum qui a adopté une variété de mil « suna 3 », l'adoption des pratiques agricoles nouvelles telles que les cultures associées (anacarde, niébé, mil, maïs) par les producteurs d'anacarde de Diossong ou encore l'introduction de nouvelles races de chèvres adaptées au climat.

Les associations, à travers la mutualisation et le partage d'expérience, **peuvent apporter des réponses techniques et organisationnelles adaptées aux systèmes de production** dans les différents territoires d'action, pour préserver les sols et entretenir leur fertilité en tenant compte de la viabilité économique des exploitations, de la vivabilité du travail et de l'impact environnemental des pratiques.

L'organisation collective (association/coopératives) **constitue également un outil d'émulation** créateur d'un sentiment d'appartenance et peut également participer à optimiser la performance des exploitations (partage de bonnes pratiques, mise en commun de charges).

---

<sup>173</sup> Pour plus d'informations sur les produits dérivés de la pomme de cajou se référer au document suivant :

## 1.4. Renforcer l'accompagnement des services déconcentrés

### *L'appui des services déconcentrés pour l'entretien des capitaux [sur le modèle des vétérinaires d'Etat]*

La **formation des acteurs pour l'entretien et la réparation des équipements** est nécessaire pour le développement des filières. Dans la plupart des entretiens, les problèmes liés à la mécanisation sont très récurrents, freinant considérablement le développement des filières. En effet, la représentante de l'association des femmes transformatrices du lait de Diossong relève lors de l'entretien des problèmes pour la transformation du lait. Par défaut d'électricité, l'unité de transformation du lait est alimentée par des batteries solaires au nombre de 28. Parmi ces 28 batteries, seules 8 fonctionnent normalement, 20 sont hors-service. La conséquence est un fonctionnement au ralenti et pas rentable pour cette unité de transformation. Ce n'est pas l'unique problème que rencontre l'association en termes d'équipement, la machine permettant la transformation est également en panne. Les transformatrices retournent à des méthodes de transformation artisanale, occasionnant souvent des brûlures malgré les protections à leur disposition (gants, blouses). Enfin, le réfrigérateur est en panne ce qui pose des problèmes de conservation et de stockage du lait transformé.

Aussi, l'association « Natangee » Union des femmes transformatrices d'anacarde de Diossong et l'ASC Jamm Bugum rencontrent des problèmes de mécanisation. La machine de transformation de mil en couscous et le tracteur sont en panne et restent inutilisés par manque de réparation, de pièces détachées disponibles et/ou de maintenance.

Au regard des problèmes de mécanisation susmentionnés, de nombreux jeunes se destinant à la production agricole (futurs agriculteurs ou chefs de culture) doivent être formés dans l'objectif de maintenir en fonctionnement le matériel agricole et les équipements pour optimiser la production. Les agents formés doivent réaliser des actions de maintenance préventive, des révisions périodiques préconisées par les constructeurs, la réparation et le dépannage des matériels afin d'assurer une production/transformation continue sans rupture pour des raisons mécaniques. Aussi, ils doivent être formés dans la mise en service du matériel neuf, le montage des matériels (équipements et accessoires), la réparation de pièces usagées par des opérations courantes de mécanique générale et/ou de soudure. Pour finir, ces agents doivent couvrir l'ensemble du territoire régional, par arrondissement et des centres de pièces détachées pourraient être disponibles dans chaque département. Bien que la formation et la rémunération représentent un coût, celui-ci est répercuté sur l'ensemble des utilisateurs potentiels, comme fonctionnerait une assurance, et serait donc minime compte-tenu du nombre de filières présentes sur le territoire.

### *L'appui des services déconcentrés pour le respect des normes*

Les services déconcentrés de l'État sont les services qui assurent le relais, sur le plan local, des politiques et des décisions prises par l'administration centrale et qui gèrent les services de l'État au niveau local. Ils **doivent appuyer les acteurs du monde rural dans le respect des normes de production** car depuis la libéralisation des échanges, les exigences de qualité deviennent de plus en plus sévères. Ces services doivent donc accompagner les producteurs et les transformateurs en leur offrant des services de formation sur les bonnes pratiques plus respectueuses de l'environnement et permettant de meilleurs



rendements<sup>174</sup>, des services d'approvisionnement en intrants de qualité (engrais, semences) et des services permettant aux producteurs le respect de la réglementation pour la commercialisation des produits. En effet, des services déconcentrés de l'Etat comme la Chambre de métiers de Fatick, accompagnent les artisans dans la transformation de produits finis. Elle encadre les artisans transformateurs à la création d'entreprise, défend les intérêts des artisans auprès des pouvoirs publics, délivre des titres de qualification aux artisans qui respectent les normes de transformations, et joue les intermédiaires financiers pour la mise en relation avec les institutions financières.

Pour le respect des normes de production, le Chef du service régional de l'élevage de Fatick souligne que tout produit d'origine animale est inspecté par leur service qui joue un rôle de "police sanitaire" sous l'égide du gouverneur. Le service régional intervient dans l'élevage en conseillant les acteurs sur l'adoption de races étrangères pour augmenter/améliorer la production du lait.

La Direction régionale du développement rural quant à elle, accompagne les producteurs dans les pratiques agro-écologiques avec la distribution de produits Bio-green (marque déposée) par exemple, la formation des agriculteurs à l'utilisation du compost. Elle analyse et certifie aussi des semences conformément à la législation semencière en vigueur dans l'espace de la CEDEAO. De même le Projet bio-agricole de la commune de Ndiop vise la promotion de l'agriculture biologique.

Le CADL, dans son volet formation, peut sensibiliser et accompagner les personnes qu'elle forme à l'apprentissage des normes à respecter et comment s'y prendre pour les respecter.

Enfin, notre entretien avec le CAR de Fimela montre l'importance de cette structure dans l'accompagnement des producteurs. En ce sens, c'est lui qui favorise l'utilisation de produits non-chimiques, respectueux de l'environnement et de l'écosystème.

L'ensemble de ces services ont un rôle à jouer dans le développement de ces filières grâce aux différents volets dont ils sont chargés. Ces différents volets ont tous pour objectif le développement durable de ces filières en tentant de trouver un équilibre entre des pratiques plus respectueuses de l'environnement, présentant de meilleurs rendements et permettant la commercialisation des produits par la suite sur le marché. Cependant, ce rôle doit se généraliser et couvrir l'ensemble du territoire en même temps que les associations/coopératives se généralisent comme organisation des filières.

## 2. L'appui à la commercialisation des produits régionaux

### 2.1. Mise en place d'une appellation « Sine Saloum » pour les produits régionaux

L'**Appellation d'origine protégée (AOP)** désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un **savoir-faire reconnu** dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit<sup>175</sup>. Elles sont garantes de la qualité et des caractéristiques des produits, de son terroir d'origine, du savoir-faire du producteur et/ou du transformateur. C'est un signe qui protège le nom des produits de la région. La mise en place d'une appellation d'origine contrôlée « **Sine Saloum** » avec la définition de cahiers des charges constituerait un label permettant d'identifier un produit dont les

---

<sup>174</sup> Dans le sens où l'achat d'intrants peut être coûteux pour un producteur. Bien que certains intrants permettent une meilleure production, il est intéressant de voir quels sont les bénéfices possibles en limitant les intrants chimiques pour de meilleures pratiques à moindre coût.

<sup>175</sup> [Appellation d'origine protégée/contrôlée \(AOP/AOC\) | INAO](#)

étapes de fabrication (production et transformation) seraient réalisées dans la région de Fatick et selon un savoir-faire reconnu dans la région. Tous les produits labellisés « Sine Saloum » auront une meilleure identification du point de vue local et international, renforçant l'image d'une région à fort potentiel rural. La question se pose de la labellisation de l'ensemble des produits présents dans les trois départements ou uniquement les produits communs aux trois départements. Les produits présents dans uniquement un ou deux départements pourraient prendre l'appellation du département ou de la région pour garder une certaine visibilité.

## **2.2 Certification BIO et commerce équitable pour valoriser les produits et augmenter les revenus**

La certification biologique a pour objectif de garantir la qualité biologique et l'origine des produits aux différents stades de la commercialisation. Elle témoigne du respect des règlements associés, ainsi que des cahiers des charges nationaux qui récapitulent l'ensemble des exigences à respecter pour les opérateurs de la filière biologique. Nous avons vu cependant lors des entretiens qu'il est difficile de respecter les critères liés à la certification BIO.

Le commerce équitable est une garantie qui permet aux producteurs/transformateurs de toucher une meilleure rémunération. En effet, les filières de commerces équitables permettent de créer de nombreux emplois locaux dans le but d'améliorer ou de diversifier les productions locales. La traçabilité et la transparence des circuits de vente rassurent les petits producteurs qui sont sûrs de pouvoir écouler leur récolte. Cette rémunération est une forme d'assurance permettant aux producteurs de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille... Le commerce équitable permet également aux consommateurs d'accéder à des produits bio de qualité dans le respect de l'environnement. Enfin, le commerce équitable garantit un juste prix à la fois pour les producteurs et les consommateurs.

## **2.3. Développement des réseaux de commercialisation**

La commercialisation de produits de terroir, labellisés dans certains cas, passe nécessairement par des actions de promotion. La promotion des produits permet d'attirer davantage l'attention du consommateur en s'efforçant de faire mieux connaître le produit autour de ses caractéristiques, son histoire, du savoir-faire associé, des bienfaits potentiels et des normes auxquels il est soumis. Différentes façons existent pour la **promotion des produits** à savoir les médias imprimés et arts graphiques, l'organisation de foires, les réseaux sociaux et d'autres idées promotionnelles additionnelles.

Les médias imprimés et les arts graphiques offrent différentes options, y compris des brochures, des cartes professionnelles, des publicités dans les journaux et dans les revues permettant de diffuser tout type de message aux clients. En effet les brochures, les affiches et surtout l'emballage des produits sont des méthodes efficaces pour fournir une variété de messages et des renseignements détaillés au sujet des produits. Les cartes professionnelles peuvent être utilisées pour développer un réseau et pour donner aux potentiels clients les renseignements nécessaires pour communiquer.

Les médias électroniques sont des médias qui nécessitent un appareil électronique (type smartphone ou PC) pour accéder à son contenu. Ils offrent différentes façons aux producteurs/transformateurs de promouvoir les produits et favorisent les interactions en ligne entre les promoteurs et les clients. Les formes les plus courantes sont la télévision, la radio, les sites internet et les médias sociaux comme Facebook, WhatsApp, Instagram... Les médias tels que la radio présentent un

avantage dans cette région où les taux d'analphabétisme peuvent être un écueil à la publicité ayant recours à l'écriture.

## 2.4. Mise en place de locaux commerciaux

Dans le prolongement de la labellisation des produits de terroir sous une appellation commune, au moins pour certains produits, il serait intéressant de mettre en place des **locaux regroupant l'ensemble de ces produits et les proposant à la vente**. Une collecte par commune pourrait être pensée pour pallier les problèmes d'acheminement vers les espaces de commercialisation. Cela supposerait que du personnel soit chargé de gérer la boutique, évitant ainsi aux producteurs d'être également marchand/commerçant. Cela permettrait à la fois aux producteurs de se concentrer sur leur tâche principale, à savoir la production, mais également d'avoir un repos supplémentaire, rendant le travail moins pénible.

Ces locaux auraient un coût moindre puisqu'ils fonctionneraient sur le même principe que les mécaniciens<sup>176</sup>, l'ensemble des filières parties prenantes financeraient un seul et même local. Il reste à voir le maillage territorial de ces espaces de commercialisation, à savoir, en complément des loumas, dans les capitales départementales, ou bien en s'appuyant sur le maillage territorial (cf. carte "Hiérarchie") en installant des boutiques dans les villes secondaires et les villes relais niveau 1.

Pour aller plus loin dans cette recommandation, et parce que c'est un problème qui a été relevé dans plusieurs entretiens, il serait **intéressant de prolonger cette réflexion aux espaces de stockage/conservation**. En effet, de nombreux producteurs/transformateurs peinent à écouler et stocker leur marchandise en raison des problèmes de conservation impactant dans certains cas la qualité du produit. On pourrait imaginer une articulation où les producteurs/transformateurs acheminent leur production dans un entrepôt collectif et les commerçants/vendeurs utilisent cet entrepôt comme stock du magasin. Ainsi, chaque filière par commune ou arrondissement serait rattachée à une commune disposant d'un local commercial auquel serait rattaché un grand entrepôt. Des emplois seraient créés : responsable de l'entrepôt, gardiennage, vendeurs, transporteurs, etc. sans que cela soit trop pesant pour les producteurs/transformateurs.

## 3. Réorganiser l'espace autour de zones de production pour limiter les conflits entre les différentes activités

### 3.1. Mettre en place une entreprise d'emballage financée par l'ensemble des filières.

Toujours sur le même modèle, la coopération entre les différentes filières semble être un élément préalable au bon développement socio-économique de la région. Un produit bien conditionné est un aliment consommable en toute sécurité. L'emballage est un véritable outil de communication et influence l'acte d'achat que ce soit en magasin ou sur un site d'e-commerce. Il reste donc un élément central à travailler dans les stratégies de marketing de produits. En plus de la difficulté de labellisation des produits, la cherté des étiquettes, certaines organisations rencontrent également des problèmes liés à l'emballage. C'est le cas de l'Association des femmes transformatrices de lait de Diossong qui souligne qu'il y a quelques erreurs sur les emballages rendant moins visible la localisation du produit. Pour pallier ce

---

<sup>176</sup> Cf. Partie « L'appui des services déconcentrés pour l'entretien des capitaux »

problème, nous préconisons la mise en place d'une usine de fabrication d'emballage adaptée à l'ensemble des produits, qu'ils soient liquides ou solides. Cela permettrait même de réduire les coûts de l'emballage. La mise en place de cette unité de fabrication d'emballage doit être accompagnée d'un renforcement des capacités des acteurs en informatique (infographie) pour faire les étiquettes par eux-mêmes, en mécanique pour la réparation des machines informatiques.

Enfin, le service régional du tourisme de Fatick pourrait accompagner les acteurs dans l'élaboration d'un emballage reprenant les principales caractéristiques de la région.

### **3.2. Limiter les tensions entre agriculteur et éleveur / agriculteur et producteur de sel, harmoniser cette organisation spatiale**

Pour terminer, trois recommandations enfin concernent la régulation des conflits d'usages qui peuvent freiner le développement harmonieux des différentes activités :

- Regrouper les producteurs de sel aux mêmes endroits
- Assurer des espaces de transhumance pour les éleveurs
- Tout en conservant la polyculture.





# ANNEXES

## Guides d'entretien

### GUIDE D'ENTRETIEN ASSOCIATIONS/COOPERATIVES/GIE

---

Interviewé (nom, fonction) :

---

Interviewer

---

Date :

---

Lieu :

---

Remarques :

---

*Cet entretien intervient dans le cadre d'un projet mené par les étudiants de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l'université Paul Valéry de Montpellier. Ce projet répond à une demande du Programme de développement Intégré de Fatick (PDIF) visant à identifier les produits de terroir potentiellement générateurs d'un développement au niveau local. Nous nous intéressons ainsi aux différents produits ayant des spécificités locales, qui participent ou qui pourraient participer à l'amélioration des conditions de vie pour la population et au développement du territoire.*

*Pour faire cette étude, nous rencontrons différentes catégories d'acteurs (mairie, département, région, associations, etc.) pour avoir leurs points de vue et leurs visions. Acceptez-vous que l'on vous enregistre, sachant que les informations resteront anonymes ?*

#### 1. Missions/actions de l'association

##### 1.1 Présentation de l'association

- Profil de l'enquêté : depuis quand êtes-vous membre de l'association ? formation ?
- Fonction au sein de l'association (depuis quand) ? Activité principale en dehors de l'association ?
- Origine de l'association : date de création ? Contexte et raisons de création
- Taille de l'association : nombre d'adhérents et évolution ? Mode d'adhésion ?
- Organisation formelle de l'association ? (présidence, trésorier, etc.)
- Profils des membres de l'association (âge, genre, qualification) ?
- Origines géographiques des membres (locaux, étrangers, autres régions) et évolution ?

##### 1.2. Fonctionnement et activités de l'association

- Objectifs de l'association ? ses missions (Plaidoyer ? conseil ? Sensibilisation ? commercialisation ? formation ? etc.) ?

- Organisation concrète des activités ? (réunions, collecte produits, etc.)
- Ressources financières de l'association pour ses actions ? Provenance ? (adhérents, Etats, bailleurs, ONG, commune, etc.)
- Ressources logistiques (équipements) ? Lesquelles ? Financé comment ? Manque d'équipement ? Ressources humaines ?
- Quelles relations avec les acteurs du territoire (Région, mairie, autres associations, etc.) ? Pour quels volets d'activités ?
- Partenaires qui vous accompagnent dans votre projet ? Nature de l'accompagnement (formation, conseils, suivi technique, etc.)
- Êtes-vous mobilisé/consulté pour l'élaboration de projets qui vous concernent ? Par quels acteurs ? quels projets ?
- Types de soutien/aides nécessaires pour améliorer l'activité de l'association ? Pour celles des producteurs/transformateurs/artisans ?
- Existence de difficultés, blocages (divergence de points de vue, tensions, conflits) ? Au sein de l'association ? Avec certains acteurs/populations du territoire ? Solutions/leviers mobilisés pour résoudre ces problèmes relationnels avec les autres acteurs ?

## **2. Section spécifique aux associations producteurs/éleveurs**

### **2.1. L'activité au sein des ménages et des exploitations**

- Place de l'activité pour les ménages membres de l'association ? Principales activités au sein des ménages ? Autres activités et lesquelles ? Importance en termes de revenus ?
- Comment êtes-vous devenu propriétaire ? Et comment a-t-on accès à la terre ? Surface moyenne cultivée par agriculteur ou éleveur dans la zone ou des membres de l'association ? Difficulté d'accès à la terre ? Préciser
- Participation des femmes/hommes dans les activités de l'association ? Dans l'activité de production elle-même (répartition des tâches)
- Type de main-d'œuvre mobilisé pour l'activité : familiale (qui au sein du ménage ?), entraide, salariale ? Frein ou difficulté lié à la main-d'œuvre pour la conduite de l'activité ?
- Quelles formations ou savoir-faire spécifiques des membres de l'association liés aux techniques de production ? Préciser.

### **2.2. Production et commercialisation**

- Nature précise de la production (mil, arachide, légumes ?)  
Si élevage, taille moyenne des troupeaux par membre ? Race (locale ou importée) ?  
Origine/provenance ? Spécificité de la race ?
- Quantité produite en moyenne par année (en kg, tonne) par membre ? Quantité gérée par l'association (collecte, commercialisation, etc.)
- Production régulière ? Période de pic de production ?
- Volume de production par rapport à la demande ? Suffisante ou non ? Pourquoi ?
- Modes de production (conventionnelle ? biologique ? agroécologique ? utilisez-vous la jachère ?)
- Principaux problèmes/contraintes liés aux conditions de la production ? (accès à l'eau, maladies, alimentation troupeaux, normes sanitaires, coûts de production, etc.) Des solutions ?
- Destination de la production (consommation locale/régionale/exportation, vente directe/ marchés/magasins/grossistes, détaillants, transformateurs, etc.) ? Préciser (clientèles ? où ?)
- Quelles modalités de vente (prix ? contrats ? autres ?)

- Problèmes liés à la commercialisation ? préciser (forte concurrence, prix de vente trop bas, transport, manque de débouchés, etc.)
- Liens avec les transformateurs de votre production ?
- Transformation d'une partie de leur production par les membres de l'association ? Préciser (type de produits transformés ? qui ?)

### 2.3. Formes de valorisation et promotion des produits

- Atouts et spécificité de vos produits par rapports aux autres sur le marché (local, régional, national, international) ? (qualité sanitaire, prix, savoirs faire, saveur, rareté, réputation, etc.)
- Qu'est ce qui fait la qualité de vos produits ? A améliorer ?
- Quelles actions de promotion de vos produits ? Comment (foires, journée/terroirs, site web, réseaux sociaux, bouche à oreille, etc.) ?
- Labellisation, marques ? si non pourquoi ? Si oui, expliquer le processus ?
- Besoins les plus importants pour améliorer la valorisation des activités de l'association ? Des produits ?
- Projets pour le futur et comment ? (plus de membres, augmenter/diversifier la production, crédits pour investissements, développer d'autres types d'activités etc.)
- Autres enjeux/problèmes à solutionner ?

## 3. Section spécifique aux associations de transformateurs / artisans

### 3.1. L'activité au sein des ménages

- Place de l'activité pour les ménages membres de l'association ? Principales activités au sein des ménages ? Autres activités et lesquelles ? Importance en termes de revenus ?
- Main-d'œuvre mobilisée pour l'activité de transformation : famille (qui ?), bénévolat, entraide, salariat ? Frein ou difficulté pour la conduite de l'activité ?
- Participation des femmes/hommes dans les activités de l'association ? dans l'activité de transformation elle-même ?
- Compétences et savoir-faire spécifiques des membres de l'association liés aux techniques de transformation ? Formés comment et par qui (transmission, auto-apprentissage, formation spécifique, etc.)

### 3.2. Transformation et commercialisation

- Types de produits transformés au sein de l'association
- Provenance du produit qui est transformé ? Production individuelle des membres ? Collecte auprès d'autres producteurs/éleveurs fournisseurs ? De quelles zones ? Problème d'approvisionnement en produits ?
- Modalités de l'acquisition des produits à transformer ? (contrats avec fournisseurs ? Clauses des contrats ? Prix d'achat des produits ?)
- Mode d'acquisition des locaux ? Contribution des membres ? Mairie ? Emprunt ?
- Des infrastructures et équipement liés à la transformation ? Lesquels (stockage ? conservation ? emballage ? etc.) Financés comment ? Manque d'équipement ? Lesquels ?
- Quantité de produits transformés en moyenne par année ? Evolution ? Suffisant par rapport à la demande ? Si non pourquoi ?
- Activité de transformation continue dans l'année ? période de forte/faible activité ?



- Problèmes liés à la transformation ? Des solutions ?
- Destination des produits transformés (consommation locale/régionale/exportation, vente directe/marchés/magasins/grossistes, détaillants, etc.) ? Préciser (clientèles ? où ?)
- Quelles modalités de vente (prix ? contrats ? autres ?)
- Problèmes liés à la commercialisation ? préciser (transport, manque de débouchés/clientèles, manque d'un local commercial, prix trop bas, etc.). Solutions ?

### **3.3. Formes de valorisation et promotion des produits**

- Atouts et spécificité de vos produits par rapports aux autres sur le marché (local, régional, national, international) ? (qualité sanitaire, prix, savoirs faire, saveur, rareté, réputation, etc.)
- Qu'est ce qui fait la qualité de vos produits ? A améliorer ?
- Quelles actions de promotion de vos produits ? comment (foires, journée/terroirs, site web, réseaux sociaux, bouche à oreille, etc.) ?
- Labellisation, marques ? si non pourquoi ? Si oui, expliquer le processus ?
- Projets pour le futur et comment ? (plus de membres, augmenter/diversifier les produits transformés, crédits pour investissements, développer d'autres types d'activités, valoriser d'autres produits/savoirs faire, etc.)
- Besoins les plus importants pour améliorer la valorisation des activités de transformation de l'association ?
- Autres enjeux/problèmes à solutionner ?

**GUIDE D'ENTRETIEN**  
**CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET MUNICIPAUX**

---

Interviewer :

---

Date :

---

Lieu :

---

Remarques :

---

*Cet entretien intervient dans le cadre d'un projet mené par les étudiants de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l'université Paul Valéry de Montpellier. Ce projet répond à une demande du Programme de développement Intégré de Fatick (PDIF) visant à identifier les produits de terroir potentiellement générateurs d'un développement au niveau local. Nous nous intéressons ainsi aux différents produits ayant des spécificités locales, qui participent ou qui pourraient participer à l'amélioration des conditions de vie pour la population et au développement du territoire.*

*Pour faire cette étude, nous rencontrons différentes catégories d'acteurs (mairie, département, région, associations, etc.) pour avoir leurs points de vue et leurs visions. Acceptez-vous que l'on vous enregistre, sachant que les informations resteront anonymes ?*

- **Visions/actions du conseil municipal/départemental en lien avec le développement du territoire**

- .1. **Secteurs économiques et axes prioritaires pour le développement local/départemental.**

- Quels secteurs économiques (élevage, agriculture, pêche, tourisme, etc.) identifiez-vous comme porteur de développement du territoire ? Pourquoi ? Quels atouts ? Quels contraintes/blocages ? Évolution ?
- Quelles caractéristiques générales de ces secteurs en termes de mode de production (artisanal et/ou industriel) ? D'évolution des pratiques ?
- Vos axes prioritaires (échelle de la commune ou du département) en termes de politique de développement (éducation, genre, souveraineté alimentaire, tourisme, emploi, transition écologique, lutte contre la pauvreté, etc.) ?

- .2. **Caractéristiques des principales filières**

- Parmi les différents secteurs économiques que nous vous avez cités, quelles sont les principales filières identifiées comme importantes sur le territoire (communal ou départemental) ?
- Pour chaque filière identifiée :
  - poids en termes d'emplois (nombre d'actifs, profil des actifs, etc.) ;
  - poids en termes de revenus pour les ménages ? De retombées financières pour la commune/département ?
  - principaux défis et contraintes pour le développement de ces filières ?

- .3. **Actions passées et en cours pour le développement des filières agricoles/élevage.**

Pour les filières agricoles et de l'élevage :

- Quelles actions passées et en cours pour le développement des filières agricoles/élevage. A quelle échelle ? Quelle(s) filière(s) précisément ?
- Raisons et objectifs de ces actions menées ? Qui a financé ces actions ? Avec quels autres acteurs du territoire ? Quelles zones d'intervention ? Combien de producteurs/éleveurs concernés ?
- Résultats et difficultés rencontrées
- Des actions en faveur de filières autre que celles de l'agricole et l'élevage ? Lesquelles ? Expliquer

## 2. Produits locaux/de terroirs valorisés et valorisables

### 2.1. Représentations/images associées aux produits de terroir

- Sur votre territoire, quels produits sont identifiés comme étant « de terroir » ou présentant des spécificités locales ?

*Concernant les produits identifiés par l'enquête :*

- Quelles sont les spécificités et les valeurs attribuées à ces produits ? (médicinale, environnementale/écologique, gustative, qualité sanitaire/nutritionnelle, identités/traditions, etc.)
- Ces produits sont-ils associés à une dimension paysagère et environnementale ? (attrait particulier et qualité du paysage ? entretien du paysage et des milieux ? préservation des ressources ? transition écologique ? etc.)
- Ces produits sont-ils associés à la transition alimentaire (demande autour de la qualité, circuits courts, etc.)
- Quels savoir-faire à la production/transformation rendant spécifiques ces produits ? Quels savoirs traditionnels/anciens ? Maîtrisés et transmis par qui (femmes/hommes) ?
- Quelle est la place de ces produits dans les perceptions et les habitudes des populations locales (pour les producteurs et les consommateurs) ?
  - Produits consommés au quotidien ? Si non, pour quelle(s) occasion(s) ?
  - Comment ces produits sont-ils valorisés ? (plats traditionnel local, restauration locale, repas festifs, etc.).
  - Produits considérés par tous comme étant des « produits du terroir » ?

Question complémentaire :

- Si certains produits parmi cette liste (mil, arachide, légumes, produits halieutiques, sel, anacarde, lait de chèvre) n'ont pas été identifiés comme « produits de terroirs » valorisables: pourquoi ?

### 2.2. Atouts et freins des systèmes de production (agricole/élevage)

*Concernant les produits identifiés par l'enquête, identifier les atouts et les freins*

- Accès aux ressources foncières ? (pression sur la terre ? modalités d'accès à la terre ? qui a accès et comment ? etc.)
- Accès à l'eau ? A l'alimentation (pour l'élevage)
- Existe-t-il une concurrence pour l'accès au foncier/à l'eau entre différentes cultures ? entre différents usages ? Quel arbitrage ?
- Accès aux ressources matérielles et financières ? (intrants, équipements, crédits pour investir, etc. ?)
- Importance des pratiques agro-écologiques selon les produits ?
- Forme des filières de production ? familiale, entrepreneuriale ?

- Main-d'œuvre ? Familiale/salariée ? Qui au sein des ménages ? Manque de main d'œuvre ?
- Unique activité des ménages ? Si non, quelles autres activités ? Ressources suffisantes pour mobiliser les ménages toutes l'année ?
- *Existe-t-il des producteurs dominants ?*
- Poids et dynamique des organisations collectives (coopératives, associations) ? croissance ? difficultés ?
- Autres problèmes/freins ?

### **2.3. Caractéristiques et conditions des systèmes de transformation**

- Quels produits (de l'agriculture ou de l'élevage) sont-ils le plus transformés ? Quels produits pourraient l'être plus ?
- Qui transforment et comment selon les produits (producteurs eux-mêmes ? artisanal ? micro-industrie ?)
- Place des femmes ? Quel rôle des programmes de 'féminisation' de l'activité de transformation ?
- Unique activité des ménages ? Si non, quelles autres activités ? Ressources suffisantes pour mobiliser les ménages toutes l'année ?
- Quels est le poids et la dynamique des organisations collectives (coopératives, associations) ? croissance ? difficultés ?
- Quels moyens matériels et financier pour la transformation ? (locaux ? espace de stockage et de conservation ? équipement technique ? accès aux crédits ? etc.)
- Accès à des formations pour la transformation ? Lesquelles ?
- Difficultés d'approvisionnement en matières premières ? (insuffisance ? coût ? collecte ? etc.)
- Problèmes de normes sanitaires ? Lesquels ? pourquoi ?
- Autres problèmes liés à la transformation des produits locaux ?

### **2.4. Caractéristiques et conditions des systèmes/circuits de commercialisation**

- Selon les produits (transformés ou non), quels sont les principaux circuits de commercialisation ? (vente locale/nationale/internationale ? marchés de plein air, magasins de détails/grand distribution, intermédiaires, vente à la ferme, paniers, etc.).
- Evolution au cours des dernières années ? Nouveaux circuits/lieux de commercialisation ?
- Quelles difficultés/besoins concernant l'accès au marché ?
  - problème logistique/transport,
  - réglementation et normes sanitaires,
  - prix de vente/ concurrence (interne, gambienne)
  - manque de lieux/structures pour la commercialisation
  - faiblesse de la demande

Autres difficultés/besoins ?

- Selon vous, la part des ventes informelles est-elle importante ?

## **3. Filières des produits de terroir et développement territorial/local**

### **3.1 Potentiels de développement économique et social des filières de produits de terroir**

- Nombre d'actifs actuellement dans ces filières ? Statut de ces actifs (indépendants, salariés, informels/formels ?)

- Potentiels des filières de produits de terroir en termes d'emplois et d'insertion professionnelle ? En termes de formation ? Des jeunes ? Des femmes ?
- Contribution au rééquilibrage des disparités territoriales ? Localisation des différentes activités (production et transformation) dans la même commune/département ?
- Contribution à l'augmentation des revenus fiscaux ?
- Est-ce que ces filières participent ou pourraient participer au développement d'activités annexes/supports ? Lesquelles ? (restauration, accueil à la ferme, service de change, banque, etc.)
- Quel est le potentiel des produits locaux de terroir en lien avec la transition alimentaire ? (demande autour de la qualité ? circuits courts ? amélioration régime alimentaire ? lutte contre précarité alimentaire ? etc.). Freins ?
- 

### **3.2. Lien à l'environnement et au changement climatique**

- Est-ce que ces produits souffrent du changement climatique ?
- Ces produits sont-ils adaptés à l'environnement ? Impact négatif sur l'environnement (consommation en eau, épuisement sol, pollution, etc.). Effet bénéfique sur l'environnement (lutte contre la salinisation, etc.)
- Evolution des pratiques en faveur de l'environnement ? (adaptation ou abandon de certaines cultures, introduction de nouvelles variétés, pratiques agro-écologiques, etc.)

### **3.3. Potentiels en termes de demande (locale/départementale/régionale/nationale/sous-région/ extracontinentale)**

- Avantages ou inconvénients de la position géographique de la commune/département ? (proximité urbaine, principale route commerciale qui relie le Mali à Dakar, etc.). Vous vous situez entre deux pôles urbains plus importants, comment en tirer profit ?
- Où se situe la demande ? Localement ? à Dakar ? à l'international ?
- La proximité avec la Gambie est-elle une opportunité en termes de débouché commercial ?
- Potentiel de la demande lié au tourisme et à la patrimonialisation ? (proximité des stations balnéaires dans la région de Thiès, développement du tourisme rural, etc.)
- Existe-il des initiatives et partenariats pour valoriser les produits locaux ? (circuits touristiques, existence de partenariat/contrat avec les hébergements touristiques, restaurants, centre vacances, foires/lieux de dégustation des produits locaux, etc.)
- Existe-t-il actuellement des programmes de valorisation des produits locaux et des circuits courts ? (approvisionnement des cantines, autres ?). D'autres en projet ?

## **4. Rôle des politiques publiques et de la gouvernance territoriale dans la valorisation des produits de terroirs**

### **4.1. Stratégies des programmes/politiques ciblés autour de ces produits pour générer un développement local.**

- Quel rôle peut jouer la commune/le département dans le soutien des filières de produits de terroir en faveur du développement local ?
- Freins à vos capacités d'action (moyens humains, financiers et matériels insuffisants, résistance des populations/chefs coutumiers, etc.) ?
- Rôle des chambres métiers et commerce ? Des services régionaux (CADL, CAR) ? Liens avec ces acteurs ?
- Qu'apportent des programmes tels que le PDIF, le PAFC, « Qualité et Origine » à vos filières ? Vos liens avec ces organismes/programmes ?

- Que peuvent apporter ces différents organismes :
  - Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle,
  - Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG),
  - Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT), etc.
- Identifiez-vous d'autres acteurs/programmes contribuant au développement et à la valorisation des filières agricoles ?
- Identifiez-vous des opportunités/blocages/conflits pour faire mieux travailler ensemble les différents acteurs du territoire ?

#### **4.2. Politiques et mesures incitatives pour favoriser développement des filières de produits de terroir**

- Existe-t-il des dispositifs de soutien qui pourraient accompagner la valorisation des produits locaux/terroirs ? (accès aux crédits, à la terre, subventions, formation, etc.)
- Processus de labellisation ou de création de marques en cours ? Lesquelles ? Contraintes/difficultés ?
- Les normes sanitaires sont-elles une contrainte pour le développement des produits locaux/de terroirs ?
- Qui décide de ces normes ? Concertation préalable avec les acteurs locaux ? Qui représente les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) ?
- Ces normes sont-elles soutenables ou exclusives ?

#### **4.3. Perspectives futures**

- Quelles actions prioritaires et politiques publiques à mettre en place selon vous pour faciliter le développement des filières de produits de terroirs ? (Accès à de nouveaux marchés, à la terre, faciliter le crédit, etc.)
- La coopération intercommunale peut-elle favoriser le développement de ces filières de produits de terroirs ? Si oui, de quels points de vue (co-investissement dans des infrastructures, mutualisation de moyens, marketing territorial, plate-forme de dialogue, montages de projets, etc.). Freins ?
- Comment peut-on mieux identifier/valoriser les produits spécifiques de la région ? (marketing territorial, sensibilisation, formation, etc.). Comment le faire ?
- L'éco-tourisme dans les espaces protégés, associé aux produits de terroirs, peut-il être une piste pour favoriser le développement local (par exemple dans le Sine Saloum). Envisagée ?
- Autres projets/pistes envisagées ?
- Origine du président de la République : atout pour diriger les programmes et les investissements en direction de votre région ?

**GUIDE D'ENTRETIEN**  
**SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT**

---

Interviewer :

---

Date :

---

Lieu :

---

Remarques :

---

*Cet entretien intervient dans le cadre d'un projet mené par les étudiants de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l'université Paul Valéry de Montpellier. Ce projet répond à une demande du Programme de développement Intégré de Fatik (PDIF) visant à identifier les produits de terroir potentiellement générateurs d'un développement au niveau local. Nous nous intéressons ainsi aux différents produits ayant des spécificités locales, qui participent ou qui pourraient participer à l'amélioration des conditions de vie pour la population et au développement du territoire.*

*Pour faire cette étude, nous rencontrons différentes catégories d'acteurs (mairie, département, région, associations, etc.) pour avoir leurs points de vue et leurs visions. Acceptez-vous que l'on vous enregistre, sachant que les informations resteront anonymes ?*

<b>Section commune à tous les acteurs</b>
---

**1. Visions/missions/actions de la structure en lien avec le développement régional**

**1.2. Rôle de la structure dans le développement régional**

- Pouvez-vous nous présenter votre structure (missions, domaines de compétences, objectifs) ? Quel est votre rôle au sein de celle-ci ?
- Quels sont les moyens dont vous disposez (ressources humaines, financières, logistiques) ? Evolution ? Suffisants ?
- Quelles sont les actions concrètes de votre structure, passées ou en cours, qui vous semblent pouvoir jouer un rôle direct ou indirect dans la valorisation des produits locaux/de terroir et le développement de la région de Fatik ?
- Quels sont les objectifs de ces actions ? Les priorités ? Qui a financé ces actions ? Avec quels acteurs du territoire ? Quelles zones d'intervention ? Quelle population cible ?
- Résultats et difficultés rencontrées ?

**1.2. Visions/actions relatives au territoire et produits locaux/de terroirs valorisés/valorisables**

- Quels secteurs économiques (élevage, agriculture, pêche, tourisme, etc.) identifiez-vous comme porteur de développement du territoire régional ? Pourquoi ? Quels atouts ? Quels contraintes/blocages ? Évolution ?
- Quelles sont les filières/produits les plus dynamiques et prometteurs au sein de ces secteurs ? Atouts ? Freins ?
- D'après vous, quels sont les produits locaux/de terroir qui représentent l'identité de la région ? (lister les produits)

- Quelles sont les particularités/valeurs attribuées à ces produits ? (Tradition, patrimoine ? savoir-faire ? Qualité gustative, médicinale, nutritionnelle ? Valeur paysagère ? etc.)
- Parmi les produits cités, quels sont ceux qui ont le plus de potentiel pour le développement de la région et qu'il faudrait valoriser en priorité ? Pourquoi ? Comment ? Où ? Avec qui ? Freins ?

Question complémentaire :

- Si certains produits parmi cette liste (mil, arachide, légumes, produits halieutiques, sel, anacarde, lait de chèvre) n'ont pas été identifiés comme « produits locaux de terroirs » valorisables : pourquoi



*Insister notamment sur les produits locaux valorisés/valorisables, identifiés par l'acteur enquêté dans section 1*

## **2. Potentiels des produits locaux/terroir dans le développement local/rural**

### **2.1. Potentiels socio-économiques**

- Quel est le potentiel des produits locaux de terroir en termes d'insertion professionnelle et d'emplois ? De revenus pour les ménages ? Pour les jeunes ? Les femmes ?
- La production/transformation de produits locaux/de terroir peut-être être un levier pour le développement touristique ? En particulier le développement du tourisme rural ? Préciser (circuits/parcours touristiques, restauration, accueil à la ferme, foires de dégustation, marchés touristiques, etc.) ? Existe-il déjà des initiatives et partenariats en ce sens ? Freins à leur développement ?
- L'éco-tourisme dans les espaces protégés, associé aux produits de terroirs, peut-il être une piste pour favoriser le développement régional (par exemple dans le Sine Saloum). Envisagée ?
- Y-a-t-il un potentiel de demande en produits locaux/terroirs lié à la situation/localisation de la région ? Demande locale, urbaine (Fatick, Dakar, etc.), internationale ? Route commerciale qui relie le Mali à Dakar, etc. ? Proximité avec la Gambie ? Proximité des stations balnéaires dans la région de Thiès, etc.)
- La production/transformation de produits locaux/de terroir participe ou pourrait participer au développement d'autres activités annexes/supports ? Lesquelles ? (services de change, banque, etc.)
- Localisation des différentes activités (production et transformation) dans la région ? est-ce que cette localisation renforce des disparités territoriales au sein de la région ?

### **2.2. Potentiels en termes de transition écologiques et alimentaire ?**

- Quel est le potentiel des produits locaux de terroir en lien avec la transition écologique ?
- ✓ Ces produits sont-ils adaptés à l'environnement ? Impact négatif sur l'environnement (consommation en eau, épuisement sol, pollution, etc.).
- ✓ Ou effet bénéfique sur l'environnement et pour la transition écologique (lutte contre la salinisation, entretiens paysages et milieux, préservation des ressources, pratiques agro-écologiques, etc.). Freins ? Mesures à prendre ?
- Quel est le potentiel des produits locaux de terroir en lien avec la transition alimentaire ? (demande autour de la qualité ? circuits courts ? amélioration régime alimentaire ? lutte contre précarité alimentaire ? etc.). Freins ?
- Existe-t-il actuellement des programmes de valorisation alimentaire des produits locaux et des circuits courts ? (approvisionnement des cantines, autres ? ). D'autres en projet ?

## **3. Atouts et freins pour stimuler/valoriser les produits locaux/terroirs (agricole et élevage)**

### **3.1. Atouts et freins liés aux systèmes de production (agricole et élevage)**

- Forme des filières de production ? familiale, entrepreneuriale ?
- Main-d'œuvre ? Familiale/salariée ? Qui au sein des ménages ? Manque de main-d'œuvre ?
- Unique activité des ménages ? Si non, quelles autres activités ? Revenus de l'activité suffisants pour mobiliser les ménages toute l'année ?
- Quels savoir-faire spécifiques liés à la production ? Traditionnels/anciens ou plus récents ? Maîtrisés et transmis par qui (femmes/hommes) ?
- Accès aux ressources foncières ? (pression sur la terre ? modalités d'accès à la terre ? qui a accès et comment ? etc.). Quels dispositifs existants en faveur d'un meilleur accès à la terre ?
- Accès à l'eau ? A l'alimentation (pour l'élevage) Quels dispositifs existants en faveur de l'accès à l'eau ?
- Existe-t-il une concurrence pour l'accès au foncier/à l'eau entre différentes cultures ? entre différents usages ? Quel arbitrage ?

- Accès aux ressources matérielles et financières ? (intrants, équipements, crédits pour investir, etc. ?) Quels dispositifs existants en faveur de l'accès aux ressources financières/matérielles ?
- Importance des pratiques agro-écologiques selon les produits ? Existence de dispositifs de soutien/formation visant une production plus écologique ?
- Poids et dynamique des organisations collectives (coopératives, associations) ? croissance ? difficultés ?
- Autres problèmes/freins ?

### **3.2. Atouts et freins liés aux systèmes de transformation (agricole et élevage)**

- Quels produits (de l'agriculture ou de l'élevage) sont-ils le plus transformés ? Quels produits pourraient l'être plus ?
- Qui transforment et comment selon les produits (producteurs eux-mêmes ? artisanal ? micro-industrie ?) Quels savoir-faire spécifiques liés à la transformation ? Traditionnels/anciens ou plus récents ? Maîtrisés et transmis par qui (femmes/hommes) ?
- Place des femmes ? Quel rôle des programmes de 'féminisation' de l'activité de transformation ?
- Unique activité des ménages ? Si non, quelles autres activités ? Ressources suffisantes pour mobiliser les ménages toute l'année ?
- Quels est le poids et la dynamique des organisations collectives (coopératives, associations) ? croissance ? difficultés ?
- Quels moyens matériels et financier pour la transformation ? (locaux ? espace de stockage et de conservation ? équipement technique ? accès aux crédits ? etc.)
- Accès à des formations pour la transformation ? Lesquelles ?
- Difficultés d'approvisionnement en matières premières ? (insuffisance ? coût ? collecte ? etc.)
- Problèmes de normes sanitaires ? Lesquels ? pourquoi ?
- Autres problèmes liés à la transformation des produits locaux ?

### **3.3. Freins et atouts liés aux systèmes/circuits de commercialisation**

- Selon les produits (transformés ou non), quels sont les principaux circuits de commercialisation ? (vente locale/nationale/internationale ? marchés de plein air, magasins de détails/grand distribution, intermédiaires, vente à la ferme, paniers, etc.).
  - Evolution au cours des dernières années ? Nouveaux circuits/lieux de commercialisation ?
  - Quelles difficultés/besoins concernant l'accès au marché ?
    - problème logistique/transport,
    - réglementation et normes sanitaires,
    - prix de vente/ concurrence (interne, gambienne)
    - manque de lieux/structures pour la commercialisation
    - faiblesse de la demande
- Autres difficultés/besoins ?
- Selon vous, la part des ventes informelles est-elle importante ?

## **4. Politiques régionales et gouvernance du territoire**

### **4.1. Dispositifs d'accompagnement actuels et actions à mettre en place**

- A l'échelle de la région, quels sont les programmes, dispositifs d'aide et de soutien qui peuvent stimuler une valorisation des produits locaux/de terroir ? Conditionnalités ? Qui a accès ?
- Considérez-vous ces dispositifs suffisants pour renforcer ou stimuler les filières de production et transformation local/de terroir ? Pourquoi ? Si non, que faire et quoi changer ?
- La labellisation/appellation/création de marques sont-elles la clef pour la valorisation de ces filières locales/terroirs ? Initiatives en cours ? A mettre en place ? Comment ? Contraintes/difficultés ?

- Les normes sanitaires sont-elles une contrainte pour le développement des produits locaux/de terroirs ? Qui décide de ces normes ? Concertation préalable avec les acteurs locaux ? Qui représente les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) ? Ces normes sont-elles soutenables ou exclusives ?
- Comment peut-on mieux identifier/valoriser les produits spécifiques de la région ? (marketing territorial, sensibilisation, formation, etc.). Comment le faire ?
- Autres projets/pistes envisagés à votre échelle ?

#### **4.2. Relations avec les autres acteurs**

- Quelles sont vos relations avec les autres services de l'Etat ? Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Relations avec les autres acteurs du territoire ? (collectivités territoriales, associations producteurs/éleveurs/transformateurs, habitants, etc.). Quels partenariats ? Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Quel rôle plus spécifique peut jouer la commune/le département dans le soutien des filières de produits de terroir en faveur du développement local ?
- La coopération intercommunale peut-elle favoriser le développement de ces filières de produits de terroirs ? Si oui, de quels points de vue (co-investissement dans des infrastructures, mutualisation de moyens, plateforme de dialogue, montages de projets, etc.). Freins ?
- Rôle des chambres métiers et commerce ? Liens avec ces acteurs ?
- Qu'apportent des programmes tels que le PDIF, le PAFC, « Qualité et Origine » à vos filières ? Vos liens avec ces organismes/programmes ?
- Que peuvent apporter ces différents organismes :
  - Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle,
  - Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG),
  - Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT), etc.
- Identifiez-vous d'autres acteurs/programmes contribuant au développement et à la valorisation des produits locaux/terroirs ?
- Identifiez-vous des opportunités ou des dispositifs à mettre en place pour faire mieux travailler ensemble les différents acteurs du territoire ? Quels partenariats mettre en place ou liens à renforcer ? Par quels moyens ?

## Section spécifique : Agence régionale des marchés de Fatick

*Insister notamment sur les produits locaux valorisés/valorisables, identifiés par l'acteur enquêté dans la section 1*

### 2. Circuits actuels de commercialisation pour les produits locaux/de terroirs (bruts ou transformés)

#### 2.1. Caractéristiques des circuits des commercialisation

- Selon les produits (transformés ou non), quels sont les principaux circuits actuels de commercialisation ? (vente locale/régionale/nationale/internationale ?)
- Quelles sont les modalités/lieux clefs de la commercialisation ? (marchés de plein air, magasins de détails/grand distribution, intermédiaires, à la ferme/domicile, paniers, etc.).
- Evolution au cours des dernières années ? Nouveaux circuits/lieux de commercialisation ?
- Y-a-t-il des acteurs dominants dans les circuits commercialisation ? (intermédiaires ?)
- Poids de l'informalité dans les circuits de commercialisation ?
- Rôle des femmes dans la commercialisation des produits locaux ?
- Rôle des associations/coopératives dans la commercialisation ? Fonctionnement ? Modes d'organisations ? Evolution ? Blocages/difficultés ?

#### 2.2. Potentiels et freins à la commercialisation des produits locaux/de terroir

- Quelles sont les freins à la commercialisation en termes de transports (infrastructures et logistique) Et que faudrait-il améliorer ? comment ?
- Freins en termes lieux/structures/équipements pour la commercialisation ? Et que faudrait-il améliorer ? Comment ?
- Les normes sanitaires (règlementation) sont-elles une contrainte pour la commercialisation des produits locaux/de terroirs ? Qui décide de ces normes ? Concertation préalable avec les acteurs locaux ? Qui représente les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) ? Ces normes sont-elles soutenables ou exclusives ?
- Les prix de vente sont-ils favorables à la commercialisation des produits locaux/terroirs ? Fixation des prix ? Variabilité des prix ? Saisonnalité ? Effets de concurrence (interne, gambienne) ?
- Demande en produits locaux/terroirs et débouchés ?
  - ✓ La demande locale des consommateurs est-elle importante ? Qui ? (habitants ? touristes ? etc.) Suffisante ? Potentiel important et pourquoi ?
  - ✓ Y-a-t-il un potentiel de débouchés lié à la situation/localisation de la région ? Demande urbaine (Fatick, Dakar, etc.) ? Route commerciale qui relie le Mali à Dakar, etc. ? Proximité des stations balnéaires dans la région de Thiès, etc.)
  - ✓ Débouchés potentiels à l'échelle sous-régionale (rôle de la proximité avec la Gambie) ? A l'échelle internationale et quels pays ?
  - ✓ Autres débouchés possibles ?

### 3. Politiques régionales et gouvernance du territoire

#### 3.1. Dispositifs d'accompagnement et actions à mettre en place

- A l'échelle de la région, quels sont les programmes, dispositifs d'aide et de soutien qui peuvent stimuler la commercialisation valorisation des produits locaux/de terroir ? Conditionnalités ? Qui a accès ?
- Considérez-vous ces dispositifs suffisants pour renforcer ou stimuler les filières de commercialisation des produits locaux/de terroir ? Pourquoi ? Si non, que faire et quoi changer ?
- La labellisation/appellation/création de marques sont-elles la clef pour la valorisation de ces filières locales/terroirs ? Pourquoi ? Initiatives en cours ? A mettre en place ? Comment ? Contraintes/difficultés ?

- Comment peut-on mieux identifier/valoriser/commercialiser les produits spécifiques de la région ? (marketing territorial, sensibilisation, formation, etc.). Comment le faire ?
- Autres projets/pistes envisagés à votre échelle ?

#### **4.2. Relations avec les autres acteurs**

- Quelles sont vos relations avec les autres services de l'Etat ? Quels partenariats ? Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Relations avec les autres acteurs du territoire ? (collectivités territoriales, associations producteurs/éleveurs/transformateurs, habitants, etc.). Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Quel rôle plus spécifique peut jouer la commune/le département dans le soutien des filières de produits de terroir en faveur du développement local ?
- La coopération intercommunale peut-elle favoriser le développement de ces filières de produits de terroirs ? Si oui, de quels points de vue (co-investissement dans des infrastructures, mutualisation de moyens, plateforme de dialogue, montages de projets, etc.). Freins ?
- Rôle des chambres métiers et commerce ? Liens avec ces acteurs ?
- Qu'apportent des programmes tels que le PDIF, le PAFC, « Qualité et Origine » à vos filières ? Vos liens avec ces organismes/programmes ?
- Identifiez-vous d'autres acteurs/programmes contribuant au développement et à la valorisation des produits locaux/terroirs ?
- Identifiez-vous des opportunités ou des dispositifs à mettre en place pour faire mieux travailler ensemble les différents acteurs du territoire ? Quels partenariats mettre en place ou liens à renforcer ? Par quels moyens ?

## Section spécifique : Service régional de l'élevage

*Insister notamment sur les produits locaux valorisés/valorisables, identifiés par l'acteur enquêté dans la section 1 (notamment filière caprine)*

### 2. Atouts et freins des systèmes productifs liés à l'élevage dans la région

#### 2.1. Organisation socio-économique de l'activité

- Zones de la région particulièrement favorables au développement des filières de production locale lié à l'élevage ? Quelles conditions (climatiques, végétation, etc.) favorables ? Contraintes du milieu (manque d'eau, etc.) ?
- Poids de l'élevage dans l'économie régionale : de volumes de production ? de taille des troupeaux ? poids en termes d'actifs ? de revenus ? évolution ?
- Forme de ces filières de production ? familiale, entrepreneuriale ?
- Main-d'œuvre ? Familiale/salariée ? Qui se consacre à l'activité au sein des ménages (rôle des femmes ?) ? Manque de main-d'œuvre ?
- Unique activité des ménages ? Si non, quelles autres activités ? Revenus de l'activité suffisants pour mobiliser les ménages toute l'année ?
- Quels savoir-faire spécifiques liés à l'activité de l'élevage ? Traditionnels/anciens ou plus récents ? Maîtrisés et transmis par qui (femmes/hommes) ?

#### 2.2. Accès aux ressources

- Accès aux ressources foncières ? (pression sur la terre ? modalités d'accès à la terre ? qui a accès et comment ? etc.). Quels dispositifs existants en faveur d'un meilleur accès à la terre ?
- Accès à l'eau ? A l'alimentation pour le troupeau ? Quels dispositifs existants en faveur de l'accès à ces ressources ?
- Existe-t-il une concurrence pour l'accès au foncier/à l'eau entre différents usages du sol ? Quel arbitrage ?
- Accès aux ressources matérielles et financières ? (intrants, équipements, crédits pour investir, etc. ?) Quels dispositifs existants pour faciliter l'accès ces ressources ?
- Existence de dispositifs de soutien en faveur des éleveurs ? Lesquels ? (formation, services vétérinaire, etc.)
- Formes d'organisation collective lié à l'activité de l'élevage (entraide entre familles, prêts de terre, etc.)
- Poids et dynamique des organisations (coopératives, associations) ? croissance ? difficultés ?
- Autres problèmes/freins liés à l'activité de l'élevage ?

### 3. Atouts et freins liés aux systèmes de transformation des produits de l'élevage

#### 3.1. L'activité de transformation au sein des ménages

- Quels produits de l'élevage sont-ils le plus transformés ? Quels produits pourraient l'être plus ? Pourquoi ?
- Qui transforment et comment selon les produits (éleveurs eux-mêmes ? artisanal ? micro-industrie ?) Quels savoir-faire spécifiques liés à la transformation ? Traditionnels/anciens ou plus récents ? Maîtrisés et transmis par qui (femmes/hommes) ?
- Place des femmes ? Quel rôle des programmes de « féminisation » de l'activité de transformation ?
- Unique activité des ménages ? Si non, quelles autres activités ? Fournit des revenus suffisants pour mobiliser les ménages toute l'année ?

#### 3.2. Accès aux ressources, conditions et organisations

- Moyens matériels et financier pour la transformation ? (locaux ? espace de stockage et de conservation ? équipement technique ? accès aux crédits ? etc.)
- Accès à des formations pour la transformation ? Lesquelles ?
- Modalités d'approvisionnement/collecte en matières premières ? (Offre suffisante ? Coût ? Type de contractualisation ? Origine géographique des éleveurs fournisseurs ? etc.)
- Problèmes de normes sanitaires ? Lesquels ? Pourquoi ?
- Poids de l'informalité dans la transformation des produits de l'élevage ?

- Poids et dynamique des organisations collectives (coopératives, associations) dans la transformation ? croissance ? difficultés ?
- Autres problèmes liés à la transformation des produits locaux ?

#### **4. Freins et atouts liés aux systèmes/circuits de commercialisation des produits de l'élevage**

##### **4.1. Caractéristiques des circuits de commercialisation**

- Selon les produits de l'élevage (transformés ou non), quels sont les principaux circuits de commercialisation ? (vente locale/nationale/internationale ? marchés de plein air, magasins de détails/grand distribution, intermédiaires, vente à la ferme, paniers, etc.).
- Evolution au cours des dernières années ? Nouveaux circuits/lieux de commercialisation ?
- Y-a-t-il des acteurs qui dominent les circuits de commercialisation des produits de l'élevage (collecteurs, intermédiaires, distributeurs, etc.)

##### **4.2. Facteurs limitant la commercialisation**

- Les infrastructures de transport sont-elles un frein pour la commercialisation des produits de l'élevage (isolement, état des routes, manque d'équipement, durée de transport, etc.)
- Les normes sanitaires (réglementation) sont-elles une contrainte pour la commercialisation des produits locaux/de terroirs ? Qui décide de ces normes ? Concertation préalable avec les acteurs locaux ? Qui représente les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) ? Ces normes sont-elles soutenables ou exclusives ?
- Les prix de vente sont-ils favorables à la commercialisation des produits de l'élevage ? Fixation des prix ? Variabilité des prix ? Saisonnalité ? Effets de concurrence (interne, gambienne) ?
- Demande en produits locaux de l'élevage et débouchés ?
  - ✓ La demande locale des consommateurs est-elle importante ? Qui ? (habitants ? touristes ? etc.) Suffisante ? Potentiel important et pourquoi ?
  - ✓ Y-a-t-il un potentiel de débouchés lié à la situation/localisation de la région ? Demande urbaine (Fatick, Dakar, etc.) ? Route commerciale qui relie le Mali à Dakar, etc. ? Proximité des stations balnéaires dans la région de Thiès, etc.)
  - ✓ Débouchés potentiels à l'échelle sous-régionale (rôle de la proximité avec la Gambie) ? A l'échelle internationale et quels pays ?
  - ✓ Autres débouchés possibles ?
- Autres difficultés pour la commercialisation

#### **5. Politiques publiques et gouvernance territoriale**

##### **5.1. Dispositifs d'accompagnement existants et actions à mettre en place pour l'élevage**

- A l'échelle de la région, quels sont les programmes, dispositifs d'aide et de soutien qui peuvent stimuler la valorisation des produits locaux/de terroir liés à l'élevage ? Conditionnalités ? Qui a accès ?
- Considérez-vous ces dispositifs suffisants ? Pourquoi ? Si non, que faire et quoi changer ?
- La labellisation/appellation/création de marques sont-elles la clef pour la valorisation de ces filières locales/terroirs liés à l'élevage ? Pourquoi ? Initiatives en cours ? A mettre en place ? Comment ? Contraintes/difficultés ?
- Faut-il modifier les normes sanitaires (de production/transformation) pour favoriser le développement des produits locaux/de terroirs lié à l'élevage ? Dans quel sens ? Ou bien faut-il favoriser l'adaptation aux normes existantes ? Comment ?
- Comment peut-on mieux identifier/valoriser/commercialiser les produits de l'élevage spécifiques de la région ? (marketing territorial, sensibilisation, formation, etc.). Comment le faire ?
- Autres projets/pistes/mesures envisagés à votre échelle ?

##### **5.2. Relations avec les autres acteurs**

- Quelles sont vos relations avec les autres services de l'Etat ? Quels partenariats ? Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?

- Relations avec les autres acteurs du territoire ? (collectivités territoriales, associations producteurs/éleveurs/transformateurs, habitants, etc.). Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Quel rôle plus spécifique peut jouer la commune/le département dans le soutien des filières de l'élevage en faveur du développement local ?
- La coopération intercommunale peut-elle favoriser le développement de ces filières de l'élevage ? Si oui, de quels points de vue (co-investissement dans des infrastructures, mutualisation de moyens, plate-forme de dialogue, montages de projets, etc.). Freins ?
- Rôle des chambres métiers et commerce ? Liens avec ces acteurs ?
- Qu'apportent des programmes tels que le PDIF, le PAFC, « Qualité et Origine » à vos filières ? Vos liens avec ces organismes/programmes ?
- Pensez-vous que ces différents organismes peuvent apporter quelque chose dans la valorisation/labellisation des produits :
  - Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle,
  - Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG),
  - Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT), etc.
- Identifiez-vous d'autres acteurs/programmes contribuant au développement et à la valorisation des produits locaux tirés de l'élevage ?
- Identifiez-vous des opportunités ou des dispositifs à mettre en place pour faire mieux travailler ensemble les différents acteurs du territoire ? Quels partenariats mettre en place ou liens à renforcer ? Par quels moyens ?



## **2. Les emplois et la formation comme levier de valorisation de la production locale**

### **2.1. Emplois**

- Quel sont les secteurs de plus forte demande en termes d'aide à l'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi ?
- Quel est le potentiel des produits locaux de terroir en termes d'insertion professionnelle et d'emplois dans le secteur agricole et d'élevage ? Dans quelles filières agricoles ou d'élevage plus spécifiquement ?
- Quels est le poids de l'informalité dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage ? En quoi est-ce un problème ?
- Quel est le poids de l'agriculture et l'élevage dans les demande d'aides à l'insertion professionnelle ? D'aide à l'installation ? D'aide à la création d'une micro-entreprise de transformation ? Dispositifs existants ? Freins ?
- La transformation des produits agricoles/élevage semble-t-elle une alternative prometteuse en termes d'emplois ? Pourquoi ? Pour qui ? A quelles conditions ?
- Comment voyez-vous la place des jeunes dans le secteur agricole et l'élevage lié à la production/transformation locale ? Attractif ? Problème de l'émigration (en ville ou à l'étranger) ?
- Comment voyez-vous la place des femmes dans les activités agricoles et d'élevage (production ou transformation) ? Quels problèmes rencontrent-elles ?
- Les emplois liés à la valorisation des produits locaux (transformés ou non) ont-ils un potentiel de revenu suffisants pour les ménages ? Suffisants ? Autres activités nécessaires ?
- La production/transformation de produits locaux/de terroir peut-être être un levier pour le développement d'activités/emplois touristiques (circuits/parcours touristiques, restauration, accueil à la ferme, foires de dégustation, marchés touristiques, etc.) ? Quel type d'emplois ? Quelles zones de la région plus spécifiquement ? Quelles conditions ? Quels freins ?

### **2.2. Formation**

- Niveaux de qualification des agriculteurs de la région ? Des éleveurs ? Suffisants ?
- Quel sont les secteurs d'activité qui représentent la plus forte demande en termes d'aide à la formation des jeunes ? Place de l'agriculture dans ces demandes ? De l'élevage ? De la transformation des produits locaux ?
- Pensez-vous que l'appui au développement des produits locaux/de terroirs passent par des formations spécifiques ? Quels types de formation ? Y-a-t-il une demande de formation dans ce domaine ? Des capacités et moyens pour le faire ? Quels sont les dispositifs existants ? Quelles modalités d'accès ? Qui y a accès ? Conditions ?
- Y-a-t-il des savoir-faire agricoles/élevage spécifiques à valoriser et à transmettre ? Qui peut le faire ? Comment ?

## **3. Politiques publiques et gouvernance territoriale**

### **3.1. Actions à mettre en place**

- A l'échelle de la région, quels sont les programmes, dispositifs d'aide et de soutien qui peuvent favoriser l'emploi et la formation en faveur de la valorisation des produits locaux/de terroir ? Conditionnalités ? Qui a accès ?
- Quelles sont les limites/problèmes de ces dispositifs ?
- Quelles politiques/mesures/actions mettriez-vous en place pour favoriser l'emploi dans ce secteur d'activité ?
- Quelles politiques/mesures/actions mettriez-vous en place pour favoriser la formation dans ce secteur d'activité ?
- Autres projets/pistes/mesures envisagés à votre échelle ?

### **3.2. Relations avec les autres acteurs**

- Quelles sont vos relations avec les autres services de l'Etat ? Quels partenariats ? Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Relations avec les autres acteurs du territoire ? (collectivités territoriales, associations producteurs/éleveurs/transformateurs, habitants, etc.). Autour de quelles objectifs/activités ? Comment êtes-vous organisés (espaces de dialogue, etc.) ? Difficultés/problèmes ?
- Quel rôle plus spécifique peut jouer la commune/le département dans l'emploi et la formation en faveur des filières de production/transformation locale ?
- La coopération intercommunale peut-elle favoriser l'emploi et la formation en faveur des filières de production/transformation locale ? Si oui, de quels points de vue (co-investissement dans des infrastructures, mutualisation de moyens, plate-forme de dialogue, montages de projets, etc.). Freins ?
- Rôle des chambres métiers et commerce ? Liens avec ces acteurs ?
- Identifiez-vous d'autres acteurs/programmes contribuant ou pouvant contribuer au développement et à la valorisation des produits locaux ?
- Identifiez-vous des opportunités ou des dispositifs à mettre en place pour faire mieux travailler ensemble les différents acteurs du territoire ? Quels partenariats mettre en place ou liens à renforcer ? Par quels moyens ?

**GUIDE D'ENTRETIEN**  
**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

---

Interviewé (nom, fonction) :

---

Interviewer

---

Date :

---

Lieu :

---

Remarques :

---

Cet entretien intervient dans le cadre d'un projet mené par les étudiants de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l'université Paul Valéry de Montpellier. Ce projet répond à une demande du Programme de développement Intégré de Fatick (PDIF) visant à identifier les produits de terroir potentiellement générateurs d'un développement au niveau local. Nous nous intéressons ainsi aux différents produits ayant des spécificités locales, qui participent ou qui pourraient participer à l'amélioration des conditions de vie pour la population et au développement du territoire.

Pour faire cette étude, nous rencontrons différentes catégories d'acteurs (mairie, département, région, associations, partenaires techniques et financiers, etc.) pour avoir leurs points de vue et leurs visions. Acceptez-vous que l'on vous enregistre, sachant que les informations resteront anonymes ?

**1. Missions de la structure dans la région et vision du potentiel de valorisation des produits locaux**

**1.1. Missions/projets de la structure dans la région**

- Profil de l'enquêté : Formation ? Rôle et missions au sein de la structure ?
- Sur quoi portent les projets et activités de votre structure ? (Objectifs prioritaires ? Public cible = bénéficiaires ? Choix de ce public et critères ?)
- Avez-vous des salariés ? des bénévoles ? (Combien ? Y en a-t-il qui sont originaires de Fatick ?)
- Qui finance votre structure ? Quels sont les partenaires du/des projets ?
- Quel est le rayon d'action de votre structure ? (Périmètre/zone géographique d'intervention ? Pourquoi cette couverture ? Depuis quand intervenez-vous dans la région de Fatick ?

**1.2. Visions des atouts et potentiels du territoire/valorisation des produits locaux**

Selon votre connaissance/expérience du territoire de Fatick, quel est le potentiel de valorisation des produits locaux et de développement des différentes filières (à décliner pour l'agriculture, l'élevage, les produits halieutiques) :

- Quels produits ? Spécificités, valeurs, images associées à ces produits (qualité, identités, traditions, patrimoine, paysagère, savoir-faire, circuit-courts, etc.)
- Conditions favorables/défavorables du milieu/environnement ? Conditions d'accès aux ressources naturelles (terres, eaux ?) Risques environnementaux/écologiques de ces produits (salinisation, pollution, etc.) ? Atouts pour la transition écologique ?
- Conditions favorables/défavorables des normes réglementaires pour la production (sanitaires, juridiques, etc.)
- Conditions favorables/défavorables en termes de niveaux de qualification et savoirs-faire ? D'améliorations des techniques de production/transformation ?

- Potentialités en termes de création d'emplois ? De revenus pour les ménages ? Pour qui ?
- Potentialités de développement d'une micro-industrie de transformation autour de ces produits ? Quels produits en particulier ? Quelles conditions nécessaires ? Besoins ? Freins ?
- Quelles demandes et débouchés possibles pour ces produits locaux : local/régional/ nationale/international ? Quels types de clientèles : habitants, intermédiaires, détaillants, grande distribution, touristes ? Avantages en termes de localisation (lien à la ville, proximité de la Gambie, proximité des stations balnéaires, etc.)
- Freins à la commercialisation (infrastructures et lieux de commerce, prix, concurrence, contrôle par les collecteurs/intermédiaires, etc.)
- Quelle place des femmes – au niveau de la production, commercialisation, transformation - dans la valorisation des produits locaux/terroirs ?
- Capacités en termes d'action et d'organisation collective (associations, coopératives, entraides, solidarités, etc.) ?

## 2. Actions et perspectives de valorisation des produits locaux/terroir

### 2.1. Actions passées et actuelles

*Adapter aux activités spécifiques des MEC, du Proval-CV et du PDIF identifiées en section 1.1*

Quelles sont les actions concrètes, passées ou en cours, que vous estimez favorables au développement des produits locaux/de terroir (agriculture/élevage/produits halieutiques) ?

- Nature de vos actions :
  - micro-crédits/prêts : montant, critères, conditions d'obtention/ remboursement, profils des bénéficiaires, zones d'intervention
  - aide à la formation : lesquelles ? critères de sélection et profil des bénéficiaires ? zone d'intervention ?
  - aide à l'installation ou création d'activités : quelles activités (production ? transformation ? commercialisation ? critères de sélection et profil des bénéficiaires ? zone d'intervention ?
  - développement d'équipements et infrastructures : lesquels (transport, machines, stockage, conservation, etc.) ? critères de sélection et profil des bénéficiaires ? zone d'intervention ?
  - accès à l'eau, système d'irrigation : critères de sélection et profil des bénéficiaires ? zone d'intervention ?
- Quels moyens à disposition (financiers, matériels, logistiques) pour la mise en place de ces actions ?
- Niveaux de réussite des actions entreprises : extension des superficies/volumes de production/nombre de bénéficiaires ? Création d'activités et d'emplois ? Amélioration des revenus ? Insertion professionnelle des jeunes ? Des femmes ? Renforcement des capacités (savoirs, compétences), etc.
- Difficultés/freins/échecs ? Raisons ?
- Pérennisation de vos actions une fois la période du projet terminé ?

### 2.2. Relations avec les acteurs du territoire

- Avec quels acteurs du territoire travaillez-vous ? Autour de quelles activités ? Quels types de partenariat ? Quels espaces de dialogue (forums, ateliers, etc.?)
  - ONG
  - Services de la région ?
  - Collectivités territoriales (mairie, département) ?
  - Chambre des métiers ? Chambre de commerce ?
  - Associations/coopératives ?
  - Dirigeants/leaders coutumiers et populations impliqués ?
  - Autres acteurs ?

- Difficultés à travailler avec les acteurs du territoire ? Lesquelles ? Pourquoi (conflits, divergences d'intérêts, manque d'informations, etc.) ?
- Solutions envisagées pour favoriser une meilleure synergie entre les acteurs ?

### **2.3. Actions à mettre en œuvre et perspectives**

- Selon vous, quelles politiques publiques, mesures et dispositifs existants constituent des leviers pour le développement/valorisation des produits locaux/de terroir ? Limites ? Difficultés de mise en œuvre ?
- Selon vous, quelles politiques publiques, mesures et dispositifs seraient à mettre en œuvre pour favoriser le développement/valorisation des produits locaux/de terroir ?
- Quelles priorités d'actions à mettre en place : (labellisation, certification, marques ? marketing territorial ? formations ? sensibilisation ? lieux/infrastructures de commercialisation, crédits pour investissement, etc.). Conditions et moyens nécessaires ?
- Avez-vous des exemples de dynamiques/dispositifs qui ont marché ailleurs et pourraient être transférés ?
- L'incitation des émigrés (internes, internationaux) à développer des activités et investir peut-elle être un levier d'action ?
- Quels sont les acteurs clefs du territoire les plus habilités à mettre en œuvre ces différentes actions ?
- Autres points à rajouter ?